

L'ECONOMIE BELGE

EN

1962

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1988

Première partie
Synthèse annuelle

BRUXELLES

1989

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE
BELGE
EN
1988

Première partie
 Synthèse annuelle

Belgique - Ministère des Affaires économiques

L'Économie belge en 1988.

Première Partie - Synthèse annuelle.

Bruxelles: Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Études et de la Documentation

1989- XVI, 115 p. 20,5x28,5 cm.

ISSN 0771-7385.

D/1988/1226/13

Prix: BEF 400.

Les données de cette publication peuvent être reprises moyennant mention explicite de la source.

AVANT-PROPOS

Un rapport annuel sur l'économie belge peut être rédigé de plusieurs manières mais, la plupart du temps, deux grandes conceptions s'opposent. Pour certains, il semble préférable de publier dès la fin de l'année étudiée, même si alors toutes les données statistiques pertinentes ne sont pas disponibles, empêchant de la sorte d'émettre évidemment un avis définitif. Pour d'autres par contre, dont les auteurs du présent rapport, il apparaît préférable de disposer de l'ensemble de l'information avant de se livrer à l'art difficile du jugement, de la synthèse et de la critique.

La première façon de voir privilégie la rapidité de l'information au détriment de sa parfaite exhaustivité; l'autre met l'accent sur le second terme de l'alternative. Ainsi une analyse plus complète de l'évolution économique est obtenue, présentant deux avantages certains. D'une part l'analyse supportera mieux l'écoulement du temps, d'autre part, un meilleur jugement pourra se faire sur les mesures de politique économique à prendre. Mais aussi pour les non-dirigeants de la vie économique, cet ouvrage présente les éléments de synthèse nécessaires et les plus complets possible à la compréhension d'une année de la vie économique en Belgique.

Bruxelles, juillet 1989.

3.1.2. CONSOMMATION PRIVEE	39
A. Consommation de biens	41
B. Consommation de services	42
C. Enquêtes de conjoncture	43
3.1.3. COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL ET BALANCE DES PAIEMENTS	44
A. Evolution générale des échanges de marchandises	44
<i>Les difficultés statistiques et le changement de nomenclature du commerce extérieur</i>	46
B. Composition du commerce extérieur par branche d'activité	48
C. Répartition géographique	52
a. La Communauté Economique Européenne	53
b. Autres pays industrialisés	54
c. Reste du monde	55
D. Performances extérieures de la Belgique et compétitivité	55
E. Balance des paiements de l'UEBL	57
a. Examen général	57
b. Balance des opérations courantes	58
c. Balance des capitaux	59
3.2. PRODUCTION INDUSTRIELLE	62
A. Aperçu général	62
a. Evolution de la production	62
b. Production industrielle par catégorie de biens	63
c. Production industrielle par branche d'activité	63
<i>Importance relative des entreprises industrielles dans l'activité totale</i>	64
d. Production industrielle par région	70
B. Courbe synthétique de la conjoncture	70
3.3. ASPECTS SOCIAUX DE L'ECONOMIE	72
3.3.1. EMPLOI	72
A. Population active	72
B. Emploi	73
a. Les mouvements au sein de l'emploi	73
b. Les offres d'emploi: indicateur des tensions sur le marché de l'emploi	74
c. Emplois à temps partiel et emplois temporaires	77
3.3.2. CHOMAGE	78
3.3.3. SALAIRES	83
3.4. FACTEURS MONETAIRES	86
3.4.1. FINANCES PUBLIQUES	86
A. Besoin de financement des pouvoirs publics	86
a. Situation du problème	86
b. Comparaison internationale	87
c. Recettes et dépenses	88

B. Besoin de financement du Trésor	88
a. La politique budgétaire en 1988	89
b. Les recettes du Trésor	90
c. Les dépenses du Trésor	91
d. Le solde net à financer	92
e. L'évolution de la dette publique	93
f. La situation de la dette publique	95
C. Evaluation	96
 3.4.2. ASPECTS MONETAIRES	 97
A. Le marché des changes: un franc belge stable à la queue du SME.	97
B. Le marché monétaire: progression des taux d'intérêt à court terme et émission de certificats de trésorerie	98
<i>Les fonds de placement et les sociétés d'investissements</i>	101
C. Le marché obligataire: placements accrus en obligations et élargissement des émissions publiques	105
D. Le marché des actions: une année particulièrement vive	107
<i>Rénovation de la bourse de Bruxelles</i>	108
 3.4.3. EVOLUTION DES PRIX	 110
A. Prix de gros	110
B. Prix de la production industrielle	111
C. Prix à la consommation	112
 NOTES	 114

LISTE DES TABLEAUX

1- Résultats économiques comparés des pays européens	2
2- Principaux agrégats économiques de la Belgique	7
3- Production industrielle OCDE	10
4- Taux de chômage OCDE	11
5- Evolution de la production et du commerce mondial de marchandises, par catégorie de pays	14
6- Evolution du commerce mondial par catégorie de produits	15
7- Prix du commerce mondial de marchandises, par catégorie de pays	16
8- Prix du commerce mondial, par catégorie de produits	17
9- Soldes des balances commerciales (FOB-FOB), par pays et groupe de pays	19
10- Balances commerciales (FOB-FOB) par pays et groupe de pays	20
11- Soldes des balances des opérations courantes, par pays et groupe de pays	21
12- Inflation OCDE	26
13- Taux d'intérêt à court terme dans les principaux pays	27
14- Taux de change réels effectifs	28
15- Evolution des investissements selon les déclarations à la TVA	34
16- Permis de bâtir et bâtiments commencés	39
17- Contrats à tempérament: unités	40
18- Contrats à tempérament: montant accordés	40
19- Chiffre d'affaires en volume selon les déclarations à la TVA	41
20- Immatriculations de véhicules	42
21- Pourcentage des véhicules neufs financés et montant moyen par contrat	42
22- Chiffre d'affaires des services selon les déclarations à la TVA	43
23- Evolution du commerce extérieur de l'UEBL	45
24- Balance commerciale de l'UEBL et coefficient de couverture	48
25- Répartition du commerce extérieur de l'UEBL par branche d'activité en 1988	48
26- Répartition géographique du commerce extérieur de l'UEBL en 1988	52
27- Prestations à l'exportation	56
28- Balance générale des paiements sur base de caisse	57
29- Opérations sur biens et services, sur base de caisse	59
30- Mouvements des capitaux	60
31- Indice de la production industrielle, par groupe de marchandises et branche d'activité	62
32- Produits transformés et finis de la sidérurgie	68
33- Secteur des fabrications métalliques	69
34- Population active et ses composantes au 30 juin	72
35- Chômage complet indemnisé en 1988	79
36- Chômage complet indemnisé selon la base d'admission en 1988	79
37- Chômage complet indemnisé par région en 1988	79
38- Chômage complet indemnisé selon la durée en 1988	79
39- Chômage complet indemnisé des moins de 25 ans en 1988	81
40- Demandeurs d'emploi par branche d'activité en 1988	81
41- Demandeurs d'emploi par professions en 1988: ouvriers	81

42- Demandeurs d'emploi par professions en 1988: employés	82
43- Demandeurs d'emploi selon les études faites en 1988	82
44- Bénéficiaires des principales mesures du programme de résorption du chômage	83
45- Evolution des rémunérations et des coûts salariaux	84
46- Evolution des salaires et de l'inflation	84
47- Salaires conventionnels des ouvriers et des employés par branche d'activité	85
48- Recettes et dépenses des pouvoirs publics	88
49- Besoins de financement du Trésor	89
50- Recettes totales du Trésor	90
51- Dépenses nationales de caisse du Trésor	91
52- Charges d'intérêt de la dette publique	92
53- Solde net à financer national	93
54- Solde net à financer des Régions et des Communautés	93
55- Répartition du SNF par Régions et Communautés	93
56- SNF cumulé des Régions et Communautés	93
57- Déficit de trésorerie et son financement	94
58- Evolution en 1988 de la dette en devises selon la monnaie	95
59- Situation de la dette publique	96
60- La dette en devises à la fin de 1988	96
<i>A- Evolution des fonds d'investissements et des SICAV</i>	103
<i>B- Evolution du nombre des fonds d'investissements et des SICAV</i>	104
61- Emprunts obligataires émis par les pouvoirs publics	106
62- Indices return par secteur des valeurs belges sur le marché au comptant de Bruxelles en 1988	110
63- Prix de gros, sans la TVA	111
64- Indice des prix à la production industrielle	112
65- Contribution des différentes catégories de biens à la variation globale de l'indice des prix à la consommation	113
66- Prix à la consommation	113

LISTE DES GRAPHIQUES

1- Croissance et prix du PNB	4
2- Les huit grands pays du commerce international	19
3- Taux de change nominaux effectifs de l'USD, du JPY et du DEM	28
<i>Part des différents secteurs dans les investissements totaux</i>	33
4- Situation financière des ménages et achats importants	44
<i>Branches d'activité en pourcent du total du chiffre d'affaires des entreprises industrielles en 1988</i>	64
5- Courbe synthétique de la conjoncture établie par la Banque Nationale	71
6- Déficit public total et ses composantes	86
7- Besoin de financement des pouvoirs publics dans certains pays de la CEE	87
8- Cours du change officiels en Belgique	97
9- Ecart entre les taux d'intérêt à court et à long terme: comparaison internationale	99
10- Taux d'intérêt à long et à court terme en Belgique	105
11- Bourse de Bruxelles, indices généraux	109

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	: Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique membres de la convention de Lomé
AR	: Arrêté Royal
ASEAN	: Association des Pays du Sud-Est asiatique.
BNB	: Banque Nationale de Belgique
CAEM	: Conseil d'Assistance Economique Mutuelle
CCI	: Chômeurs complets indemnisés, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.
CCIDE	: Chômeurs complets indemnisés, hormis les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi
CEE	: Communauté Economique Européenne.
CGER	: Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
CLIO	: Classification «Entrées-Sorties»
DGED	: Direction Générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques.
DULBEA	: Département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles
DTS	: Droits de tirage spéciaux du FMI
ECU	: Unité monétaire européenne
FABRIMETAL	: Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques
FEOGA	: Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles.
FMI	: Fonds Monétaire International.
HORECA	: Hôtels, Restaurants et Cafés
GATT	: Accord Général sur le Commerce et les Tarifs
INAMI	: Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
INS	: Institut National de Statistique du Ministère des Affaires : économiques.
IRES	: Institut de Recherches Economiques et Sociales de : l'Université Catholique de Louvain
MAE	: Ministère des Affaires Economiques
MB	: Moniteur Belge
NACE	: Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté : Européenne
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
NPIA	: Nouveaux Pays Industrialisés de l'Asie du Sud-Est
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCR	: Office de la Circulation Routière
ONEm	: Office National de l'Emploi.
ONSS	: Office National de Sécurité Sociale.
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit National Brut.
PMN	: Produit Matériel Net
PVD	: Pays en voie de développement
RFA	: République Fédérale Allemande.
RTT	: Régie des Télégraphes et Téléphones
SME	: Système Monétaire Européen.
SNCI	: Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UEBL	: Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Les abréviations des noms de pays et de leur monnaie sont en général celles utilisées par l'Organisation Internationale de Standardisation.

BE	Belgique	BEF	Franc belge.
CA	Canada	CAD	Dollar canadien.
DE	Rép. fédérale d'Allemagne	DEM	Mark allemand.
CH	Suisse	CHF	Franc suisse.
DK	Danemark	DKK	Couronne danoise.
ES	Espagne	ESP	Pesete.
FR	France	FRF	Franc français.
GB	Royaume-Uni	GBP	Livre sterling.
GR	Grèce	GRD	Drachme.
IE	Irlande	IEP	Livre irlandaise.
IT	Italie	ITL	Lire italienne.
LU	Grand-Duché du Luxembourg	LUF	Franc luxembourgeois.
JP	Japon	JPY	Yen.
NL	Pays-Bas	NLG	Florin.
PT	Portugal	PTE	Escudo.
US	Etats-Unis	USD	Dollar des Etats-Unis.

1. SYNTHÈSE MACRO- ECONOMIQUE



1.1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL (1)

Contre toute attente, l'année 1988 s'avère après coup la meilleure depuis le premier choc pétrolier. Pourtant au lendemain du krach boursier d'octobre 1987, la majorité des économistes ne donnait pas cher pour l'année à venir, certains n'écartant pas la possibilité d'une récession imminente.

Selon les «Perspectives de l'OCDE» de décembre 1987 (2), le commerce mondial ne devait progresser que modérément (+ 4,5 % en volume), de même que la production (+ 2,25 % pour le PNB de l'ensemble des pays de l'OCDE, dont + 1,75 % seulement pour les pays européens de la zone). En juin 1988 toutefois, suivant la même source (3), le commerce mondial devait augmenter de 6,75 % et la production de la zone OCDE de 3 %, avec pour l'OCDE Europe 2,5 %. Enfin troisième révision, dans les Perspectives économiques de décembre 1988(4), le volume des échanges internationaux devait avoir crû en 1988 de pas moins de 9 % tandis que la production aurait progressé de 4 % pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation et de 3,5 % pour les pays d'Europe.

TABLEAU 1- Résultats économiques comparés des pays Européens

PAYS	PIB		Consomm. privée		Investiss. brut		Balance courante		SNF ou SBF		Prix à la consomm.	
	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(b)	(b)	(c)	(c)	(d)	(d)
	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
BE	2,1	4,1	1,7	2,5	7,7	14,9	1,1	0,8	- 7,3	- 6,8	2,2	1,2
DE	1,9	3,4	3,4	2,7	1,8	5,4	4,0	4,1	- 1,8	- 2,0	0,7	1,4
FR	2,2	3,4	2,5	2,5	3,7	6,2	- 0,3	- 0,3	- 2,5	- 1,7	3,1	2,7
GB	3,8	4,1	5,1	6,2	5,5	8,7	- 0,6	- 3,2	- 1,4	0,2	3,9	5,1
NL	1,3	3,0	2,9	1,7	1,6	7,2	1,6	2,3	- 6,2	- 5,1	- 0,3	1,0
LU	2,5	3,2	1,4	3,2	5,3	- 6,1	38,0	39,0	5,2	5,4	2,9	1,4
IT	3,1	3,8	4,6	4,3	5,2	6,2	- 0,1	- 0,4	- 10,5	- 10,1	4,8	5,1
ES	5,5	4,9	5,5	4,5	14,6	13,6	0,1	- 1,0	- 3,6	- 3,1	5,4	5,8
GR	- 0,4	3,3	0,5	2,5	- 3,2	10,1	- 2,5	- 1,9	- 10,0	- 12,5	15,7	13,6
DK	- 1,0	0,2	- 1,0	- 1,8	- 9,0	- 4,1	- 3,0	- 2,0	1,8	0,7	4,1	4,9
PT	4,7	4,2	6,8	5,7	19,5	13,3	1,3	0,1	- 6,9	- 6,2	10,2	9,6
IE	4,1	2,6	0,1	1,4	0,0	0,4	1,3	3,2	- 8,9	- 3,6	4,8	5,1
CEE 12	2,8	3,7	3,8	3,7	4,8	7,3	0,9	0,5	- 4,2	- 3,6	3,4	3,7

Source : CEE et DGED pour la Belgique.

(a) Variations en %, t/t-1; données à prix constants.

(b) En % du PNB à prix courant.

(c) Capacité nette ou besoin net de financement des pouvoirs publics en % du PNB.

(d) Variations en %, t/t-1.

Cette évolution heureuse résulte en grande partie de la réaction adéquate des autorités, particulièrement des banques centrales, aux appels des marchés financiers après le 23 octobre 1987. La politique monétaire, jusqu'alors restrictive, a été rendue plus accommodante. Il s'en est suivi une décrispation des marchés boursiers, une stabilisation des cours bientôt suivie de leur raffermissement, ainsi qu'une baisse des taux d'intérêt dont la progression avait déclenché la volte-face des programmes automatiques d'investissements boursiers. L'économie américaine pour laquelle les plus grandes craintes avaient été exprimées, de part l'importance des valeurs boursières dans le

patrimoine des ménages et des entreprises, ne parût pas affectée et au fil des mois les peurs se sont envolées et la confiance tant des ménages que des entreprises s'est accrue.

Ainsi l'investissement comme la consommation et leurs effets dérivés sur les échanges internationaux ont-ils été à la source de la progression de l'activité dans les pays de la zone. En particulier, la forte progression des investissements a vraisemblablement déterminé des gains de productivité autorisant une augmentation des salaires réels, avec ses retombées bénéfiques sur la consommation, en même temps qu'elle éloignait, en augmentant les capacités de production des entreprises, la résurgence de l'inflation liée à la présence de goulots d'étranglement, particulièrement aux Etats-Unis.

Suivant la Commission des Communautés européennes, le PIB de la Communauté à douze, devrait avoir progressé de 3,7 % en 1988 (5) par rapport à l'année précédente, soit la croissance la plus forte depuis 1976. L'augmentation des investissements a été de 7,3 % (dont 8,3 % pour les équipements), le taux le plus élevé depuis deux décennies, et l'inflation, 3,7 %, s'est située au niveau prévalant dans les années soixante.

Comme il apparaît au tableau 1, les prestations de l'économie belge se situent parmi les plus élevées de la Communauté en ce qui concerne les indicateurs précités. Sa croissance globale ne devrait être surpassée que par l'Espagne et le Portugal tandis qu'elle consolide sa place parmi les économies à faible niveau d'inflation.

En léger progrès, le besoin de financement des administrations publiques belges demeure largement au-dessus de la moyenne communautaire.

1.2. EVOLUTION ECONOMIQUE EN BELGIQUE

Avec une croissance du volume du PNB de 3,9 % en 1988, de peu inférieure à celle du PIB, en raison d'une contribution à la croissance du PNB, des revenus de facteurs, négative, l'économie belge, selon des estimations encore provisoires (6), réalise sa meilleure performance depuis le premier choc pétrolier, hormis celle de 1976 (mais qui peut être regardée en grande partie comme récupération de la chute de 1975).

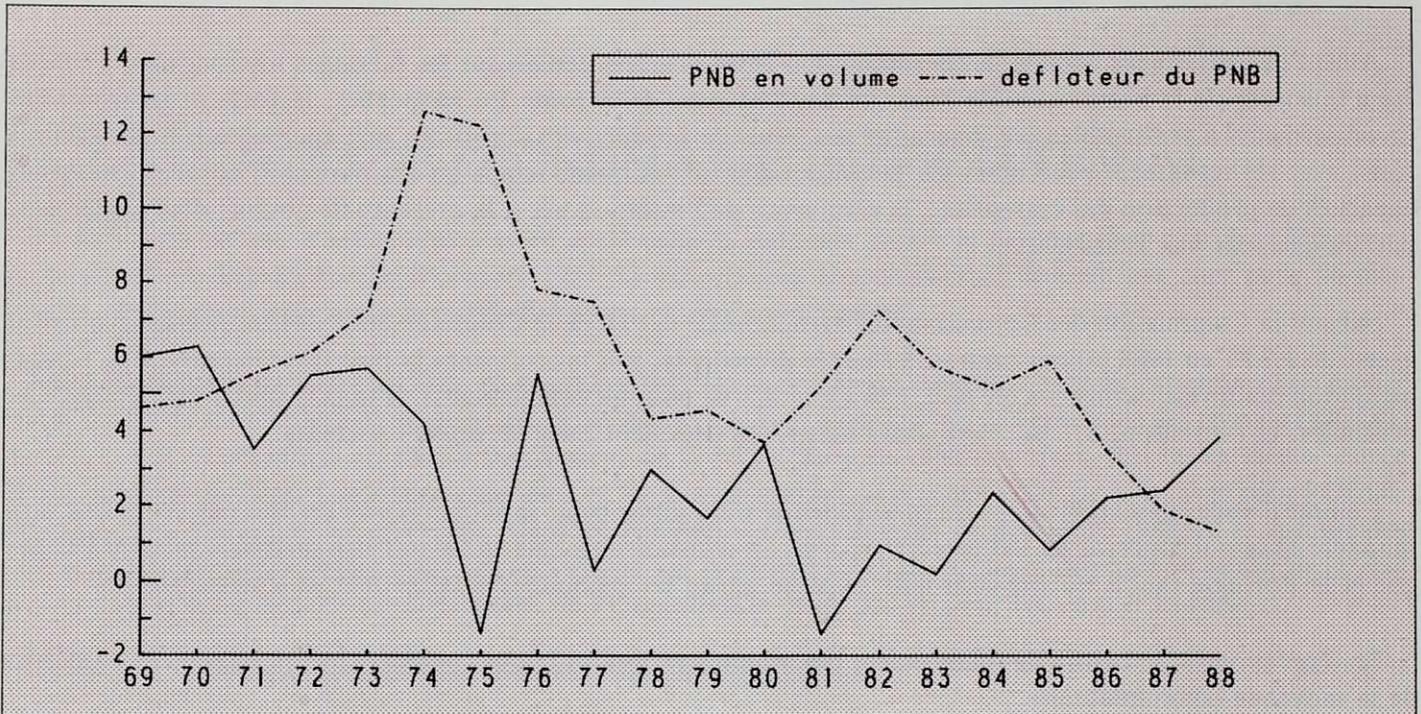
Cette augmentation notable du PNB s'est accompagnée pour la deuxième année consécutive d'une progression très modérée des prix et des coûts. Le prix du PNB a haussé de 1,3 % en 1988 après 1,9 % en 1987. Non seulement le déflateur du PNB, qui peut être considéré comme un indicateur synthétique des coûts intérieurs, a été inférieur à la croissance en volume du PNB, situation qui fut observée pour la dernière fois en 1970, il y a près de vingt ans (voir graphique 1), mais en outre il a atteint des valeurs qui n'avaient cours qu'au début des années soixante. Ainsi de 1959 à 1962, les prix du PNB avaient crû en moyenne de 1,1 % l'an, tandis que le volume du PNB augmentait dans le même temps de 5,3 %, également en moyenne par année.

La conjonction au cours des deux dernières années de telles évolutions, une croissance appréciable du PNB accompagnée d'une progression modérée des prix, à l'instar du début des années soixante, suscite l'interrogation après la stagflation - croissance faible allant de pair avec une augmentation notable des prix - des dix années antérieures.

La question se pose de savoir si l'importance de la hausse du PNB en 1988 n'est que passagère ou si au contraire elle marque le retour à des niveaux de croissance durablement plus élevés que ceux qui ont généralement prévalu depuis le premier choc pétrolier. Plus directement, la hauteur de la croissance en 1988 peut-elle être mise au crédit du faible niveau de l'inflation ou la coexistence de ces deux phénomènes n'est-elle qu'accidentelle? L'économie a-t-elle emprunté un sentier de croissance nouveau, situé plus haut du fait de la faible progression des prix?

GRAPHIQUE 1- Croissance et prix du PNB

Variation en %, t/t-1.



Source: MAE, DGED.

S'il existe un lien entre l'importance de la croissance et l'inflation, quelle garantie peut-on avoir de la poursuite d'une évolution modérée des prix et dès lors d'un niveau élevé de croissance?

En 1980, une hausse tout aussi appréciable du PNB (+ 3,7 %) accompagnée d'une progression tout aussi modeste des prix était demeurée sans suite. L'année suivante, le déflateur du PNB augmentait de 5,2 % et le PNB reculait de 1,4 %.

Ne serait-ce qu'en raison de la réaction qu'elle entraîne de la part des responsables économiques pour la contre-carrer, réaction qui trouve son fondement dans les nombreux dérèglements de fonctionnement de l'économie que l'inflation induit, la hausse persistante et croissante des prix, symptôme de l'inflation, conduit tôt ou tard à un affaiblissement de la croissance économique. Les autorités s'attaquent en effet dans un premier temps à l'inflation par la mise en oeuvre de politiques restrictives, monétaires et/ou budgétaires dont l'effet immédiat est de déprimer le dynamisme de l'économie.

Aussi, sans imputer de manière causale une croissance forte à une progression modérée des prix, il apparaît que celle-ci permet (condition permissive mais non suffisante) la réalisation de performances économiques pouvant être durablement élevées puisque n'appellant pas la mise en oeuvre de politiques restrictives.

De telles politiques procèdent de conceptions suivant lesquelles l'inflation traduit avant tout un déséquilibre résultant d'un excès de demande et appelant dès lors la mise en oeuvre immédiate d'actions de refroidissement ou d'allègement de la pression exercée par la demande.

Les années de stagflation ont toutefois été propices à une meilleure connaissance des relations entre performances économiques modestes des pays industriels avancés, persistance d'un taux de chômage jugé élevé et résistance de l'inflation. En particulier, le rôle joué par les facteurs de l'offre en vue du développement d'un potentiel de

croissance élevé avec évolution modérée des prix a été relevé. Plus précisément, la nécessité d'une flexibilité de l'économie et dès lors des comportements des divers agents, notamment du côté de l'offre, a été mise en exergue.

La seconde moitié des années quatre-vingt a vu se généraliser progressivement dans nombre de pays de l'OCDE des politiques appelées 'structurelles ou micro-économiques' visant à produire un fonctionnement plus fluide des économies.

L'analyse du contexte économique international (7) permet de voir que dans le courant de la seconde moitié des années quatre-vingt, l'environnement économique international s'est profondément modifié.

Qu'il suffise de rappeler que les prix pétroliers sont passés d'une moyenne de 28 USD par baril en 1985 à 13,7 USD en 1986 et 14,2 USD en 1988. La devise américaine a connu également un retour vers un cours moins surfait, à même de porter remède au déséquilibre de la balance courante des Etats-Unis. Enfin, mais la liste des indices favorables pourrait être allongée, l'inflation a nettement baissé de régime passant d'une moyenne de 13,0 % en 1980 pour les prix à la consommation dans les pays de l'OCDE à 4,5 % en 1985, 3,2 % en 1987 et 3,9 % en 1988.

Au plan intérieur également, il convient de relever certaines évolutions significatives d'un changement affectant le fonctionnement des mécanismes de base de l'économie de marché qu'est l'économie belge et allant dans le sens d'un retour à une plus grande souplesse. Cette caractéristique essentiellement qualitative peut être mise en évidence, du moins partiellement, au moyen de certains indicateurs quantitatifs.

Ainsi après une période de longue léthargie la capacité de production des entreprises a connu à nouveau un développement, autorisant ainsi une réponse non tendue de l'offre aux sollicitations accrues des demandes tant intérieure qu'extérieure des deux dernières années. De plus au-delà des gains techniques que permettent d'atteindre de nouvelles installations, celles-ci ont contribué à une nette amélioration sur le marché du travail. Ainsi les investissements n'ont plus été de seule rationalisation mais également d'extension de capacité, notamment dans l'industrie.

En 1988, la formation brute de capital fixe des entreprises devrait avoir augmenté de 15,1 % en volume, après une hausse déjà sensible de 9,7 % l'année précédente. Entre 1984 et 1988, les investissements productifs se sont ainsi accrus de 8,4 % en moyenne l'an. Entre 1974 et 1984, ces mêmes investissements n'avaient guère progressé (+0,1 % en moyenne l'an). Il faut relever tout spécialement la forte augmentation en 1988 des investissements industriels, +25 % en valeur selon les données de la TVA, soit un peu moins en volume. Toutefois le renouveau de croissance des investissements ne permet pas encore d'égaliser les taux d'investissement élevés (8) des années soixante: en 1988, le rapport des investissements à la valeur ajoutée était de 14 %, contre une moyenne annuelle de 16 % entre 1960 et 1970.

Le net redressement des investissements des entreprises est certes à mettre en relation avec le raffermissement des demandes mondiales et intérieures de même qu'avec les perspectives plus positives en la matière, ne fut-ce qu'au plan européen, en raison de la proximité du grand marché, mais il n'a été possible également que par un retour des entreprises à une capacité bénéficiaire accrue, fruit d'un partage mieux équilibré de la valeur ajoutée entre les facteurs de production.

Les bénéfices réservés des sociétés (9) ont atteint en 1988, selon les estimations, le maximum historique de l'après guerre, soit 5,2 % du PNB après déjà 4,6 % en 1987; entre 1975 et 1982, ce ratio était descendu à une valeur moyenne de 0,6 %, avec deux valeurs extrêmement faibles, de 0,3 % en 1975 et 1981. Ceci montre à l'évidence l'ampleur du redressement intervenu.

Le retour par ailleurs des entreprises à une structure financière plus équilibrée, autre acquis des dernières années, et cette capacité bénéficiaire nouvelle devaient déboucher sur un financement plus aisé des investissements. Le taux d'autofinancement potentiel (10) a atteint lui aussi les niveaux les plus élevés de l'après guerre, 99 % en 1988, 104 et 107 % en 1986 et 1987. Au cours de la seconde partie des années septante, il avait été en moyenne inférieur de moitié (55 %).

La part des rémunérations du travail (11) dans la valeur ajoutée des entreprises a connu un minimum également historique de 61 % proche de celui de 1987. Au début de la décennie elle était encore de 68 % et durant les «golden sixties» de 70 %. Le seul coût salarial réel par unité produite (12) a diminué de 2,8 % en 1988 contre -3,1 % en 1987. Ainsi le retour à une libre négociation des salaires en 1987, a conduit les partenaires sociaux à ajuster adéquatement leurs comportements à la réalité mouvante d'une économie en concurrence.

Ces différents éléments, parmi d'autres, ont concourru à un fonctionnement fluidifié du marché des produits ce qui a résulté, outre les effets prolongés de la diminution des prix à l'importation de 1987, en un taux d'inflation, mesuré à l'aune de l'indice des prix à la consommation, des plus modestes : +1,2 % après +1,6 % en 1987.

Cette faible hausse des prix à la consommation a contribué à une forte augmentation du revenu réel disponible des ménages (+3,4 % en 1988 contre seulement +0,6 % en 1987) laquelle, couplée avec un recours accru au crédit, rend compte de la croissance élevée de leur consommation (+2,5 % en volume) en 1988. Cette augmentation ne s'est toutefois pas faite au détriment de l'épargne dont la part dans le revenu disponible nominal des ménages devrait avoir quelque peu haussé passant de 11,8 % en 1987 à 12,5 % en 1988.

L'augmentation importante de l'emploi des entreprises, tant dépendant qu'indépendant (+44 000 unités en 1988), a entraîné une progression sensible des revenus du travail (4,5 %). Leur part dans l'ensemble des revenus des particuliers s'en trouve stabilisée (62 %) alors qu'elle n'avait cessé de diminuer antérieurement; à l'inverse la part des revenus de la propriété échéant aux particuliers, qui s'était relevée sensiblement les dernières années, connaît un plafonnement: 17 % des revenus des particuliers en 1988 tandis qu'au cours de la décennie des années septante elle ne s'était écartée que de peu d'une valeur moyenne de 11 %.

La réduction du déficit des finances publiques et l'allègement de la fiscalité sont parmi les objectifs les plus importants des politiques structurelles. Elles tendent ainsi à limiter la présence de l'Etat dans l'économie que les économistes de l'offre considèrent comme souvent corrélée avec la distorsion des marchés.

Le poids des dépenses courantes de l'ensemble des pouvoirs publics dans l'économie belge est ainsi passé d'un maximum de 53,1 % du PNB en 1983 à 49,7 % en 1988, représentant une diminution de 3,4 points de pour cent du PNB; elle est plus importante (-4,3 points) s'il n'est pas tenu compte des charges d'intérêt de la dette publique: dans ce cas, la part des dépenses courantes dans le PNB passe de 43,7 % en 1983 à 39,4 % en 1988. Selon cette dernière définition, le sommet des dépenses publiques en pourcentage du PNB s'est situé en 1981 (44,3 %), la réduction en 1988 par rapport à cette année se montant alors à 4,9 points de pour cent du PNB.

C'est surtout en tant que prestataires de services que les pouvoirs publics ont vu leur importance diminuer (-3 points de pour cent du PNB entre 1981 et 1988) tandis que la fonction de répartition de ressources a été moins affectée (-1,9 point de pour cent du PNB, au cours de la même période). Mais c'est avant tout comme dispensateurs de revenus aux particuliers (hors intérêt de la dette publique) que l'importance des autorités publiques a fléchi (-4,0 points de pour cent du PNB de 1981 à 1988).

Les investissements ont par ailleurs vu leur importance relative dans le PNB diminuer de moitié, de 3,4 % du PNB en 1981 à 1,6 % en 1988. Ainsi le total des dépenses des pouvoirs publics (courantes et de capital) est revenu de 57 % du PNB en 1981 à 52 % en 1988.

La réduction des prélèvements obligatoires courants est plus tardive. Ils atteignent leur sommet en 1985 avec 46,4 % du PNB. En 1988, le taux des prélèvements devrait avoir été inférieur de 2 points de pour cent du PNB. C'est du côté de la fiscalité directe des ménages que se situe le gros de l'allègement (-1,3 point de pour cent du PNB entre 1985 et 1988); l'ajout des prélèvements de sécurité sociale ne modifie guère ce profil d'évolution : en 1988 le total des deux types de prélèvement se montait à 29,4 % du PNB contre 30,7 % en 1985.

Pour l'ensemble des pouvoirs publics, le besoin de financement au sens des comptes nationaux est passé d'un maximum de 13,2 % du PNB en 1981 à 6,8 % en 1988. Si l'on tient compte de certaines opérations à caractère financier des pouvoirs publics non reprises dans les comptes nationaux, mais budgétisées (13), le besoin effectif de financement qui représentait encore 14,5 % du PNB en 1981 aura été ramené à 7,4 % en 1988.

TABLEAU 2- Principaux agrégats économiques de la Belgique

DESIGNATION	1986	1987	1988
<i>Variation en %; prix de 1980</i>			
Consommation privée	+ 3,6	+ 1,7	+ 2,5
Consommation publique	+ 1,7	+ 0,5	- 0,1
Formation brute de capital fixe	+ 3,6	+ 7,7	+ 14,9
- entreprises	+ 5,7	+ 9,7	+ 15,1
- logements	+ 3,8	+ 7,1	+ 21,4
- pouvoirs publics	- 7,1	- 2,3	0,1
Exportations de biens et services	+ 5,7	+ 6,3	+ 8,5
Importations de biens et services	+ 7,6	+ 8,4	+ 9,1
PNB	+ 2,2	+ 2,4	+ 3,9
<i>Niveaux et taux</i>			
<i>REVENU NATIONAL (mrd BEF)</i>			
Masse salariale	2 815,8	2 846,2	2 937,2
Revenus des indépendants	566,5	592,4	633,7
Revenus du patrimoine des ménages	883,6	930,3	976,2
Revenus des entreprises	370,4	409,4	465,4
- bénéfices réservés	213,3	245,0	290,5
- impôts directs	157,1	164,4	174,9
Revenus des pouvoirs publics	32,0	34,1	22,5
Intérêts de la dette publique	- 567,4	- 561,3	- 573,9
Ajustements	-	-	3,0
Revenu national net	4 100,6	4 251,1	4 464,2
<i>Solde du compte courant de la balance des paiements</i>			
- prix courant, mrd BEF	99,6	60,3	42,6
- en % du PNB	2,0	1,1	0,8
<i>Besoins de financement des pouvoirs publics</i>			
- prix courant, mrd BEF	- 455,1	- 386,2	- 377,2
- en % du PNB	- 9,0	- 7,3	- 6,8
<i>Emploi intérieur (en milliers)</i>			
- Entreprises	3 709	3 722	3 764
. salariés	2 947	2 965	3 009
. indépendants	2 292	2 300	2 331
- Gens de maison	655	665	678
- Pouvoirs publics	93	90	89
- Pouvoirs publics	669	667	666
<i>Chômage (en milliers)</i>			
- en % de la population active	536,9	532,0	495,1
- en % de la population active	12,6	12,4	11,5

Source : Ministère des Affaires économiques, Budget économique février 1989.

Sans les charges d'intérêt, c'est un excédent financier qui apparaît depuis 1984 et qui n'a cessé de progresser, pour se situer à 2,9 % du PNB en 1988 (selon la définition élargie ci-dessus) alors qu'un déficit de 6,7 % du PNB prévalait encore en 1981. On mesure ainsi le chemin parcouru.

En 1982, devant la persistance et l'ampleur (14) de la position déficitaire des échanges extérieurs commerciaux de l'économie belge, le gouvernement décida une thérapie de choc : une dévaluation du franc belge de 8,5 %, assortie de mesures d'accompagnement visant à prévenir une hausse excessive des prix et coûts intérieurs.

Dès 1982, les effets heureux se firent sentir. Le déficit de la balance commerciale atteignit 1,4 % du PNB contre encore 2,8 %, deux ans plus tôt. En 1983 apparaissait un excédent qui devait persister par la suite et représenter en 1988, 2,3 % du PNB.

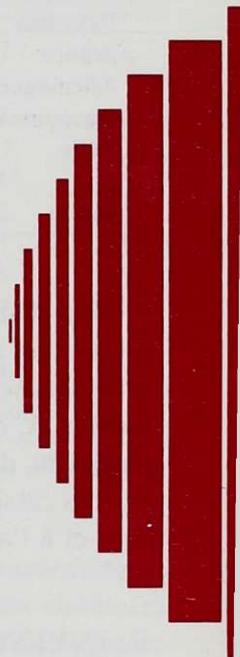
Toutefois, il faut constater que l'excédent actuel se fonde sur des termes de l'échange devenus nettement plus favorables dès 1986 par la chute des prix des produits pétroliers et l'abaissement des prix des matières premières. Dans la mesure où ces avantages dépendent largement de l'extérieur, ils reposent sur des bases fragiles.

A prix constant, l'excédent commercial n'a d'ailleurs cessé de diminuer depuis 1985 où il représentait 3,6 % du PNB réel pour se monter à 1 % en 1988. C'est au niveau des échanges de marchandises que se pose le problème. Leur balance, à prix constant, s'est progressivement dégradée pour devenir négative en 1987, la tendance s'accroissant en 1988. Et pourtant, l'augmentation du taux de pénétration de l'économie par les importations de biens (15) a été récessive en 1988 alors que la progression de la demande totale s'est amplifiée.

Aussi, l'enjeu se situe-t-il du côté des exportations, et vraisemblablement comme il a été plus d'une fois relevé dans le passé, au niveau de l'adéquation de l'offre des producteurs belges à la demande extérieure (16). A l'évidence ce problème typique de la dimension structurelle de l'économie belge persiste.

Ainsi, comme le montrent les quelques éléments d'analyse succincts présentés ci-avant et l'analyse ultérieure au chapitre 3, l'économie belge a, ces dernières années, manifestement gagné en souplesse de fonctionnement. Les comportements des divers agents, ménages, entreprises, pouvoirs publics, ont retrouvé la mobilité et se sont adaptés aux conditions modifiées de l'activité économique. Davantage qu'une tâche à achever, cette mobilité est vraisemblablement une aptitude à développer, inhérente au vivant dont l'activité économique est une de ses manifestations.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL



2.1. ACTIVITE ECONOMIQUE REELLE

A. PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'année 1988 a connu une croissance exceptionnelle, laquelle ne s'est affaiblie que vers la fin de l'année. Cette poursuite de l'expansion économique était assez inattendue, car la plupart des analystes étaient d'avis que la débâcle boursière d'octobre 1987 aurait une influence néfaste sur l'activité économique réelle. Néanmoins le fléchissement de l'accroissement de la production au cours du quatrième trimestre n'a pas empêché que pour l'ensemble de l'année, la production industrielle ait augmenté plus rapidement qu'en 1987. A cette évolution, une seule exception est à noter: le Royaume - Uni où la faiblesse de l'extraction minière a pesé sur le niveau d'ensemble de la production, mais là aussi, la production de la seule industrie manufacturière a progressé plus fortement qu'un an auparavant.

TABLEAU 3- Production industrielle OCDE

Données désaisonnalisées, 1980 = 100.

PAYS OU GROUPE DE PAYS	1984	1985	1986	1987	1988			
					I	II	III	IV
Etats-Unis	112,1	113,9	115,2	119,5	123,8	125,2	127,4	128,9
CEE	99,9	102,6	104,6	106,8	110,2	111,2	112,8	113,2
<i>Belgique</i>	<i>102,2</i>	<i>104,3</i>	<i>105,1</i>	<i>107,4</i>	<i>111,2</i>	<i>110,3</i>	<i>116,2</i>	<i>115,0</i>
Pays-Bas	101,0	106,0	106,0	107,0	106,0	105,0	110,0	111,0
France	100,0	99,4	100,0	102,1	104,6	105,4	107,7	107,7
Allemagne Fédérale	100,0	103,0	105,0	105,0	109,0	111,0	113,0	114,0
Royaume-Uni	103,2	107,7	100,2	114,4	116,4	118,5	119,6	119,4
Italie	95,4	96,9	100,0	102,7	107,5	106,8	106,9	110,3
Japon	116,5	118,5	118,3	122,4	131,6	131,2	134,1	137,4

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

Pour deux types de biens, l'année a été plus qu'honorable. Tout d'abord, les biens d'investissements dont la production a pu prendre son essor grâce au taux très élevé d'investissement dans tous les pays industrialisés. Ces investissements étaient, d'une part, devenus nécessaires par le taux d'utilisation appréciable des capacités de production et, d'autre part, le financement en était devenu plus facile grâce à l'amélioration, entamée au début des années 80, de la position financière des entreprises. Par ailleurs, la production de biens de consommation durables n'a pas cessé de monter. L'accroissement du pouvoir d'achat des ménages et le faible taux d'inflation ont incité ceux-ci à l'achat de ces biens.

B. INVESTISSEMENT ET CONSOMMATION PRIVEE

Ainsi, la forte progression de la production a reposé principalement sur deux éléments; la forte demande d'investissement et l'acquisition persistante de biens de consommation durables et non-durables.

Dans tous les pays et davantage qu'au cours de ces dernières années, la demande d'investissement s'est orientée vers l'extension de la capacité de production, surtout dans le secteur civil. En effet, le climat de désarmement

créé par le dégel des relations entre les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'URSS, ainsi que la nécessité de contracter les dépenses publiques, ont abouti à un recul des investissements du secteur militaire; cette tendance fut d'ailleurs très marquée aux Etats-Unis.

La demande privée a dépassé toutes les prévisions, même les plus optimistes, de fin 1987. En effet, la débâcle boursière d'octobre 1987 avait amené les analystes à supposer que les ménages songeraient plutôt à regarnir leur patrimoine mobilier rétréci, par une épargne supplémentaire. Mais il n'en a rien été. Au contraire, l'absence d'incidence de la crise boursière sur l'économie réelle a créé un climat favorable tel que dans certains pays, les ménages se sont davantage endettés pour pouvoir acheter des biens de consommation, surtout durables. Dans presque tous les pays, la consommation a été largement stimulée par l'accroissement du revenu disponible, grâce aussi bien à l'augmentation des salaires (réels) qu'à la progression de l'emploi.

C. MARCHE DU TRAVAIL

La persistance de l'activité économique commence à avoir une répercussion favorable sur le marché du travail. Durant les premières années du présent redressement, la réduction du chômage a été quasi inexistante, hormis aux Etats-Unis. Les quelques faibles succès enregistrés en Europe ont été dûs surtout à la modification des réglementations tendant à embellir les statistiques du chômage, mais non à améliorer la situation réelle des personnes sans emploi.

TABLEAU 4- Taux de chômage de l'OCDE (a)

Données désaisonnalisées, en % de la population active.

PAYS OU GROUPE DE PAYS	1985	1986	1987	1988				1988
				I	II	III	IV	
Etats-Unis	7,1	6,9	6,1	5,6	5,4	5,4	5,3	5,4
CEE	10,9	10,9	10,7	10,2	10,1	10,0	9,7	10,0
<i>Belgique</i>	<i>11,3</i>	<i>11,2</i>	<i>11,1</i>	<i>10,6</i>	<i>10,3</i>	<i>10,2</i>	<i>9,7</i>	<i>10,2</i>
Pays-Bas	10,6	9,9	9,6	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
France	10,2	10,4	10,5	10,3	10,2	10,4	10,2	10,3
Allemagne Fédérale	9,3	9,0	8,9	8,8	8,9	8,8	8,5	8,7
Royaume-Uni	11,2	11,2	10,3	9,0	8,6	8,0	7,6	8,3
Italie	10,1	11,1	12,0	12,0	12,1	12,1	11,9	12,0
Japon	2,6	2,8	2,8	2,6	2,5	2,5	2,4	2,5

Source : OCDE.

(a) Les chiffres sont établis sur base de données nationales mais sont corrigées pour les rendre comparables de pays à pays et homogènes dans le temps; pour le quatrième trimestre de 1988, il s'agit d'estimations.

Le fait que le marché du travail ne réagissait guère à la croissance économique a incité plusieurs gouvernements à s'occuper davantage du problème du chômage. Des programmes de toutes sortes, - soit d'aide aux chômeurs âgés, soit de recyclage des jeunes, - ont visé à réduire l'offre de main-d'oeuvre ou à mieux l'adapter aux exigences des entreprises. Par ailleurs, la situation déficitaire des finances publiques dans beaucoup de pays, était devenue telle que la solution utilisée au cours des deux décennies antérieures ne fut plus considérée comme souhaitable (les pouvoirs publics avaient engagé eux-mêmes la main-d'oeuvre «excédentaire»).

En outre, la réglementation du travail a souvent été modifiée dans le but d'encourager le travail à temps partiel, ce qui a surtout été couronné de succès parmi la population active féminine. Ainsi l'emploi à temps partiel des

femmes s'est-il accru, durant la période 1979 à 1986, de 7,3 % en France et au Royaume-Uni et de 2,9 % en Allemagne fédérale, tandis qu'au cours de la même période, l'emploi à temps plein de femmes y reculait encore.

Deux points névralgiques du chômage n'ont toutefois pas disparu: le chômage de longue durée, lequel a persisté là où il a diminué, ce ne fut généralement pas du fait d'une nouvelle occupation, mais plutôt du prépensionnement de chômeurs «de longue durée «âgés») et le nombre toujours élevé de jeunes chômeurs. Ceci mis en rapport avec l'accroissement du nombre d'emplois vacants, conduit certains chercheurs à conclure que l'offre de main-d'oeuvre ne dispose pas de la formation (du degré de formation) adéquate pour pouvoir répondre à la demande des entreprises.

Aux Etats-Unis et au Japon, la situation est nettement différente de celle en Europe. En appliquant les méthodes de calcul européennes, il ne serait pas possible d'établir avec exactitude le nombre de chômeurs au Japon, mais il est en tous cas certain que le taux du chômage y serait bien inférieur à ce que connaît l'Europe. Aux Etats-Unis, la croissance économique a pour ainsi dire dès le début amené des gains d'emplois et une régression du chômage, telle que, selon la plupart des économistes, une nouvelle diminution ne pourrait se produire sans entraîner une véritable pénurie de la main-d'oeuvre.

2.2. TENDANCES GENERALES DES ECHANGES MONDIAUX.

L'année 1988 a été caractérisée par un dynamisme remarquable du commerce mondial, dont la croissance a dépassé largement toutes les estimations faites au cours de l'année écoulée.

A. EVOLUTION DU VOLUME DES ECHANGES MONDIAUX.

Le secrétariat du GATT a revu ses estimations du taux de croissance des échanges mondiaux en volume de 5,5 % à 8,5 % entre la mi-1988 (17) et février 1989 (18). Le FMI estimait également à 5,5 % l'expansion du commerce mondial, selon les projections d'avril 1988 (19) et a remonté ce taux à 7,5 % dans son rapport d'octobre 1988 (20). L'OCDE a haussé ses estimations de 6,8 % en juin 1988 (21) à 9 % en décembre 1988 (22).

Cette croissance en volume (voir tableau 5) égale le dernier taux le plus élevé enregistré au cours de l'année 1984 -alors que l'on considérait que la reprise avait déjà largement dépassé son sommet en 1988- et est de loin supérieure au taux moyen de 4 % obtenu depuis le début des années quatre-vingt.

Il faut aussi remarquer qu'au cours des six années écoulées depuis la récession de 1982, le commerce mondial a crû de 40 % et la production mondiale, de 25 %, tandis que pendant les six ans séparant la récession de 1975 de la fin de la reprise en 1981, le commerce mondial avait augmenté de 30 % et la production de 22 % (23). En outre, alors que 1981 marquait la fin de l'expansion et le début d'une forte récession, il n'y a pas de signe de crise imminente actuellement. De plus, le début des années quatre-vingt était caractérisé par un état général de surchauffe inflationniste, ce qui n'a pas été le cas en 1988, l'inflation restant modérée.

Poursuivant la comparaison avec les performances enregistrées en 1984, il faut noter que la répartition géographique de la croissance et la structure par produit se sont améliorées, de sorte que les résultats commerciaux sont à la fois plus solides et mieux équilibrés.

Tout d'abord, en terme de distribution géographique, le boom de 1984 était attribuable en grande partie à l'expansion de la demande à l'importation des Etats-Unis. En 1988, par contre, si la croissance en volume des importations américaines reste vive (+ 6,5 %), elle demeure néanmoins inférieure à la moyenne mondiale (9 %) et la demande à l'importation s'est accélérée dans bon nombre de pays développés, mais aussi en développement, excepté ceux exportateurs de pétrole. Ainsi, selon le GATT, les importations des pays en développement hors OPEP ont crû de 12 % en 1988, mais celles des pays de l'OPEP ont diminué de 1,5 % (contre une chute de 13,5 % en 1987), en réaction aux pertes de revenu liées à la baisse des prix du pétrole.

En terme de structure par produit, si la croissance reste fondée, comme c'est traditionnellement le cas, principalement sur les produits manufacturés, néanmoins la croissance des produits minéraux n'a pas été négligeable (voir tableau 6).

Un certain nombre de facteurs explicatifs de la remarquable progression du commerce mondial en 1988 ont été avancés par les différents organismes internationaux, notamment par le secrétariat du GATT, l'OCDE et le FMI. Il faut tout d'abord citer le renforcement de l'activité économique survenu depuis le milieu de l'année 1987 et fondé sur une accélération de la croissance des investissements privés et aussi sur une demande soutenue de la part des consommateurs. En particulier, la vigueur des investissements privés non résidentiels, qui ont crû de plus de 11 % en volume dans la zone de l'OCDE, ce qui n'était arrivé que deux fois depuis le début des années septante, a engendré une forte hausse du commerce des biens d'équipement.

TABLEAU 5- Evolution de la production et du commerce mondial de marchandises, par catégorie de pays

DESIGNATION	Variations en % du volume, t/t-1.		
	1986	1987	1988
<i>GATT</i>			
Production mondiale	3,0	3,0	
Commerce mondial	4,0	5,0 (5,5)	8,5
Exportations:		(a)	
- pays développés	2,5	5,0	8,0
- pays en développement	9,0	6,0	9,5
- pays de l'Est	5,5	2,5	
Importations:			
- pays développés	8,5	6,0	9,0
- pays en développement	- 5,0	3,0	10,0
- pays de l'Est	- 2,5	- 1,0	
<i>FMI</i>			
Production mondiale (b)	3,2	3,2	3,8
Commerce mondial (c)	4,5	5,8	7,5
Exportations:			
- pays industrialisés	2,6	5,3	7,7
- pays en développement	10,5	8,6	7,7
. pays exportateurs de pétrole	13,8	- 0,5	4,5
. pays non exportateurs de pétrole	9,4	12,1	8,6
Importations:			
- pays industrialisés	8,3	6,9	8,0
- pays en développement	- 4,5	4,4	8,0
. pays exportateurs de pétrole	- 21,9	- 11,1	1,4
. pays non exportateurs de pétrole	2,1	8,9	9,7
<i>OCDE</i>			
Production de la zone (d)	2,8	3,3	4,0
Commerce mondial (e)	4,5	5,7	9,0
Exportations de la zone (f)	- 7,3	1,8	8,5
Importations de la zone (g)	7,8	7,4	9,0
Commerce intra-OCDE	7,2	6,6	9,25

Source : GATT (1988), Le Commerce International 87-88, Genève; GATT (1989), Rapport préliminaire sur le commerce international en 1988-89, février, Genève; FMI (1988), World Economic Outlook, Octobre, Washington; OCDE (1988), Perspectives Economiques, n. 44, décembre, Paris.

- (a) Entre parenthèses figure la révision des données pour 1987 effectuée dans le Rapport Préliminaire 88-89.
 (b) PNB ou PIB pour les pays industrialisés et en développement et PMN pour les autres.
 (c) Moyenne des taux de croissance des exportations et des importations mondiales basées sur des données pour les pays industrialisés et en développement et sur des données en partie estimées pour l'URSS et les pays d'Europe de l'Est non membres du Fonds.
 (d) PNB des pays membres de l'OCDE.
 (e) Moyenne arithmétique des taux de croissance des importations et des exportations mondiales.
 (f) Exportations de l'OCDE vers le reste du monde.
 (g) Importations de l'OCDE en provenance du reste du monde.

Un deuxième élément favorable réside dans le caractère modéré de la reprise de l'inflation dans les pays industrialisés. L'activité des entreprises a bénéficié de la hausse limitée des coûts relatifs unitaires du travail dans les industries manufacturières, mais aussi de l'évolution des prix. Le prix réel du pétrole a enregistré une baisse de l'ordre de 50 % depuis 1980 et les niveaux des prix réels des autres produits de base demeurent très bas, malgré les augmentations intervenues en 1988 (voir plus loin point b.).

TABLEAU 6- Evolution du commerce mondial, par catégorie de produits

DESIGNATION	Variation en % du volume, t/t-1.		
	1986	1987	1988
<i>GATT</i>			
Exportations de:			
- produits agricoles	- 1,0	4,5	4,0
- produits minéraux (a)	7,5	1,0	7,0
- produits manufacturés	4,0	5,5	10,5
<i>OCDE</i>			
Exportations de l'OCDE:			
- produits manufacturés	2,1	5,7	10,75
Importations de l'OCDE:			
- produits manufacturés	9,6	8,1	10,75
- pétrole	8,3	2,5	5,5
- produits de base autres que le pétrole	2,9	5,7	3,75

Source : GATT (1988), Le Commerce International 87-88, Genève; GATT (1989), Rapport Préliminaire sur le Commerce International en 1988-89, février, Genève; OCDE (1988), Perspectives Economiques, n. 44, décembre, Paris.

(a) Y compris les combustibles et les métaux non ferreux.

Il semble aussi que le progrès technique et la diffusion rapide vers les marchés extérieurs d'une demande à l'égard des innovations incitent de plus en plus les entreprises à augmenter la part importée de leurs équipements et d'autres inputs.

L'orientation des politiques économiques a joué aussi un rôle favorable, selon le secrétariat du GATT. Ce dernier évoque notamment l'encouragement donné par bon nombre de gouvernements à l'amélioration de la compétitivité et de la flexibilité de l'économie et la capacité des banques centrales à enrayer la reprise de l'inflation. Quant aux politiques commerciales, l'élimination de certaines barrières aux échanges constitue aussi un stimulant, par exemple dans le cadre du commerce intra-régional nord-américain, à la suite de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et le Canada.

B. EVOLUTION DES PRIX ET DES TERMES DE L'ECHANGE.

Revenant à l'évolution en terme de prix, il faut remarquer un affaiblissement des mouvements brutaux qui ont accompagné et suivi le contrechoc pétrolier. En 1986, l'effondrement du prix du pétrole avait entraîné vers le bas la valeur unitaire du commerce mondial et avait provoqué des bouleversements au niveau des termes de l'échange des grandes régions. Les pays industrialisés avaient enregistré un gain de près de 9 % (et de 34 % pour les pays de l'OCDE vis-à-vis du reste du monde). En 1987, la faiblesse des prix des matières premières avait entraîné une quasi stagnation de la valeur unitaire du commerce mondial, exprimée en monnaie nationale ou en DTS, mais la dépréciation du dollar s'était traduite par une hausse de l'ordre de 10 à 11 % des valeurs unitaires, cette fois exprimées en dollars.

En 1988, les effets négatifs retardés du contrechoc pétrolier ont cessé de se faire sentir au niveau mondial. L'indice de la valeur unitaire des échanges, exprimé en monnaie nationale, a connu une légère augmentation, tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement non exportateurs de pétrole. Par contre, les pays exportateurs de pétrole ont subi une forte diminution de la valeur unitaire de leurs exportations, compte tenu de la nouvelle chute des prix du pétrole. Au niveau mondial, la hausse des prix des échanges devrait être de l'ordre de 1 à 2 % en monnaie nationale, mais de l'ordre de 4 à 5 % en dollar, compte tenu de la nouvelle dépréciation de la monnaie américaine.

En ce qui concerne l'évolution comparée des prix selon les catégories de produits, 1988 contraste avec les deux années précédentes; en 1986 et 1987, les prix des produits manufacturés avaient augmenté dans une mesure considérable par rapport aux prix des autres produits. Mais, en 1988, ce sont les prix des produits de base non pétroliers qui ont progressé le plus rapidement. Selon les données du FMI (24), les cours des produits de base non pétroliers ont haussé de 23,4 % en dollar. La hausse n'a pas été répartie uniformément sur l'année. En effet, il s'est produit une forte progression au cours des deux premiers trimestres, suivie par une légère baisse au troisième trimestre et par un nouveau redressement au quatrième trimestre.

Compte tenu de la perte de valeur du dollar par rapport aux autres grandes monnaies, il est utile de mentionner également les évolutions en DTS. Exprimés en DTS, les prix des produits de base non pétroliers ont quand même encore augmenté de 18,9 %, la hausse étant située surtout pendant les trois premiers trimestres. L'indice des cours calculé par le FMI comprend 39 séries relatives à 34 produits non combustibles et répartis en quatre catégories: les denrées alimentaires, les boissons, les matières premières agricoles et les métaux. La plus forte hausse a été enregistrée pour les métaux: + 48,2 % en dollars. La croissance record a été celle du nickel (+ 183 %), suite à une controverse sur les prélèvements à l'exportation survenue en République Dominicaine. Il faut aussi noter la hausse du prix de l'aluminium (+ 62,5 %), du fait surtout du dynamisme de la demande dans le secteur des automobiles, celle du prix du zinc (+ 55,4 %), soutenue à la fois par une demande importante (automobiles, construction, travaux publics) et par une interruption dans la production en raison de la grève des mineurs au Pérou et enfin, celle du prix du cuivre (+ 46,0 %), toujours à cause de la grève au Pérou, mais aussi suite à une offre réduite de la part d'autres pays producteurs.

TABLEAU 7- Prix du commerce mondial de marchandises, par catégorie de pays

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.		
	1986	1987	1988
<i>GATT</i>			
Valeur unitaire des exportations mondiales en dollars	6,0	11,0	n.d
<i>FMI</i>			
Valeur unitaire du commerce mondial, en dollars	4,8	10,0	4,7
Valeur unitaire du commerce mondial, en DTS	- 9,3	- 0,2	1,7
Indice des termes de l'échange:			
- pays industrialisés	8,8	0,5	1,2
- pays en développement	- 19,6	3,1	- 2,3
. pays exportateurs de pétrole	- 48,6	12,3	- 14,2
. pays non exportateurs de pétrole	- 3,0	- 0,2	1,8
<i>OCDE</i>			
Prix du commerce extérieur, en monnaie nationale:			
- exportations de l'OCDE	- 6,4	- 1,3	1,0
- importations de l'OCDE	- 13,3	- 0,4	1,0
Prix du commerce extérieur, en dollars:			
- exportations de l'OCDE	13,1	10,8	4,5
- importations de l'OCDE	4,0	11,3	4,0
Indice des termes de l'échange de l'OCDE vis-à-vis du reste du monde (a)	34,3	0,9	5,0

Source : GATT (1988), Le Commerce International 87-88, Genève; GATT (1989), Rapport Préliminaire sur le Commerce International en 1988-89, février, Genève; FMI (1988), World Economic Outlook, octobre, Washington; OCDE (1988), Perspectives Economiques, n. 44, décembre, Paris.

(a) Rapport entre les prix des exportations vers les régions hors CEE et les prix des importations en provenance de ces mêmes régions.

TABLEAU 8- Prix du commerce mondial, par catégorie de produits

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.		
	1986	1987	1988
<i>GATT</i>			
Valeur unitaire en dollars (a):			
- produits agricoles	12,0	8,6	n.d
- produits minéraux (b)	- 25,3	6,1	n.d
- produits manufacturés	16,1	12,9	n.d
<i>FMI</i>			
Prix du commerce mondial, en dollars (c):			
- produits manufacturés	17,7	12,0	8,1
- pétrole	- 50,2	28,4	- 14,3
- matières premières non pétrolières	- 1,2	3,4	15,7
<i>OCDE</i>			
Prix du commerce, en monnaie nationale:			
- exportations de produits manufacturés	- 3,6	- 1,2	0,5
- importations de:			
. produits manufacturés	- 1,4	0,7	1,75
. pétrole	- 49,0	- 4,6	- 19,25
. autres matières premières	- 9,4	- 3,9	7,25
Prix du commerce mondial, en dollars:			
- exportations de produits manufacturés	19,0	11,9	4,0
- importations de:			
. produits manufacturés	16,5	12,0	4,5
. pétrole	- 37,6	7,7	- 16,5
. autres matières premières	10,9	8,2	11,0

Source: GATT (1988), Le Commerce International 87-88, Genève; GATT (1989), Rapport Préliminaire sur le Commerce International en 1988-89, février, Genève; FMI (1988), World Economic Outlook, octobre, Washington; OCDE (1988), Perspectives Economiques, n. 44, décembre, Paris.

(a) Valeur unitaire des exportations mondiales.

(b) compris les combustibles et les métaux non ferreux.

(c) Les prix sont représentés respectivement par l'indice de valeur unitaire des produits manufacturés exportés par les pays industrialisés, par la valeur unitaire du pétrole exporté par les pays exportateurs de pétrole et par l'indice des cours des marchés des autres matières premières exportées par les pays en développement.

En deuxième position viennent les denrées alimentaires dont les cours ont crû de 27,6 %. Le principal facteur qui a poussé à la hausse est la grande sécheresse qui a sévi aux Etats-Unis et a fort affecté la production agricole. Les effets se sont répercutés sur le prix du sucre (+ 50,8 % sur le marché libre), sur celui du maïs (+ 41,6 %), ceux des huiles végétales et des farines protéiques (+ 35,8 %) et enfin celui du blé (+ 28,6 %). L'augmentation des cours du blé est toutefois demeurée limitée, en raison de l'existence de stocks mondiaux importants, d'une production plus élevée dans d'autres pays que les Etats-Unis et aussi de l'effort entrepris par la CEE pour gagner des parts sur les marchés céréaliers aux dépens des Etats-Unis.

Quant aux matières premières agricoles, les hausses ont été plus modestes, en moyenne + 9,4 % en 1988, mais avec quelques records: la laine fine (+ 63,3 %), le caoutchouc naturel (+ 20,4 %), le jute (+ 15,3 %) et les peaux (+ 9,8 %).

Par contre, les prix des boissons sont restés quasiment stables, mais ce quasi statu quo provient de l'évolution en sens opposé des prix de différentes boissons: une compensation s'est faite entre l'augmentation de prix du café

(+ 8,1 %) et du thé (+ 4,8 %) et la baisse qui s'est produite pour le cacao (-20,7 %). Le café est un produit de base faisant l'objet d'un accord international dont le fonctionnement souffre de nombreuses difficultés. En 1987, l'accord a été mis en échec en raison de la mésentente entre les pays producteurs au sujet du rétablissement des quotas d'exportation en vigueur au sein de l'Organisation Internationale du Café (OIC), qui avaient été suspendus à cause de la flambée des prix provoquée par la sécheresse au Brésil. Par la suite, les cours ont chuté, car une très abondante récolte a été annoncée, cependant, ce n'est qu'en octobre que les producteurs et les consommateurs sont parvenus à se mettre d'accord sur la limitation des exportations. Les cours n'ont pourtant haussé qu'avec un certain retard, les consommateurs ayant profité de l'absence de quotas pour constituer d'importants stocks au moment où les prix étaient bas. Le cacao a subi une baisse considérable de ses prix, résultant de l'écart persistant entre la production et la consommation.

Le pétrole brut, quant à lui, a connu une chute de prix de 20,4 %; la baisse s'est produite entre avril et octobre, mais à la fin de l'année, les prix ont à nouveau augmenté, sous l'effet de l'accord intervenu au sein de l'OPEP en vue de réduire la production.

Les mouvements de prix du commerce mondial reflètent les changements dans les prix relatifs des différentes catégories de produits et les variations des cours de change. Le dollar s'est encore déprécié par rapport aux autres grandes monnaies: en terme de DTS, la valeur du dollar est passée de 0,853 en 1986 à 0,774 en 1987 et à 0,744 en 1988 (25).

Les termes de l'échange des différentes zones ont évolué, compte tenu des prix des catégories de biens et du poids relatif de ces biens dans les flux d'achat et de vente. Pour les pays industrialisés, les produits manufacturés représentent une part plus élevée dans les exportations, tandis que, pour les pays en développement, ce sont les produits de base qui jouent un rôle plus important.

L'indice des termes de l'échange des pays industrialisés a connu une hausse, résultant des gains enregistrés vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole, qui ont dépassé les pertes vis-à-vis des pays exportateurs d'autres matières premières (voir tableau 7).

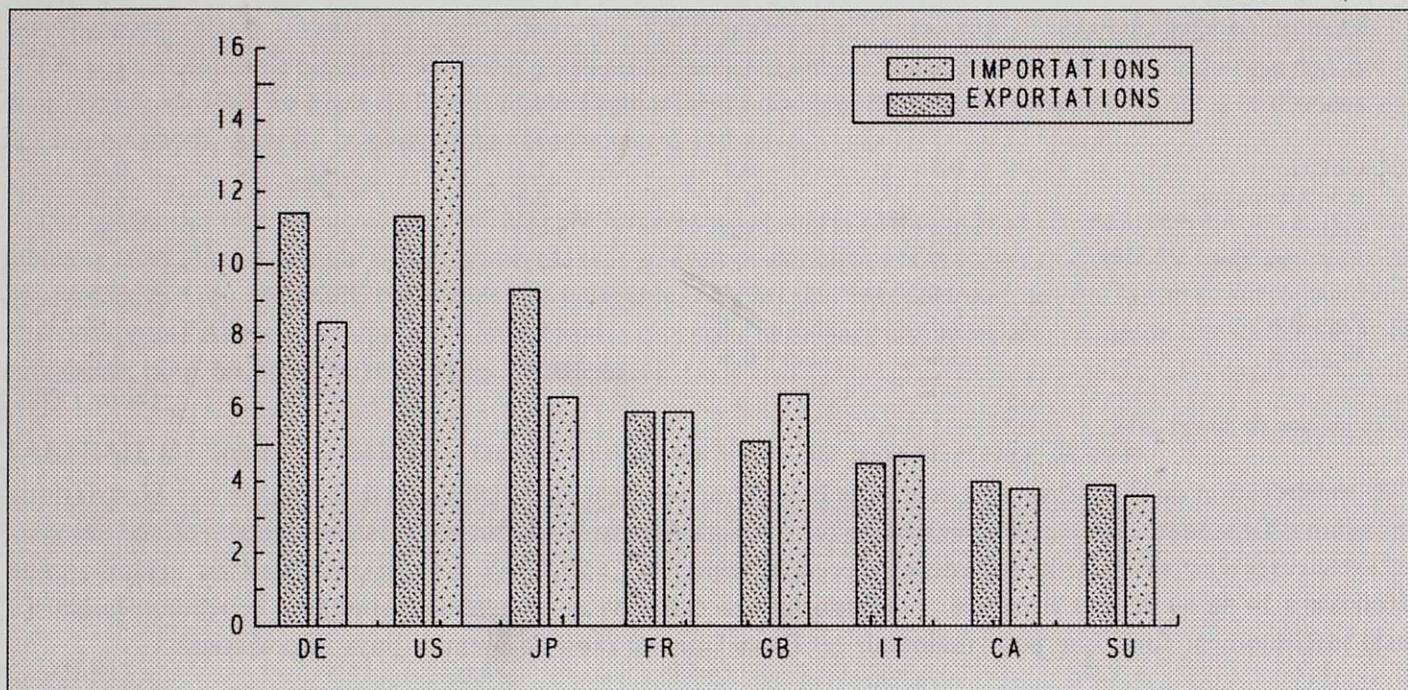
C. LE COMMERCE MONDIAL EN VALEUR

La progression des échanges mondiaux en volume et le retour à des prix positifs ont engendré une croissance de 14 % en valeur, selon le secrétariat du GATT, le commerce mondial s'élevant ainsi à 2840 milliards USD. Par ordre d'importance des exportations, l'Allemagne reste en tête, avec 11,4 % du total (contre 11,8 % en 1987) (voir graphique 2). La remarquable expansion des exportations en volume aux Etats-Unis (+ 21,5 %) a permis à ce pays de rattraper quasiment l'Allemagne, en passant de 10,2 % du total en 1987 à 11,3 % en 1988. Du côté des importations, les Etats-Unis demeurent toujours le premier pays, avec 15,6 % du total, contre 16,4 % en 1987, suivis par l'Allemagne (26).

Dans son Rapport Annuel, le secrétariat du GATT signale certains aspects caractéristiques des échanges en 1988, notamment en ce qui concerne le commerce des grandes régions. La croissance la plus rapide s'est manifestée dans la région du Pacifique Occidental (27): plus de 30 % en valeur; ensuite vient le commerce transpacifique avec une croissance de plus de 20 %. L'expansion a été plus lente pour le commerce transatlantique et pour le commerce intra-européen (environ + 15 %). Le commerce entre les pays de l'Europe Occidentale conserve pourtant la part la plus élevée dans le commerce global: 31,5 %, alors que les échanges dans la région du Pacifique représentent 11 % et ceux en Amérique du Nord, 5,5 %.

GRAPHIQUE 2- Les huit grands pays du commerce international en 1988

Variation en %, t/t-1.



Source: GATT, Rapport annuel 1988/89.

D. SOLDES COMMERCIAUX ET COURANTS.

En 1988, les déséquilibres commerciaux ne se sont réduits que du fait de la diminution du déficit américain, car les surplus du Japon et de l'Allemagne ont encore augmenté, du moins en valeur exprimée en milliards USD (voir tableau 9). En terme de pourcentage du PIB, l'excédent du Japon a diminué de 0,7 point de pourcentage, mais celui de l'Allemagne n'a guère baissé (voir tableau 10).

TABLEAU 9- Soldes des balances commerciales (FOB-FOB), par pays et groupes de pays

En milliards USD.

DESIGNATION	1986	1987	1988 (a)
Etats-Unis	- 147,8	- 158,2	- 124,2
Japon	92,7	96,4	99,4
Allemagne	55,7	68,7	76,5
CEE	46,6	36,7	23,4
Total OCDE	- 11,6	- 23,7	- 2,0
OPEP	15,8	34,5	26,8
Autres pays en développement dont:	1,7	12,4	21,6
- 4 NPJA (b)		24,1	22,1
- autres exportateurs de produits manufacturés (c)	(e) 30,8	12,2	20,4
- autres PVD	- 29,2	- 23,9	- 20,9
Pays à économie planifiée (d)	3,5	12,3	8,5

Source : CEE.

(a) Estimations de janvier 1989.

(b) Hong-Kong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan.

(c) Argentine, Brésil, Israël, Philippines, Thaïlande, Afrique du Sud, Yougoslavie.

(d) A l'exclusion de la Chine (comprise dans les autres PVD). A l'exclusion du commerce intra-CAEM.

(e) Total (b) + (c).

TABLEAU 10- Balances commerciales (FOB-FOB), par pays et groupes de pays

PAYS OU GROUPE DE PAYS	En % du PIB.				
	1974-81	1985	1986	1987	1988 (a)
Etats-Unis	- 0,8	- 3,1	- 3,4	- 3,6	- 2,8
Japon	1,3	4,2	4,7	4,1	3,7
CEE12	- 0,7	0,2	1,1	0,8	0,5
R.F. Allemagne	3,3	4,4	6,1	6,1	6,3
France	- 1,0	- 1,0	- 0,3	- 0,7	- 0,6
Royaume-Uni	- 1,9	- 0,7	- 2,3	- 2,4	- 4,5
Italie	- 1,6	- 1,5	0,7	0,0	0,0
Pays-Bas	0,4	4,3	4,2	3,1	3,9
Belgique	- 3,0	- 0,5	0,5	0,7	0,9

Source : CEE.

(a) Estimation de janvier 1989.

L'amélioration de la position extérieure des Etats-Unis provient essentiellement de la hausse des exportations en volume. Cependant, il n'est pas certain que cette progression perdure. En effet, la poussée en volume des ventes extérieures s'est située principalement au premier trimestre (+ 29,1 %), mais ensuite elle s'est affaiblie pour retomber à 14 % au dernier trimestre. Les importations ont suivi un mouvement similaire, cependant la hausse reste suffisamment forte que pour maintenir les Etats-Unis au rang de premier pays importateur.

Par ailleurs, il est difficile de se prononcer sur les effets plus ou moins durables des changements dans la position compétitive d'une économie. La théorie généralement admise établit qu'un gain de compétitivité, obtenu par exemple à la suite de variation de taux de change, demeure relatif: il conduit à des gains ponctuels de parts sur les marchés extérieurs et sur le marché intérieur (ou à une diminution des pertes), mais il ne génère pas un processus d'amélioration continue des performances à l'exportation ou à l'importation (28). Pour que ce processus se poursuive, il faudrait donc, dans le cas des Etats-Unis, que le dollar continue à se déprécier.

Néanmoins, selon certains experts, il y aurait des possibilités de gains ou de pertes persistantes, résultant d'une modification de compétitivité au sens absolu. Selon cette hypothèse, si un pays peut obtenir et conserver un avantage considéré comme absolu en coûts de production ou en prix, il réalisera une amélioration continue de ses parts de marché.

Selon l'appréciation que l'on peut faire de l'importance respective des facteurs liés à une compétitivité de type absolu et de ceux liés à une compétitivité de type relatif, la prévision sera fort différente quant à l'évolution du solde commercial, que ce soit en ce qui concerne le déficit des Etats-Unis ou le surplus de l'Allemagne, celui du Japon ou encore celui des NPIA (Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie: Hong-Kong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan).

Les excédents enregistrés par les NPIA ont légèrement baissé en 1988. Les exportations ont crû en volume, suite à l'expansion de la demande de la zone OCDE, cependant moins fortement qu'en 1987: 15 % contre 24 % (29). Par contre, les importations ont haussé plus vite que les exportations et un peu plus rapidement qu'en 1987: 24 % contre 23 %. Taïwan notamment a effectué des importations d'or et en Corée du Sud, les achats à l'étranger ont progressé du fait de la réduction de tarifs douaniers et de l'élimination de certaines restrictions à l'importation.

Les autres NPI exportateurs de produits manufacturés ont connu une hausse de leur surplus commercial, grâce au dynamisme de la demande extérieure. Les autres PVD exportateurs de matières premières non pétrolières ont profité de l'évolution favorable des prix de ces produits (à l'exception de certains produits tels que les boissons tropicales).

Les pays de l'OPEP ont vu leur surplus se réduire, malgré le niveau demeuré très faible de leurs importations et à cause des pertes de recettes extérieures liées au prix du pétrole brut.

Les pays à économie planifiée participent peu au dynamisme des échanges et en outre, la forte hausse de l'excédent réalisée en 1987 en dépit de la très faible augmentation des exportations en volume et grâce à la diminution des importations, a laissé la place à un mouvement à la baisse.

Les soldes des opérations courantes reflètent largement les soldes commerciaux (en pourcentage du PIB, voir tableaux 10 et 11). La part du solde courant dans le PIB est essentiellement la même que celle du solde commercial pour les Etats-Unis et la CEE prise dans son ensemble. La part de l'excédent courant du Japon et surtout la part observée pour l'Allemagne sont moins importantes que pour la balance commerciale, en raison des soldes négatifs enregistrés pour les services et pour les transferts.

TABLEAU 11- Soldes des balances des opérations courantes, par pays et groupe de pays

PAYS OU GROUPE DE PAYS	En % du PIB.				
	1974-81	1985	1986	1987	1988 (a)
Etats-Unis	0,3	- 2,9	- 3,4	- 3,6	- 2,7
Japon	0,2	3,7	4,3	3,7	3,0
CEE12	- 0,3	0,8	1,4	0,9	0,5
R.F.Allemagne	0,5	2,6	4,4	4,0	4,1
France	- 0,1	0,1	0,5	- 0,3	- 0,3
Royaume-Uni	- 0,4	0,7	- 0,9	- 0,6	- 3,2
Italie	- 0,7	- 0,9	0,5	- 0,1	- 0,4
Pays-Bas	1,0	4,1	2,8	1,6	2,3
Belgique	- 1,6	0,5	2,0	1,1	1,1

Source : CEE.

(a) Estimation de janvier 1989.

E. POLITIQUES COMMERCIALES: GATT MID-TERM REVIEW.

En décembre, s'est tenue à Montréal une conférence visant à faire le point sur l'état des négociations commerciales multilatérales menées sous l'égide du GATT et baptisées URUGUAY ROUND, depuis leur lancement à Punta del Este en septembre 1986.

La conférence aurait dû déboucher sur une série d'accords concrétisant les travaux des commissions, malheureusement, le GATT MID-TERM REVIEW s'est avéré un échec et s'est terminé par un ajournement jusqu'à la mi-avril 1989. Cet échec résulte de l'affrontement entre la CEE et les Etats-Unis au sujet de la réforme des politiques agricoles et de l'impossibilité d'aboutir à un compromis (voir l'encadré consacré à l'agriculture).

Les discussions ont donc repris à Genève concernant les politiques agricoles, mais aussi les échanges dans le secteur du textile, les droits de la propriété intellectuelle et les mesures de sauvegarde (30) pour lesquels aucune décision n'est intervenue. Par contre, il a été décidé de «geler» les 11 accords réalisés, notamment en matière de libéralisation des échanges de services, de procédure en cas de plainte auprès du GATT et de surveillance des politiques commerciales.

Les domaines où, à la fin de 1988, aucun accord n'a encore été réalisé, étaient le textile et les droits de la propriété intellectuelle.

Dans le secteur textile, le désaccord est total entre les pays industrialisés et les pays en développement. L'enjeu est important, car le commerce dans ce secteur représente quelques 160 milliards USD par an. La CEE réalise environ 12 % de la production mondiale, contre 8,5 % pour l'Inde et le Pakistan et près de 14 % pour les NPIA (Taïwan, Corée du Sud, Singapour...) qui sont les concurrents les plus importants.

Les échanges de textiles et d'articles d'habillement ne sont pas régis par le GATT, mais par l'Accord Multi-Fibres (AMF). Cependant, les pays en développement réclament l'allignement du secteur textile sur les dispositions générales du GATT. Les pays industrialisés y sont opposés et accusent de nombreux pays en développement d'exercer des pratiques commerciales déloyales et de recourir à des distorsions de concurrence (dumping, subsides illicites, non respect de la propriété intellectuelle, monopoles d'état, dévaluations agressives de monnaies etc...). Dès lors, ils insistent pour que les pays en développement donnent des garanties d'ouvrir leurs propres marchés et de rétablir des conditions de concurrence normale. A Punta del Este, il avait été convenu d'intégrer le secteur textile dans le cadre général du GATT sur la base de règles et de disciplines renforcées, mais à Montréal, aucun accord allant dans ce sens n'a pu être réalisé.

Concernant les droits de la propriété intellectuelle, on assiste à nouveau à un affrontement entre d'une part, les Etats-Unis, le Japon, la CEE et d'autres pays industrialisés et d'autre part, les pays en développement. Les pays industrialisés cherchent à obtenir une protection accrue pour les brevets, les licences, etc... par le transfert de compétence de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au GATT. Mais l'Inde et 14 autres pays en développement y sont opposés; ils estiment être mieux à même de défendre leurs intérêts au sein de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'accès aux innovations et les transferts de technologie. A Montréal, les positions sont restées inconciliables.

Les domaines dans lesquels certains accords ont pu être obtenus, après deux années de négociations, sont les échanges de services, la procédure de règlement des conflits commerciaux, la surveillance des politiques commerciales et les tarifs douaniers.

Le point le plus important concerne sans doute la libéralisation des échanges de services, car il s'agit d'une matière nouvelle pour le GATT. C'est également un secteur sensible où les positions divergent non seulement entre pays développés et en développement, mais aussi entre les grands pays industrialisés.

Le secteur est important sur le plan quantitatif -en terme de part dans les échanges en volume et en valeur-, mais également sur le plan qualitatif - en terme de maîtrise de certains secteurs. En effet, l'accès à certains services devient une condition nécessaire pour assurer la compétitivité d'une économie. Il faut remarquer que dans les pays industrialisés, de nombreux services évoluent vers une haute qualification, une productivité élevée et sont de plus en plus intégrés dans le secteur industriel. Par contre, dans les pays en développement, une dichotomie s'installe, car les services se développent de façon quasi autonome, ils absorbent des excédents de main d'oeuvre dans des emplois à faible qualification et à basse productivité.

De plus, au niveau des échanges mondiaux, les pays industrialisés ont une position de force: ils sont exportateurs nets et ils ont une supériorité dans les services «stratégiques» pour la compétitivité de l'économie: infrastructure de télécommunications, informatique, services de conseils en organisation, audit, ingénierie, marketing, publicité.... Les pays en développement, au contraire, sont importateurs nets. Enfin, la majorité des échanges se font entre les pays industrialisés qui représentent environ les quatre-cinquième des exportations totales et les trois-quart des importations totales.

Dès lors, les pays industrialisés ont tout intérêt à une libéralisation maximale des échanges de services et font pression pour obtenir un accès sans contrôle aux marchés des pays tiers. Les pays en développement sont partagés

entre deux positions. D'une part, l'accès à certains services sophistiqués leur paraît indispensable pour le développement de leurs économies, mais, d'autre part, ils désirent aussi protéger l'apparition et la croissance de leurs propres entreprises de services (selon les principes de la théorie des industries «naissantes») (31).

A Punta del Este, il avait été décidé que l'un des objectifs des négociations serait d'établir un cadre multilatéral en vue de l'expansion du commerce de services dans des conditions de transparence et de libéralisation progressive et comme moyen de promouvoir la croissance économique. Ainsi la croissance des pays en développement a été explicitement reconnue comme faisant partie des objectifs des négociations et à Montréal, l'un des succès a été de traiter les problèmes relatifs aux pays en développement directement, plutôt que sous forme d'exceptions aux règles générales du GATT, comme ce fut le cas précédemment pour les marchandises (voir le Système de Préférences Généralisées).

Il existe aussi des divergences entre les points de vue des pays industrialisés. Ainsi, les Etats-Unis et le Japon proposent d'accorder le «traitement national» (32) aux entreprises de services des pays membres du GATT qui s'installeraient chez eux. Les pays de la CEE considèrent cela comme insuffisant et réclament l'assurance d'un accès effectif aux marchés; ils craignent que les Etats-Unis et le Japon n'offrent aucune contrepartie à l'ouverture du grand marché européen en 1993.

En ce qui concerne la procédure de règlement des conflits commerciaux, le rôle du GATT a été renforcé. A partir de 1989, le GATT doit introduire une procédure d'arbitrage initial obligatoire et accélérer les différentes démarches prévues. Un temps limité est fixé pour la constitution du panel après le dépôt d'une plainte, ainsi que pour la désignation des membres du panel et pour l'achèvement des travaux. De même, les délais sont raccourcis pour l'approbation des rapports des panels par le conseil du GATT, pour l'implantation des mesures décidées par les pays en cause et pour les actions à entreprendre par les pays lésés. Toutefois, les décisions continueront d'être prises à l'unanimité, car la CEE et le Japon ont refusé de supprimer la règle du consensus et donc la possibilité de bloquer l'adoption d'une résolution au conseil.

En matière de surveillance des politiques commerciales, le GATT devrait disposer d'un pouvoir accru. En effet, un accord est intervenu pour que le GATT établisse régulièrement des rapports sur les pratiques commerciales des pays membres, qui seraient discutés par le conseil et dont l'objectif est d'examiner les impacts des mesures nationales sur le système commercial multilatéral. Les quatre plus grands pays ou blocs (Etats-Unis, CEE, Japon, Canada) seraient soumis à un examen tous les deux ans, les 16 plus grands pays suivants, tous les quatre ans et les autres pays membres, tous les six ans.

Enfin, pour les tarifs, il a été convenu de décider de réductions substantielles et globales, avec un objectif général de plus ou moins 30 % et avec la participation de toutes les parties contractantes, y compris les pays en développement, mais sous la réserve, pour ces derniers, de leurs possibilités économiques et financières.

L'accord reste en «suspens» jusqu'en avril 1989. Après cette date, les procédures, les approches et les méthodes à suivre pour les négociations doivent être établies et les négociations proprement dites devraient commencer en juillet 1989.

Offensives et gel sur le front de la «guerre agricole»

Quatre blocs se trouvent principalement en présence dans le cadre des négociations sur les produits agricoles: les Etats-Unis, la CEE, les pays en développement et le groupe de CAIRNS. Ce dernier bloc constitue la troisième force agricole après les Etats-Unis et la CEE et est composé des 13 autres pays grands producteurs et exportateurs de produits agricoles: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay. Cependant, à Montréal, les discussions ont surtout opposé les Etats-Unis à la CEE et cet affrontement s'est terminé par un échec; M. A. DUNKEL, Directeur Général du GATT a été chargé de préparer un projet de solution pour la nouvelle réunion de Genève en avril 1989. A Montréal, les parties n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les objectifs à poursuivre.

En septembre, les membres de l'International Policy Council on Agriculture and Trade (IPC) avaient préparé une proposition de réduction générale de l'ordre de 50 % des mesures de soutien aux agriculteurs, qui créent des distorsions commerciales. Cependant, lors du GATT MID-TERM REVIEW, les débats ont été bloqués par la demande formulée par les Etats-Unis de fixer un objectif à long terme (10 ans) d'élimination complète des mesures de restrictions agricoles. Cette position peut paraître à première vue en contradiction avec la politique agricole suivie par les Etats-Unis, qui allie un système de soutien financier à des mesures protectionnistes.

Cette politique remonte à la crise de l'entre-deux-guerres. Aux Etats-Unis, le revenu agricole net a chuté de 70 % entre 1929 et 1932, à la suite de l'effondrement des prix agricoles (1). Le premier programme d'aide aux fermiers, l'Agricultural Adjustment Act (AAA) a été voté en 1933 et a été suivi de façon continue par d'autres plans comprenant des mesures de subventions et de protection.

La politique agricole américaine est fondée sur trois mécanismes. Le premier est celui du soutien des prix par les «prêts de campagne», c'est-à-dire des prêts accordés par l'Etat Fédéral aux fermiers au niveau des prix de soutien et jusqu'à la récolte suivante. Le deuxième mécanisme est celui de l'encouragement à la mise hors culture volontaire grâce à une aide financière. Le troisième consiste à fixer des «target prices» et à accorder des paiements compensatoires aux fermiers lorsque les prix du marché sont inférieurs aux prix objectifs.

En vertu de l'AAA, la Commodity Credit Corporation dispose de l'autorité d'accorder des subsides à l'exportation et le Président est autorisé à prendre des mesures de protection (taxes, quotas) contre les importations qui mettraient en danger les prix de soutien intérieurs.

Les américains ont défendu cette politique au sein du GATT, ce qui explique que les produits agricoles n'ont pas été soumis au même traitement que les produits industriels, lors des négociations commerciales multilatérales. En 1951, le Congrès américain a imposé qu'aucun accord commercial ne soit conclu en contradiction avec l'AAA et en 1955, les Etats-Unis ont obtenu une clause dite de «waiver» donnant la possibilité d'imposer des restrictions quantitatives temporaires aux importations de matières premières agricoles qui menaceraient les productions assujetties à des programmes internes.

Cependant, des projets d'assainissement de la politique agricole ont vu le jour aux Etats-Unis. L'administration s'est trouvée à cet égard en butte avec le Congrès qui est largement soumis aux pressions des groupes d'intérêt défendant les agriculteurs. En 1985, le gouvernement a introduit un projet d'abaissement des prix de soutien et d'élimination des paiements compensatoires dans un délai de cinq ans. Le projet a été rejeté et au contraire, la politique de soutien aux exportations a été renforcée.

En 1988, l'administration américaine a adopté une nouvelle tactique: pour faire accepter par le Congrès une réduction des mesures de politique agricole interne, elle a cherché à obtenir du GATT une déclaration de libéralisation à long terme des échanges mondiaux de produits agricoles. Cette demande ayant été rejetée, il est à craindre que le Congrès ne soit conforté dans ses positions protectionnistes, lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur l'agriculture qui doit être adoptée en 1989.

La proposition d'objectif à long terme a été refusée par la CEE, car une suppression complète des subventions à l'agriculture signifierait la disparition de la PAC. La CEE accepte néanmoins de fixer un objectif de réduction progressive. Mais cette réduction devrait porter sur l'ensemble des aides et pas seulement sur les subventions à l'exportation. En outre, la CEE insiste pour que tous les pays producteurs - dont les Etats-Unis - participent à cette réduction. Les représentants de la CEE font valoir à cet égard les efforts déjà entrepris par la CEE depuis 1986 pour réformer la PAC, alors que les autres pays producteurs n'ont encore pris aucune mesure. Depuis 1986, le soutien aux agriculteurs a été réduit de 12 à 15 % et une nouvelle réduction est prévue d'ici 1990.

La PAC a été instaurée en 1958, en vue de soutenir les revenus des agriculteurs et de favoriser l'intégration européenne. Pour réaliser ces objectifs - comme dans le cas de la politique américaine - une série de mesures ont été prises, concernant les prix, portant sur le versement de subventions (pour le stockage, la consommation, les inputs...), de primes de complément et à la production.

Les mécanismes principaux reposent toutefois sur les soutiens des prix. La PAC comporte trois catégories de prix: les prix indicatifs (niveaux plafonds de la fourchette de variation des prix à la production), les prix de seuil, prix d'écluse ou prix de référence (prix minima à l'entrée dans la CEE), les prix d'intervention (prix minima garantis aux producteurs pour soutenir le marché). Les prix ne sont garantis que pour les quantités de production correspondant aux quotas. Au delà des seuils de garantie, les producteurs doivent financer, au moins en partie, l'écoulement des excédents. La PAC comprend aussi des mécanismes agissant sur les échanges extérieurs: des prélèvements à l'importation de produits concurrents des pays tiers et des restitutions à l'exportation, lorsque les cours mondiaux sont inférieurs aux prix dans la CEE.

Ces dernières années, les politiques agricoles ont été remises en question, sur base d'un examen de leurs effets tant sur le secteur concerné qu'au niveau plus global des économies nationales et enfin sur le système des échanges mondiaux. Pour de nombreux experts, les politiques gouvernementales ont une large part de responsabilité à l'égard des problèmes agricoles et de leurs retombées plus générales. Selon l'OCDE (2), «Les politiques qui isolent les agriculteurs des signaux du marché ont manqué totalement leurs objectifs et elles ont, de surcroît, engendré de profonds déséquilibres sur les marchés agricoles, faussé les échanges mondiaux, imposé des coûts grandissants aux consommateurs et aux contribuables et affaibli la croissance économique globale. Les efforts entrepris pour contenir les effets négatifs de ces politiques, sans en modifier radicalement les principes de base ont eux aussi échoué. En conclusion, la seule solution durable des problèmes du secteur agricole réside dans la libéralisation des marchés.»

En ce qui concerne plus particulièrement la CEE, les experts du FMI écrivent que: «La PAC n'est peut-être pas à l'origine des problèmes agricoles, mais elle les a aggravés en étendant le soutien des prix et en l'institutionnalisant au niveau supranational.»(3).

Les politiques agricoles ont eu pour effet:

- de maintenir les prix au-dessus des cours mondiaux;
- de stimuler les agriculteurs à produire toujours davantage, alors que la demande de produits agricoles n'augmente que très lentement;
- de provoquer une accumulation d'excédents et de stocks;
- d'augmenter considérablement le niveau d'auto-provisionnement du pays et donc d'inciter le gouvernement à fermer le marché aux importations et à aider les producteurs nationaux à exporter;
- d'introduire des disparités importantes entre les grandes exploitations dont les coûts de production unitaires sont inférieurs aux prix de soutien et les petites exploitations dont les coûts unitaires sont nettement plus élevés.

Au niveau des économies nationales, les politiques agricoles représentent un coût considérable, d'une part en raison des dépenses publiques à charge des contribuables, et d'autre part, du fait des prix plus élevés payés par les consommateurs pour les produits alimentaires.

Selon l'OCDE, le coût total (budgétaire et supporté par les consommateurs) s'élèverait pour la période 1979-1980-1981 (4) à 1,3 % du PIB aux Etats-Unis, contre 2,8 % dans la CEE et à 42,1 % de la valeur ajoutée de l'agriculture aux Etats-Unis, contre 93,2 % dans la CEE.

Enfin, les politiques agricoles ont des effets négatifs sur les échanges mondiaux. Les productions augmentant et les stocks s'accumulant, les pays ont cherché à les absorber d'une part, en limitant par des restrictions les importations des producteurs à plus faible coût des pays tiers et d'autre part, en écoulant les excédents non absorbés sur les marchés mondiaux demeurés ouverts à la concurrence internationale par des subventions aux exportateurs. Ce type de mesure a eu pour effet de faire baisser les cours mondiaux des produits agricoles et d'élargir encore l'écart avec les prix intérieurs.

A long terme, selon les experts, un assainissement des politiques agricoles devrait faire baisser les prix à la consommation dans les pays considérés, accroître l'emploi et stimuler la croissance. La libéralisation des échanges mondiaux devrait créer de nouveaux débouchés pour les autres pays producteurs jusqu'à présent écartés des marchés protégés et devrait accroître la stabilité des prix.

En outre, selon l'OCDE (5), il serait plus profitable d'adopter une approche multilatérale et multiproduits des problèmes agricoles. Une action multilatérale coordonnée permettrait un processus d'ajustement moins brutal qu'un processus unilatéral et un gain maximal serait retiré pour l'économie mondiale. Une approche multiproduits présente des avantages d'abord du point de vue politique pour faire accepter les mesures d'assainissement sur le plan interne et d'autre part, compte tenu de l'interdépendance étroite des marchés de produits agricoles, les risques de distorsions dans les échanges seraient réduits.

NOTES

(1) OCDE (1987), *Ajustement structurel et performance de l'économie*, Paris, p.197.

(2) OCDE (1987), *ibid.*, p.197.

(3) FMI (1989), *The Common Agricultural Policy of the European Community: Principles and Consequences*, Etude Spéciale du Fonds n.62, Washington.

(4) OCDE (1987), *ibid.*, p.202.

(5) OCDE (1987), *ibid.*, p.218.

2.3. FACTEURS MONÉTAIRES

A. INFLATION

L'année 1988 a été caractérisée par un faible taux d'inflation. Bien que le contrechoc pétrolier date de 1986 déjà, il semble avoir eu, du moins pendant la première moitié de l'année, encore un certain effet modérateur sur l'évolution des prix. La politique monétaire moins rigide après la crise boursière de 1987 n'a eu peu ou pas d'effet sur cette évolution parce que le mouvement n'a été que de courte durée.

Craignant une nouvelle flambée de l'inflation en raison de goulots d'étranglement du côté de l'offre, accompagnée d'une demande restant à un niveau élevé, les autorités ont de nouveau durci leur politique monétaire. Durant le deuxième semestre l'inflation a monté quelque peu mais comparé à la période avant et durant la stagflation, son taux est demeuré fort modeste; en effet, dans les grands pays industrialisés, la hausse des prix se situait, dans la période de 1970 à 1985 à 7,8 % en moyenne par an.

En 1988, l'inflation a fait sa réapparition aux Etats-Unis, en République Fédérale, au Japon, au Royaume-Uni et en Italie et, parmi les pays industrialisés moins importants, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, Suède, Danemark, Autriche, Suisse, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Considéré sur l'ensemble de l'année, elle a encore un peu reculé en France, en Belgique, en Norvège, en Espagne et en Irlande.

TABLEAU 12- Inflation OCDE

PAYS	Variation en %, t/t-1.				
	1984	1985	1986	1987	1988
Etats-Unis	4,3	3,5	2,0	3,6	4,1
Japon	2,2	2,1	0,4	- 0,4	0,5
Canada	4,3	4,0	4,2	4,4	4,0
Allemagne Fédérale	2,4	2,2	- 0,2	0,2	1,2
France	7,4	5,8	2,5	3,1	2,6
Royaume-Uni	5,0	6,1	3,4	4,2	4,9
Italie	10,8	9,2	5,9	4,8	5,0
<i>Belgique</i>	6,3	4,9	1,3	1,6	1,2
Danemark	6,3	4,7	3,6	3,7	4,5
Irlande	8,6	5,4	3,8	3,2	2,1
Luxembourg	4,6	4,1	0,3	0,0	1,5
Pays-Bas	3,3	2,3	0,2	- 0,5	0,7
CEE	6,7	6,4	3,3	3,1	3,4
OCDE Europe	7,4	6,6	4,1	3,0	4,9
OCDE Total	5,2	4,5	2,7	3,3	3,9

Source: OCDE

B. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET

L'inflation modérée et la politique moins rigide après la débâcle de 1987 ont d'abord entraîné une baisse des taux d'intérêt. Vers le milieu de l'année toutefois, cette tendance s'est renversée et l'année s'est terminée sur un taux (à court terme) plus élevé qu'à la fin de 1987, à deux exceptions près: la France et l'Italie. L'intérêt réel

a cependant connu une nouvelle hausse, le taux le plus élevé se situant au Royaume-Uni. Dans ce pays, la politique menée tend d'ailleurs vers un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que dans d'autres pays parce que le gouvernement voulait, outre sa lutte contre l'inflation, provoquer une contraction de la demande privée. En plus d'une forte baisse du taux d'épargne, l'envolée de cette demande a exercé également une influence négative sur la balance commerciale, amenant une pression périodique sur la GBP.

En 1988, la montée du taux à court terme n'a guère eu d'effet sur l'évolution du taux à long terme et ceci pour deux raisons. D'abord, l'appel des autorités au crédit à long terme a été moins important, car les efforts d'économie de nombre de gouvernements et le niveau satisfaisant des recettes à la suite de la croissance économique persistante ont abouti à des déficits publics moins volumineux. Ensuite et nonobstant la forte propension à l'investissement, le secteur privé m'a pas non plus fait un appel excessif au crédit à long terme: ces dernières années, les entreprises ont vu leur rentabilité s'améliorer d'une manière telle que bien souvent elles ont été à même de financer leurs investissements par leurs moyens propres.

TABLEAU 13- Taux d'intérêt à court terme dans les principaux pays (a)

PAYS	1985	1985 (b)	1986	1986 (b)	1987	1987 (b)	1988	1988 (b)
Etats-Unis	7,05	3,55	5,49	3,49	5,73	2,13	8,04	3,94
CEE								
Belgique	9,75	4,85	7,40	6,10	6,75	5,25	7,50	6,30
Pays-Bas	5,82	3,52	6,08	5,88	4,72	5,22	5,66	4,96
France	8,95	3,15	7,98	5,48	8,60	5,10	8,47	5,87
Allemagne Fédérale	4,83	2,63	4,81	5,01	3,65	3,45	5,33	4,13
Royaume-Uni	11,17	5,07	10,56	7,25	8,21	4,01	12,51	7,61
Italie	13,10	3,90	10,25	4,35	11,66	6,86	11,44	6,44
Japon	7,36	4,26	4,40	4,00	3,90	4,20	4,16	3,66

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

(a) Taux d'intérêt sur des placements à trois mois, généralement des bons du trésor, à fin d'année.

(b) Taux réel: taux nominal diminué de l'inflation.

C. COURS DES CHANGES

La maîtrise du cours de change est et reste l'objectif le plus important de la politique économique de coordination internationale, tandis qu'elle constitue en même temps un baromètre de succès de cette politique. De ces deux points de vue, 1988 n'a pas témoigné d'une activité internationale plus grande, bien au contraire, mais il faut dire également que l'appréciation portée sur la volonté de coopération internationale n'est certes pas négative.

Sur la base de cours de change bilatéraux, il apparaît que dans la période de mai à août, le dollar s'est apprécié, pour se déprécier ensuite, tout en ne retombant pas au niveau du début de 1988. Le cours effectif du dollar, - donc en tenant compte de l'importance relative des différents partenaires commerciaux des Etats-Unis, - s'est apprécié au cours du troisième trimestre pour retomber, durant le dernier trimestre, en deçà du niveau de début 1988 et fin 1987. Ainsi la moyenne annuelle de 1988 a régressé pour la troisième fois consécutive en autant d'années (voir tableau 14 et graphique 3).

Le yen japonais s'est apprécié dans la même mesure quasiment que l'USD se dépréciait et ce n'est qu'au troisième trimestre de 1988 qu'il a montré un certain affaiblissement. Le DEM, par contre, s'est stabilisé (avec une légère tendance à la dépréciation) au niveau de 1987 et n'a pas connu de fluctuations importantes en cours d'année.

Le système monétaire européen a été un modèle de calme relatif. Aucun ajustement des cours de change n'a été nécessaire, ce qui est à attribuer vraisemblablement au processus d'unification européenne. Le progrès vers le marché unifié au 1er janvier 1993 se poursuit à pas cadencés (voir encadré).

TABLEAU 14- Taux de change réels effectifs

1980-1982 = 100.

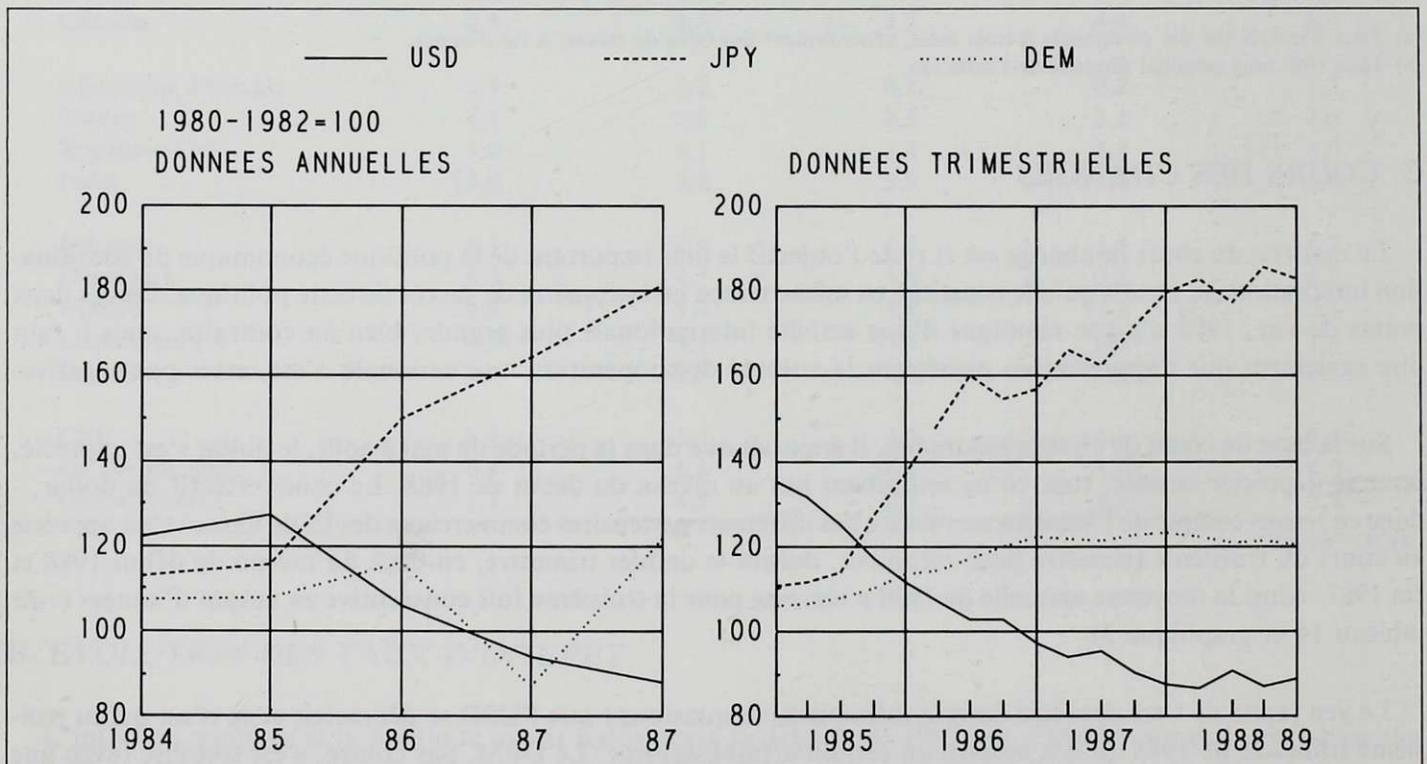
ANNEE	USD		JPY		DEM		GBP	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
1983	112,7	114,9	96,8	100,4	101,0	100,6	93,1	93,1
1984	119,6	120,8	97,8	102,4	98,0	96,8	90,2	89,7
1985	121,7	123,3	99,0	104,2	96,6	95,6	92,8	92,2
1986	100,9	106,4	122,2	126,8	103,6	104,6	87,3	88,0
1987	90,2	96,3	127,9	131,6	106,2	109,1	87,4	88,9
1988	85,9	90,7	135,5	138,0	106,3	107,4	94,3	95,3
1986 (c)	- 17,1	- 13,5	+ 23,4	+ 21,9	+ 6,9	+ 9,1	- 5,9	- 4,4
1987 (c)	- 10,6	- 9,5	+ 4,7	+ 3,8	+ 2,8	+ 3,9	+ 0,2	+ 1,1
1988 (c)	- 4,8	- 5,8	+ 5,9	+ 4,9	- 0,6	- 1,6	+ 7,9	+ 7,2

Source : Morgan Guaranty Trust Co; FMI.

- (a) Par rapport aux monnaies de quinze autres pays industrialisés.
 (b) Par rapport aux monnaies de dix-huit autres pays industrialisés et de vingt-deux en développement.
 (c) variations en % d'une année à l'autre.

GRAPHIQUE 3- Taux de changes nominaux effectifs de l'USD, du JPY et du DEM

1980-1982 = 100.



Source: Morgan Guaranty Trust Co. *World Financial Markets*, New York.

Objectif 1992: bilan à mi-parcours

Suivant le rapport de la Commission au Conseil en vue du Conseil européen de Rhodes des 2 et 3 décembre 1988, le bilan à mi-parcours de l'«objectif 1992» est de manière générale satisfaisant. Les nouvelles procédures de vote introduites par l'Acte Unique (1.7.1987), la nouvelle procédure de discipline budgétaire et de coopération avec le Parlement résultant de l'accord historique du Conseil Européen de Bruxelles (13 et 14 février 1988) ont constitué des facteurs décisifs de progrès dans l'achèvement du Grand Marché sans frontières.

Sans doute les progrès se sont-ils concentrés dans le domaine des barrières techniques (transport routier, marchés publics, assurances, diplômes...) tandis qu'ils demeuraient insuffisants dans celui des barrières physiques (contrôles vétérinaires et phytosanitaires...) et fiscales (fiscalité indirecte...). Sur le nombre total de 279 propositions à traduire en droit communautaire, l'état d'avancement à la fin de l'année 88, suivant M. BANGEMANN, était le suivant: 134 propositions avaient déjà reçu un accord du Conseil, 97 restaient en suspens et 48 n'étaient pas encore au stade du Conseil.

La transposition des directives déjà opérationnelles dans les législations nationales des Douze reste cependant en retard, (2 seulement sur 68) de sorte que le rythme de travail devra à tous les niveaux être renforcé à l'avenir.

L'année 1988 peut également être considérée comme décisive dans le chef des agents économiques, ainsi que l'attestent les concentrations, fusions et prises de participation des entreprises, en cours dans tous les Etats-membres: par exemple le nombre des fusions en Allemagne a atteint 1 159 à fin 1988, en augmentation de 30 % suivant l'Office fédéral des cartels. Plus spécifiquement, des progrès significatifs ont été accomplis vers l'Europe des marchés publics de fournitures et travaux, celle des diplômes et celle des produits industriels (alimentaires, jouets, matériaux de construction, sécurité des machines...). La stratégie de la «reconnaissance mutuelle» des tests et normes nationaux s'est révélée très efficace en matière d'harmonisation technique.

Mais c'est surtout le secteur des services, jusqu'ici parent pauvre du marché intérieur, qui rattrapa en 1988 son retard, principalement les services financiers.

Après des années d'immobilité, la deuxième directive sur les assurances directes «Dommages» a été adoptée le 22 juin 1988: pour la couverture des grands risques industriels et commerciaux, la compagnie d'assurances peut offrir des contrats au sein de l'ensemble communautaire grâce au régime du «Home Country Control» c'est-à-dire sans création obligatoire de succursale ou filiale dans le pays où le risque est situé. La même attitude libérale est acquise depuis le 21 décembre 1988 en matière d'assurance-vie qui prévoit que les règles du pays du siège social de l'assureur s'appliqueront, lorsque le preneur prend lui-même l'initiative de chercher l'assurance dans cet autre Etat-membre.

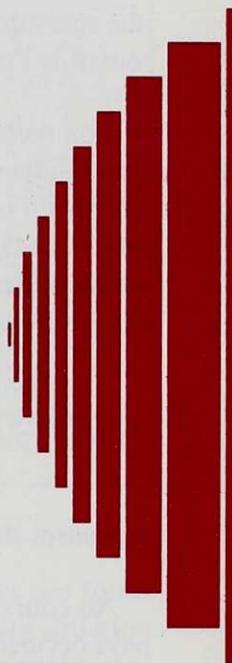
Le secteur bancaire n'échappe pas non plus à cette internationalisation, grâce à l'harmonisation des normes concernant les fonds propres (21.12.1988) et à l'application du même principe déjà cité, à savoir le «contrôle par le pays d'origine».

Enfin la création parallèle d'un espace financier intra-européen a été matérialisée par la directive du 22 juin 1988 portant libération complète des mouvements de capitaux à partir du 30 juin 1990, sauf pour 4 pays qui disposent d'un délai expirant à fin 1992 ou 1995: Espagne, Grèce, Irlande, Portugal. Le principe d'une libéralisation «erga omnes» est inscrit dans le dispositif.

En conclusion, l'année 1988 est caractérisée par la matérialisation de l'irréversibilité du grand marché ainsi que le Sommet de Hanovre l'avait rappelé (27 et 28 juin 1988) et aussi par la décision de mettre en chantier un autre objectif plus ambitieux encore: l'Union monétaire. Le rapport établi par le Comité «ad hoc» a été publié le 12 avril 1989 (Rapport dit DELORS).

3.

L'ECONOMIE BELGE EN 1988



3.1. LES COMPOSANTES DE LA DEMANDE

3.1.1. LES INVESTISSEMENTS

En 1988, les investissements productifs ont constitué, outre la construction d'habitations par les ménages, la principale force motrice de l'économie nationale. Sur la base des déclarations à la TVA, les investissements de l'ensemble des entreprises ont connu une envolée plus forte encore qu'au cours des années précédentes. L'année a vu monter à 685,5 milliards BEF le montant de ces dépenses des entreprises (45,7 % par les entreprises industrielles, dont 42,8 par l'industrie manufacturière et 54,4 % par les entreprises non-industrielles). Ainsi, la Belgique se situe dans le groupe de pays ayant assez bien réussi en la matière. L'augmentation la plus forte s'est située du côté des entreprises industrielles (+ 25,0 %). Depuis un certain temps, le taux de croissance de leurs investissements dépasse celui enregistré par les entreprises non-industrielles. Comme l'inflation en Belgique s'est située à un taux extrêmement bas en 1988, l'accroissement est également sensible en volume.

Ici, il y a cependant lieu d'attirer l'attention sur les investissements effectués par les centres de coordination (c'est-à-dire les quartiers généraux administratifs, financiers et de recherche d'un groupe de sociétés). Près de la totalité de leurs investissements sont statistiquement imputés aux entreprises non-industrielles, alors qu'ils sont effectués à la demande d'entreprises industrielles. La conséquence en est, au niveau de la statistique de la TVA, une surévaluation artificielle des investissements réalisés par cette première catégorie d'entreprises. Globalement toutefois l'influence des investissements de centres de coordination demeure limitée (33).

Non seulement les investissements à risque ont bénéficié d'un redressement en 1988, mais également la construction résidentielle (+ 20 %), la seule ombre au tableau provenant de la stabilisation des investissements publics à 55 % du niveau atteint en 1980. Depuis des années déjà, les dépenses de capital de l'autorité centrale marquent un recul à la suite de l'assainissement des finances publiques. En 1988 toutefois, les autorités locales ont su compenser la chute des investissements des autorités nationales grâce à leurs investissements cycliques liés à la période des élections communales.

A. INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

a. Causes du redressement

Au cours des années 70, le rythme d'inflation s'est nettement accéléré en Belgique comme dans la plupart des pays occidentaux, à la suite des deux chocs pétroliers. Le mécanisme d'indexation appliqué en Belgique et selon lequel les salaires sont liés aux prix à la consommation, a engendré un dérapage des coûts, ce qui n'a pas manqué d'affecter la position concurrentielle des entreprises et par là, d'effriter leurs parts du marché, tant à l'intérieur qu'à l'exportation. La conséquence en a été une rentabilité amoindrie et une baisse prolongée des taux d'utilisation de la capacité de production, évolutions n'incitant guère à l'investissement et provoquant même dans certains cas le recul de celui-ci. Les seuls investissements réalisés durant cette période ont été axés principalement sur la rationalisation de l'appareil de production.

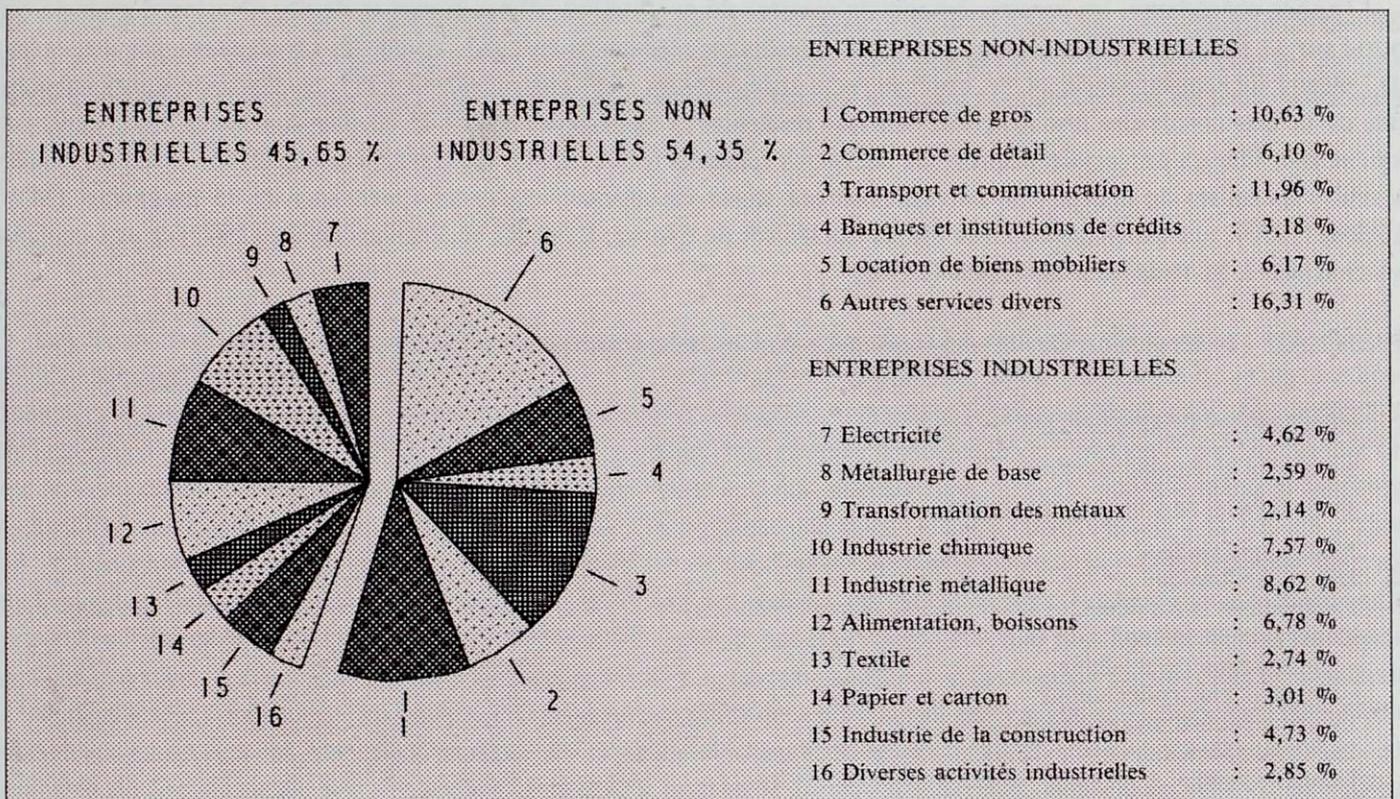
Importance sectorielle des investissements

Le graphique fait apparaître des investissements plus élevés pour les entreprises non-industrielles qu'industrielles. Toutefois, il n'a pas été tenu compte des problèmes statistiques engendrés par les centres de coordination et les sociétés de leasing.

En réalité, l'écart est moins important qu'il n'apparaît ici. Parmi les entreprises industrielles, il faut compter celles de la transformation des métaux, de l'industrie chimique et de l'industrie alimentaire. En ce qui concerne l'industrie transformatrice du métal, il y a lieu de faire remarquer que 5,02 % de ses investissements interviennent à l'initiative de la construction automobile. Parmi les entreprises non-industrielles, ce sont le secteur des transports et communications ainsi que le commerce de gros qui prennent en compte la plus large part des investissements.

GRAPHIQUE- Part des différents secteurs dans les investissements totaux

En % du total.



Source: INS, calculs DGED.

La faiblesse de la rentabilité a eu pour effet que la plupart des investissements ont été financés avec des fonds empruntés, ce qui ne pouvait que nuire à la solvabilité et accroître l'endettement des entreprises. Cette situation devenant insupportable, il fallut prendre des mesures de politique économique en vue de redresser la capacité concurrentielle des entreprises. La première mesure prise en février 1982, fut la dévaluation de 8,5 % du franc belge, accompagnée d'autres mesures visant à neutraliser les hausses des prix et des salaires.

Peu de temps après, le Parlement votait la loi Cooremans-Declercq, laquelle avait pour but de rendre à nouveau plus attrayant le capital à risque. Nombre d'entreprises en ont profité en majorant leurs moyens propres,

améliorant ainsi leur structure financière et leur solvabilité. Non seulement la capacité concurrentielle des entreprises belges se redressa, mais en même temps il devint possible de créer un climat favorable aux investissements, engendrant ainsi à partir de 1984, l'importante expansion des investissements des entreprises.

Cette évolution structurelle a eu comme résultat que la nouvelle vague d'investissements de 1988 a été de nature nettement différente de celle qui s'était produite deux ou trois ans auparavant. Après la rénovation et l'adaptation technologique, l'accent s'est porté à présent incontestablement sur l'extension des capacités, ce qui apparaît d'ailleurs dans l'accroissement du nombre de demandes d'autorisation de bâtir (+ 20 %). L'annonce de la réduction de certaines facilités fiscales aurait par ailleurs incité certaines entreprises à réaliser leurs investissements à une époque plus avancée que prévu.

b. Evolution en 1988

ENERGIE

L'année précédente, les investissements en matière de production, de transport et de distribution d'énergie ont porté sur 31 milliards BEF environ, contre 24,9 milliards seulement en 1987. Ainsi, les investissements du secteur de l'électricité remontent de 24 %, après le recul enregistré en 1987 par rapport à 1986. La décision gouvernementale de ne pas construire une nouvelle centrale nucléaire et la progression de la consommation d'électricité, ont amené par ailleurs un certain nombre de décisions relatives à l'extension du parc de production. Dans les années à venir, les unités de production suivantes seront mises en service: une unité thermique de 35 megawatt (MW) à Alost (1990), une participation aux unités nucléaires de Chooz, B1 et B2 en France (1991 et 1993) et une centrale au charbon à lit fluidisé à Beringen (1993).

TABLEAU 15- Evolution des investissements selon les déclarations à la TVA (a)

BRANCHES D'ACTIVITE	Variations en %, t/t-1.		
	1986	1987	1988
Electricité et énergie nucléaire	- 22,7	2,8	24,0
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	11,4	9,5	28,1
Métallurgie de base	10,8	- 7,0	13,6
Industrie chimique	3,9	14,3	74,4
Fabrications métalliques:	7,6	- 6,8	22,9
- ouvrages en métaux	16,1	15,6	5,9
- construction de machines	23,0	14,0	19,9
- industrie électro-technique	15,0	- 10,4	11,8
- construction d'automobiles	7,9	- 26,9	30,2
Industrie alimentaire	14,2	15,3	16,7
Industrie textile	5,8	27,5	6,7
Industrie du bois et du meuble	39,9	43,9	15,0
Industrie du papier	15,3	33,0	10,3
Industrie du caoutchouc et des matières plast.	55,0	19,7	25,7
Construction	18,3	10,9	32,5
TOTAL DE L'INDUSTRIE	4,9	7,7	25,0
Commerce	13,8	15,3	18,5
Transports et communications	4,1	- 1,7	11,3
Banques et institutions de crédit	- 5,2	22,5	5,0
Location de biens mobiliers	19,3	22,3	34,3
TOTAL DES ENTREPRISES NON-INDUSTRIELLES	12,5	11,5	19,1
ENSEMBLE DES DECLARANTS	8,9	10,6	21,8

Source : Ministère des Affaires économiques, DGED et INS.

(a) Les taux mentionnés dans ce tableau peuvent être légèrement différents de ceux repris dans le texte où sont prises en considération les seules déclarations mensuelles à la TVA. Le tableau inclut en outre les déclarants trimestriels.

Dans le secteur des combustibles solides, le recul des investissements s'est poursuivi (-37,4 %). La chute constante des investissements est intimement liée à la mise en oeuvre des plans de restructuration des charbonnages du Limbourg, des unités de production devant être fermées.

METALLURGIE DE BASE

Après le recul de 1987, la métallurgie de base a connu une excellente année 1988 en matière d'investissements (+ 13,6 %). Cet accroissement est principalement le fait de la sidérurgie, laquelle a procédé à des investissements pour un montant de 15,5 milliards BEF environ. Les investissements ont eu pour but de poursuivre la rationalisation, mais aussi d'introduire de nouvelles techniques de production. La métallurgie belge s'oriente de plus en plus vers les produits plats à valeur ajoutée élevée, telles les tôles revêtues. Cela signifie une adaptation de l'appareil de production aux nouvelles technologies d'électrolyse, de galvanisation ou d'utilisation de matériaux organiques pour revêtir les tôles. En outre, une nouvelle unité de production d'acier inoxydable a été érigée. Dans le domaine du coût de la production, des initiatives ont également été prises, telle l'adaptation des hauts fourneaux en vue de l'utilisation de charbon au lieu de coke. Dans l'industrie des métaux non-ferreux, les investissements en 1988 ont porté à la fois sur l'extension et la rationalisation des capacités. Bien que le taux d'investissement ait été inférieur au niveau exceptionnellement élevé des années précédentes, les montants consacrés ont en tous cas dépassé 2,5 milliards BEF.

CHIMIE

Les investissements de l'industrie chimique ont progressé de 74,4 % (51,8 milliards BEF pour l'ensemble de 1988). Alors que la période 1983-1986 avait vu s'accroître principalement les investissements de la parachimie, à partir de 1987 c'est la chimie de base qui a procédé à des investissements destinés à augmenter sa capacité de production voire à installer de nouvelles unités de production (produits nouveaux). Tous ces investissements ont été réalisés de manière rationnelle prenant en compte la dimension européenne, de sorte que le continent ait moins à craindre une surcapacité que le reste du monde, ce en contraste avec ce qui s'était produit à la fin des années 70. Le nombre de mises en chantier d'installations ou d'installations projetées est de loin inférieur aux données de l'époque. Deux tiers des investissements de 1988 ont été réalisés par des sociétés étrangères faisant partie intégrante de l'industrie chimique d'Europe occidentale, mais ayant leur siège principal aux Etats-Unis ou au Japon; en d'autres termes, le secteur belge de la chimie est déjà largement adapté à la dimension européenne et mondiale. L'un des facteurs prépondérants pour que les entreprises chimiques n'émigrent pas vers les pays disposant de matières premières à bon marché, est que le marché des produits chimiques se situe en fait en Europe occidentale. De cette manière, la logistique de ces entreprises est située à proximité immédiate de leur clientèle en sorte d'être mieux à même de garantir un service plus soigné en matière de délais de livraison et de qualité. De plus, le secteur a été stimulé par la demande de produits et de productions visant à la préservation de l'environnement (essence sans plomb, remplacement des aérosols par des vaporisateurs et fabrication d'isolants chimiques, pulvérisateur). De plus en plus d'investissements se rapportent d'ailleurs à la protection de l'environnement.

INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DES METAUX ET FINE MECANIQUE

Depuis cinq années déjà, les investissements de l'industrie transformatrice des métaux et de la fine mécanique progressent. Un nouveau sommet a été atteint en 1988: 59 milliards BEF. D'autre part, quelques importants programmes d'investissements de l'industrie automobile et de la construction de machines prévus pour 1988, ont encouru du retard et ont été reportés à 1989. Compte non tenu de l'industrie automobile, les entreprises du secteur

ont accru leur capacité de production de 15 % en 1988. Depuis 1984, tous les secteurs particuliers de l'industrie transformatrice des métaux et de la fine mécanique ont estimé devoir adapter leur capacité de production aux nouvelles exigences technologiques et aux produits nouvellement développés. En 1988, cette accélération progressive de l'activité a abouti à un dynamisme inattendu. Un seul secteur demeure en retrait: la construction métallique lourde (dont surtout le matériel ferroviaire et la construction navale). En raison des difficultés structurelles dans ces secteurs, les investissements sont tombés à un niveau très bas. En 1988, les principaux motifs d'investissement ont été: la réduction du coût de production, l'insuffisance de la capacité de production et l'introduction de nouvelles techniques de production.

ALIMENTATION

Depuis 1980, l'industrie alimentaire a fourni de gros efforts en vue d'améliorer son équipement. Entre 1980 et juin 1988, elle a investi plus de 155 milliards BEF. En 1987 déjà, les investissements se sont situés à des sommets; cette tendance s'est vu confirmée en 1988, le montant investi s'élevant à 29,6 milliards. En 1988, les investissements ont été destinés surtout à l'introduction de nouvelles techniques de production et à la production et à la compression du coût de la production. Ils ont été effectués dans le but d'amener l'appareil de production à un niveau plus élevé de prestations, pour que l'industrie alimentaire soit bien équipée lors de la mise en place du marché européen unique en 1993.

TEXTILE

En 1988, l'industrie textile a investi 18,9 milliards BEF, soit un nouveau record, bien que l'accroissement (+6,7 %) ait été inférieur à celui enregistré en 1987. Ce taux d'accroissement relativement bas est lié au brusque recul des investissements en décembre (-700 millions BEF par rapport à 3 milliards en décembre 1987; pour les onze premiers mois, la progression se chiffre encore à 14,6 %). Néanmoins, l'industrie textile ne semble pas encore être arrivée à son niveau d'investissement le plus élevé. Depuis la clôture du volet financier du plan textile de 1985, cette branche industrielle semble avoir développé une nouvelle dynamique, l'amenant à investir en 1988 le triple de ses dépenses y afférentes au début de la décennie. Les investissements en 1988 étaient destinés en premier lieu à la réduction du coût de production, mais aussi à l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux produits ainsi qu'à l'extension de la capacité de production existante. En même temps, le processus de modernisation à l'égard des PME a été élargi et il a été procédé à des remplacements dans les entreprises qui avaient innovés il y a dix ans.

INDUSTRIE DU BOIS

En 1988, l'industrie du bois et ses branches connexes a accru ses investissements par rapport aux années précédentes. L'ampleur (15,0 %) a été moindre qu'au cours des années antérieures, mais demeure toujours considérable. Au total, les investissements ont porté sur 8 milliards BEF environ. Les facteurs principaux ayant joué dans l'industrie du bois, ont été la compression du coût de la production et les nouvelles techniques de production. La concurrence aigüe de l'extérieur oblige l'industrie du meuble à renouveler systématiquement ses appareils et ses méthodes de production: production assistée par ordinateur, automates pulvérisateurs de peinture, informatisation du design.

PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION

En 1988, l'industrie du papier et du carton, l'imprimerie et l'édition ont investi 20,6 milliards BEF. Bien que la progression se situe à un niveau plus bas qu'en 1987, la tendance ascendante se maintient. La fabrication

de papier et de carton et l'industrie transformatrice du papier et du carton ont, chacune, assumé un cinquième du montant des investissements du secteur. Dans les deux secteurs, l'objectif principal a été de réduire le coût de la production en raison de la concurrence extrêmement aiguë et d'élargir la capacité existante pour pouvoir répondre à la demande croissante. Depuis 1987, ces investissements s'accompagnent de l'introduction du CAD-CAM (Computer Aided Design Computer Aided Manufacturing). En ce qui concerne plus spécifiquement la fabrication de papier et de carton, des investissements ont été effectués pour l'introduction de nouveaux produits sur le marché. Le restant des investissements vient pour le compte des imprimeries et de l'édition. Ici également, les mêmes facteurs (réduction du coût de la production, introduction de nouvelles techniques et insuffisance de la capacité existante) sont intervenus. La demande s'oriente de plus en plus vers les produits de qualité: papier brillant et impression en couleurs utilisés pour les revues de luxe et les rapports annuels, et les imprimeries ne peuvent que suivre la tendance.

B. CONSTRUCTION

Le bilan en fin d'année 1988 s'est révélé assez positif pour ce secteur, qui avait connu une amélioration des activités en 1987 déjà. La reprise de la construction résidentielle, conjuguée avec celle de la construction non-résidentielle, celle-ci depuis la mi-1985 déjà se situe à la base de cette évolution favorable. Incontestablement, 1988 a été une année de haute conjoncture pour l'industrie de la construction.

a. Construction résidentielle

En 1988, le nombre de logements neufs a augmenté de 35 000 unités environ (à titre de comparaison. + 24 500 à la fin de 1986, + 29 500 à la fin de 1987). Ainsi, le secteur du logement semble surmonter la crise entamée au cours de 1979 et dont il se relève lentement mais sûrement depuis 1986.

La reprise du marché de la construction résidentielle n'a pas présenté la même intensité dans toutes les régions et a répondu aux besoins spécifiques de celles-ci. En effet, l'accroissement a été plus prononcé en Flandre (grâce aux logements unifamiliaux) et à Bruxelles (grâce aux immeubles à appartements) qu'en Wallonie où l'activité a été soutenue par des travaux de transformation. Le développement du tourisme de week-end a engendré la construction d'un grand nombre d'appartements au littoral. Le rôle toujours plus important de Bruxelles en tant que capitale de la C.E.E. et du marché unique attire toujours davantage de fonctionnaires internationaux et du personnel de cadre d'entreprises étrangères, avec comme conséquence, une demande croissante de logements de premier rang à Bruxelles et dans les communes limitrophes. L'existence d'un marché destiné à la location et au logement social fait par ailleurs cruellement défaut. Le nombre d'habitations sociales neuves construites en 1988 ne s'élève qu'à un millier, alors que la demande porte sur dix fois autant. Cette situation est due au fléchissement des adjudications publiques, liée au tarissement des ressources publiques.

Le redressement global de la construction résidentielle a été soutenu par un jeu de facteurs favorables: accroissement du pouvoir d'achat des ménages grâce à une inflation modérée, niveau relativement bas des taux d'intérêt hypothécaires nominaux, recul du chômage et, enfin, un mouvement de rattrapage. Bon nombre de candidats-proprétaires ont attendu patiemment la fin de la période de crise entre 1980 et 1985 pour réaliser leurs projets.

Le taux du crédit hypothécaire a encore reculé en 1988, poursuivant ainsi le mouvement baissier entamé en 1987, lorsqu'il s'élevait à 14 % pour tomber ensuite à un peu moins de 9 %. Alors qu'en 1987, le coût moins élevé de l'emprunt hypothécaire avait incité les candidats à l'achat d'un logement existant, il n'en a plus été ainsi en 1988. Les hausses de prix au marché secondaire et le relèvement appréciable des loyers ont stimulé, par un

effet de substitution, l'activité du marché primaire. En 1987 et plus encore en 1988, la reprise de la demande a suscité une hausse de prix des immeubles beaucoup plus importante sur le marché secondaire que sur le marché primaire. Beaucoup de futurs propriétaires ont donc profité de la baisse des taux d'intérêt pour acheter ou construire une habitation. En outre, le coût de la transformation de logements existants aurait augmenté, bien que dans une mesure moindre qu'en 1987.

La progression des ventes de terrains à bâtir en 1988 est de bonne augure pour l'avenir proche du secteur de la construction résidentielle. Ce n'est que lorsque les prix des immeubles existants atteignent un niveau suffisamment élevé et que la demande est assez large, qu'il est procédé à l'achat de terrains à bâtir et à l'introduction d'une demande de permis de construire, parce qu'à ce moment, la construction neuve constitue une alternative heureuse. Comme ces dernières années, le nombre de constructions neuves dépasse celui des terrains à bâtir vendus, la réserve de terrains détenus par les candidats-bâtitseurs s'est nettement amenuisée. Jadis, quelques années s'écoulaient entre l'achat du terrain et la délivrance d'un permis de bâtir, mais à présent, les deux événements se succèdent très rapidement.

Dans le futur, l'effet stimulant de la démographie sur la demande résidentielle sera très faible. La natalité décroissante a comme conséquence que les besoins en habitation seront plus limités. Les besoins de logements supplémentaires n'excèderaient guère 15 000 unités par an. La demande d'immeubles de logement concernera toujours davantage le remplacement.

b. Construction non-résidentielle

La construction non résidentielle a connu son sommet historique en 1974 (30,3 millions m³ mis en chantier) et est demeurée à un niveau beaucoup plus bas jusqu'en 1979 (24,1 millions m³ mis en chantier). Le recul qui y a fait suite a été toutefois de moindre ampleur que celui dans le secteur de la construction résidentielle (un premier minimum en 1982: 17,2 millions m³, et un deuxième en 1986: 20,1 millions de m³). La forte expansion des investissements des entreprises est à considérer comme la cause principale de l'accroissement de la construction utilitaire en 1988.

En 1988, la construction non-résidentielle a fait l'objet d'une demande soutenue de travaux, tant en matière de projets neufs que dans le domaine de transformation d'immeubles existants. Le volume des mises en chantier de nouveaux bâtiments utilitaires s'est élevé à 32,8 millions de m³ en 1988 (+ 40,9 % par rapport à 1987). C'est là un niveau d'activité bien supérieur aux sommets conjoncturels précédents. Ce résultat est à attribuer principalement à la demande d'immeubles de bureaux, mais aussi aux bâtiments industriels privés. L'activité est traditionnellement concentrée dans les grandes agglomérations (les résultats enregistrés dans la région bruxelloise en témoignent), mais le redressement sensible des investissements productifs privés semble dorénavant devoir s'étendre de manière étale sur l'ensemble du pays. Les investissements de transformation (lesquels constituent un complément important des mises en chantier au point de vue de la production brute d'immeubles utilitaires) se sont également accrus.

Le redressement du volume de l'activité dans la construction non-résidentielle (entamé il y a trois ans déjà) s'explique par la bonne tenue des investissements des entreprises, surtout du secteur tertiaire où le rendement à l'unité produite est plus élevé qu'ailleurs. La rentabilité brute s'est située à 7 % en moyenne pour les bureaux et dans les meilleurs cas, elle atteint même 10 %. Ces taux nominaux sont extrêmement élevés pour un pays où l'inflation s'est réduite à 1,2 % en 1988. Il est vrai, toutefois, que des phénomènes plus circonstanciels ont exercé leur influence. Il y a eu, tout d'abord, le mouvement de rattrapage après une dizaine d'années de résultats médiocres quant à

la réalisation de nouveaux équipements en immeubles utilitaires. En outre, l'incertitude relative aux valeurs boursières depuis la débâcle de 1987 et l'instabilité des cours de change ont contribué à apprécier à nouveau le placement immobilier. Des banques et des holdings se sont attachés à mieux répartir leurs risques en investissant une partie de leur capital en biens immobiliers. De plus il faut tenir compte de l'apport financier externe qui a stimulé la demande d'immeubles de bureaux. Apparemment, les étrangers ont considéré que du point de vue européen, il fallait implanter leurs bâtiments en Belgique, tout en tenant compte du prix des terrains dans d'autres capitales. Enfin, les investisseurs institutionnels belges ont, eux aussi, investi d'importants capitaux dans le secteur immobilier.

TABLEAU 16- Permis de bâtir et bâtiments commencés

DESIGNATION	1973-1979 (a)	1980-1987 (a)	1987	1988
Logements commencés (b)	69 663	31 511	29 339	34 439
Bâtiments non-résidentiels commencés (c)	25 966	23 037	22 925	32 017
Logements autorisés (b)	78 856	26 949	37 324	45 060
Bâtiments non-résidentiels autorisés (c)	30 281	24 422	33 462	40 594

Source : Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

(a) Moyenne de la période.

(b) Nombre d'unités.

(c) En milliers de m³.

3.1.2. CONSOMMATION PRIVEE

A la suite d'un premier trimestre extrêmement positif, la consommation des ménages est restée ferme pendant l'ensemble de l'année 1988 malgré un certain tassement au troisième trimestre. Le chiffre d'affaires déclaré par les commerçants à la TVA indique une progression des dépenses des ménages dépassant les 2,6 %, supérieure aux prévisions initiales, ce qui a contribué de manière non négligeable à soutenir la croissance de la demande intérieure qui progresse de 4,1 % en 1988.

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés pour comprendre les causes du maintien par les ménages d'un rythme de consommation plus élevé pendant l'année 1988.

Le taux d'inflation demeure très bas depuis la mi-1986 et est resté très faible pendant toute l'année 1988 avec seulement 1,2 % de hausse des prix (voir chapitre 3.4.3). Cette faible tension inflationniste n'aurait pas pu se maintenir sans le soutien apporté par les baisses de prix énergétiques qui, combinées avec deux hivers cléments, ont non seulement réduit notablement la facture de chauffage, mais aussi les frais de déplacement des ménages. Cette situation a permis aux consommateurs de dégager des économies importantes qui ont pu être reportées à l'achat d'autres biens et services.

Le redressement du revenu disponible réel des particuliers demeure toutefois le facteur primordial qui a permis une hausse appréciable de la demande privée. Selon les estimations du Budget Economique, le revenu disponible à prix constant des particuliers a progressé de 3,3 % en 1988 contre 0,9 % seulement en 1987. Cette évolution est due à plusieurs éléments convergents:

- d'une part, la croissance des salaires induite de la négociation libre de nouvelles conventions collectives dans beaucoup de secteurs économiques, qui ont amené des hausses salariales supérieures à 1 %;
- d'autre part, la fin des transferts à la sécurité sociale des hausses d'index, ce qui a contribué au gonflement de la masse salariale;
- enfin, l'effet positif du redressement de l'activité économique sur l'emploi qui a fait augmenter le montant total des rémunérations.

Globalement, les revenus salariaux auraient progressé d'environ 2,4 % tandis que les revenus des indépendants (5,6 %), et de la propriété (3,6 %) croissent de manière encore plus nette.

Ces différents facteurs ont permis aux ménages une relance de leurs dépenses sans négliger d'épargner une part plus importante de leur budget. Toujours selon le Budget Economique, le taux d'épargne serait en nette croissance, passant de 11,8 à 12,5 % du revenu disponible.

Le recours plus étendu aux possibilités du crédit à la consommation s'est traduit depuis 1986 par une préférence des consommateurs pour les achats ou le renouvellement de leur stock de biens durables. Les achats de biens d'équipement ménager restent une des composantes principales de la croissance de la demande des consommateurs. Elles se sont toutefois essouffées quelque peu à partir du troisième trimestre 88.

Les tableaux 17 et 18 témoignent de l'évolution des achats à crédit de nombreux biens ménagers et principalement de voitures. L'accroissement très important des crédits à tempérament accordés à partir de 1986 coïncide avec la détente des taux d'intérêt et l'introduction progressive des crédits à taux de chargement supporté par le vendeur. Cette pratique est surtout utilisée pour le financement de l'électro-ménager.

TABLEAU 17- Contrats à tempérament: unités.

GROUPES DE BIENS	1985	1986	1987	1988
Automobiles	145 906	181 479	184 961	187 698
Equipement profes.	12 949	15 406	17 572	15 384
Ameublement	178 282	161 519	136 002	122 548
Appareils ménagers	480 194	493 037	526 003	479 750
Autres	624 836	691 696	759 519	785 782
TOTAL	1 442 877	1 543 127	1 624 057	1 591 162

Source : INS.

TABLEAU 18- Contrats à tempérament: montants accordés

En millions de BEF et variation en %, t/t-1.

GROUPES DE BIENS	1985	1986	1987	1988	88/87
Automobiles	33 356	45 457	49 856	54 539	9,4 %
Equipement profes.	4 404	5 357	5 489	5 722	4,2 %
Ameublement	2 451	2 647	2 886	2 962	2,6 %
Appareils ménagers	5 162	5 801	5 915	5 906	- 0,2 %
Autres	15 011	17 953	21 070	25 487	21,0 %
TOTAL	60 384	77 215	85 216	95 616	11,1 %

Source : INS.

La tendance à la hausse du nombre de contrats à tempérament semble se stabiliser quelque peu à partir de mi-1988. Si le montant financé par ces crédits est toujours en augmentation de 11 % pendant l'année 1988, le nombre total de contrats commence à reculer par rapport à 1987.

La recrudescence des investissements immobiliers des particuliers, (voir chapitre 3.1.1) initiée par le bas niveau des taux hypothécaires et la spéculation précédant 1992, constitue aussi une source supplémentaire de soutien à la demande de biens durables. Cette fièvre soudaine dans l'immobilier a induit une demande accrue pour certaines catégories de produits, que cela soit pour le marché des nouvelles habitations ou pour la rénovation de constructions anciennes.

A. CONSOMMATION DE BIENS

Les taux de croissance des déclarations TVA, corrigées pour tenir compte de la possibilité laissée à certains déclarants de ne plus rentrer qu'une seule déclaration annuelle, sont repris au tableau 19. Après correction, le volume du chiffre d'affaires déclaré par les commerçants pour l'année 1988 connaît une progression qui se monte à 2,7 % contre 2,2 % en 1987.

TABLEAU 19- Chiffre d'affaires en volume selon les déclarations à la TVA

RUBRIQUES	Variation en %, t/t-1.				
	1984	1985	1986	1987	1988 (a)
Alimentation	1,8	- 0,4	0,7	0,0	- 3,2
Produits de beauté et d'entretien	- 1,3	- 1,2	2,6	6,2	7,9
Textile et habillement	2,0	2,3	2,1	1,7	1,5
Chaussures et articles en cuir	2,8	3,7	1,6	- 0,8	- 3,6
Tissus d'ameublement	0,2	- 3,6	5,2	0,7	- 0,3
Equipement du foyer	5,5	2,1	3,9	6,4	9,8
Moyens de transport	0,7	2,8	2,6	2,5	4,7
Carburants et huiles	7,8	0,1	11,5	6,2	5,7
Livres, papeterie, bureautique	3,7	6,1	12,8	2,2	0,9
Autres commerces de détail	- 1,5	4,6	7,3	9,1	8,6
Commerce à assortiment varié	- 1,9	- 5,7	- 1,6	0,3	- 0,2
TOTAL COMMERCE DE DETAIL	1,1	0,4	3,0	2,2	2,7

Source : Ministère des Affaires économiques, INS et DGED.

(a) Données provisoires.

Si l'on examine les différents secteurs des ventes au détail, les meilleurs scores pour l'ensemble de l'année sont à mettre à l'actif des catégories des biens durables de l'équipement du foyer (+ 9,8 %), des carburants (+ 5,7 %), des moyens de transport (+ 4,7 %) ainsi que des divers «autres commerces de détail» comprenant notamment les articles de sports, photo, fleurs, etc... Par contre, les ventes alimentaires continuent de reculer (-3,2 %) et la stagnation se poursuit dans le secteur des vêtements dont la progression est inférieure à la moyenne probablement à cause d'une météo tempérée qui n'a pas incité les consommateurs à renouveler leur garde robe d'hiver.

Concernant les ventes alimentaires, il faut toutefois observer que le récent rapport de la FEDIS fait état d'une augmentation de ceux-ci, en volume, de 3,7 % en 1988; les ventes de produits non alimentaires du commerce de détail se seraient accrues, selon cette fédération professionnelle, de 1,2 %. Structurellement, la croissance des ventes des produits non alimentaires était dans le passé plus forte (excepté pour le textile). Le mouvement observé en 1988 constitue donc un changement dont la véritable portée ne peut encore être apprécié.

Par ailleurs, la différence d'évolution entre chiffres de sources différentes, maintes fois relevée dans le secteur de la distribution, n'a toujours pas reçu de solution. Selon la FEDIS, la croissance zéro du chiffre d'affaires du commerce de détail retenue dans les statistiques officielles (INS) pour 1988 est nettement trop pessimiste.

Il est également intéressant de noter que selon la FEDIS la part des ventes du commerce de détail dans la consommation privée est en recul passant de 58,4 % en 1980 à 52,8 % en 1988. Ceci témoigne d'un changement de comportement du consommateur qui alloue une part moins élevée de son budget aux dépenses de première nécessité, au bénéfice des biens et services moins indispensables. Enfin, selon le même rapport, la part du commerce de détail aux mains des indépendants est encore de 78,4 %, en légère diminution par rapport à 1987 (79,2 %), dont 68 % dans le commerce alimentaire et 85,1 % dans le commerce non alimentaire.

TABLEAU 20- Immatriculations de véhicules

DESIGNATION	1984	1985	1986	1987	1988
Véhicules neufs:					
- nombre	352 227	359 932	395 039	407 630	427 142
- variation en %, t/t-1	3,8	2,2	9,8	3,2	4,8
Véhicules usagés:					
- nombre	447 456	456 228	492 726	522 997	551 976
- variation en %, t/t-1	7,5	2,0	8,0	6,2	5,5
Rapport entre véhicules neufs et usagés	0,78	0,79	0,80	0,78	0,77

Source : Ministère des Communications, Administration des Transports.

Les achats de biens durables restent en tête des préférences des ménages avec la continuation de la progression de l'équipement du foyer et des automobiles reprises au tableau 20. Les ventes de véhicules neufs progressent de 4,8 % en 1988, année marquée par un record d'immatriculations (427 142), malgré un certain tassement au quatrième trimestre (-0,5 %). Les résultats sont fortement influencés par la tenue du salon de l'auto au début de l'année où l'on a connu une progression (16,1 % au premier trimestre). Le rapport neuf/occasion atteignait alors le niveau élevé de 1,05, ce qui indique bien une poursuite du renouvellement du parc des véhicules.

TABLEAU 21- Pourcentage des véhicules neufs financés et montant moyen par contrat

PERIODE	% des véhicules neufs financés	Montant moyen par contrat (en milliers de BEF)
1984	35,4	215,2
1985	38,5	229,2
1986	44,4	250,5
1987	45,4	263,8
1988	44,9	290,6

Source : Ministère des Affaires Economiques, INS, DGED.

Le marché automobile paraît ne pas devoir connaître de reflux à court terme tant que le retard pris au début des années '80 dans le renouvellement des véhicules arrivés à bout de course, ne sera pas résorbé. L'évolution incertaine du prix des carburants et l'engorgement progressif de la circulation urbaine laissent néanmoins planer une menace de plafonnement pour le secteur.

Le développement des achats de voitures de société stimulé par la conjoncture favorable pour les entreprises reste aussi un facteur positif qui induit plus de 50 % des achats de voitures de haut de gamme. La voiture de société reste un élément essentiel de motivation pour les employés qui peuvent réaliser une importante économie fiscale.

Le recours au crédit est le principal moyen de financement des achats de véhicules. La baisse des taux d'intérêt depuis 1986 a permis une croissance soutenue du nombre de contrats et du montant des prêts consacrés à l'achat d'automobiles. Le tableau 21 montre un accroissement de 10,3 % du montant moyen financé par contrat en 1988.

B. CONSOMMATION DE SERVICES

Les ventes de services selon les déclarations à la TVA ont été aussi corrigées pour tenir compte de l'impact des déclarants annuels. Après ce nouveau calcul des indices, des progressions sensibles apparaissent pour toutes les rubriques à l'exception des services personnels. La croissance de l'ensemble des services repris au tableau 22

est d'environ 9,4 %, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation des ventes de biens. La croissance plus importante que prévu de l'économie belge en 1988 explique ces bons résultats, vu le caractère très sensible à la conjoncture de la plupart des activités de service.

TABLEAU 22- Chiffre d'affaires des services selon les déclarations à la TVA

Désignation	Variation en %, t/t-1, en volume.				
	1984	1985	1986	1987	1988 (a)
HORECA	4,0	0,0	0,3	1,8	5,6
Réparation de biens de consommation et véhicules	7,9	6,7	6,2	9,4	14,2
Agences de voyage	11,4	- 0,7	- 13,0	1,9	9,0
Transports de voyageurs par route (privé et public)	2,8	- 4,8	- 0,6	13,1	3,3
Services récréatifs et culturels	0,9	0,9	7,7	12,3	10,4
Services personnels	0,5	1,5	1,6	3,6	1,6
ENSEMBLE DES SERVICES	4,6	1,7	3,5	7,9	9,4

Source : Ministère des Affaires économiques, INS et DGED.

(a) Données provisoires.

C. ENQUETES DE CONJONCTURE

Il est instructif de comparer les résultats des deux principales enquêtes de conjoncture qui s'adressent d'une part aux consommateurs et d'autre part aux commerçants, ce qui permet de mieux saisir les motivations des deux pôles de la consommation des ménages.

L'enquête de la Communauté Européenne sur les conditions économiques et financières interroge les ménages sur la situation économique, leur épargne, leur situation financière personnelle et leur propension à effectuer des achats importants. Les indicateurs obtenus représentent une moyenne pondérée des réponses à chaque question. Ce sont les variations du niveau des indices plutôt que leur valeur absolue qui sont significatives de la manière dont les consommateurs apprécient les conditions économiques, leurs choix financiers et leurs intentions d'achat.

D'après les résultats de cette enquête en 1988, on constate une progression constante depuis 1986 de la manière dont les ménages évaluent leur situation financière au cours des douze derniers mois, passant de -14 en 1986, à -9 en 1987 et à -5 en 1988.

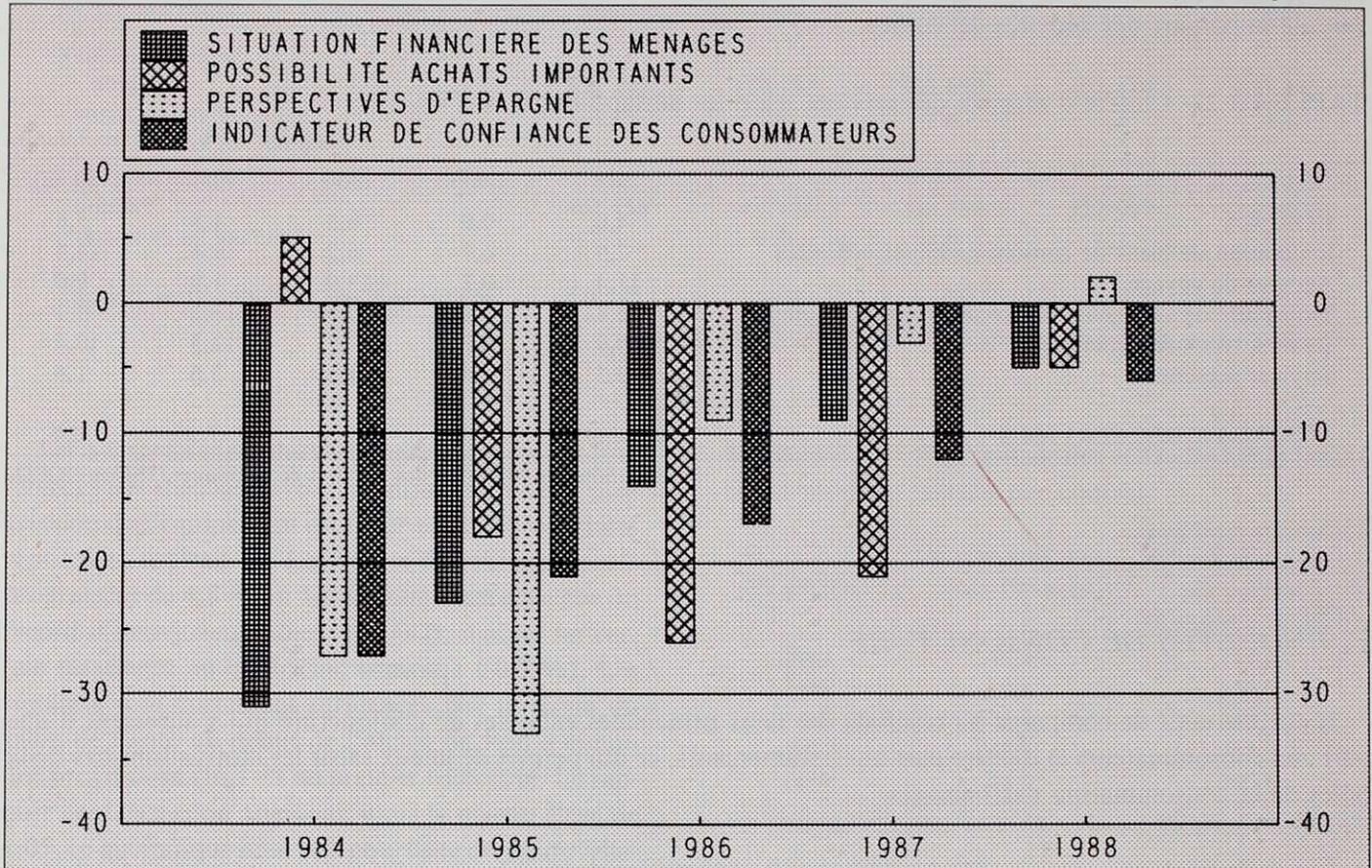
L'appréciation de la situation économique au cours des 12 prochains mois redevient positive avec un progrès de trois points ce qui démontre un certain optimisme chez les consommateurs. La capacité d'épargne au cours des douze prochains mois est jugée prometteuse par les ménages, avec un gain de cinq points en 1988 par rapport à 1987 (52 à 57).

L'évolution des prix reste appréciée positivement par les personnes interrogées en 1988, tandis que le désir d'épargner semble plus fort que le désir d'effectuer un achat important. La croissance du revenu disponible a bien entendu influencé nettement les réponses des ménages en 1988, ce qui corrobore la poursuite de la hausse de la demande.

La courbe synthétique du commerce, calculée par la Banque Nationale de Belgique à partir d'enquêtes mensuelles auprès des commerçants est révélatrice des tendances dans le commerce de détail. En 1988, la moyenne de la courbe synthétique est restée à un niveau très élevé de 104 contre 99,6 points en 1987, ce qui correspond au niveau de 1986 (104,3).

GRAPHIQUE 4- Situation financière des ménages et achats importants.

Soldes des réponses négatives et positives.



Source: Commission de la CEE.

L'appréciation du niveau de leurs ventes par les commerçants est restée très positive pendant toute l'année alors qu'un recours constant aux importations de biens de consommation se traduit par une bonne tenue des prévisions de commandes aux fournisseurs étrangers qui restent au niveau élevé de 108,6 en 1988. La poursuite de la croissance des ventes de biens durables dont une bonne part est importée (notamment matériel HI-FI, vidéo, bureautique, etc.) est certainement la cause de cette situation.

3.1.3. COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL ET BALANCE DES PAIEMENTS

A. EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE MARCHANDISES

Selon les statistiques douanières établies par l'INS, les exportations de l'UEBL se sont élevées à 3 381,1 milliards BEF en 1988 et les importations à 3 386,5 milliards. Les taux de variation en valeur sont très proches pour les deux flux: +9,1 % pour les exportations et +8,9 % pour les importations. L'année 1988 a été caractérisée par une forte expansion du commerce extérieur, alors que les taux de variation étaient négatifs en 1986 (respectivement -3,1 % et -7,6 %) et très faiblement positifs en 1987 (respectivement +1,0 % et +1,5 %).

Cette évolution se situe dans le cadre d'un environnement international très favorable. Selon le GATT, le commerce mondial a crû de 8,5 % en volume en 1988, contre 5,5 % en 1987 (34). Parmi les facteurs explicatifs de

cette remarquable progression, il faut citer tout d'abord le renforcement de l'activité économique, fondé sur une accélération des investissements privés et sur une demande soutenue de la part des consommateurs. Le GATT relève également parmi les éléments favorables: le caractère modéré de la reprise de l'inflation, l'encouragement donné par les politiques à l'amélioration de la compétitivité, l'élimination de certaines barrières commerciales. Au niveau mondial, la hausse des prix des échanges a été de l'ordre de 1 à 2 % en monnaie nationale, mais de 4 à 5 % en USD, compte tenu de la nouvelle dépréciation de la monnaie américaine.

En ce qui concerne l'UEBL, l'appréciation des évolutions en volume et en prix présente de grosses difficultés. En raison des problèmes liés à l'implantation de la nouvelle Nomenclature Combinée (NC) (voir encadré) des statistiques du commerce extérieur au sein de la CEE, l'INS n'a encore publié, au moment de la rédaction de ce rapport aucun indice de prix ou de quantité relatif aux échanges extérieurs pour l'année écoulée.

Dès lors, nous nous sommes appuyés dans cette analyse sur les hypothèses et les estimations établies par les organismes internationaux ou nationaux de conjoncture. Au tableau 23 figurent des taux de variations des prix et des volumes établis à différents moments, donc reposant sur diverses appréciations de l'évolution des flux extérieurs. Ainsi, on peut constater que l'OCDE a révisé ses taux à la hausse et la Banque Nationale a remonté ses estimations pour les prix et les a baissées pour les volumes. Les derniers taux mentionnés sont bien sûr susceptibles d'être également révisés et doivent être donc considérés avec prudence.

TABLEAU 23- Evolution du commerce extérieur de l'UEBL

Estimations pour 1988.

SOURCE	Exportations		Importations	
	Prix	Quantité	Prix	Quantité
OCDE (Biens) (a)	2,25	5,5	1,75	5,25
OCDE (Biens) (b)	2,7	8,6	2,8	9,9
Forecasting club (biens et services) (c)	-	9,5	-	9,5
Banque Nationale (biens) (d)	2	9	2	8,5
Banque Nationale (biens) (e)	2,6	6,3	2,7	6,0
Budget Economique (f)	1,9	9,8	1,9	10,6

Source : (a) OCDE, **Perspectives Economiques**: n. 44, décembre 1988

(b) OCDE **Perspectives Economiques**: n. 45, juin 1989;

(c) Forecasting Club, **Prévisions pour l'Economie Belge**, Communiqué de Presse du 16 mai 1989;

(d) Banque Nationale de Belgique, **Rapports Annuels**, février 1989

(e) Communiqué de presse de la BNB, juin 1989;

(f) Budget Economique, version du 20 février 1989.

Il semble que d'une part en cours d'année 1988, les conjoncturistes soient devenus plus optimistes quant à l'environnement international et aient tenu compte du dynamisme de l'activité soutenue par les investissements et la consommation privée pour réviser leurs estimations en volume, mais que d'autre part, par la suite ils aient craint une certaine résurgence de l'inflation. On constatera aussi que selon les organismes, la croissance en volume a été proche (légèrement supérieure, égale ou légèrement inférieure) pour les exportations de celle des importations. De même, au niveau des termes de l'échange, les estimations correspondent à une quasi stabilité. Il faut remarquer à ce propos qu'au cours des années récentes, on a assisté d'abord à une perte de termes de l'échange (-1,3 % en 1983 et -0,4 % en 1984) suivie d'un gain de +1,8 % en 1985, qui a atteint un sommet de +7,5 % en 1986 grâce à la chute des prix à l'importation due au contrechoc pétrolier et à la dépréciation du dollar et qui ensuite s'est progressivement atténué: +0,6 % en 1987 et quasiment 0 % en 1988.

Les difficultés statistiques et le changement de nomenclature du commerce extérieur

En 1988, la disponibilité et le traitement des données statistiques sur le commerce extérieur ont été affectés par deux changements importants: l'introduction du document unique pour les échanges de marchandises dans la CEE ainsi que l'entrée en application d'une nouvelle nomenclature (1).

Le document unique adopté est appliqué au commerce entre les pays membres mais aussi avec les pays tiers. Ce changement vise à simplifier et à uniformiser les procédures de déclaration douanière en vue de la réalisation du marché intérieur de la CEE.

La nouvelle nomenclature appelée «Nomenclature Combinée» (NC) est basée sur le «Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises» (SH) qui doit être utilisé au niveau mondial et qui devrait permettre une comparabilité internationale des statistiques du commerce extérieur. Cet objectif dépasse d'ailleurs le cadre de la CEE puisque la convention sur le SH a été élaborée avec la participation des Etats-Unis, du Canada, du Japon et des pays de l'AELE.

La décision d'adopter une nouvelle nomenclature remonte au début des années septante, en raison des difficultés rencontrées dans l'utilisation des nomenclatures existantes. Tout d'abord, les procédures et les pratiques douanières étaient compliquées par l'existence de plusieurs nomenclatures, dont la CTIC (Classification Type pour le Commerce International) établie par les Nations-Unies et adoptée notamment par les Etats-Unis et le Canada et la NCCD (Nomenclature du Conseil de Coopération Douanière) utilisée par la Belgique et les pays membres de la CEE pour l'application de leurs tarifs douaniers. De ce fait, il était nécessaire de recourir à des clés de transposition d'une nomenclature à une autre dans le cas d'échanges entre des pays utilisant des classifications différentes. Au niveau des négociations commerciales internationales, la tâche des experts était rendue plus difficile par l'absence de comparabilité des données.

D'autre part, il s'avérait que la NCCD créée en 1950 par une convention internationale était dépassée tant par l'évolution des produits que des techniques. Une simple révision de cette nomenclature était apparue insuffisante, compte tenu des difficultés d'introduire les innovations. De plus, la CEE utilisait deux classifications distinctes pour ses besoins tarifaires et statistiques: le Tarif Douanier Commun (TDC) et la Nomenclature des marchandises pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre les Etats-membres (NIMEXE). La NCCD était divisée en 21 sections (chiffres romains), 99 chapitres (à 2 chiffres) et 1 011 positions (à 4 chiffres). Le TDC comprenait environ 4 100 sous-positions (à 4 chiffres plus un code alphanumérique) et la NIMEXE, 7 990 codes (à 6 chiffres).

L'introduction du système harmonisé devrait éliminer les difficultés liées à l'ancien système, car le SH prend en compte les besoins aussi bien douaniers que statistiques et une coordination plus poussée a été recherchée avec la nouvelle nomenclature des Nations-Unies (CTIC-Rev. 3). Le SH devrait permettre aussi la combinaison des statistiques du commerce extérieur avec celles de la production, grâce à un passage vers les nomenclatures d'activité économique: la Classification Internationale Type par Industrie (CITI) des Nations-Unies et la Nomenclature des Activités Economiques dans les Communautés Européennes (NACE).

Le SH présente une structure hiérarchique des codes permettant de passer facilement d'un groupe de marchandises plus détaillé à un autre plus agrégé et de même au niveau des codes. Le SH comporte 21 sections (chiffres romains), 97 chapitres (à 2 chiffres) et 5 019 sous-positions (à 6 chiffres). Ces sous-positions correspondent à des modules élémentaires permettant une ventilation plus fine que précédemment et en même temps une agrégation plus aisée: les positions qui ne comportent pas de subdivisions correspondent à des codes à 4 chiffres ou à 5 chiffres complétés par un ou deux zéro.

La nomenclature combinée a été élaborée en adaptant les modules élémentaires du TDC et de la NIMEXE au SH. Parmi les changements importants figurent le classement des produits selon d'autres critères que précédemment (par exemple selon l'utilisation finale plutôt que selon le matériau principal), l'intégration de «nouveaux» produits et la division de chapitres devenus trop importants (par exemple dans le domaine du fer et de l'acier).

La NC comporte 9 506 sous-positions (à huit chiffres dont les six premiers correspondent à ceux du SH). L'utilisation de la NC a été rendue obligatoire pour tous les pays membres à partir du premier janvier 1988 (2). Les pays membres doivent transmettre les résultats du commerce intra-CEE et des exportations vers les pays tiers selon la NC et doivent structurer les données sur les importations selon le Tarif Intégré des Communautés Européennes (TARIC).

Le TARIC suit la NC et utilise des codes avec des positions supplémentaires permettant de tenir compte de mesures communautaires en matière d'importations (contingents, préférences, licences, etc...) ou de mesures spéciales (perception de droits anti-dumping, de compensation, etc...) et de subdivisions statistiques nationales.

Le nouveau système devrait permettre une meilleure comparaison des performances commerciales des pays partenaires, une harmonisation des informations commerciales et une plus grande précision dans les données statistiques à un niveau désagrégé. Mais une série de problèmes se posent, dont les suivants:

- la comparabilité des données en NC avec les données antérieures en NIMEXE;
- la transposition vers les nomenclatures CTCI et NACE-CLIO.

Par ailleurs, l'introduction du document administratif unique et de la NC a provoqué des modifications considérables dans la collecte des données et dans leur traitement, de sorte que des retards sont intervenus dans la publication des résultats dans tous les Etats membres de la CEE. Ainsi en ce qui concerne les statistiques du commerce extérieur publiées par l'Eurostat, les données relatives à 1988 paraissent avec un décalage important.

Quant aux données concernant l'UEBL publiées par l'INS, de nombreux problèmes demeurent, portant notamment sur le calcul des indices de quantité et de valeur moyenne.

NOTES

(1) **Voir à ce sujet:**

HEIMANN J. (1987), *Un nouveau système de nomenclatures pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et les statistiques du commerce intra-communautaire*, **Informations de l'Eurostat**, n. 4, p. 6-13 et **PAUL B.** (1987), *Introduction du système harmonisé dans le traitement des statistiques du commerce extérieur*, **Informations de l'Eurostat**, n. 4, p. 13-18.

(2) L'utilisation de la NC à partir du 1er janvier 1988 est rendue obligatoire dans tous les Etats membres par le règlement CEE n. 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987.

Quant à la balance commerciale, la BNB estime un surplus sur base de caisse de 108,2 milliards en 1988, en hausse de 35 milliards par rapport à 1987. Selon les statistiques douanières, l'INS dégage un déficit de 5,4 milliards, contre 10 milliards l'année précédente. L'amélioration de la balance provient, comme les années précédentes de la diminution du déficit en produits énergétiques (de 34,1 milliards), alors que le surplus sur les autres produits s'est réduit (de 29,6 milliards). Le coefficient de couverture des importations par les exportations est resté stable,

l'augmentation enregistrée pour les produits énergétiques (de 2,9 points) ayant été compensée par une baisse pour les autres produits (de 1,6 point) (voir tableau 24).

TABLEAU 24- Balance commerciale de l'UEBL et coefficient de couverture

DESIGNATION	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Balance commerciale (milliards de BEF)	- 260	- 166	- 204	- 150	5	- 10	- 5
Produits énergétiques	- 344	- 319	- 365	- 358	- 185	- 171	- 137
Autres produits	84	153	161	208	190	162	132
Coefficient de couverture	90,2	94,0	93,6	95,5	100,2	99,7	99,8
Produits énergétiques	38,8	41,7	40,1	38,2	47,7	44,4	47,3
Autres produits	104,0	106,6	106,2	107,6	107,0	105,8	104,2

Source : Ministère des Affaires Economiques, INS, DGED.

B. COMPOSITION DU COMMERCE EXTERIEUR PAR BRANCHE D'ACTIVITE

La réduction du déficit global de la balance commerciale de l'UEBL provient d'une baisse de 34,1 milliards du déficit en produits énergétiques, mais aussi d'une hausse de 5,2 milliards du surplus des produits minéraux, d'une hausse de 1,2 milliard du surplus de l'industrie textile et de l'habillement et surtout d'un renversement du solde de la branche «autres industries», qui est passé d'un déficit de près de 8 milliards à un surplus du même ordre.

TABLEAU 25- Répartition du commerce extérieur de l'UEBL par branche d'activité en 1988

BRANCHE D'ACTIVITE NACE-CLIO	Exportations			Importations			Solde	
	Valeur (mrds)	Ecart en % (a)	Imp. relative	Valeur (mrds)	Ecart en % (a)	Imp. relative	1987	1988
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	76,1	0,5	2,3	191,3	3,4	5,6	- 109,4	- 115,2
Energie	123,3	- 10,1	3,6	260,6	- 15,5	7,7	- 171,4	- 137,3
Prod. minéraux	552,5	23,0	16,3	409,6	31,5	12,1	137,7	142,9
Prod. chimiques	534,3	8,9	15,8	430,1	14,3	12,7	114,3	104,2
Prod. métalliques et électro-techniques	1 008,2	5,3	29,8	1 114,6	6,9	32,9	- 85,6	- 106,4
Industries alimentaires	250,2	2,5	7,4	192,6	12,2	5,7	72,5	57,6
Industrie textile et de l'habillement	232,6	3,6	6,9	191,7	3,7	5,7	39,7	40,9
Autres industries	603,9	15,9	17,9	595,9	12,7	17,6	- 7,8	8,0
TOTAL	3 381,1	9,1	100,0	3 386,5	8,9	100,0	- 10,0	- 5,4

Source : Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

(a) Par rapport à 1987.

Cependant, la branche dont le poids est le plus élevé dans les échanges: les produits métalliques et électro-techniques (un peu moins d'un tiers du total) a vu sa position extérieure se détériorer. Les ventes extérieures ont crû moins vite que l'ensemble des branches et les importations ont augmenté légèrement plus vite que les exportations. Les sous-branches ont évolué de façon divergente: on constate une croissance des deux flux d'échange en valeur pour les machines agricoles et industrielles (+ 13 % pour les ventes et + 19,5 % pour les achats) ainsi que

pour les «autres fabrications métalliques» (respectivement +20,4 % et +22,9 %), et une hausse plus faible pour les automobiles (respectivement +5,5 % et +3,8 %); par contre, il s'est produit une baisse pour le matériel de bureau, instruments d'optique et de précision (respectivement -13 % et -0,7 %), pour les autres moyens de transport (-7,2 % et -43,2 %) et une légère baisse à l'exportation pour les installations et fournitures électriques (-1,7 %, alors que les importations ont crû de 12,7 %).

Il apparaît pourtant que l'activité de l'industrie des fabrications métalliques a été plus soutenue que prévu, après une année 1987 plutôt médiocre, et ce grâce au dynamisme de la conjoncture belge et internationale, selon les analyses faites par Fabrimetal (35). Dans les sous-secteurs «traditionnels», la reprise sur le marché intérieur a été plus nette que prévue, notamment pour les sous-secteurs qui ont profité directement de la croissance de la construction et pour la construction mécanique. Cependant, il semble que la progression des commandes a été plus marquée sur le marché intérieur qu'à l'exportation. De plus dans le sous-secteur de la construction électrique, on assiste à une stabilisation: les restructurations dans le groupe des équipements électriques classiques ont conduit à l'abandon de certaines activités, comme ce fut le cas aux ACEC.

Concernant le sous-secteur de l'électronique, la position déficitaire de l'UEBL est partagée par les autres pays européens: depuis le début des années quatre-vingt, une détérioration s'est produite. En 1979, le déficit de l'Europe était de 1,5 milliard USD, en 1986, de 14,3 milliards et en 1987, de 21,87 milliards, selon l'EIC (Electronics International Corporation) (36). D'après l'étude de l'EIC, le solde négatif devrait atteindre 35,9 milliards USD lors de l'ouverture du grand marché européen. Le déficit en matériel grand-public et composants actifs (tubes, circuits intégrés) croît rapidement, alors que les excédents traditionnels en matériel professionnel et télécommunications stagnent. Le déficit se fait au profit du Japon, alors que les Etats-Unis ont aussi un solde négatif (mais qui se stabilise). Enfin, dans le sous-secteur de la construction automobile, il se produit un arrêt de la progression, après des années de croissance marquée, le marché international s'étant stabilisé à un niveau élevé.

La deuxième branche par ordre d'importance dans le commerce extérieur est celle des «autres industries» (environ 18 % du total). Cette branche a connu une évolution remarquable avec une forte croissance des achats et des ventes, d'ailleurs encore plus marquée pour ces dernières, ce qui a permis un redressement spectaculaire de la balance commerciale.

Du côté des exportations, les performances les plus sensibles sont celles des diamants et orfèvrerie (+24,1 %), du papier (+14,6 %) et des caoutchouc et plastiques (+12,1 %). Du côté des importations, il y a eu une hausse particulièrement vive pour les caoutchouc et plastiques (+21,3 %), les bois et meubles (+18,5 %) et les diamants et orfèvrerie (+10,5 %).

Dans le secteur du papier, les exportations ont crû surtout pour les emballages en papier et en carton, mais pour les autres produits, la reprise est surtout liée à celle de la consommation intérieure. Par ailleurs, il faut noter que les résultats en valeur sont influencés par une forte hausse des prix. En raison d'un marché extrêmement tendu imputable à une demande très soutenue, les prix des pâtes sur le marché international ont crû de près de 20 % entre fin 1987 et fin 1988, entraînant vers le haut les prix des produits finis et semi-finis (37).

Dans le secteur bois et meubles, la progression très rapide des importations est à rapprocher de la croissance du secteur de la construction. Cette progression se retrouve dans tous les sous-secteurs. Pour les neuf premiers mois de 1988, il y a eu une hausse de 28 % pour la transformation du bois, de 33 % pour les meubles et sièges, de 28 % pour les éléments de construction et de 22 % pour les panneaux comprimés (38). Les principaux fournisseurs sont les trois pays voisins: France, Allemagne et Pays-Bas et dans une mesure moindre l'Italie et le Royaume-Uni.

En terme d'exportations, la troisième plus grande branche est celle des produits minéraux, dont le solde commercial extérieur s'est amélioré, malgré une croissance plus vive des achats que des ventes. Les flux d'échange ont cependant évolué fort différemment selon les sous-secteurs. A l'exportation, une croissance très vive s'est manifestée pour les minerais de métaux (+ 48 %), les métaux non ferreux (+ 33,1 %) et les produits CECA (+ 25,3 %). A l'importation, la hausse la plus forte a été enregistrée pour les matières non métalliques (+ 42,8 %), puis pour les métaux non ferreux (+ 33,9 %) et pour les produits CECA (+ 27,2 %).

En ce qui concerne tout d'abord le marché de l'acier, il faut noter que la conjoncture internationale a été favorable en 1988. La production totale d'acier brut de la zone OCDE a augmenté de près de 9 % (39). La demande s'est raffermie dans presque tous les pays de la zone et a atteint son plus haut niveau depuis 1979, sous l'action conjuguée de plusieurs facteurs:

l'accélération de la croissance économique de la zone, la progression des investissements privés non résidentiels et plus particulièrement des investissements d'extension de capacité (plus consommateurs d'acier que ceux de rationalisation), la constitution de stocks par les consommateurs et négociants et par l'industrie sidérurgique.

Selon l'OCDE, les importations dans la CEE devraient être légèrement supérieures et les exportations, légèrement inférieures à leurs niveaux de 1987.

Dans la CEE, l'année 1988 aura été marquée par la décision prise par les ministres de l'industrie le 24 juin de libérer complètement le marché au début du mois suivant. La production sidérurgique a été contingentée à plus de 70 % en octobre 1980, en raison de la crise que connaissait ce secteur. Le processus de libération a commencé en 1986 et en 1988, 45 % de la production restaient sous contrôle: les larges bandes à chaud (30 % des fabrications totales), les poutrelles (10 %) et les profilés lourds (5 %). La Commission estimait que pour la première catégorie, il fallait abandonner les contingents, mais aussi réduire de 7 millions de tonnes les capacités de production. Pour les deux autres catégories, la Commission était disposée à maintenir les contrôles jusqu'en 1990, à condition qu'Eurofer (Association des entreprises sidérurgiques des 12 pays membres) s'engage à la fermeture d'installations à concurrence de 4,5 millions de tonnes pour les poutrelles et 1,5 million pour les profilés lourds.

En l'absence d'une réaction positive de la part des entrepreneurs, les autorités de la CEE ont alors décidé l'ouverture complète du marché. En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, les livraisons auraient augmenté de 20 % sur le marché intérieur, de 14 % dans les autres pays de la CEE, par contre elles auraient baissé de 2 % pour la grande exportation (les pays tiers) à cause de la forte demande intérieure servie prioritairement; la baisse a été forte surtout pour l'Amérique latine, alors que la «préférence» a été donnée aux marchés plus traditionnels (Etats-Unis et URSS) (40).

Le secteur des métaux non ferreux a été caractérisé en 1988 par une demande et une production qui ont atteint des niveaux particulièrement élevés, non seulement en Belgique, mais dans tous les pays industrialisés.

Les cours qui avaient subi des chutes impressionnantes au cours des dernières années ont augmenté, dans un contexte international de vive expansion de l'activité économique.

Le cours du cuivre est passé de 93,29 BEF/kg en janvier 1988 à 130,12 BEF en décembre. Le cours de l'aluminium a augmenté de 78,35 BEF/kg à 92,48 BEF pour la même période, celui du zinc, de 30,43 BEF/kg à 57,45 BEF et celui du plomb, de 22,39 BEF/kg à 26,60 BEF, mais celui de l'argent a baissé de 7 471,46 BEF/kg à 7 234,52 BEF.

En Belgique, la production de métaux bruts a augmenté de 7 % en volume et celle de métaux demi-finis, de 11 %. Les exportations de produits bruts ont diminué, en moyenne mensuelle de 7,2 % pour le cuivre, de 8,2 %

pour le zinc et de 3,9 % pour le plomb. Celles de produits finis ont augmenté, en moyenne mensuelle de 3,7 % pour le cuivre, de 10 % pour l'aluminium, elles ont quasiment stagné pour le plomb et diminué de 1,6 % pour le zinc (41).

L'industrie des produits chimiques vient en quatrième position pour les exportations et en troisième position pour les importations. Cette industrie est largement excédentaire, mais elle a connu une baisse de son surplus en 1988, suite à une vive croissance des importations. La hausse a été importante surtout pour la pétro- et carbochimie (+ 20,8 %), les produits pharmaceutiques (+ 14,3 %) et les «autres produits chimiques» (+ 17,4 %). Ces trois sous-secteurs ont par ailleurs connu un développement de leurs exportations plus rapide que les autres sous-secteurs (respectivement + 15,2 %, + 11,2 % et + 12,8 %).

La branche des industries alimentaires est la cinquième pour les exportations. La balance commerciale s'est détériorée en 1988, avec une diminution de près de 15 milliards de l'excédent, en raison de la hausse des importations. Ce mouvement a affecté les diverses sous-branches, aussi bien la viande (+ 12,4 %), que le lait (+ 14 %) et les «autres produits alimentaires» (+ 11,4 %).

L'énergie se distingue des autres branches par le mouvement à la baisse qui caractérise ses échanges extérieurs et plus fortement les importations. Cette baisse se poursuit depuis 1985 et a fait régresser la part de la branche dans le commerce total de 7,0 % à 3,6 % pour les exportations et de 17,5 % à 7,7 % pour les importations (entre 1985 et 1988). La diminution en valeur plus forte pour les achats a permis la réduction de la «facture énergétique». En 1982, le déficit de la branche s'élevait à 344,2 milliards et il a augmenté jusqu'à 358,5 milliards en 1985, pour retomber à 185,2 milliards lors du contre choc pétrolier de 1986, à 171,4 milliards en 1987 et enfin à 137,3 milliards en 1988. En 1988, le prix du pétrole brut a diminué de 16,8 % passant du niveau d'indice 165,1 à 137,3 (42), alors qu'en 1987 il avait légèrement augmenté (de 2,4 % ou de 3,8 points d'indice).

L'industrie textile et de l'habillement n'a pas connu d'évolution marquante du point de vue du commerce extérieur. En 1988, le surplus ne s'est presque pas modifié, les flux d'échange évoluant de la même manière en valeur. Selon Febeltex (43), l'activité de cette branche a été soutenue par les exportations: le volume exporté aurait augmenté de 4 %, alors que les ventes sur le marché intérieur auraient diminué de 3 % en termes réels. D'autre part, la Fédération textile souligne une accentuation de la pression des importations en termes réels (la hausse aurait été de 6,5 %). Les évolutions par sous-secteur ont été comme d'habitude assez divergentes. Le sous-secteur le plus dynamique est celui du tapis, avec une croissance de 11,0 % à l'exportation et 18,3 % à l'importation. Ensuite vient la bonneterie, tricot, crochet, avec respectivement + 9,0 % et + 8,4 %. La croissance a été nettement plus modérée pour la filature et tissus (respectivement + 3,0 % et + 0,3 %) et a été négative pour les articles d'habillement (-9,1 % et -0,4 %).

Selon Febeltex, la hausse des prix a été en moyenne de l'ordre de 1 % à l'exportation. Par destination des exportations, la CEE vient en tête, les trois pays voisins de l'UEBL représentent 60 % du total de ses ventes. Les exportations ont crû de près de 7 % vers la France et 5 % vers l'Allemagne, mais elles ont diminué de 2 % vers les Pays-Bas. Par contre, il y a eu une hausse de 21 % vers le Royaume-Uni (44). Du côté des importations, les trois principaux partenaires représentent 58 % des achats. En 1988, les importations ont crû de 4 % en provenance de France, de 4,5 % pour l'Allemagne et de 8 % pour les Pays-Bas, mais de plus de 9 % pour le Royaume-Uni. Il faut noter aussi une forte hausse pour les achats en provenance des Etats-Unis (+ 24 %) et surtout de l'Australie (+ 68 %).

Enfin, l'agriculture, sylviculture, pêche vient en dernière position par ordre d'importance des exportations et des importations. Le déficit est traditionnellement élevé, de l'ordre de plus de 100 milliards et s'est un peu accru en 1988, du fait d'une hausse un peu plus rapide des achats que des ventes. Cette hausse a surtout affecté les

produits végétaux. Elle peut être expliquée par les fortes augmentations des cours des matières premières agricoles, après les baisses enregistrées en 1987. Les prix des céréales ont crû de 36,9 % (45), sous l'effet notamment de la grande sécheresse aux Etats-Unis. Les prix des graines oléagineuses et des huiles ont augmenté aussi de 37 % et ceux des produits alimentaires et du sucre, de 7 %.

C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

L'amélioration de la balance commerciale globale de l'UEBL provient d'une légère augmentation du surplus vis-à-vis des autres pays développés et d'une baisse du déficit à l'égard des pays à commerce d'Etat (voir tableau 26). Par contre le déficit par rapport aux pays en développement s'est aggravé, sous l'effet d'un accroissement du déficit envers les pays producteurs de pétrole et d'une diminution de l'excédent - déjà fort faible - envers les pays non producteurs de pétrole.

TABLEAU 26- Répartition géographique du commerce extérieur de l'UEBL en 1988

PAYS OU REGION	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS			Solde en mrds BEF	
	Valeur (mrds) BEF	Ecart en % (a)	Import relat.	Valeur (mrds) BEF	Ecart en % (a)	Import relat.	1987	1988
EUROPE	2 778,9	8,8	82,2	2 754,7	9,4	81,3	36,5	24,2
CEE (12)	2 509,5	9,0	74,2	2 475,7	10,1	73,1	54,1	33,8
dont:								
- Pays-Bas	496,6	6,6	14,7	602,1	12,9	17,8	- 67,4	- 105,5
- France	675,4	6,6	20,0	522,0	7,0	15,4	146,1	153,4
- R.F. Allemagne	657,7	7,0	19,5	829,1	9,7	24,5	- 141,1	- 171,4
- Italie	210,4	6,5	6,2	144,55	9,1	4,3	65,1	65,9
- Royaume-Uni	315,5	20,9	9,3	259,0	6,0	7,6	16,7	56,5
- Espagne	72,9	27,6	2,2	51,3	38,2	1,5	20,0	21,6
- Portugal	20,2	31,1	0,6	12,3	14,5	0,4	4,7	7,9
Europe de l'Est	42,0	5,8	1,2	68,6	- 1,1	2,0	- 29,7	- 26,6
dont: URSS	19,3	5,3	0,6	45,9	- 4,3	1,4	- 29,6	- 26,6
AMERIQUE	212,1	4,0	6,3	226,6	2,2	6,7	- 17,8	- 14,5
dont:								
Etats-Unis	168,3	4,4	5,0	144,3	- 2,3	4,3	13,7	24,0
AFRIQUE	85,0	5,8	2,5	138,9	13,8	4,1	- 41,8	- 53,9
ASIE	270,5	18,7	8,0	243,7	9,5	7,2	5,3	26,8
dont:- Japon	39,8	25,8	1,2	77,0	- 7,2	2,3	- 51,3	- 37,2
- NPI (b)	57,2	23,6	1,7	41,9	18,0	1,2	10,8	15,3
PAYS INDUSTRIALISES	2 987,2	8,9	88,4	2 971,3	8,9	87,7	14,3	15,9
PAYS EN DEVELOPEMENT	315,5	11,2	9,3	335,2	14,8	9,9	- 8,2	- 19,7
dont:								
PAYS PRODUCTEURS DE PETROLE	234,9	9,8	6,9	255,6	12,5	7,5	- 13,3	- 20,7
PAYS A COMMERCE D'ETAT	55,8	10,8	1,7	77,6	0,5	2,3	- 26,9	- 21,8
TOTAL GENERAL	3 381,1	9,1	100,0	3 386,5	8,9	100,0	- 10,0	- 5,4

Source : Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

(a) Par rapport à 1987.

(b) Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong-Kong, Macao.

a. La Communauté Economique Européenne

En ce qui concerne la CEE (12), la position extérieure de l'UEBL s'est dégradée: l'excédent a baissé de 10 milliards environ, en raison principalement d'une forte hausse du déficit à l'égard des Pays-Bas et de l'Allemagne et malgré une augmentation du surplus envers la France et le Royaume-Uni.

Vis-à-vis des PAYS-BAS, le déficit a augmenté de 38 milliards, du fait d'une croissance en valeur des importations nettement supérieure à celle des exportations. Du côté des importations, c'est le poste des approvisionnements industriels qui a le plus augmenté (+ 24 %), sous l'impulsion de l'expansion de la production intérieure. Les achats de machines et biens d'équipement et de matériel de transport ont aussi connu une hausse supérieure à la moyenne (respectivement 17 % et 15 %).

Du côté des exportations, les approvisionnements industriels ont aussi enregistré une croissance plus élevée que la moyenne (près de 15 %), mais le matériel de transport et les biens de consommation ont été en baisse (respectivement de 1,6 % et 0,9 %).

Le déficit avec l'ALLEMAGNE a augmenté de plus de 30 milliards, de nouveau du fait d'une croissance plus marquée des importations que des exportations. Les achats en approvisionnements industriels ont fait un bond de plus de 70 % en valeur (+ 72,3 %) et ceux de machines et de biens d'équipement ont progressé, bien que moins vite (+ 12,0 %). Cette expansion peut être mise en relation avec la hausse des investissements en Belgique et la position forte de l'Allemagne comme pays producteur et exportateur de biens d'équipement. Par contre, il y a eu une forte baisse des achats de matériel de transport (-50 %). Il faut aussi remarquer une diminution des ventes pour ce poste, bien que moins marquée (-7 %). Il semble à ce propos qu'il y ait eu une baisse des ventes de camionnettes dont la valeur unitaire dépasse celle des automobiles, ce qui peut entraîner une diminution plus marquée de la valeur globale de ce poste. Des biais du même type se présentent lorsque une filiale change de modèle produit pour la maison mère; si le nouveau modèle produit est moins coûteux, la valeur globale des ventes diminue, même lorsque le nombre d'automobiles exportées reste le même. Les ventes de biens de consommation ont aussi légèrement baissé, mais celles de produits industriels sont en forte progression (+ 19 %).

La position vis-à-vis de la FRANCE se renforce d'année en année : l'excédent a augmenté de 85,1 milliards en 1984 à 101,7 milliards en 1985, 129,1 milliards en 1986, 146,1 milliards en 1987 et 153,4 milliards en 1988. En 1988, la hausse du surplus résulte simplement de l'écart de niveau entre les exportations et les importations; en effet la croissance des deux flux a été très proche et même un peu plus élevée pour les importations. Une grande partie du surplus (98 milliards sur 153,4) provient de la catégorie des approvisionnements industriels. Ce poste correspond d'ailleurs à un point faible du commerce extérieur français dans son ensemble.

En 1988 la balance commerciale française a enregistré un solde négatif de 5 450 millions FFR. Alors que les produits agricoles et des industries agricoles et alimentaires sont en surplus, par contre un déficit de 3 184 millions s'est produit pour les biens manufacturés, dont 1 860 millions pour les biens intermédiaires. L'UEBL connaît aussi un surplus dans ses échanges avec la France de matériel de transport (+ 21 milliards), ainsi que de biens de consommation (+ 17 milliards), grâce aux biens durables (+ 23 milliards). Pour les biens de consommation, la France enregistre un déficit de ses échanges globaux de 1 367 millions FFR pour les biens d'équipement ménager et de 2 261 millions FFR pour les biens de consommation courante (46).

La variation la plus remarquable, en ce qui concerne les pays européens est celle des échanges UEBL-ROYAUME-UNI. Le surplus de l'UEBL a en effet été multiplié par plus que trois entre 1987 et 1988. Cette évolution se situe dans le cadre d'une dégradation générale de la balance commerciale du Royaume-Uni, dont le déficit a plus que doublé de 1987 à 1988 (42,5 milliards Ecu contre 20,9 milliards Ecu) (47). Ce déséquilibre extérieur est lié à une

progression faible des exportations, associée à un bond en avant des importations, suite à l'accélération de l'activité et de la demande intérieure, contredisant ainsi l'«atterrissage en douceur» souhaité par le Chancelier de l'Echiquier et qui visait à limiter la progression du Revenu National en 1988 à 3,5 %. Les ventes de l'UEBL ont crû particulièrement dans les catégories des approvisionnements industriels (+ 22 %), le matériel de transport (+ 39 %), alors que pour ce dernier poste, il y a eu en même temps une forte baisse des achats (-50 %).

Le solde de l'UEBL avec l'ITALIE est resté stable, malgré la plus forte croissance des importations que des exportations et grâce au niveau plus élevé de ces dernières. Les augmentations les plus importantes se manifestent, comme dans le cas des échanges avec les autres pays, pour les produits industriels, mais aussi, en ce qui concerne les importations, pour les machines et les biens d'équipement.

Enfin, il faut noter que les échanges avec la PENINSULE IBERIQUE sont toujours en forte progression, ce qui se produit d'ailleurs pour le commerce extérieur global de cette région (pour l'Espagne en 1988, les importations totales ont crû de 21 % et les exportations, de 16 %).

b. Autres pays industrialisés

L'amélioration du solde de l'UEBL avec les pays industrialisés provient du commerce hors CEE, notamment avec les Etats-Unis et les pays d'Asie. Avec les ETATS-UNIS, le surplus est en augmentation, grâce à une diminution en valeur des importations, simultanément à une hausse - quoique modérée - des exportations. Ces mouvements peuvent être mis en relation avec la dépréciation du dollar, en supposant donc que le moindre coût des importations et le gain en valeur des exportations n'ont pas été compensés par des réactions en sens inverse de la demande interne et extérieure en volume. A l'exportation, une augmentation supérieure à la moyenne a été enregistrée pour les approvisionnements industriels et les machines et biens d'équipement. A l'importation, une forte baisse a affecté surtout les machines et biens d'équipement et les biens de consommation, tandis qu'une hausse de plus de 9 % s'est produite pour les produits alimentaires. Dans cette catégorie, les achats de la Belgique aux Etats-Unis sont composés principalement de viandes, de céréales et de nourriture pour animaux dont les prix ont subi les effets de la grande sécheresse qui a affecté l'agriculture américaine en 1988.

Le déficit avec le JAPON, après s'être accru au courant des années quatre vingt (35 milliards en 1982, 40 milliards en 1983, 42 milliards en 1984, 45 milliards en 1985 et 56 milliards en 1986) a commencé à diminuer à partir de 1987: 51 milliards en 1987 et 37 milliards en 1988. En valeur les exportations ont connu une forte hausse et les importations une diminution; ces deux mouvements peuvent refléter une réaction de la demande belge et nipponne à l'appréciation du yen. Les échanges extérieurs avec le Japon sont très concentrés. Les exportations sont composées pour 81 % d'approvisionnements industriels (produits chimiques, articles minéraux...) et ont enregistré une hausse de près de 30 %. Les importations comprennent surtout du matériel de transport (pour 46 % en 1988) et des machines et biens d'équipement (30 %). Les importations d'automobiles ont connu une diminution de 23,5 % en valeur. Il faut remarquer que pour ce poste une baisse a aussi été observée pour les autres principaux fournisseurs (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) (48).

Par contre, les échanges avec les NPIA (nouveaux Pays Industrialisés d'Asie: Corée du Sud, Taiwan, Hong-Kong, Singapour, Macao) continuent à être orientés à la hausse, aussi bien pour les ventes que pour les achats, cette évolution se situant dans le cadre d'une expansion continue des échanges globaux des «dragons» ou des «tigres» de l'Asie (en moyenne, + 16 % en volume en 1988 pour les exportations et + 22 % pour les importations, selon l'OCDE) (49).

c. Reste du Monde

Avec les PAYS EN DEVELOPPEMENT, une forte reprise des échanges s'est produite en 1988, alors qu'en 1987 les exportations avaient diminué et les importations légèrement augmenté. Les achats ont crû plus vite que les ventes, ce qui a aggravé le déficit de plus de 11 milliards, suite à une augmentation du déficit avec les pays producteurs du pétrole et une baisse du surplus avec les pays non producteurs de pétrole.

Au contraire, le déficit avec les PAYS A COMMERCE D'ETAT a diminué, les importations ayant quasiment stagné. Il faut noter sur un plan plus général que l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est n'ont pas participé à l'expansion des exportations au niveau mondial. Par ailleurs, la baisse des prix du pétrole est aussi un facteur qui a joué un rôle dépressif sur la valeur des ventes de l'URSS. Dans les échanges de l'UEBL, le poste des fuels et lubrifiants compte pour 40 % des importations en provenance d'URSS et il a subi une perte de valeur de 24,5 %.

D. PERFORMANCES EXTERIEURES DE L'UEBL ET COMPETITIVITE

Selon la Loi du 6 janvier 1989, l'évaluation de la position compétitive de la Belgique est faite sur base d'un rapport annuel, établi avant le 31 mars par le Conseil Central de l'Economie et d'un rapport intermédiaire, établi avant le 30 septembre et transmis au Gouvernement et aux chambres législatives. Ces rapports contiennent l'estimation la plus récente des critères d'évaluation de la compétitivité (voir plus loin) et sont accompagnés par un avis.

Dans le cas où la compétitivité est menacée (en cas de dégradation des critères d'évaluation), le gouvernement introduit une déclaration motivée aux chambres législatives, sur laquelle celles-ci votent. Des mesures peuvent alors être prises par arrêté délibéré en Conseil des Ministres pour rétablir la compétitivité. Une procédure d'urgence est aussi prévue en cas de «circonstances exceptionnelles», c'est-à-dire lorsque des événements extérieurs viennent menacer la compétitivité (par exemple en cas de modification brutale des taux de change).

L'évaluation de la position compétitive se fait sur base des critères suivants:

- l'évolution des performances à l'exportation (parts de marché);
- l'évolution des coûts du travail par personne occupée dans le secteur privé;
- l'évolution des coûts financiers;
- l'évolution des coûts énergétiques;
- l'évolution des déterminants structurels.

Les mesures temporaires pouvant être prises en cas de menace de la compétitivité sont les suivantes:

- limitation de la prise en compte des facteurs déterminant la croissance nominale des revenus salariés, modération des autres revenus ;
- fixation du cadre d'accord sur l'évolution des revenus des salariés avec des mesures similaires pour les autres revenus;
- mesures visant à réduire les coûts financiers;
- réduction des cotisations de sécurité sociale dans les secteurs exposés à la concurrence internationale;
- augmentation de la déduction fiscale pour investissements et pour investissements en R et D.

Dans son rapport du 24 mars 1989, le Conseil Central de l'Economie note une amélioration de la position compétitive belge en 1988. En ce qui concerne tout d'abord les parts de marché, les estimations faites en janvier par la CEE indiquent une évolution bénéfique. En effet, la perte de part de marché enregistrée en 1987 (-2,0 %) a laissé la place en 1988 à un quasi statu quo (-0,2 %) (voir tableau 27). La position de l'UEBL est comparée à celle de cinq ou sept autres pays considérés comme les principaux concurrents. Cinq pays sont d'autres membres

de la CEE: l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie et les deux autres pays sont les Etats-Unis et la Japon. Pour les cinq principaux concurrents européens, la perte estimée est moins forte en 1988 qu'en 1987, mais elle demeure nettement supérieure à celle de l'UEBL et il en va de même si l'on considère les sept concurrents.

Pour 1989, un très léger gain apparaîtrait pour l'UEBL, alors que les concurrents connaîtraient encore une perte, selon les prévisions de la CEE. Selon l'OCDE, il y aurait aussi une atténuation des pertes de parts de marché. Pour les biens manufacturés, la perte serait de 0,6 % en 1988, contre 1,4 % en 1987. En 1989 la perte disparaîtrait.

Les coûts du travail sont appréciés à partir des coûts salariaux par travailleur occupé, par heure ou par unité produite, dans l'industrie manufacturière ou dans l'ensemble de l'économie et exprimés en BEF. En 1988, l'évolution a été très favorable pour l'UEBL en comparaison avec ses principaux concurrents, car les coûts du travail n'ont augmenté que de façon modérée et moins rapidement que dans les autres pays.

Les coûts salariaux par travailleur occupé dans l'industrie manufacturière, exprimés en BEF ont crû de 2,8 % pour l'UEBL, contre 5,5 % pour les cinq concurrents européens et 6,0 % pour les sept concurrents considérés. Pour 1989, la croissance resterait favorable: elle serait estimée à 4,6 % pour l'UEBL, 5,0 % pour la moyenne des cinq et 6,1 % pour la moyenne des sept.

Quant aux coûts salariaux par unité produite dans l'ensemble de l'économie et exprimés en BEF, la position de l'UEBL est également bonne. La croissance pour 1988 est estimée à 0,3 % pour l'UEBL, 2,5 % pour la moyenne des cinq et 2,9 % pour la moyenne des sept. Cet écart devrait diminuer mais demeurer en faveur de l'UEBL en 1989: la hausse prévue serait de 2,3 % pour l'UEBL, 2,6 % pour la moyenne des cinq et 3,6 % pour la moyenne des sept.

L'OCDE calcule également des indicateurs de position concurrentielle. L'indice des coûts relatifs de main d'oeuvre dans l'industrie, en monnaie commune a enregistré une baisse de 2 % en 1988, les coûts du travail ont donc évolué favorablement par rapport à l'ensemble des pays concurrents. Quant aux prix relatifs à l'exportation des produits manufacturés en monnaie commune, ils ont par contre subi une forte hausse: + 12 % en 1988 contre + 1 % en 1987.

En ce qui concerne les coûts financiers, il apparaît que le taux d'intérêt de l'Euro-BEF est resté en 1988 inférieur au taux moyen des cinq et des sept (6,75 % contre 6,84 % et 6,83 %). Le rendement des fonds d'état est demeuré très proche de celui des cinq (7,85 % contre 7,84 %) et un peu au-dessus de celui des sept (7,78 %).

En matière de coûts énergétiques, la situation varie selon le type d'énergie. Les coûts de l'UEBL sont par exemple plus bas que ceux des cinq pour le fuel lourd, mais un peu plus élevés pour le gaz.

Quant aux aspects structurels, il faut noter en 1988 l'accroissement remarquable des investissements des entreprises aussi bien en Belgique que chez les partenaires européens. Par contre, les efforts en matière de recherche et développement sont inférieurs à ceux des concurrents, aussi bien en terme de valeur totale des dépenses intérieures brutes en R et D par rapport au PIB qu'en terme de financement public en % du PIB.

Enfin, il n'existe que peu d'informations sur les aspects qualitatifs de la position compétitive. Le Conseil Central de l'Economie retient comme indicateur la classification établie par le World Economic Forum (WEF). Pour

TABLEAU 27- Prestations à l'exportation

Gain (+) ou perte (-) de parts de marchés de marchandises
en %, t/t-1.

	1987	1988	1989
UEBL	- 2,0	- 0,2	0,2
Moyenne des cinq	- 3,5	- 2,7	- 0,6
Moyenne des sept	- 2,5	- 1,6	- 0,3

Source : CEE, Janvier 1989.

1987, la Belgique occupait la cinquième place si l'on se limite aux huit pays considérés par le Conseil Central et la douzième place parmi les 22 pays industrialisés examinés par le WEF.

En conclusion, il apparaît que les performances extérieures de l'UEBL se sont améliorées de façon notable en 1988, notamment en ce qui concerne le surplus de la balance commerciale, la croissance en volume des exportations et l'évolution des parts de marché.

Selon le Conseil Central de l'Economie, trois facteurs sont la cause de cette amélioration: la croissance de la demande extérieure de biens pour lesquels la Belgique a un avantage compétitif, le rattrapage progressif du panier à l'exportation et l'évolution favorable des coûts intérieurs par rapport aux coûts à l'étranger.

E. BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UEBL

a. Examen général

Le mouvement d'amélioration de la balance des paiements s'est poursuivi en 1988, avec un renforcement du surplus déjà enregistré en 1987 (voir tableau 28). Au début des années quatre-vingt, la balance générale de l'UEBL s'était considérablement détériorée, à cause du poste des opérations courantes. En 1981, le déficit atteignait 319 milliards de BEF, ce qui avait amené les autorités à décider en 1982 une dévaluation du franc belge accompagnée de mesures destinées à limiter les effets au niveau des prix et des coûts. Le déficit s'amoindrissait déjà en 1982, passant à 281 milliards et a continué ensuite à se réduire: 153 milliards en 1983, 87 milliards en 1984, 40 milliards en 1985. En 1986, une légère augmentation du déficit (de 40 à 51 milliards) s'est produite, suite à une détérioration de la balance des capitaux due surtout à des opérations des entreprises et des particuliers (achats de valeurs mobilières étrangères notamment). Mais en 1987, un renversement s'est opéré, un surplus de 90 milliards a été dégagé, grâce à une amélioration de la balance des capitaux (baisse des sorties nettes de capitaux privés).

TABLEAU 28-Balance générale des paiements sur base de caisse

DESIGNATION	1987	1988	1988/1987
	Soldes en milliards BEF		Différence en mrd's BEF
1. Opérations sur marchandises	73,2	108,2	+ 35,0
2. Opérations sur services	74,1	65,1	- 9,0
3. Transferts	- 56,0	- 63,1	- 7,1
3.1. Privés	- 4,3	+ 5,2	+ 9,5
3.2. Publics	- 5,7	- 68,3	- 16,6
TOTAL DES OPERATIONS COURANTES (1 + 2 + 3)	91,3	110,2	+ 18,9
4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	8,6	87,5	+ 78,9
5. Mouvement des capitaux des entreprises et des particuliers	- 11,0	- 34,6	- 23,6
TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL (4 + 5)	- 2,4	52,9	+ 55,3
6. Erreurs et omissions	12,2	- 8,6	- 20,8
7. Contrepartie de monétisation/démonétisation d'or monétaire	- 10,6	0,0	+ 10,6
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	90,5	154,5	+ 64,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

En 1988, le renforcement du surplus est dû à la fois à un accroissement du surplus sur les opérations courantes et à l'apparition d'un excédent de la balance des capitaux. Cependant, l'évolution en cours d'année a présenté de fortes variations. Le solde de la balance générale se situait à + 57,7 milliards BEF au premier trimestre, mais il est devenu ensuite négatif: -48,4 milliards au deuxième trimestre et -21,2 milliards au troisième. Le quatrième trimestre a connu un revirement spectaculaire et s'est soldé par un excédent de 166,4 milliards. Ces très fortes fluctuations sont dues aux mouvements de capitaux du secteur privé (voir plus loin).

b. La balance des opérations courantes

L'excédent enregistré pour les opérations courantes a augmenté de 19 milliards en 1988, grâce aux opérations sur marchandises. Ces dernières ont connu une hausse de 35 milliards de leur excédent. Cette augmentation est entièrement imputable aux exportations et importations proprement dites car les surplus du travail à façon et des opérations d'arbitrage ont diminué (respectivement de 10 milliards et près de 9 milliards) (voir tableau 29). Pour déterminer dans quelle mesure cette évolution favorable des échanges de biens peut être attribuée aux mouvements de prix ou de volume, on recourt généralement aux indices de termes de l'échange bruts et nets. Cette année, l'INS n'ayant pas encore effectué de calculs d'indices au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons utilisé les estimations de la BNB (voir point A). Selon cet organisme, les prix à l'importation ont augmenté légèrement plus vite que ceux à l'exportation (de 0,1 point de pourcentage), il y a donc eu une détérioration très faible des termes de l'échange. Par contre, les exportations en volume auraient augmenté un peu plus vite que les importations (de 0,3 point de pourcentage).

Les opérations sur services sont en surplus, mais celui-ci a diminué de 9 milliards en 1988. On peut constater que cette baisse ne vient pas du poste frets et assurances pour le transport des marchandises dont le solde positif est en hausse de 10,5 milliards. Cette augmentation n'a cependant pas pu compenser les autres évolutions. Le solde des «autres frais de transports» s'est renversé et est devenu négatif, de près de 2 milliards. Ce poste comprend les opérations relatives aux activités de transport autres que le transport de marchandises proprement dit: transport de personnes, location de navires et d'avions, frais d'entretien et de réparations de ceux-ci, frais de douane, d'entrepôt, de chargement et déchargement, de manutention, de dédouanement, de port et frais de remorquage.

La rubrique «déplacements à l'étranger» comprend les recettes et les dépenses de tourisme: frais de voyage, de séjour, de cure, d'études etc... Cette rubrique est traditionnellement en déficit et l'on constate une augmentation tendancielle des dépenses de tourisme des résidents à l'étranger, qui n'est pas compensée par l'évolution des recettes liées aux séjours des non-résidents en UE BL. En 1988, le déficit s'est accru de 8 milliards. On peut remarquer qu'au niveau international, le tourisme est en expansion. Selon l'OCDE (50), les arrivées aux frontières dans les pays membres de la zone auraient augmenté de 6,4 % en 1988, les nuitées dans les hébergements, de 3,5 % et les recettes en termes réels, de 5,6 %. Mais, la hausse des recettes a été moins rapide en Europe (+ 2 %), qu'en Amérique du Nord (+ 15 %) et surtout en Australie (+ 30 %). Ce dernier pays connaît un essor très important de son tourisme, grâce notamment aux nouvelles liaisons aériennes avec l'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord et grâce au dynamisme économique des NPIA.

Le solde des revenus de placements et d'investissements s'est également un peu détérioré: le surplus a baissé de 4 milliards. Selon la BNB, il y aurait eu des paiements exceptionnellement élevés de dividendes à des non-résidents à la fin de l'année 1988. Il faut noter que cette rubrique ne couvre pas la totalité des revenus considérés. Du côté des dépenses, est enregistrée seulement la partie des revenus non réinvestie dans les entreprises dont ces revenus émanent et du côté des recettes, c'est seulement la partie des revenus qui est rapatriée que l'on comptabilise.

Les «transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs» constituent une rubrique résiduelle où figurent les paiements effectués à l'étranger ou à des institutions internationales ou reçus de l'étranger ou d'institutions

internationales par les pouvoirs publics et luxembourgeois, ainsi que les paiements provenant ou effectués à des gouvernements étrangers ou des institutions internationales. Il s'agit principalement pour les recettes des frais de fonctionnement des institutions européennes et de l'OTAN. Le solde, positif, a crû fortement au cours des dernières années, mais est resté quasiment stable en 1988.

Les «autres services» sont aussi une rubrique résiduelle, dans laquelle sont séparées les transactions des travailleurs frontaliers des «autres» transactions. Ce dernier poste recouvre: des contrats d'entreprises, des redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs, des courtages, commissions et frais commerciaux divers, des primes et indemnités d'assurances, des frais et commissions bancaires, des services d'assistance technique etc... Le solde de ce poste est traditionnellement négatif.

Les transferts sont également une rubrique toujours déficitaire, du moins en raison des opérations relevant du secteur public. A cet égard, le déficit s'est accru en 1988 de près de 17 milliards. Selon la BNB (51), cette hausse provient de nouvelles ressources mises à la disposition des Communautés Européennes à la fin de l'année suite à une décision du Conseil des Communautés Européennes du 24 juin 1988.

c. La balance des capitaux

L'ensemble des opérations en capital s'est soldé en 1988 par un excédent de plus de 50 milliards (tableau 29), contre un léger déficit en 1987. Ce mouvement provient principalement d'une forte augmentation des entrées nettes de capitaux du secteur public, résultant d'une hausse d'un peu plus de 90 milliards des engagements de l'Etat.

TABLEAU 29- Opérations sur biens et services, sur base de caisse

DESIGNATION	1987	1988
1. Opérations sur marchandises	+ 73,2	+ 108,2
1.1 Exportations et Importations	- 19,3	+ 34,7
1.2 Travail à façon	+ 63,4	+ 53,2
1.3 Opérations d'arbitrage	+ 29,1	+ 20,3
2. Opérations sur services	+ 74,1	+ 65,1
2.1 Frêts et assurances pour le transport des marchandises	+ 33,2	+ 43,7
2.2 Autres frais de transport	+ 1,1	- 1,9
2.3 Déplacements à l'étranger	- 35,3	- 43,4
2.4 Revenus de placements et d'investissements	+ 14,4	+ 10,0
2.5 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 79,6	+ 80,4
2.6 Autres:		
2.6.1 Travailleurs frontaliers	+ 3,2	+ 0,6
2.6.2 Autres	- 22,1	- 24,3
TOTAL BIENS ET SERVICES	+ 147,2	+ 173,3

Source : Banque Nationale de Belgique.

A ce propos, il faut remarquer en 1988 une augmentation de la dette publique de 487,6 milliards ou 6,6 % dont 446,2 milliards en BEF, mais aussi 41,5 milliards en devises. La part en devises dans la dette totale a grimpé de 5,6 % à 8,5 %. Il y a eu une hausse de la dette en CHF (+ 45,5 milliards de BEF), en USD (+ 55,5 milliards) et dans une moindre mesure en JPY (+ 6,6 milliards), non compensée par la baisse de la dette en DEM (-47,4 milliards) et en NLG (-18,5 milliards) (52).

Les réserves de change nettes de la Banque Nationale ont augmenté de 25,2 milliards en 1988, alors que la hausse avait été de 80,7 milliards en 1987. L'accroissement se situe dans les avoirs en monnaies étrangères, dans lesquelles la part de l'écu privé a été renforcée.

Quant au secteur privé, les opérations en capital ont enregistré une certaine aggravation du déficit (de près de 24 milliards), mais avec de fortes fluctuations en cours d'année.

TABLEAU 30- Mouvement des capitaux

DESIGNATION	Soldes en milliards de BEF.	
	1987	1988
1. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics:	+ 8,6	+ 87,5
1.1 Etat	+ 11,4	+ 88,7
1.11 Engagements	+ 17,3	+ 92,3
1.12 Avoirs	- 5,9	- 3,6
1.2 Autres pouvoirs publics	- 2,8	- 1,2
2. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers	- 11,0	- 34,6
2.1 Crédits commerciaux (a)	-	-
2.2 Autres:	- 11,0	- 34,6
2.2.1 Organismes publics d'exploitation	- 6,4	- 3,2
2.2.2 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 8,1	+ 30,1
2.2.3 Secteur privé:	- 12,7	- 61,5
2.2.3.1 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger	- 249,4	- 495,0
2.2.3.2 Valeurs mobilières	- 140,7	- 373,7
2.2.3.1.2 Investissements directs	- 100,1	- 130,1
2.2.3.1.3 Immeubles	- 3,0	- 5,8
2.2.3.1.4 Autres	- 5,6	- 14,6
2.2.3.2 Investissements et placements étrangers en UEBL	+ 236,7	+ 433,5
2.2.3.2.1 Valeurs mobilières	+ 81,3	+ 288,1
2.2.3.2.2 Investissements directs	+ 87,3	+ 183,6
2.2.3.2.3 Immeubles	+ 0,2	+ 2,9
2.2.3.2.4 Autres	+ 67,9	- 41,0
TOTAL DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX (1 + 2)	- 2,4	+ 52,9

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Cette rubrique ne comptabilise que les crédits commerciaux non mobilisés auprès des banques belges et luxembourgeoises. Les crédits qui ont été mobilisés auprès des banques sont comptabilisés dans les rubriques de financement du total.

Au premier trimestre, il y a eu des entrées nettes pour un montant de 26,7 milliards (grâce surtout au poste des investissements directs: + 60 milliards environ). Au deuxième et au troisième trimestre, les sorties nettes de capitaux privés ont été de l'ordre de 100 milliards, suite notamment à des achats élevés de valeurs mobilières étrangères par des résidents belges et luxembourgeois. Au quatrième trimestre, les entrées nettes de capitaux privés ont atteint plus de 141 milliards, du fait entre autres des achats de valeurs mobilières belges et luxembourgeoises par des étrangers.

A l'issue de l'année 1988, le poste des investissements et placements s'est soldé par une aggravation du déficit de l'ordre d'un peu moins de 50 milliards. Pour les valeurs mobilières on constate que le solde est passé de -59,4 milliards en 1987 à -85,6 milliards en 1988. Il y a eu une amplification des achats de valeurs mobilières étrangères par des résidents (+ 233 milliards), plus forte que celle des achats de valeurs mobilières belges et luxembourgeoises par des non-résidents (+ 207 milliards).

Selon la BNB, l'élargissement du déficit provient des opérations sur obligations. Du côté des actions, il semble qu'une réaction de prudence se soit produite après la crise boursière d'octobre 1987: il y a eu un désintérêt relatif des résidents belges et luxembourgeois pour les placements en actions.

Par contre, il y a eu une forte hausse des achats d'obligations libellées en monnaie étrangère par les résidents (à la fois des achats directs et des achats effectués par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif). Ce sont, en début d'année, les achats d'obligations en couronne danoise qui ont été les plus importants, puis ceux d'obligations en dollars, américain et canadien. Il semble que depuis plusieurs années, les résidents recherchent surtout les placements dont les rendements nets sont les plus élevés, en tenant moins compte des risques éventuels provenant des cours de change. Mais dans cette évolution, il faut tenir compte qu'une proportion de plus en plus élevée des opérations se fait par l'intermédiaire des organismes de placements collectifs dont les critères de prise de décision et l'information diffèrent de ceux des placeurs individuels.

Quant aux investissements directs, le solde est passé de -12,8 milliards en 1987 à + 53,4 milliards en 1988. Ce renversement de solde s'est effectué déjà en début d'année: au premier trimestre les entrées se sont élevées à 95,4 milliards, contre 35,8 milliards pour les sorties. Ces entrées ont été liées surtout à la modification de l'actionnariat de la Société Générale et à des investissements étrangers dans le secteur bancaire résident.

3.2. PRODUCTION INDUSTRIELLE

A. APERCU GENERAL

a. Evolution de la production

Après le ralentissement de sa croissance dès 1985, la production industrielle s'est redressée en 1987 et cette orientation haussière s'est affirmée en 1988; l'indice de la production industrielle a augmenté de 5,5 %. Depuis 1976, un taux aussi élevé n'avait plus été enregistré. Plusieurs facteurs ont contribué à ce retournement: la poussée de la construction, les investissements, la consommation, l'évolution économique dans les pays voisins et l'accroissement du commerce mondial.

TABLEAU 31 - Indice de la production industrielle, par groupe de marchandises et branche d'activité

1980 = 100.

DESIGNATION	Moyennes annuelles			Variation en % de 1988 par rapport à		
	1986	1987	1988	1974	1979	1987
Indice général (construction exclue)	104,6	107,2	113,0	17,1	11,6	5,5
Indice général (y compris la construction)	91,1	92,8	99,0	- 2,8	- 1,0	6,7
<i>SELON LA DESTINATION DES BIENS</i>						
- matières premières et produits demi-finis	101,3	104,3	111,8	16,0	10,2	7,2
- biens de consommation non durables	113,2	117,8	120,3	26,1	20,2	2,1
- biens de consommation durables	104,7	107,2	112,6	10,9	11,8	5,1
- biens d'investissement (sans la construction)	106,3	104,4	107,4	12,6	3,9	2,9
<i>PAR BRANCHE D'ACTIVITE</i>						
Construction	54,5	53,5	60,3	- 55,2	- 36,7	12,7
Industries extractives:	75,3	64,7	56,3	- 58,6	- 44,8	- 13,1
- charbonnages	71,8	55,0	33,1	- 79,5	- 66,3	- 39,9
- carrières	80,3	86,8	105,6	17,3	16,0	21,6
Industries manufacturières	105,5	108,6	114,8	20,1	13,1	5,7
- alimentation et boissons	118,8	122,2	124,9	36,6	27,0	2,2
- tabac	98,1	94,7	93,9	- 9,1	- 20,5	- 0,8
- textile	105,2	104,8	106,4	- 4,6	10,0	1,5
- vêtement et chaussures	97,0	90,8	88,7	- 38,6	- 13,8	- 2,3
- bois	99,6	109,9	122,0	33,5	30,9	11,0
- papier et carton	114,8	125,8	124,8	38,3	37,1	9,8
- chimie et caoutchouc	119,8	129,5	140,3	51,8	32,9	8,4
- produits dérivés du pétrole et du charbon:	80,7	83,2	89,5	22,4	13,8	7,6
- raffineries de pétrole	72,7	74,5	79,5	- 15,6	- 23,1	6,6
- minéraux non métalliques	72,3	79,4	88,1	- 9,1	- 12,0	10,9
- métallurgie de base	88,2	88,3	97,5	- 13,9	- 7,1	10,4
- fabrications métalliques	106,2	105,7	109,4	87,9	1,9	3,5
- ouvrages en métaux	94,7	96,5	97,6	21,5	- 3,9	1,1
- machines non électriques	104,3	104,8	109,7	20,2	6,5	4,7
- construction électrique	97,3	96,1	96,7	- 1,1	- 17,1	0,6
- matériel de transport	129,1	128,1	136,0	52,8	36,7	6,2
Electricité	108,8	117,5	121,3	76,6	14,0	3,2

Source : Ministère des Affaires économiques, INS.

b. Production industrielle par catégorie de biens

La plus forte contribution à la progression de l'industrie en 1988 a été fournie par les matières premières et les biens intermédiaires (+ 7,2 %) ainsi que par les biens de consommation durables (+ 5,1 %). Les biens d'investissement (+ 2,9 %) n'ont haussé que dans une mesure moindre, tandis que la hausse des biens de consommation non-durables (+ 2,1 %) a été plus modérée encore. Le développement des investissements a surtout profité aux matières premières et aux biens intermédiaires, notamment par le fait que 1988 a été une année très avantageuse pour la construction. Ainsi, de fortes progressions ont été constatées dans les secteurs de la sidérurgie et des fabrications métalliques, de même que les industries du ciment, du verre et du bois, qui se rapportent à la construction ou à l'aménagement de logements et d'immeubles non-résidentiels. La progression de la consommation privée s'est dirigée principalement vers les biens de consommation durables (voitures e.a) plutôt que vers les produits non-durables (comme par ex. les denrées alimentaires). Enfin, la production accrue ne peut être considérée en dehors du contexte des évolutions tout aussi favorables dans les pays voisins et de la croissance du commerce mondial.

c. Production industrielle par branche d'activité

ELECTRICITE

En 1988, la production d'électricité s'est améliorée de 3,2 % par rapport à l'année antérieure. La production d'énergie nucléaire a progressé de 2,8 %, conservant ainsi sa part prépondérante dans la production électrique nationale (66,0 %). Le charbon (+ 5,2 %) est revenu à un cinquième (20,3 %). Le gaz naturel vient en troisième lieu avec 8,4 % (+ 20,6 %) et le fuel (+ 24,3 %) n'arrive qu'en quatrième place et n'atteint même plus 3 %. L'énergie hydraulique enfin, fournit 1,9 % (-20,7 %) de la production d'électricité et la récupération de vapeur 0,9 % (+ 11,1 %). En 1988, la consommation d'électricité a dépassé de 3,5 % le niveau atteint en 1987, un taux qui se situe au niveau de l'augmentation moyenne des cinq dernières années et qui est supérieur aux 2,5 % retenus dans le plan d'équipement 1985-1995. Cette progression s'explique entre autres par l'expansion de l'activité économique. La consommation du secteur des services a progressé de 4,4 %. Le secteur domestique a fait exception à la règle, car sa consommation n'a augmenté que de 0,4 %, vraisemblablement en raison de l'hiver très clément.

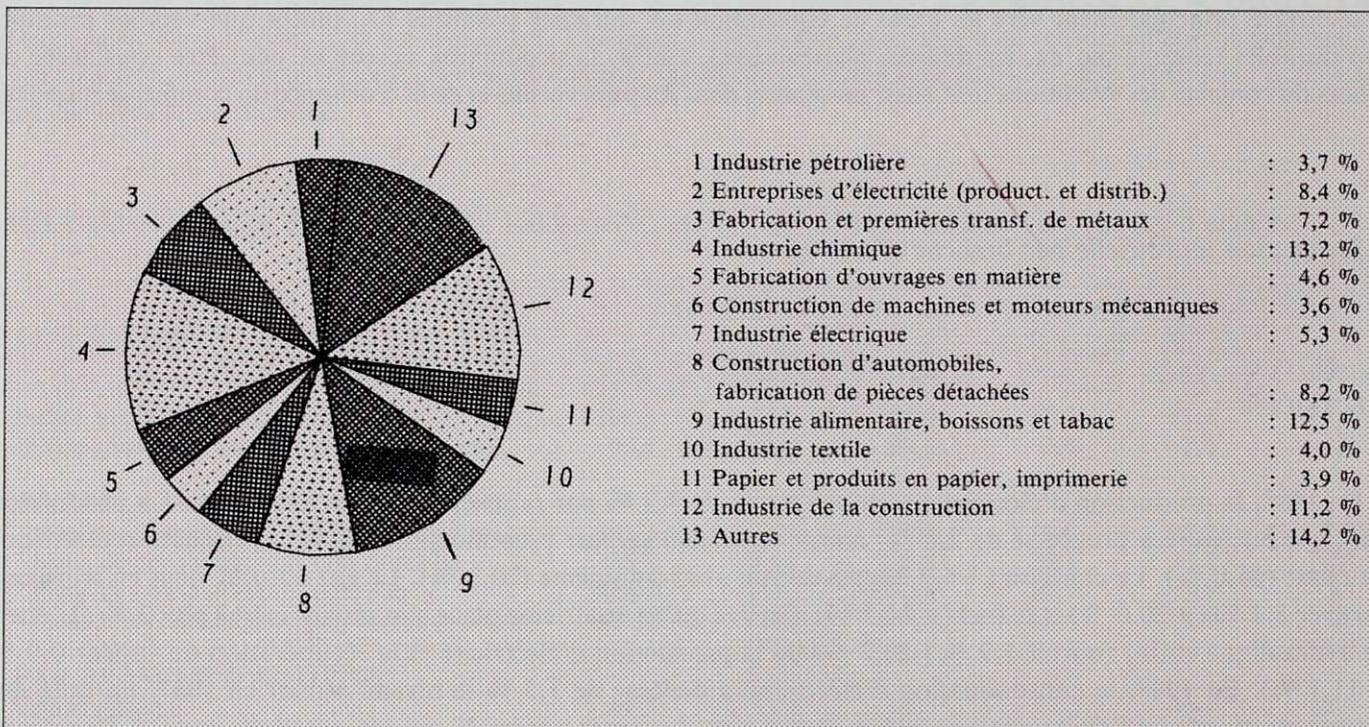
CHARBON

Une fois de plus, la production charbonnière a connu une régression significative en 1988 (-39,9 %). La cause réside dans la poursuite de l'exécution du programme de restructuration du bassin charbonnier de Campine. En effet, la fin mars 1988 a vu la fermeture du dernier des trois sièges de Winterslag. Elle avait été précédée de celle de Waterschei (11 septembre 1987) et Eisden (18 décembre 1987). Dans le futur, la production des deux sièges subsistant à Beringen et à Zolder des «Kempense Steenkolenmijnen», s'élèverait à environ 2,3 millions de tonnes par an. Par contre, la production de charbon de terril a enregistré un nouveau score et sa part dans la production houillère nationale est montée de plus ou moins 16 % en 1987 à 26 % en 1988. Globalement, la demande intérieure de charbon a progressé grâce à l'excellente demande intérieure globale, stimulée par la conjoncture favorable de la sidérurgie, les livraisons aux secteurs de l'électricité et des cimenteries. La consommation des ménages, par contre, montre un recul spectaculaire auquel la clémence atmosphérique n'est certainement pas étrangère.

Importance relative des entreprises industrielles dans l'activité totale

En 1988, l'ensemble des entreprises industrielles a réalisé un chiffre d'affaires de 5 643 milliards BEF ou 43,4 % du chiffre d'affaires de toutes les activités en Belgique. 75,7 % de ce montant revient à l'industrie manufacturière. Dans la fabrication et la première transformation du métal, 2,9 % sont à imputer à la sidérurgie et 2,3 % aux métaux non-ferreux.

GRAPHIQUE Branches d'activité en pour cent du total du chiffre d'affaires des entreprises industrielles en 1988



Source: Ministère des Affaires économiques, INS; calculs DGED.

Par rapport à 1987, la part des entreprises industrielles dans le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités a cependant fléchi, car en cette année, elle se situait encore à 50,8 %. En 1980, elle s'est chiffrée à 46,6 %. Parmi les entreprises industrielles, l'industrie manufacturière a amélioré sa position par rapport à 1987, lorsqu'elle assurait 74,9 % du volume. En 1980, cette part n'était que de 67,8 %. La progression de l'industrie manufacturière résulte d'une part, du recul de la contribution de l'industrie pétrolière (de 7,3 % en 1980 à 3,9 % en 1987) et du secteur de la construction (14,0 % en 1980 et 10,6 en 1987), bien que ce dernier marque un progression par rapport à 1987, et d'autre part, de la conjoncture favorable dans l'industrie automobile, dont la part (5,1 % en 1980 et 8,1 % en 1987) s'est accrue.

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

La bonne tenue de la conjoncture internationale a permis au secteur des produits alimentaires et des boissons de clôturer l'année 1988 sur un bilan positif, car sa production industrielle a augmenté de 2,2 %. La hausse se

poursuit sans interruption depuis 1976. Selon les déclarations à la TVA, le chiffre d'affaires a progressé de 6,2 % en 1988, mais cette évolution présente des divergences selon les secteurs particuliers. Le taux de croissance a dépassé la moyenne du secteur pour les pâtes, les produits à base de pommes de terre, de féculés et leurs dérivés, les conserves de poisson, les boulangeries industrielles, les biscuiteries et biscotteries, les graisses végétales et animales, les chocolateries et les confiseries. Dans d'autres secteurs, l'accroissement est demeuré en-deçà de la moyenne: les industries du sucre, du cidre et des vins de fruits. Selon les enquêtes effectuées par la Banque Nationale, l'utilisation des capacités de production s'est améliorée à partir du deuxième trimestre de 1988. Pour l'industrie alimentaire, le taux moyen d'utilisation est passé à 78,4 %. Enfin, il convient de signaler que pour ce secteur, l'exportation est d'importance capitale: 30 % des ventes sont réalisées sur les marchés étrangers.

TABAC

Des années durant, l'industrie du tabac a dû faire face à un fléchissement constant et a même dû essuyer une perte de marché de 25 %. Nonobstant la campagne anti-tabac de 1987 et l'A.R. du 1er septembre 1987 interdisant de fumer dans les bâtiments publics, l'usage du tabac ne s'est plus réduit en Belgique. En 1988, la consommation de cigarettes aurait même augmenté de 1,8 %. Ainsi, le recul constant des dix dernières années a-t-il pris fin et la tendance s'est même légèrement infléchie. La fédération de l'industrie du tabac préfère parler d'un statu quo et déclare qu'un profil normal de consommation a été atteint. Le retour vers un niveau stable de la consommation de tabac se manifeste également au niveau de la production, laquelle a certes encore reculé de 0,8 %, mais dans une bien moindre mesure qu'auparavant (1987: -3,5 %; 1986: -6,0 %).

TEXTILE

Après un fléchissement en 1987, l'activité de l'industrie textile a montré une légère reprise en 1988 (+ 1,5 %). Un bon premier trimestre (+ 6,2 %) laissait présager une excellente année: la réussite de la foire du textile d'ameublement à Francfort mais aussi la faiblesse des trois premiers mois de 1987 n'y étaient pas étrangers. Toutefois, dès avril (-4,9 %) le rythme d'évolution commençait à présenter des heurts. Les mois d'été ne portaient pas non plus l'empreinte d'une réussite, car le secteur à destination finale, l'habillement, chutait, victime du mauvais temps estival, tandis que dans certains sous-secteurs, tel celui des jeans, l'année se révélait médiocre. Un deuxième creux s'est situé en octobre (-4,6 %), mais en novembre et décembre l'activité semblait reprendre à petits pas et au dernier trimestre, un accroissement de 2 % a pu être enregistré. Les détaillants belges, quant à eux, ont apprécié leurs ventes de manière assez positive, mais les importations de produits textiles en provenance des pays à bas salaires s'étant de nouveau amplifiées, les producteurs belges les ont vu diminuer. La légère amélioration de la production en 1988 est à imputer en large partie à l'accroissement des exportations (80 % des ventes s'écoulent à l'étranger). Le résultat légèrement positif de l'ensemble du secteur masque toutefois une évolution très divergente selon les sous-secteurs. Celle-ci est négative surtout dans l'industrie cotonnière, les filatures de laine peignée, la bonneterie, la confection et les tissus d'ameublement en velours. Par contre, les résultats sont positifs dans l'industrie du lin, les tapis, les tissages de fibres chimiques et les tissus d'ameublement tissés à plat.

CONFECTION ET CHAUSSURES

En 1988, la production d'articles de confection et de chaussures a reculé une fois de plus (-2,3 %). Bien que la régression ait été moins importante qu'en 1987, il n'en apparaît pas moins que les entreprises de ce secteur ont difficile à tenir tête à la concurrence des pays du Sud-Est asiatique. En effet, les producteurs y disposent de l'avantage concurrentiel des bas salaires, en sus de celui d'un dollar à faible cours, ce qui entraîne forcément

des conséquences pour les entreprises belges en entravant leurs débouchés sur le marché intérieur, mais aussi à l'étranger. De plus, ces industries ont été défavorisées par les conditions atmosphériques tant au cours de l'hiver que pendant l'été.

L'enquête de conjoncture effectuée par la Banque Nationale fait apparaître que depuis l'automne de 1987, les ventes au détail de produits textiles et d'habillement montrent une tendance fondamentalement orientée à la hausse. Cependant, les ventes de producteurs belges de vêtements (comme d'ailleurs celles des fabricants de textiles) sur le marché intérieur ont reculé, ce qui veut dire que le commerce de détail vend davantage de produits importés. Il a d'ailleurs été constaté qu'en 1988, les importations d'articles de confection ont augmenté de 1,6 %; les exportations de ces articles ont par contre diminué de 5,9 %, de sorte qu'un recul de la production belge était devenu inévitable (ce fut le cas pour la lingerie, les bas de femmes en fil synthétique, les articles de vêtement, dont les pantalons pour hommes, les T-shirts et les chemises dites polo). Néanmoins, la production de chaussettes (+45 %) et de collants (+4,0 %) a nettement progressé.

La production de chaussures s'est accrue en 1988 d'un peu moins de 3 %, mais celle de pantoufles a diminué de près de 16 %. Un recul important a été observé dans la production de chaussures de femmes (-13 %). En outre, l'industrie de la chaussure a eu à faire face à une modification significative de la composition du panier d'importations. Auparavant, les pays à bas salaires exportaient surtout des produits non-cuir, mais à présent ils sont passés à la production d'articles en cuir, s'engageant ainsi sur le segment du marché des fabricants belges. Ces derniers ne restent toutefois pas les bras croisés et un fabricant de chaussures d'enfant a été le premier du secteur à introduire le CAD/CAM (Computer Aided Design - Computer Aided Manufacturing). En vue d'encourager cette technique, des formations au CAD/CAM, ont été organisées par le biais de l'ONEm, qui sont de nature à bénéficier à ce secteur (et à d'autres).

PAPIER ET CARTON

L'industrie du papier, du carton et de la pâte à papier a vu encore sa production nettement augmenter en 1988 (+9,8 %). La production de papier et de carton a progressé pour atteindre environ 1,2 million de tonnes (1,1 million de tonnes en 1987). Le papier brillant et mat pour magazines a le plus progressé. Les autres secteurs sont demeurés stables, bien que la production de papier à usages domestique et sanitaire ait reculé (-13 %), suite à l'arrêt d'une machine et à son remplacement progressif par une autre machine plus performante, qui devrait sortir ses effets en 1989. La pâte à papier a également enregistré des taux de croissance exceptionnels: 19 % par rapport à 1987 et même 44,4 % par rapport au niveau de 1986. En raison de la forte concurrence étrangère sur le marché belge, nos entreprises s'orientent de plus en plus vers l'exportation. Le recyclage de vieux papier est monté à 732 000 tonnes en 1988, contre 613 000 tonnes en 1987, portant ainsi à 36,6 % le taux de récupération (pourcentage de vieux papier recyclé par rapport à la quantité consommée de papier et de carton). Cependant, la structure de notre industrie papetière n'est pas adaptée à l'incorporation du carton de papier recyclé, de sorte que celui-ci est principalement exporté vers l'Allemagne et la France.

Avec une production de 1,1 million de tonnes et grâce surtout à la reprise de la consommation intérieure, la transformation de papier et carton a connu à nouveau une expansion sensible (+7 %), après la faible augmentation en 1987. Tous les produits y ont participé, hormis les articles scolaires, de bureau et de correspondance, ainsi que la production à usages domestique et hygiénique qui est demeurée inchangée. La demande intérieure a nettement stimulé la production d'emballages en papier et carton, tandis que les exportations ont, elles aussi, fourni une contribution importante. Du point de vue de la rentabilité, 1988 a été une année assez difficile en raison de la hausse des prix considérable pour les produits de base (ailleurs également en Europe); la conséquence en a été que les prix de vente ont dû être adaptés et que la concurrence est devenue plus âpre.

INDUSTRIE DU BOIS ET BRANCHES CONNEXES

Depuis 1985, la production de l'industrie du bois et de ses branches connexes se ranime. Le taux de croissance enregistré en 1988, a encore progressé (+ 11 %) par rapport à celui de 1987. D'une manière générale, les scieries ont connu une excellente année 1988. L'absence de gelées persistantes, la reprise de la construction, la forte demande de bois de sapin et l'activité élevée des caisseries et paletteries ont poussé la production nationale vers un nouveau plafond: 725 000 m³, alors qu'en 1981 l'ensemble des scieries ne produisaient que 300 000 m³. La transformation du bois et l'industrie du meuble ont, elles aussi, connu une année profitable. La valeur des ventes facturées de chacun des secteurs particuliers a enregistré les taux de croissance suivants: meubles: + 10 %, fauteuils + 6,8 %, ébénisterie + 7,4 %, caisses et frêts + 25 % et panneaux pressés + 8,5 %.

A l'heure actuelle, l'industrie belge du meuble n'est toutefois pas encore de taille à se mesurer avec les concurrents étrangers. L'industrie allemande du meuble, par exemple vend 20 % environ de sa production en Belgique. De ce fait, ses prix sont plus bas et elle peut facilement offrir l'exclusivité aux entreprises. Les fabricants belges par contre, doivent être omniprésents sur leur propre marché. Le développement de nouvelles techniques et nouveaux matériaux, enfin, mène à une pénurie aiguë de personnel qualifié et l'industrie risque ainsi d'encourir un retard de productivité à l'égard de ses proches concurrents.

CHIMIE ET CAOUTCHOUC

Depuis 1984, la production de la chimie et de l'industrie du caoutchouc suit une courbe ascendante. En 1988, l'accroissement s'est chiffré à 8,4 %. L'essor que connaît l'industrie chimique depuis des années est déterminé entièrement par ses possibilités d'exportation et sa capacité concurrentielle. Il est vrai que la complexité de la production exige souvent des investissements tels, que le seul marché belge n'est jamais en mesure d'assurer la rentabilité de nouvelles unités de production. En outre, la forte expansion du secteur de la chimie est d'une manière générale liée aux bas prix mondiaux du pétrole, la matière première la plus importante de cette branche d'activité. En 1988, le taux d'utilisation s'est parfois élevé à plus de 80 %, bien qu'au troisième trimestre un léger fléchissement soit intervenu en raison de la mise en service de toute une série d'installations nouvelles. La formule à succès de la chimie réside dans la combinaison d'une production de biens en vrac comme activité principale et d'une fabrication de produits plus sophistiqués.

Sur base du chiffre d'affaires, les activités de ce secteur peuvent être ventilées comme suit: chimie de base, 39 %, produits divers destinés à l'agriculture et à l'industrie, 20 %, produits pharmaceutiques, 10 %, autres produits de consommation (e.a. entretien et photochimie), 10 %, savons détergents et produits cosmétiques, 6 %, peintures, vernis et encres d'imprimerie, 4 %, transformation de matières synthétiques, 8 %, transformation du caoutchouc, 3 %. En 1988, tous les sous-secteurs ont enregistré de bons résultats et en particulier la chimie de base et la pétrochimie. Tant la consommation intérieure que les exportations y ont contribué.

SIDERURGIE

En 1988, le marché sidérurgique a été relancé par des facteurs tant intérieurs (l'évolution des biens de consommation durables et des investissements) qu'extérieurs (une très vive demande d'acier en Europe et sur le marché mondial depuis le début de 1988 jusqu'en septembre-octobre). Bon nombre de sidérurgies, dont la belge, ont pu faire une utilisation presque totale et efficace de leurs capacités de production. La production de la sidérurgie belge, déjà en hausse depuis 1987, a dépassé, en octobre, très légèrement le million de tonnes et ce pour la

première fois depuis 1984. Pour l'ensemble de l'année, elle s'est chiffrée à 11,24 millions de tonnes, soit un accroissement de 13,7 %: la progression la plus élevée au sein de la Communauté Européenne et la deuxième prestation au niveau mondial. Ainsi la Belgique a maintenu sa place de 17ème nation sidérurgique du monde.

TABLEAU 32- Produits transformés et finis de la sidérurgie

DESIGNATION	variation en %, t/t-1			Part relative		
	1986	1987	1988 (a)	1979	1987	1988 (a)
Produits transformés:	- 8,9	0,8	16,0	100,0	100,0	100,0
- Acier en barres	- 15,2	- 32,1	18,9	10,9	3,1	3,1
- Acier profilé	- 14,4	- 3,5	11,2	10,9	3,5	3,4
- Fil laminé	- 15,2	- 10,1	- 8,0	7,7	4,9	3,9
- Tôles épaisses	- 14,5	0,0	19,0	16,7	19,1	19,6
- Tôles moyennes	- 23,2	2,6	31,7	9,7	8,9	10,1
- Tôles minces et lourdes	0,3	4,7	14,7	42,9	57,6	57,0
- Acier feuillard et bandes à tuyaux	14,3	12,5	- 36,1	0,3	1,5	0,8
- Matériel de billes rondes et carrées pour tuyaux	- 53,7	- 2,1	70,3	0,6	1,5	2,2
Produits finis:	- 9,4	- 4,5	- 8,5	100,0	100,0	100,0
- Tubes en acier	- 50,5	- 63,7	- 9,7	19,2	4,1	4,0
- Tôles galvanisées, plombées et étamées	0,7	2,6	- 8,4	80,8	95,9	96,0

Source : Ministère des Affaires Economiques, INS; calculs DGED.

(a) Chiffres provisoires.

L'accroissement de la production est cependant fort relatif, car les résultats de 1987 ont subi l'influence d'importantes grèves. En fait, la production belge de 1988 n'a pu qu'égaliser son niveau de 1984 et demeure ainsi de quelques 10 % inférieure au taux atteint en 1981. Comme en 1987, les livraisons de produits laminés à chaud et à froid ont progressé, tandis que le recul des produits longs a pu être enrayé. Toutefois, le redressement s'est fait attendre jusqu'au deuxième ou troisième trimestre de 1988 selon les activités. Les poutres en acier ont ensuite suivi l'évolution des produits plats, qui représentent plus de 85 % de la production totale. Pour d'autres produits comme le fil laminé, la reprise est intervenue plus tard et s'est poursuivie à un rythme plus lent.

METAUX NON FERREUX

Le climat international favorable a permis à l'industrie des métaux non-ferreux de relever son niveau de production de 9,9 % en 1988. Un tel taux de croissance n'avait jamais encore été enregistré. En 1988, la production a porté sur plus de 1 million de tonnes de métaux bruts (une progression annuelle de 7 %) et quelque 0,75 million de tonnes de produits intermédiaires (progression annuelle, 11 %). La production de cuivre brut a crevé le plafond des 500 000 tonnes atteints dix ans auparavant. Le cuivre non-allié, ainsi que l'aluminium se sont bien écoulés en produits intermédiaires (+9 % et +11 % respectivement). Surtout le cuivre allié aux multiples applications occupe une place de choix (+10 %). Parmi les produits bruts, il faut mentionner le plomb (+17 %), l'étain (+33 %) et le cadmium (+38 %). Leur utilisation a été stimulée par la reprise de la construction et, pour le cadmium, par celle de l'industrie nucléaire. A remarquer encore que tous ces métaux traditionnels sont également utilisés dans la transformation d'autres métaux spéciaux ou précieux, souvent achetés par les industries de pointe.

FABRICATIONS METALLIQUES

Pour le secteur des fabrications métalliques, 1988 a été une année réussie. La production a progressé dans tous les secteurs particuliers et le volume des commandes a augmenté globalement de 8 % et surtout les commandes extérieures. La structure des exportations fait clairement apparaître l'effet stimulant émanant de la Communauté européenne. Ainsi, grâce à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, les exportations vers la presqu'île ibérique ont triplé. L'attention doit être attirée également sur les données relatives à la construction automobile. En 1988, le record de production enregistré de 1987, a été dépassé de 3 % à la suite de l'importante demande de voitures, non seulement en Belgique, mais aussi dans l'ensemble de la CEE.

TABLEAU 33- Secteur des fabrications métalliques

DESIGNATION	Variation de la production en %, t/t-1.			
	1986	1987	1988	1988 (a)
Industrie des fabrication métalliques:	0,8	- 0,5	3,5	100,0
- Produits non-mécaniques	- 4,4	1,8	1,1	19,6
- Construction de machines	- 4,1	0,4	4,7	15,1
- Machines de bureau et de traitement d'information	- 11,0	- 54,0	- 5,2	1,4
- Industrie électrotechnique	3,1	- 1,2	0,6	22,6
- Construction d'automobiles	10,0	8,4	2,9	34,9
- Industrie des autres moyens de transport	9,1	5,0	11,4	4,3
- Industrie de la fine mécanique et de l'optique	- 4,1	0,4	4,7	2,1

Source : Ministère des Affaires économiques, INS; calculs DGED.

(a) Part relative dans le total, chiffres provisoires.

Considéré par secteur, les entreprises du secteur des fabrications métalliques ont enregistré les résultats suivants. Dans la première transformation, l'activité des tréfileries s'est accrue, de même que celle du fer profilé, des fonderies de haut fourneau et des laminoirs. Il n'en reste pas moins que tous les sous-secteurs des fonderies ont eu à faire face à des problèmes de rentabilité, tenant à la difficulté de répercuter les hausses des prix de l'acier dans les prix de vente.

Le secteur des produits en métal léger a vu son activité légèrement augmenter dans la branche des emballages, mais aussi et surtout dans celle des articles ménagers. Les équipements de la construction ont marqué une progression, grâce à l'amélioration de l'activité de construction et plus particulièrement du chauffage central. La transformation de matières plastiques a poursuivi sa progression, bien que vers le milieu de 1988, une stagnation de l'utilisation des capacités ait été signalée. Ici également, une perte de rentabilité est intervenue à la suite des hausses de prix des produits de base.

Pour les produits en métal lourd, les exportations ont été stimulées tant au niveau des commandes que des livraisons. Dans la construction navale, l'avenir demeure incertain pour la réparation des navires maritimes et de navigation intérieure. Le matériel ferroviaire a dû se contenter de très faibles commandes, de sorte que l'emploi y a diminué d'un cinquième.

Certains sous-secteurs de la construction mécanique, de l'industrie des armes et l'aéronautique ont, eux-aussi, enregistré des résultats plus que convenables: les machines de traction, le matériel de travaux publics, la mécanique générale et les équipements spécifiques, le matériel textile (où à certains moments, les capacités de production tournaient au maximum), les machines agricoles (à la suite des effets positifs de la politique agricole européenne

sur les investissements agricoles) et la construction aéronautique. La construction électrique enfin, a connu une relance importante grâce aux commandes d'équipements électriques et de télécommunication. C'est surtout dans les branches des appareils électriques et du matériel électronique destinés au grand public, que la conjoncture a été favorable à la suite notamment de la forte reprise dans l'industrie de la construction.

d. Production industrielle par région

Après avoir connu, en 1987 déjà, une plus forte croissance de la production industrielle qu'en Flandre, la région wallonne a renouvelé la même prestation en 1988 : +4,8 % en Flandre et +5,2 % en Wallonie. Après un léger recul en 1987, Bruxelles a montré une forte progression (+8,9 %). Toutefois, pour la seule industrie manufacturière, l'accroissement est le même en Flandre et en Wallonie (Flandre +5,6 %, Wallonie +5,5 %, Bruxelles +7,6 %).

En Flandre, des résultats marquants ont été obtenus dans l'industrie du papier et du carton (+40,2 %), l'industrie du cuir (+16,0 %), la métallurgie de base (+11,9 %), les machines électriques (+4,8 %). Parmi les secteurs les plus importants pour la région flamande, seule l'industrie chimique et du caoutchouc présente un bilan positif: +7,0 %. Le score des autres secteurs est moins avantageux: seulement +1,9 % pour l'industrie transformatrice du métal, -2,0 % pour l'industrie textile et -3,3 % pour l'industrie alimentaire et des boissons.

Dans les secteurs où la région flamande a moins bien réussi en 1988, la Wallonie obtient en général de meilleurs résultats: +2,9 % pour l'industrie des fabrications métalliques, +22,6 % pour l'industrie alimentaire et des boissons, +9,9 % pour l'industrie textile. En outre, certains secteurs ont fait un véritable bond en avant: les vêtements et chaussures (+17,1 %), l'industrie du bois (+32,5 %), le cuir (+17,7 %) et la métallurgie de base (+14,1 %). Par contre, l'année a été moins bonne pour l'industrie du papier et du carton (-19,8 %) et les machines électriques (-21,7 %).

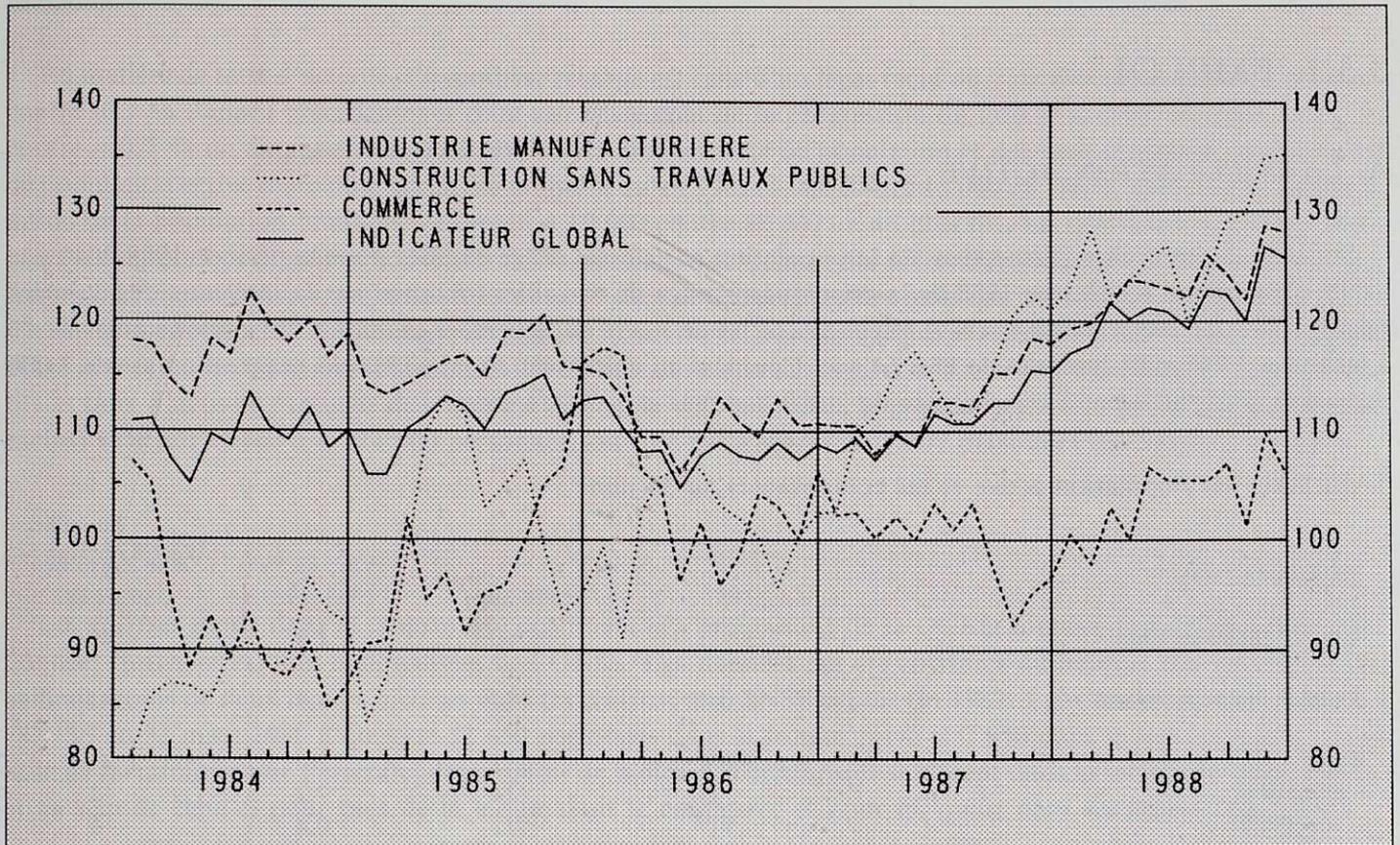
B. COURBE SYNTHETIQUE DE CONJONCTURE

L'indicateur synthétique de la conjoncture calculé par la Banque Nationale est généralement considéré comme anticipant de 3 à 5 mois l'évolution de l'indice de la production industrielle. Depuis la seconde moitié de 1987, la tendance ascendante s'est poursuivie presque sans interruption. En juin et en octobre, toutefois, l'indice a quelque peu fléchi, de sorte que pour la deuxième moitié de 1988, un mouvement en dents de scie se situant à un niveau très élevé est apparu. Pour l'ensemble de l'année, l'indicateur a été supérieur de 9,4 % à l'année antérieure.

A la différence de 1987, la progression de l'indicateur de l'industrie manufacturière (+9,9 %) a été plus élevée que celle de la courbe synthétique de la conjoncture et doit être imputée aux prévisions optimistes relatives à la demande (+9,8 %) et plus particulièrement à l'appréciation des carnets de commandes (+21,8 % tant pour l'intérieur que pour l'exportation) et des commandes (intérieures: +8,1 %, extérieures: +4,2 %). L'intensité de l'activité industrielle se manifeste également dans les appréciations du rythme de production (+5,7 %), de l'utilisation des capacités (une augmentation portant le taux à 79,1 %) et de l'emploi (+7,7 %).

GRAPHIQUE 5 - Courbe synthétique de la conjoncture établie par la Banque Nationale

Juin 1974-juin 1981 = 100.



Source: BNB.

3.3. ASPECTS SOCIAUX DE L'ECONOMIE

3.3.1. EMPLOI

A. LA POPULATION ACTIVE

Sur base des nouvelles perspectives de la population par classes d'âge établies pour la période 1988-2040 par l'INS, l'estimation au 30 juin 1988 de la population en âge de travailler (obtenue par la moyenne des données relatives aux 1er janvier 1988 et 1989) atteint le chiffre de 6 361 mille personnes dont 3 015 mille femmes de 15 à 60 ans et 3 346 mille hommes de 15 à 64 ans. Comparé au chiffre au 30 juin 1987, la progression est de 3 000 personnes se répartissant à concurrence de 2 000 hommes et 1 000 femmes.

TABLEAU 34- Population active et ses composantes au 30 juin

DESIGNATION	<i>En milliers.</i>			
	1987	1988 (a)	Var. en % 1988/1987	Var. absolue 1988-1987
Emploi intérieur total	3 711	3 760	1,3	49
Emploi intérieur salarié	3 046	3 087	1,3	41
Privé	2 071	2 112	2,0	41
- primaire	13	14	7,7	1
- secondaire	919	912	- 0,8	- 7
- tertiaire	1 139	1 186	4,1	47
Public	975	975	0	0
- primaire	0	0	0	0
- secondaire	11	11	0	0
- tertiaire	964	964	0	0
dont forces armées	91	91	0	0
Emploi intérieur indépendant	665	673	1,2	8
Emploi frontalier	39	37	- 5,1	- 2
Chômage complet	466	425	- 8,8	- 41
Chômage complet indemnisé(b)	424	386	- 8,9	- 38
Autres inscrits inoccupés	30	29	- 3,3	- 1
Demandeurs libres inoccupés	12	10	- 16,7	- 2
POPULATION ACTIVE	4 217	4 222	0,1	5

Source : MET, prévisions DGED.

(a) Prévisions de la DGED.

(b) non compris les chômeurs âgés qui ne sont plus demandeurs d'emploi au nombre de 65 801 en 1987 et 70 660 en 1988.

Les effectifs tant masculins que féminins de moins de 25 ans connaîtraient un recul important de l'ordre de 24 000 personnes, le nombre des hommes et des femmes de 25 à 29 ans progresserait légèrement (+ 4 000) tandis que celui des 30 à 34 ans augmenterait de quelque 10 000 personnes. La classe des 35 à 39 enregistre une évolution proche de la stabilisation (+ 1 000 hommes), tandis que la croissance la plus forte caractérise la classe des 40 à

44 ans (+ 16 000 hommes et + 15 000 femmes). Les classes d'âge supérieur voient toutes leurs effectifs se contracter, le mouvement s'avérant le plus fort parmi les 45 à 49 ans. Dans tous les cas le recul féminin dépasse le recul masculin.

En matière de taux d'activité, l'hypothèse retenue est celle d'un léger recul du taux d'activité masculin (-0,3 % contre -0,7 % l'année précédente) et d'un ralentissement de la progression du taux d'activité féminin (+0,3 % contre +0,7 % un an auparavant). Il résulte des mouvements de population et des taux d'activité que la baisse de population active masculine aurait été moindre qu'en 1987 (4 000 contre 13 000 en 1987), tandis que l'augmentation de la population féminine s'élèverait à 10 000 contre 18 000 un an plus tôt. Le ralentissement de la croissance du nombre des femmes actives serait lié à la baisse conjuguée des effectifs et des taux d'activité des jeunes femmes. Un mouvement semblable serait observé chez les jeunes hommes mais une diminution conjointe des taux d'activité et des effectifs des hommes de plus de 50 ans aurait accompagné ce mouvement. Dans les autres classes d'âge tant féminines que masculines, soit l'évolution des effectifs tempère la baisse des taux d'activité, soit effectifs et taux d'activité évoluent de concert à la hausse. Globalement, la population active totale (chômeurs âgés exclus) se serait élevée à 4 222 000 personnes, soit une progression de 5 000 personnes par rapport à juin 87.

B. L'EMPLOI

Les chiffres repris dans le tableau 34 constituent des estimations de la DGED fondées principalement sur les données (provisoires) non régionalisées de l'ONSS. Ces données ont été corrigées du nombre des personnes travaillant moins de deux heures incluses dans les chiffres de l'ONSS depuis fin 1987. Leur nombre a été estimé par l'ONSS au 31 mars 1988 à quelque 52 450 personnes dans le secteur privé et 2 940 dans le secteur public. Il est utile de mentionner que l'essentiel des emplois de moins de deux heures se situent dans le secteur tertiaire (84 %) et au sein de celui-ci pour plus de la moitié dans le commerce et pour un quart dans les autres services.

L'année 1988 se serait caractérisée selon les estimations de la DGED par un regain de la croissance de l'emploi s'élevant à 49 000 personnes contre 17 000 un an auparavant, regain auquel le redressement de la conjoncture économique, largement décrit dans les chapitres plus spécifiquement consacrés aux grandeurs économiques telles la production industrielle, les investissements, le commerce extérieur et la consommation privée, n'est certainement pas étranger. Mais la croissance de l'emploi s'accompagne d'une modification qualitative de son contenu déjà mentionnée dans les analyses des années précédentes et prenant la forme d'une augmentation des emplois «atypiques» du type emplois à temps partiels et emplois temporaires. Le redressement économique étant commenté par ailleurs, le chapitre consacré à l'emploi décrira les mouvements qui se sont opérés au sein de l'emploi. L'évolution du marché de l'emploi sera encore examinée à l'aide d'un autre indicateur: les offres d'emploi reçues et en suspens. Enfin, une section relative aux emplois atypiques fera plus particulièrement le point sur les emplois à temps partiel et les emplois temporaires.

a. Les mouvements au sein de l'emploi

La croissance de l'emploi intérieur qui, pour la première fois depuis 1974 (à l'exception de l'année 1979) serait aussi soutenue par une progression de l'emploi masculin, aurait reposé principalement sur celle de l'emploi salarié et au sein de celui-ci sur celle du secteur privé uniquement. En effet, l'augmentation des salariés du secteur privé aurait atteint 41 000 personnes, les effectifs du secteur public auraient connu un statu quo et les travailleurs indépendants auraient enregistré un accroissement de leurs effectifs de l'ordre de 8 000 personnes.

Ces mouvements se seraient traduits différemment selon les secteurs d'activité de l'économie. Le secteur primaire privé aurait poursuivi sa lente progression gagnant encore quelques centaines de travailleurs.

Le secteur secondaire aurait connu un nouveau recul de ses effectifs d'environ 7 000 personnes, nettement moindre cependant que celui de l'année précédente (-18 000), ce qui confirme la tendance au ralentissement des pertes d'emploi observée depuis le début des années 1980 qui avait été interrompue en 1987. Une branche d'activité émergerait par l'importance des pertes d'emploi : la branche «énergie et eau» (-8 000) où l'essentiel du recul de l'emploi se serait produit dans les mines. Les pertes d'emploi dans les fabrications métalliques auraient concerné quelque 3 000 personnes, suite à un recul important de l'emploi dans la construction électrique et les armes et munitions, tandis qu'un gain d'emploi aurait été noté dans l'automobile, le cycle et industries connexes et dans une moindre mesure dans les accessoires métalliques du bâtiment, les constructions mécaniques diverses, les appareils de levage, manutention et pesage. Dans les autres industries manufacturières le recul aurait été de l'ordre de 2000 personnes, l'extraction et la première transformation des minéraux non énergétiques -industrie chimique aurait connu un statu quo vraisemblablement lié à l'évolution favorable de l'emploi dans la chimie et la construction aurait gagné près de 5 000 emplois.

La contribution principale à la croissance importante du secteur tertiaire (+ 47 000) reviendrait aux institutions de crédit, assurances, services aux entreprises avec une augmentation du nombre d'emplois de 20 000 environ, se répartissant équitablement entre hommes et femmes et située vraisemblablement essentiellement au sein des services aux entreprises et plus particulièrement au niveau des entreprises d'intérim. La croissance de l'emploi aurait aussi été importante dans les autres services mais uniquement au niveau de l'emploi féminin (+ 12 000), l'emploi masculin accusant une légère perte et dans le commerce (+ 10 000) où l'augmentation des emplois féminins serait pratiquement le double de celle des emplois masculins.

L'emploi du secteur public aurait connu une stabilisation : le recul de l'emploi des agents définitifs et temporaires de la fonction publique ayant été épongé par la légère progression du programme de résorption du chômage c.à.d. des agents contractuels subsidiés et des stages de jeunes, les autres statuts affichant un recul.

b. Les offres d'emploi: indicateur des tensions sur le marché de l'emploi

Dans un contexte d'amélioration du marché de l'emploi, il se peut que des signes de tension sur le marché de l'emploi soient signalés. Ainsi, les secteurs de la construction et des fabrications métalliques se sont plaints d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée. Sans que cette démarche puisse conduire à confirmer l'existence de problèmes dans ces secteurs vu l'absence d'informations relatives aux offres par branches d'activité et selon les qualifications, une section de ce chapitre sera consacrée à l'examen de l'évolution des offres d'emploi. Le nombre de celles-ci est publié par l'ONEm sur base de l'obligation légale qui est faite aux établissements employant 20 personnes ou plus de signaler à leur bureau local de placement toutes leurs offres d'emploi.

L'application de la loi est cependant difficile. Les offres signalées aux services de placement portent soit sur le remplacement de salariés qui ont quitté une entreprise ou ont été affectés à un autre poste à l'intérieur de celle-ci, soit sur l'engagement de nouveaux salariés qui accroîtront l'effectif existant. En outre certains employeurs disposent de postes vacants qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas faire occuper, ou bien les postes ne sont offerts que lorsque certaines personnes susceptibles de les occuper deviennent libres et recrutables. Il semble que le pourcentage d'offres d'emploi signalées soit plus important dans le secteur public que dans le secteur privé.

L'ONEm publie trois indicateurs des offres d'emploi, indicateurs qui suivent le cheminement de l'offre à partir du moment où elle est signalée au bureau de placement. Les offres reçues au cours du mois englobent la totalité des nouvelles offres d'emploi reçues durant le mois. Elles ne comprennent pas les offres signalées précédemment et non satisfaites. Les placements effectués au cours du mois reflètent les résultats obtenus par les bureaux de

placement dans leur activité d'intermédiaires entre les personnes et les emplois. Les placements ne concernent pas nécessairement des personnes sans emploi, puisque les bureaux offrent leurs services à toute personne à la recherche d'un emploi. Les offres non satisfaites en fin de mois comprennent toutes les offres signalées, enregistrées durant le mois en cours ou reportées de la période précédente, qui n'ont pas été satisfaites ou annulées et pour lesquelles on continue à chercher des candidats.

De ces trois indicateurs, ce sont les offres reçues au cours du mois qui constituent la meilleure mesure du niveau de la demande de travail à un moment donné, tandis que les offres non satisfaites en fin de mois sont le meilleur étalon de la demande de travail non satisfaite. L'éventualité de l'existence de tensions sur le marché de l'emploi en 1988 sera examinée à partir de ces deux indicateurs. Cependant, comme les chiffres officiels des offres d'emploi ne couvrent que très partiellement le marché du travail, aucun de ces indicateurs n'offre une fiabilité absolue. Une enquête effectuée pour la Flandre montre qu'en 1985 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles) 26,7 % des entreprises ont fait appel à l'ONEm pour leur recrutement (53). Une étude portant sur la région de Mons et La Louvière pour la période 1976-1979 estimait à 12 % la part de l'ONEm dans les moyens d'obtention d'un emploi (54), mais il est vraisemblable que la situation a évolué dans le sens d'une part plus grande depuis lors.

La situation régnant sur le marché du travail influence vraisemblablement la proportion des offres signalées par rapport au total des offres existantes mais cette influence peut prendre des voies très différentes. Si la situation sur le marché du travail est relativement tendue, la propension à signaler les offres aux services officiels de placement peut être plus élevée que sur un marché plus détendu, puisque les employeurs sont obligés de faire appel au maximum de méthodes de recrutement pour satisfaire leur demande. Mais la recherche d'efficacité peut aussi conduire les employeurs à choisir d'autres méthodes de recrutement jugées plus efficaces que l'appel aux bureaux de placement officiels. La propension des employeurs à signaler une offre d'emploi sera moins élevée sur un marché du travail sans tensions et si leur propre réserve de recrutement est suffisamment approvisionnée pour qu'il puissent satisfaire leurs offres d'emploi.

L'accent est plus particulièrement mis sur les offres d'emploi par catégories de profession pour lesquelles l'ONEm publie mensuellement des statistiques. Ces statistiques ne distinguent pas les offres à temps partiel et à temps plein ni les offres à durée indéterminée et les offres temporaires. Le cumul des offres d'emploi reçues au cours des 12 mois de l'année 1988 montre une progression de l'ordre de 18 % par rapport à 1987, soit un nombre plus élevé d'offres à concurrence de 29 713. C'est une progression importante, signe de l'évolution favorable de l'emploi et qui peut être l'indice d'un marché de l'emploi plus tendu.

L'ONEm classe les offres en offres ordinaires et en offres relatives à certaines mesures de politique de l'emploi (offres d'un emploi de cadre spécial temporaire, de troisième circuit de travail, de stage des jeunes, de chômeur mis au travail, de chômeur en projet PME, d'agent contractuel subsidié, de fonds budgétaire interdépartemental, en remplacement d'une interruption de carrière, en remplacement d'une préretraite, en remplacement d'une prépension conventionnelle). En 1988, tout comme les années précédentes, les offres ordinaires sont plus nombreuses (136 559) que les offres dans le cadre de mesure de politique d'emploi (55 489) bien que celles-ci constituent néanmoins un pourcentage important des offres totales d'emploi: 29 %. La croissance respective de ces deux catégories d'offres est de 17 607 et 20 054.

Les offres d'emploi reçues sont en augmentation pour toutes les professions sauf pour les artistes, les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs de la chimie, les ouvriers en tabac, les ouvriers à la production non classés ailleurs, les manoeuvres ordinaires et les autres travailleurs spécialisés dans les services. Mis à part les artistes et les pêcheurs, le taux de satisfaction des offres d'emploi (rapport en pourcent entre les offres satisfaites ou annulées de l'année et les offres reçues de l'année) fléchit par rapport à 1987. Ce fléchissement est particulièrement

marqué pour les ouvriers en tabac (-17,5 points de pourcentage), il l'est moins pour les travailleurs de la chimie (-7,2 points), il est de l'ordre de 4 points pour les ouvriers à la production non classés ailleurs et pour les autres travailleurs spécialisés dans les services, et n'atteint que 0,8 point de pourcentage pour les manoeuvres ordinaires.

La diminution des offres d'emploi reçues s'est vraisemblablement accompagnée d'un accroissement de la facilité à satisfaire les offres pour les artistes et surtout pour les pêcheurs (dont le taux de satisfaction gagne 8 points de pourcentage par rapport à 1987). Par contre sur base de cet indicateur très partiel que constitue le taux de satisfaction des offres reçues (qui ne reprend pas toutes les offres émanant des employeurs et qui n'a pas de dimension temporelle puisque ne donnant aucune indication quant au temps nécessaire à la satisfaction des offres d'emploi), il semble que des difficultés de recrutement se fassent jour dans l'industrie du tabac, dans l'industrie chimique, dans certains services et pour la catégorie des ouvriers à la production non classés ailleurs et ce bien que les offres d'emploi y soient moins nombreuses. En ce qui concerne le tabac, la chimie et les autres ouvriers à la production, le petit nombre de chômeurs dans ces professions relativement au nombre de chômeurs représentatifs d'autres professions rend plausible l'hypothèse de tension sur le marché du travail pour ces trois types de profession, mais l'importance des effectifs de chômeurs classés parmi les autres travailleurs spécialisés dans les services (plus de 38 000 en moyenne pour 1988) suscite l'espoir que ce n'est pas le cas pour cette catégorie de travailleurs puisque cela impliquerait que le potentiel de main-d'oeuvre constitué par ces chômeurs ne répond pas aux exigences du marché (la faiblesse de la diminution du chômage de cette catégorie de travailleurs entre 1987 et 1988 renforce cependant cette impression).

La croissance de l'ensemble des offres d'emploi est particulièrement forte pour les employés (+ 11 213) mais elle est liée au fait que cette catégorie est considérée globalement. Il apparaît que la part des offres d'emploi relatives à certaines mesures de politique de l'emploi y est plus importante que pour les autres groupes de professions (43 % en moyenne pour l'ensemble de l'année contre 29 % pour l'ensemble des professions). L'augmentation des offres d'emploi est aussi importante pour les cuisiniers, femmes de chambres, garçons et serveurs et il s'agit principalement d'offres ordinaires. Les offres d'emploi adressées aux travailleurs des transports et communications connaissent elles aussi une augmentation importante par rapport à 1987: 3 296 offres dont une part relativement importante concerne des engagements dans le cadre de la politique de l'emploi (47 %).

Rares sont les cas où cette croissance des offres d'emploi reçues par rapport à 1987 s'accompagne d'un meilleur taux de satisfaction des offres (6 cas sur 23). C'est le cas des chasseurs et forestiers pour lesquels un doublement des offres d'emploi reçues et une augmentation du taux de satisfaction des offres à concurrence de 11 points de pourcentage est constatée mais aussi des carriers (croissance des offres supérieure à 50 %) , des coupeurs de cuir, monteurs, fourreurs, des compositeurs et typographes, et des potiers, conducteurs de fours, formeurs de verre (croissance des offres supérieure à 60 %) mais dans ces derniers cas, la croissance du taux de satisfaction ne dépasse pas les deux points de pourcentage. Une partie de ces offres d'emploi ont vraisemblablement pu être satisfaites par la demande d'emploi émanant des chômeurs exerçant ces professions puisque ces catégories connaissent une diminution de l'ordre de 6 à 10 % du nombre de leurs chômeurs. Le cas des mineurs est particulier compte tenu de l'absence d'avenir à l'heure actuelle dans cette profession (taux de satisfaction des offres de 100 % mais chômage en croissance de 38,5 % depuis 1987).

Si pour les employés et les dockers manutentionnaires une stabilisation du taux de satisfaction des offres d'emploi est constatée, partout ailleurs ce taux évolue à la baisse. La diminution varie entre 0,2 et 4,6 points de pourcentage, elle est particulièrement forte (4,6 points) pour les cuisiniers, femmes de chambre, garçons et serveurs bien que le nombre des chômeurs appartenant à cette profession ne décroît qu'à concurrence de 1,7 % entre 1987 et 1988, elle est de 3,7 points pour les emballeurs et travailleurs assimilés tandis que le chômage de cette catégorie de travailleurs connaît pratiquement une stabilisation. Peut-être est-ce le signe d'un hiatus entre la qualification des personnes se trouvant au chômage et la qualification demandée par les entreprises. Le taux de satisfaction

des offres d'emplois destinées aux travailleurs des transports et communications, aux conducteurs de fours, lami-
neurs, tréfileurs et mouleurs, aux mécaniciens, outilleurs, plombiers et soudeurs tombe d'un peu plus de 3 points
de pourcentage, mais le nombre des chômeurs affiche un profil nettement à la baisse qui laisse supposer qu'une
partie au moins des offres d'emploi rencontre la demande d'emploi des chômeurs de ces catégories. Le taux de
satisfaction des offres d'emploi adressées aux autres groupes de profession ne connaît qu'une faible dégradation
et la baisse du chômage qui y est constatée peut laisser supposer que si tension il y a, celle-ci est peu importante.
Ainsi pour un groupe de professions lié au secteur de la construction, les maçons, carreleurs et plafonneurs, le
taux de satisfaction des offres d'emploi affiche une légère baisse (-2,3 points de pourcentage), ce qui n'empêche
pas l'effectif des chômeurs de cette catégorie de se contracter à concurrence de plus de 10 % entre 1987 et 1988.

c. Emplois à temps partiel et emplois temporaires

La description de la situation des emplois à temps partiel et des emplois temporaires repose sur les résultats
de l'enquête sur les forces de travail de l'INS pour l'année 1988. C'était le seul matériel relatif à 1988 et disponible
au moment de la rédaction de ce chapitre. Rappelons que ces résultats reposent sur une enquête et qu'à ce titre
ils sont à considérer avec prudence, compte tenu de la marge d'erreur inhérente à ce genre d'exercice. L'échantil-
lon variant en outre pour une large part d'une année à l'autre, les comparaisons d'une année par rapport à l'autre
sont déconseillées. Il faut ajouter à cela que l'enquête 1987 n'offre pas toutes les garanties de représentativité puis-
que l'évolution de l'emploi féminin y est l'inverse de celle constatée à partir de toutes les statistiques de type admi-
nistratif disponibles pour cette année. Un complément d'information sur l'emploi temporaire est tiré des statistiques
du nombre d'heures de travail rémunérées par les agences T-service de l'ONEm, pourvoyeuses de personnel inté-
rimaire.

Sur base des résultats de l'enquête sur les forces de travail de 1988, 9,8 % de l'ensemble des emplois sont à
temps partiel. 20 % des jeunes de moins de 20 ans ayant occupé un emploi, 11 % des personnes dont l'âge s'éche-
lonne entre 20 et 34 ans, 10 % des personnes de 35 à 39 ans ont travaillé à temps partiel ; le pourcentage est de
l'ordre de 7 à 8 % pour les tranches d'âge supérieur. Le temps partiel est resté très féminisé: 87 % des emplois
à temps partiel sont destinés aux femmes, le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel au sein de l'emploi
féminin total est de 23 % et il est toujours égal ou supérieur à 20 % dans les différentes classes d'âge tandis que
le nombre d'hommes travaillant à temps partiel équivaut globalement à 2 % de l'emploi masculin total et que,
mis à part les moins de 20 ans où le pourcentage atteint 16 %, partout ailleurs il est très faible.

Deux facteurs se partagent l'essentiel de l'explication du travail à temps partiel : les raisons familiales et le fait
de ne pas avoir trouvé un emploi à temps complet intervenant chacun à concurrence de 33 % dans l'explication
du temps partiel. Le poids des raisons invoquées pour l'occupation d'un emploi à temps partiel varie selon les
tranches d'âge et aussi selon le sexe. Pour la seule classe des moins de 20 ans le suivi d'une formation ou d'un
enseignement est un facteur important de travail à temps partiel puisqu'il explique 38 % de ce type de travail.
C'est un facteur explicatif négligeable pour le travail à temps partiel des classes plus âgées. De 24 à 29 ans, la
raison principale d'occupation à temps partiel réside dans le fait de ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein.
Cette raison explique jusqu'à 63 % du travail à temps partiel de la classe des 20 à 24 ans, elle explique 40 % du
travail à temps partiel des moins de 20 ans, 44 % du travail à temps partiel des 25 à 29 ans. A partir de 25 ans,
les raisons familiales justifient fréquemment l'occupation à temps partiel: de 29 % des cas de travail à temps par-
tiel des 25 à 29 ans, le pourcentage s'élève à 45 % pour les 30-34 ans, 48 % pour les 35-39 ans, 41 % pour les
40-44 ans et à 40 % pour les 45 à 49 ans. Ailleurs il est moins élevé. La prépondérance féminine se manifeste
quelle que soit la raison sauf en ce qui concerne la formation, invoquée majoritairement par les hommes de moins
de 20 ans (73 % de l'ensemble des personnes invoquant cette raison). Néanmoins, parmi les personnes n'ayant
pas trouvé d'emploi à temps plein, les hommes constituent un groupe non négligeable puisqu'ils regroupent plus
de 15 % généralement.

Selon la même enquête, 5,4 % des emplois salariés sont des emplois temporaires. 33 % des jeunes de moins de 20 ans ayant occupé un emploi en 1988, 14 % des personnes de 20 à 24 ans et 8 % des personnes de 25 à 29 ans ont occupé un emploi temporaire. Pour les classes d'âge supérieur, les pourcentages sont nettement inférieurs à 5 % sauf pour la classe des 30 à 34 ans où il atteint un peu plus de 4 %. 59 % des emplois à durée déterminée sont occupés par des femmes. Au sein de l'ensemble des emplois salariés la proportion d'emplois temporaires atteint respectivement 3,5 % pour les hommes et 8,5 % pour les femmes. De 30 % des emplois masculins pour les moins de 20 ans, la proportion des emplois temporaires tombe à 12 % pour les 20 à 24 ans, à 5 % pour les 25 à 29 ans et décroît encore pour les tranches d'âge supérieur. 38 % des emplois féminins destinés aux moins de 20 ans sont temporaires, 17 % des femmes de 20 à 24 ans, 12 % des femmes de 25 à 29 ans, 7 % des femmes de 30 à 34 ans sont employées à titre temporaire, ensuite le pourcentage tombe à moins de 5 %.

Trois facteurs explicatifs de l'occupation à titre temporaire émergent au niveau global: l'engagement dans le cadre du programme de résorption du chômage (38 %), le fait de ne pas avoir trouvé un emploi à durée indéterminée (28 %) et le fait de suivre une formation (24 %), mais le poids de ces facteurs varie selon l'âge et le sexe. Le suivi d'une formation explique l'essentiel de l'emploi temporaire des moins de 20 ans, (68 %) et c'est plus particulièrement le cas pour les hommes (83 % des emplois temporaires masculins de cette classe d'âge). Ce facteur est encore présent mais nettement moins pour les classes d'âge supérieur, néanmoins le caractère plus masculin que féminin de ce facteur persiste. Pour les personnes de plus de 20 ans, l'explication principale de l'emploi à titre temporaire découle de l'engagement dans le cadre du programme de résorption du chômage: 36 % pour les 20 à 24 ans, 48 % pour les 25 à 29 ans, 37 % pour les 30 à 34 ans, 45 % pour les 35 à 39 ans. C'est une explication très nettement plus féminine que masculine. La fréquence du facteur « difficulté à trouver un emploi permanent » s'accroît avec l'âge, partant de 12 % pour les moins de 20 ans, il atteint 36 % pour la classe d'âge de 40 à 44 ans, ici encore la prépondérance féminine est observée.

De 1987 à 1988 la croissance du nombre d'heures rémunérées par les agences d'intérim de l'ONEm s'élève à 19,4 %. Le total de ces heures est de 10 346 474 en 1988 contre 8 668 150 en 1987. L'examen du travail intérimaire dans le cadre des limites de cette source, montre l'importance de la Flandre qui contribue à concurrence de 59 % à ce total et qui a connu la plus forte croissance (22 % contre 18 % pour la Wallonie et 7 % pour Bruxelles). Ces heures sont plus généralement prestées par des hommes (environ 2/3 du total) que par des femmes et plus souvent par des ouvriers que par des employés (4/5 du total) Cependant il est assez vraisemblable que ces caractéristiques soient spécifiques aux personnes faisant appel aux agences d'intérim de l'ONEm et elles ne sont peut-être pas représentatives de l'ensemble des personnes travaillant à titre temporaire.

3.3.2. CHOMAGE

L'année 1988 a été marquée par une baisse substantielle du chômage: le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de 8,5 % en moyenne sur l'année par rapport à 1987.

L'évolution relative du chômage masculin s'est avérée plus favorable que celle du chômage féminin: -10,8 % et -6,9 % respectivement. En chiffres absolus, l'ampleur de la diminution est cependant assez semblable: en moyenne sur l'année, -19 341 hommes et -17 508 femmes, mais les niveaux de départ sont très différents: 179 856 chômeurs et 254 857 chômeuses en moyenne pour l'année 1987.

L'examen des facteurs à la base de la diminution du nombre des demandeurs d'emploi selon le sexe renforce le sentiment d'une évolution plus favorable du chômage masculin. L'octroi de dispenses de pointage pour des raisons familiales, sociales et de formation intervient pour un tiers dans l'explication de la baisse du chômage

féminin. En ce qui concerne les dispenses pour raisons familiales et sociales accordées aux femmes leur nombre s'est accru de 5 857. A côté de ce type de dispense existent aussi les dispenses pour raisons de formation, nettement moins nombreuses, dont la croissance a atteint quelque 200 personnes entre décembre 1987 et décembre 1988. Ces différentes catégories de dispenses entraînent des sorties de chômage sans que la contrepartie en soit l'obtention d'un emploi.

Un autre facteur relativise l'image favorable de la tendance à la baisse du chômage: c'est la croissance importante du nombre des chômeurs occupés à temps réduit pour échapper au chômage (+ 22 393). Dans la mesure où ces sorties du chômage complet indemnisé concernent 19 850 chômeuses, c'est principalement l'évolution à la baisse du chômage féminin qui suscite des doutes en termes d'amélioration de l'emploi des femmes et plus particulièrement en termes de possibilité pour les chômeuses d'accéder à d'autres types d'emploi que des emplois à temps partiel. L'évolution du chômage masculin apparaît nettement plus liée à la conjoncture économique. Cette évolution s'avère cependant assez différente selon que l'on inclut (CCI) ou pas (CCIDE) les chômeurs âgés dispensés du pointage communal. La différence est moins marquée pour les femmes dans la mesure où elles sont moins présentes parmi les chômeurs âgés dispensés du pointage que les hommes.

Il reste à souligner que les dispenses accordées pour raisons familiales, sociales et de formation ainsi que les dispenses pour chômeurs âgés n'ont d'effet que sur le plan des statistiques de chômage. Sur le plan budgétaire, le droit à la perception d'indemnités de chômage est maintenu.

La répartition du nombre des chômeurs selon l'origine du chômage, la fin des prestations de travail ou la fin des études, montre que ces deux catégories bénéficient de la baisse du chômage: -26 639 chômeurs admis sur base des prestations de travail (dont 13 777 hommes et 12 862 femmes), -5 275 chômeurs admis sur base des études (dont 2 835 hommes et 2 440 femmes). L'amélioration dans la première catégorie est en grande partie liée directement au meilleur contexte économique, tandis que la diminution du nombre des

TABLEAU 35- Chômage complet indemnisé en 1988

DESIGNATION	Variation en % t/t-1.	
	CCI	CCIDE
TOTAL	- 6,4	- 8,5
- hommes	- 7,5	- 10,8
- femmes	- 5,5	- 6,9

Source : ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 36- Chômage complet indemnisé selon la base d'admission en 1988

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.	
	CCI	CCIDE
<i>Admis sur base de prestations de travail</i>		
- hommes	- 6,0	- 8,4
- femmes	- 6,8	- 10,3
	- 5,4	- 7,0
<i>Admis sur base des études</i>	- 10,0	
- hommes	- 14,7	
- femmes	- 9,1	

Source : ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 37- Chômage complet indemnisé par région en 1988

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.	
	CCI	CCIDE
<i>Flandre</i>	- 8,7	- 11,6
- hommes	- 9,4	- 14,4
- femmes	- 8,3	- 10,0
<i>Wallonie</i>	- 4,2	- 5,6
- hommes	- 6,1	- 8,4
- femmes	- 2,4	- 3,3
<i>Bruxelles</i>	- 2,4	- 4,1
- hommes	- 4,2	- 6,5
- femmes	- 0,4	- 1,7

Source : ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 38- Chômage complet indemnisé selon la durée en 1988

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.	
	CCI	CCIDE
<i>Moins d'un an</i>	- 6,6	
- hommes	- 13,2	
- femmes	- 0,2	
<i>De 1 à 2 ans</i>	- 9,4	
- hommes	- 10,5	
- femmes	- 8,5	
<i>Plus de 2 ans</i>	- 5,5	- 9,4
- hommes	- 3,2	- 8,6
- femmes	- 7,4	- 9,9

Source : ONEm, calculs DGED.

chômeurs admis sur base de leurs études est sans doute largement tributaire des divers facteurs mentionnés dans l'examen du chômage des moins de 25 ans (voir plus loin).

Tant en termes absolus qu'en termes relatifs, la diminution du chômage se révèle la plus forte en Flandre. En chiffres absolus la baisse du chômage féminin y dépasse celle du chômage masculin. C'est aussi dans cette région que le plus grand nombre de dispenses de pointage ont été accordées aux femmes: 4 690 (contre 5 857 pour l'ensemble du pays) et que le plus grand nombre de chômeuses ont accepté un emploi à temps partiel pour échapper au chômage : 12 314 sur un total de 19 580 pour l'ensemble du pays. Au cours de l'année 1988, la Wallonie a rejoint les deux autres régions dans la tendance à la baisse du chômage. Enfin, le rythme de diminution du chômage bruxellois s'est nettement ralenti (il atteignait 7,0 % en 1987).

Le chômage a diminué quelle que soit sa durée mais des différences importantes apparaissent cependant : la diminution du chômage féminin d'une durée de moins d'un an apparaît très faible (elle s'assimile plus d'ailleurs à une stabilisation) comparée à celle du chômage masculin de même durée (-13,2 %) et à celle du chômage féminin d'une durée supérieure: -8,5 % pour une durée de 1 à 2 ans, -9,9 % pour une durée de plus de 2 ans. Un facteur important de la baisse de cette dernière catégorie est sans doute à trouver dans l'octroi des dispenses de pointage mentionnées ci-dessus et en ordre principal des dispenses de pointage accordées aux chômeurs âgés. Le constat qui peut être fait au niveau de la répartition du chômage masculin selon la durée s'apparente mieux à l'idée d'une évolution favorable du chômage liée à une amélioration de la conjoncture économique. Malgré une diminution importante en termes absolus du nombre des chômeurs de longue durée, ce groupe continue de constituer près de 50 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le pourcentage de diminution du chômage des jeunes dépasse celui de toutes les autres catégories de chômeurs. A côté du rôle favorable qu'a joué l'amélioration du contexte économique, l'évolution du chômage des jeunes est aussi liée à la prolongation de la scolarité, à l'ensemble des programmes d'emploi en leur faveur et aussi à l'évolution démographique. Les constatations suivantes peuvent être faites en ce qui concerne les jeunes ayant terminé leurs études et à la recherche d'un emploi: en moyenne sur la période allant de juillet à septembre 1988 (période correspondant aux mois au cours desquels les jeunes peuvent s'inscrire comme demandeurs d'emploi à la fin de leurs études), le nombre des jeunes en stage d'attente était légèrement inférieur au chiffre de l'année passée: 55 876 contre 57 257, soit 1 381 de moins qu'un an auparavant. Entre cette période et le mois de décembre, il semble (à moins qu'ils ne se soient découragés) qu'un nombre comparable à celui de 1987 ait trouvé un emploi: 9 903 en 1988, 9 883 en 1987, ce qui constitue une amélioration relative de leur intégration dans le marché de l'emploi du moins en quantité (voir chapitre emploi concernant la qualité des emplois obtenus: à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel ou à temps plein).

Selon les estimations de la population par âge de l'INS, le nombre total des jeunes dont l'âge est compris entre plus de 14 ans et moins de 25 ans a diminué de près de 15 000 personnes entre 1987 et 1988. Il est évident que cette évolution influence aussi le profil du chômage des jeunes (-21 549 entre 87 et 88).

Le nombre des bénéficiaires des stages de jeunes dans le cadre du programme de résorption du chômage a légèrement diminué entre 1987 et 1988 (34 950 contre 35 088 un an auparavant), mais il est vraisemblable que d'autres mesures ont continué à sortir leurs effets: par exemple l'A.R. 498 du 16.12.86 visant notamment à la promotion de l'engagement de jeunes demandeurs d'emploi par une réduction des cotisations patronales, l'A.R. 499 du 31.12.86 favorisant l'apprentissage d'un métier au profit de jeunes en situation de difficulté en octroyant aux associations qui les occupent une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, l'A.R. 495 du 31.12.86 incitant les entreprises à engager de jeunes demandeurs d'emploi soumis simultanément à un travail et une formation en leur octroyant une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale, ainsi que d'autres mesures qui, bien que n'étant pas destinées exclusivement à la promotion de l'emploi, ont pu leur être appliquées.

TABLEAU 39- Chômage complet indemnisé des moins de 25 ans en 1988

Variation en %, t/t-1.

DESIGNATION	CCI
TOTAL	- 18,3
- hommes	- 22,0
- femmes	- 16,0

Source : ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 40- Demandeurs d'emploi par branches d'activité en 1988

Variation en %, t/t-1.

BRANCHES D'ACTIVITE	CCIDE
Agriculture, sylviculture, pêche	- 6,5
Energie et eau	34,0
Extraction de minéraux non énergétiques, industrie chimique	- 8,7
Industrie des métaux	- 9,5
Autres industries manufacturières	- 10,4
Construction	- 13,1
Commerce, horeca	- 4,6
Banques et assurances	- 4,1
Transports et communications	- 7,6
Services	- 9,0
Activités mal désignées	- 9,0

Source : ONEm, calculs DGED.

Seul le nombre des chômeurs issus de la branche «énergie et eau» a connu une forte croissance liée à la fermeture de certains puits de mines; les autres branches enregistrent un recul du chômage. Ce recul est particulièrement marqué en termes relatifs dans la construction, suivie des autres industries manufacturières, de l'industrie des métaux, des services et des activités mal désignées. Il est moins important dans les branches «commerce, restaurant» et «banques et assurances».

TABLEAU 41- Demandeurs d'emploi par professions en 1988: ouvriers

Variation en %, t/t-1, moyenne sur 10 mois.

PROFESSIONS	CCIDE
Artistes	- 1,2
Agriculteurs	- 0,5
Chasseurs, forestiers	- 8,6
Pêcheurs	- 6,3
Mineurs	+ 81,7
Carriers	- 10,4
Travailleurs transports et communications	- 6,6
Fileurs, tisseurs, tricoteurs	- 11,3
Tailleurs, coupeurs, fourreurs	- 7,3
Coupeurs de cuir, monteurs chaussures, maroquiniers	- 6,6
Conducteurs fours, lamineurs, tréfileurs mouleurs	- 4,9
Mécaniciens, outilleurs, plombiers, soudeurs	- 10,3
Electriciens	- 6,0
Ouvriers du diamant	- 4,2
Charpentiers, menuisiers, ébénistes	- 17,4
Peintres et colleurs papiers peints	- 6,2
Maçons, carreleurs, plafonneurs	- 10,1
Compositeurs, typographes	- 7,3
Potiers, conducteurs fours, formeurs verre	- 10,0
Meuniers, boulangers, brasseurs	- 8,5
Travailleurs de la chimie	- 5,6
Ouvriers en tabac	- 5,6
Ouvriers à la production n.d.a.	- 9,8
Emballeurs et travailleurs assimilés	- 0,7
Cond. mach. fixes et app. excavat. et levage	- 8,0
Dockers et manutentionnaires	- 1,6
Manoeuvres ordinaires	- 22,1
Cuisiniers, femmes de chambre, garçons, serveurs	- 1,7
Autres travailleurs spécialisés services	- 0,3

Source : ONEm, calculs DGED.

L'examen de l'évolution du chômage par profession renforce le constat tiré des résultats par branche d'activité : les professions liées à la construction et à certaines activités reprises dans les autres industries manufacturières montrent une très nette tendance à la baisse au sein du chômage. Seuls les mineurs connaissent un chômage en forte croissance. Sauf si cette diminution devait avoir pour contrepartie une augmentation des dispenses de pointage accordées à cette catégorie de travailleurs, l'évolution constatée au niveau des manoeuvres ordinaires (-6 704) serait le signe que l'amélioration du marché de l'emploi bénéficie aussi aux travailleurs non qualifiés. Le personnel enseignant enregistre un recul très important du nombre de ses chômeurs. C'est vrai aussi, mais dans une moindre mesure pour le personnel soignant et les assistants sociaux. L'explication de cette évolution réside peut-être dans le fait que ces métiers se caractérisent par un taux d'emploi à temps partiel assez élevé.

Si l'on retient l'hypothèse que la réinsertion potentielle est liée au niveau de qualification, il paraît vraisemblable que de fortes baisses devraient s'être produites parmi les demandeurs d'emploi disposant des plus hauts niveaux

de formation. L'examen du tableau relatif à la répartition des demandeurs d'emploi selon le niveau du dernier diplôme obtenu ne semble pas démontrer entièrement cette hypothèse.

En effet, en chiffres absolus, et en moyenne sur 10 mois, un recul important du nombre des demandeurs d'emploi qui ont ou non terminé l'enseignement primaire s'est produit entre 1987 et 1988: -15 693 personnes dont 6 308 femmes et 9 385 hommes. Ce mouvement est assez semblable à celui qui est observé pour l'ensemble des demandeurs d'emploi qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire: -15 082 dont -8 072 femmes et -7 010 hommes. Plus précisément l'essentiel de cette diminution se situe dans le professionnel (4 420 personnes au niveau inférieur et 2 218 au niveau supérieur) et dans le technique et artistique (3 140 personnes au niveau inférieur et 2 486 au niveau supérieur).

La diminution du nombre des demandeurs d'emploi ayant un diplôme de l'enseignement supérieur atteint 4 552 personnes (dont 3 252 femmes). L'essentiel de cette diminution repose sur l'enseignement supérieur de type court (-3 657). L'influence des dispenses de pointage pour raisons familiales, sociales et de formation s'est particulièrement fait sentir dans l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi qui ont au plus suivi l'enseignement primaire et des titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire et, plus précisément, elles expliquent une grande part des diminutions des titulaires d'un diplôme de l'enseignement professionnel inférieur et supérieur et de l'enseignement technique et artistique supérieur. Ces demandes de dispense sont peut-être le signe d'un certain découragement pour les chômeuses de longue durée.

Le chômage à temps partiel a diminué en 1988. Pour les seules raisons économiques, la diminution atteint en moyenne sur 10 mois: -6 090 chômeurs partiels (sur base des formulaires rentrés par les employeurs). Sur base des données financières le chômage partiel global (pour raisons économiques, intempéries et autres motifs) a connu une baisse de 15 450 personnes. Dans certaines branches, telles l'industrie des métaux, la diminution du chômage partiel constitue, avec l'engagement de travailleurs temporaires, l'un des premiers signes de l'amélioration de l'emploi.

TABLEAU 42- Demandeurs d'emploi par professions en 1988: employés

Variation en % t/t-1, moyenne sur 10 mois.

PROFESSIONS	CCIDE
Architectes, géomètres	- 27,3
Ingénieurs civils	0
Ingénieurs techniciens et industriels	- 10,0
Spécialistes sciences physico-chimiques	- 2,4
Autres spécialistes sciences naturelles	- 6,0
Personnel soignant	- 17,4
Personnel enseignant	- 28,2
Juristes	- 3,4
Dessinateurs et techniciens industriels	- 15,9
Comptables	- 3,3
Assistants sociaux	- 20,0
bibliothécaires et archivistes	- 16,4
Economistes, actuaires, statisticiens	- 3,7
Sociologues, psychologues, traducteurs,..	- 10,9
Directeurs et cadres administratifs sup.	- 0,7
Secrétaires de direction	- 14,2
Employés de bureau	- 7,5
Vendeurs	- 2,2
Educateurs	- 7,5

Source : ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 43- Demandeurs d'emploi selon les études faites en 1988

Variation en %, t/t-1, moyenne sur 10 mois.

ETUDES	CCIDE
Enseignement primaire	- 8,4
Enseignement secondaire	- 7,9
- enseignement secondaire inférieur	- 7,7
. général	- 4,0
. technique et artistique	- 14,1
. professionnel	- 6,9
- enseignement secondaire supérieur	- 8,3
. général	- 7,4
. technique et artistique	- 9,8
. professionnel	- 7,5
- enseignement professionnel complémentaire	- 29,9
- enseignement de promotion sociale	
. inférieur technique et artistique	- 7,1
. inférieur professionnel	- 1,9
. supérieur technique et artistique	+ 5,4
. supérieur professionnel	+ 8,7
Enseignement supérieur	- 15,7
- enseignement supérieur 1er degré type cour	- 18,5
- enseignement supérieur 2ième degré	- 4,2
- enseignement supérieur 3ième degré type long	- 10,3
- universitaire	- 10,5
Apprentissage terminé	- 7,8
Autres études	+ 3,7

Source : ONEm, calculs DGED.

Le transfert des contrats des chômeurs mis au travail, des travailleurs du cadre spécial temporaire et du troisième circuit de travail vers les contrats d'agents contractuels subventionnés introduit en 1987 a poursuivi ces effets en 1988: diminution du nombre des bénéficiaires des trois premières mesures, augmentation des agents contractuels subventionnés. La somme hybride (puisque constituée de temps plein et de temps partiel et de composantes relatives à des périodes différentes) des différentes catégories de bénéficiaires du programme de résorption du chômage fait apparaître un léger recul au niveau global. Les engagements à temps plein (à l'exclusion de ceux relatifs aux agents contractuels subventionnés pour lesquels une distinction entre temps plein et temps partiel n'est plus possible) affichent une diminution assez importante, tandis que les engagements à temps partiel montrent un profil croissant.

TABLEAU 44- Bénéficiaires des principales mesures du programme de résorption du chômage

DESIGNATION	<i>Moyenne annuelle.</i>				
	1984	1985	1986	1987	1988
Chômeurs mis au travail	28 174	31 329	37 449	19 234	13 473
- temps plein	27 794	29 899	35 231	18 260	12 636
- temps partiel	380	1 430	2 218	974	837
Cadre spécial temporaire	14 142	16 108	13 386	6 038	5 557
- temps plein	12 970	13 954	10 350	3 866	3 100
- temps partiel	1 172	2 154	3 036	2 172	2 457
Troisième circuit de travail	19 526	26 543	34 079	21 621	20 112
- temps plein	18 291	23 614	28 520	17 283	14 960
- temps partiel	1 235	2 929	5 559	4 338	5 152
Fonds budgétaire interdépartemental	791	1 390	1 557	2 057	2 361
Stage des jeunes	39 980	38 581	38 227	35 088	34 950
- secteur privé	29 040	27 113	26 319	24 261	23 894
. temps plein(a)	21 138	22 005	22 808	21 262	20 817
. temps partiel(a)	7 902	5 108	3 511	2 999	2 936
- secteur public	10 940	11 468	11 908	10 827	11 056
. temps plein (a)	6 214	962	2 394	2 871	2 555
. temps partiel(a)	4 726	10 506	9 514	7 956	8 579
Agents contractuels subventionnés (b)	-	-	-	35 764	38 943
TOTAL (c)	102 613	113 951	124 698	116 857	115 395

Source : ONEm, ONSS, calculs DGED.

- (a) La répartition entre temps partiel et temps plein n'étant disponible que pour 11 mois, moyenne sur cette période.
 (b) A partir de 1988, les agents contractuels subventionnés ne sont plus recensés par l'ONEm. La source des chiffres est l'ONSS qui publie des relevés trimestriels ne faisant pas la distinction entre temps partiel et temps plein.
 (c) Temps partiel et temps plein confondus; y compris moyenne sur 6 mois des agents contractuels subventionnés.

Parmi les autres mesures de remise au travail, l'engagement de cadres spéciaux temporaires dans les petites et moyennes entreprises (art. 123) affiche un recul de quelque 60 bénéficiaires, tandis que le «plan plus un» (portant réduction temporaire des cotisations patronales pour l'engagement d'un premier travailleur) voit le nombre de ses bénéficiaires augmenter de 979 personnes et que le nombre des bénéficiaires des prêts chômeurs croît de 1 051 personnes.

3.3.3. SALAIRES

Ainsi que le contenu de l'accord interprofessionnel 1987-1988 le laissait entrevoir (55), l'essentiel des augmentations de salaires prévues par cet accord s'est porté sur l'année 1988, et plus particulièrement au second semestre. La croissance des salaires est dès lors nettement plus marquée en 1988 qu'en 1987, mais elle peut toujours être qualifiée de modérée tant sur le plan des comparaisons internationales que sur le plan national.

Selon les estimations de l'OCDE (56), la croissance des rémunérations par employé se situe en Belgique à un niveau inférieur à la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE mais aussi à la croissance des salaires de plusieurs de ces principaux partenaires commerciaux. La prise en compte de la productivité dont les gains ont été appréciables dans de nombreux pays à travers le coût par unité produite de la main-d'oeuvre rend la position de la Belgique légèrement moins avantageuse notamment vis-à-vis de l'Allemagne et des Pays-Bas, mais elle garde son avantage au niveau des autres pays et de l'ensemble de l'OCDE. Cette évolution est évidemment tributaire de celle de la productivité laquelle semble, selon l'OCDE, connaître un ralentissement de la croissance dans notre pays tant par rapport à l'évolution passée que par comparaison avec d'autres pays.

TABLEAU 45- Evolution des rémunérations et des coûts salariaux en 1988

	Variation en %, t/t-1.	
	Rémunération par employé	Coûts unitaire main d'oeuvre
Belgique	3,3	0,8
Allemagne	3,8	0,3
France	4,5	1,3
Italie	6,8	3,8
Pays-Bas	1,8	- 0,3
Royaume-Uni	7,8	5,8
Etats-Unis	6,0	4,3
Japon	3,3	- 0,8
Total OCDE	5,8	3,3

Source : OCDE 1988.

Sur le plan national, la modération s'apprécie en termes de croissance tant réelle que nominale des salaires. Le tableau 46 reprend la croissance de différents indicateurs de l'évolution des salaires ainsi que la croissance de l'indice des prix à la consommation.

L'appréciation de l'évolution des salaires telle qu'elle est appréhendée par ces différents indicateurs reste limitée à deux égards. D'une part, une partie de la rémunération du travail prend des formes de plus en plus variées (chèques-repas, chèques-culture, chèques-surprise, primes diverses, participation aux bénéfices) qui ont vraisemblablement connu une progression plus rapide que le salaire «normal». N'étant pour la plupart pas prises en considération par ces indicateurs, ceux-ci donnent une image sous-estimée de la croissance des salaires. D'autre part l'évolution des salaires décrite par ces indicateurs est celle des emplois normaux par opposition aux emplois atypiques tels que emploi à temps partiel, emploi intérimaire, emploi saisonnier, ... Il est évident que le développement des emplois atypiques exerce un effet modérateur sur l'évolution de l'ensemble des salaires qui n'apparaît pas à l'examen des indicateurs.

TABLEAU 46: Evolution des salaires et inflation

DESIGNATION	Variation moyenne annuelle en %, t/t-1.					
	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Indice des prix à la consommation	7,7	6,3	4,9	1,3	1,6	1,3
Gain horaire brut ouvriers masculins majeurs industrie	5,2	4,7	2,9	1,7	1,4	2,0
Gain moyen horaire brut industrie	3,9	4,8	4,1	2,5	1,9	0,6
Salaire convent. horaire employés	5,5	4,6	2,7	1,1	0,8	1,9
Salaire convent. horaire ouvriers	5,8	5,2	2,9	1,5	0,8	2,1
Coût salarial horaire industrie	6,4	8,5	6,2	1,8	3,1	1,5
Coût par unité produite (a)	1,3	4,6	2,6	- 2,6	- 1,9	- 4,8

Source : BNB; IRES; MET; MAE, INS et DGED.

(a) En 1988 uniquement 3 premiers trimestres.

L'augmentation constatée en 1988, bien que modérée, dépasse cependant celle observée en 1987 tant au niveau du gain horaire brut des ouvriers masculins majeurs de l'industrie qu'au niveau des salaires conventionnels et compte tenu de la faible inflation dégage une légère augmentation réelle des salaires. Par contre le gain moyen horaire brut de l'industrie, établi par la BNB, connaît une évolution très faible qui laisse perplexe compte tenu des éléments chiffrés et non chiffrés connus à ce jour. L'évolution des deux types de coûts salariaux calculés par l'IRES sur base du gain ci-dessus se ressent de cette faiblesse. En ce qui concerne le coût par unité produite, les augmentations de productivité intervenant dans son calcul sont nettement plus élevées que celles retenues par l'OCDE lors de l'établissement du coût unitaire de main-d'oeuvre pour la Belgique.

TABLEAU 47- Salaires conventionnels des ouvriers et des employés par branche d'activité

DESIGNATION	Variation moyenne annuelle en %, t/t-1.	
	OUVRIERS	EMPLOYES
Agriculture, sylviculture, pêche	1,7	1,3
Energie et eau	0,5	1,1
Extraction et transformation minéraux non énergétiques,		
Industrie chimique	1,6	5,2
Industries transformatrices des métaux	5,5	3,5
Autres industries manufacturières	1,9	2,2
Construction	1,0	1,3
Commerce, horeca, réparations	2,9	1,4
Transports et communications	2,2	1,3
Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	1,6	1,9
Autres services	1,7	0,8

Source : MET, calculs DGED.

L'analyse de l'influence des différentes composantes de cette évolution à laquelle procède le Ministère de l'Emploi et du Travail montre que l'influence principale revient aux prix pour ce qui concerne les deux derniers trimestres de l'année tandis que l'amélioration des taux par convention a joué un rôle important au cours des deux premiers trimestres. Pour l'ensemble de l'année, les 1,9 % de croissance des salaires des employés se partagent entre un peu plus de 1 % pour l'évolution des prix et un peu moins de 1 % pour l'augmentation des taux par convention; la progression de 2,1 % des salaires des ouvriers se répartit à concurrence de 0,9 % pour l'influence de l'index, de 0,8 % pour l'amélioration des taux par convention tandis que la diminution de la durée hebdomadaire du travail intervient pour 0,4 %. Ce dernier facteur, la diminution de la durée du travail dont l'effet est loin d'être négligeable, n'est pas pris en compte dans l'évolution des salaires des employés, la durée du travail de cette catégorie de travailleurs étant établie sur une base mensuelle. Il ne l'est que partiellement pour les ouvriers dans la mesure où des formes toujours nouvelles d'aménagement du temps de travail voient le jour (visant d'ailleurs aussi les employés notamment dans le secteur tertiaire) sans qu'il soit possible de les prendre en considération au niveau des statistiques.

Ces chiffres sont établis à un niveau très agrégé et cachent ainsi une grande diversité d'évolution selon les branches d'activité, diversité qui peut être étudiée sur base des données du Ministère de l'emploi et du travail, qui offrent en plus l'avantage de couvrir tous les secteurs de l'économie, du primaire jusqu'au tertiaire.

Les croissances les plus fortes des salaires conventionnels des employés sont observées dans l'extraction et la transformation des minéraux non énergétiques, l'industrie chimique et dans les industries transformatrices des métaux. Cette prédominance a perduré tout au long de l'année. En ce qui concerne les salaires des ouvriers, le secteur qui a connu les plus fortes augmentations est celui des industries transformatrices des métaux, suivi par la branche commerce, horeca, réparations.

3.4. FACTEURS MONÉTAIRES

3.4.1. FINANCES PUBLIQUES

A. BESOIN DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

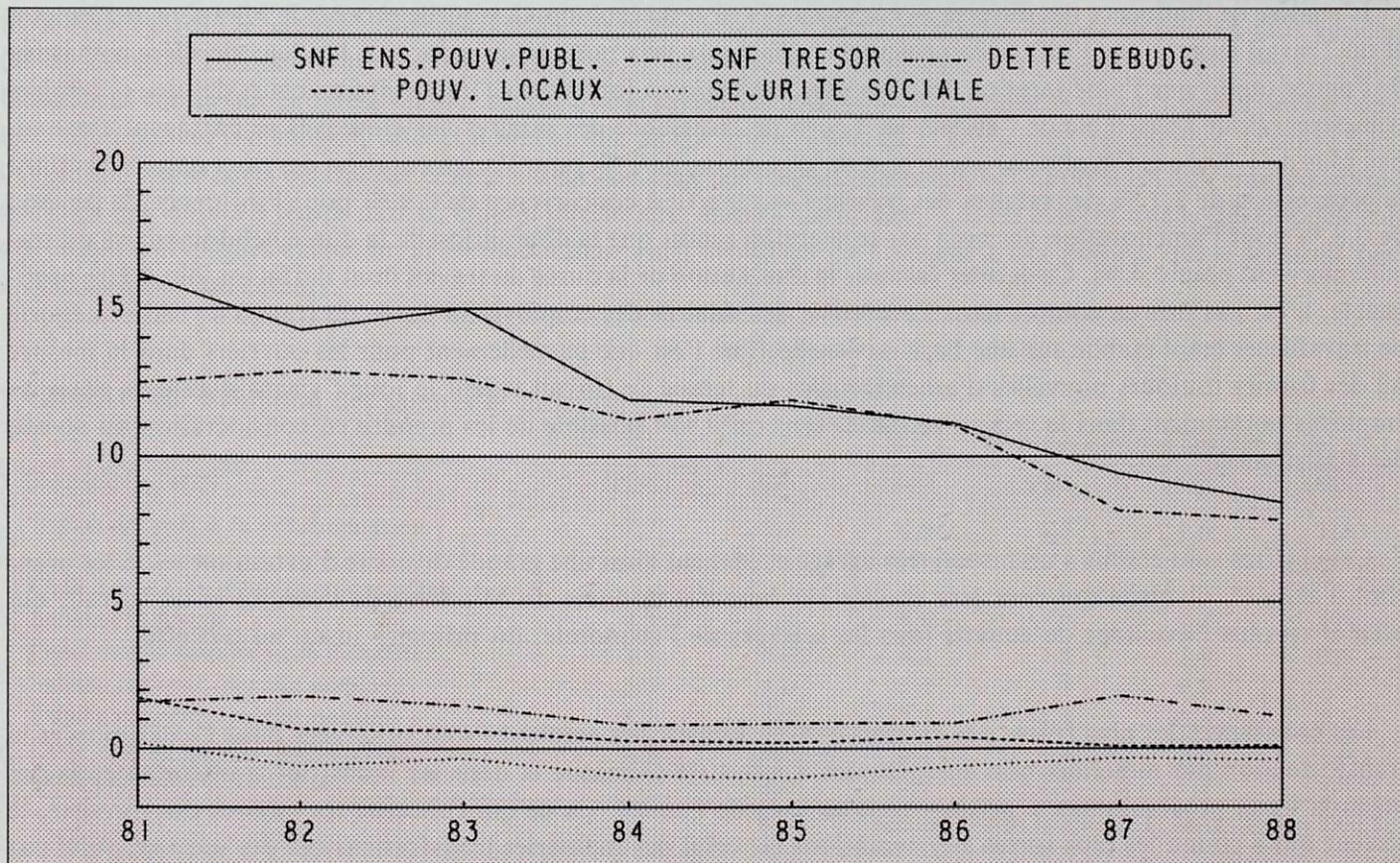
a. Situation du problème

L'état actuel peut être éclairé à la lumière de l'évolution du besoin de financement aux différents niveaux des pouvoirs publics, ce qui fournit une première série d'indications.

Depuis 1982, le déficit de l'ensemble des pouvoirs publics, en pourcentage du PNB, est en régression constante traduisant le mouvement analogue des différents sous-secteurs. Cette tendance a été confirmée en 1988, bien que son ampleur soit différente selon le niveau de pouvoir considéré. En 1988, la diminution se situe principalement du côté des besoins résultant de débudgétisations et de préfinancements (emprunts de régularisation) et, dans une mesure moindre, des besoins du Trésor. Une légère amélioration de l'excédent a été constatée dans le secteur de la sécurité sociale.

GRAPHIQUE 6- Déficit public total et ses composantes

En % du PNB.



Source: Ministère des Finances.

Plus encore qu'en 1987, le déficit de financement global, estimé à 467 milliards pour l'ensemble de l'année, a été financé par de nouveaux engagements à long terme en devises et par de nouvelles obligations en francs belges à plus d'un an.

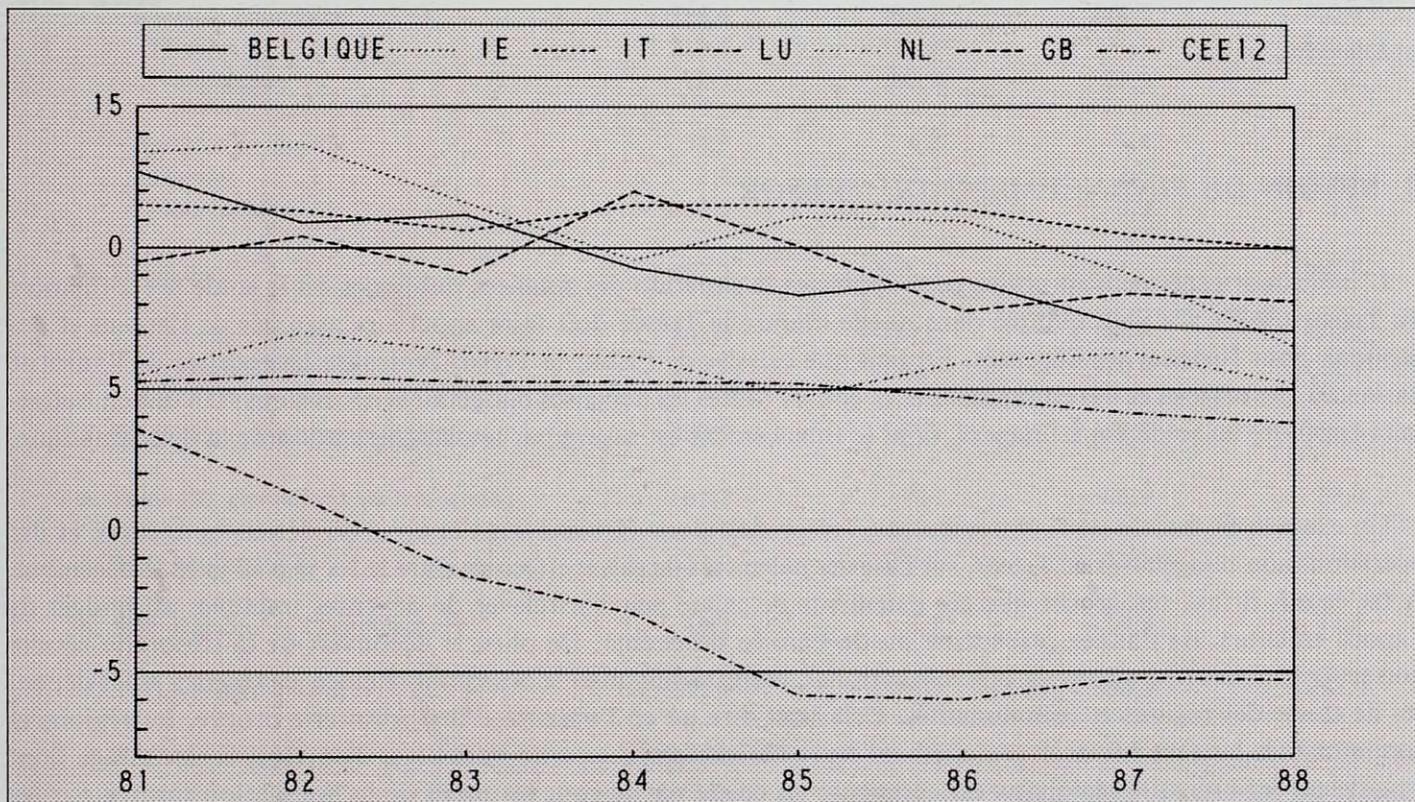
b. Comparaison internationale

De la comparaison des soldes de financement des Etats-membres de la CEE, il ressort que le besoin de financement de la Belgique se situe toujours loin au-dessus de la moyenne CEE, mais dans aucun pays toutefois, hormis le Danemark, la contraction du déficit n'a été aussi importante, au cours de la période 1981-1988.

Si le déficit budgétaire en pourcent du PNB a diminué, par contre la dette publique en pour cent du PIB a de nouveau augmenté en 1988. En 1981, ce taux se situait à 87,7 %. En 1988, il est de plus de 127 %, soit le double de la moyenne CEE. Au cours de la même période, la part des charges d'intérêt dans le PIB est passée de 7,9 % à 10,5 % soit plus du double de la moyenne communautaire. En pour cent des dépenses publiques, les charges d'intérêt ont grimpé de 13,7 à 20 %. Ici également la Belgique (comme l'Irlande) bat le record; en effet, la moyenne des charges d'intérêt dans la CEE est de 10,2 % en 1988. La Belgique fait partie avec l'Italie, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et les Pays-Bas, d'un groupe de pays, où le niveau du déficit budgétaire et/ou le rythme d'accroissement de la dette par rapport au PIB continuent à exiger une attention prioritaire, bien que ces grandeurs financières soient déjà mieux équilibrées.

GRAPHIQUE 7- Le besoin de financement des pouvoirs publics dans certains pays de la CEE.

En % du PNB.



c. Recettes et dépenses

En 1988, tant les recettes que les dépenses ont diminué en pour cent du PNB. Pour les recettes, le recul s'explique par l'évolution des contributions directes. Quant aux dépenses, la tendance baissière entamée en 1983, s'est maintenue. Pour la deuxième fois consécutive, les charges d'intérêts en pourcent du PNB se sont contractées. Toutefois, elles représentent encore quelques 19 % des dépenses totales. Le poids du service de la dette reflète ainsi l'urgence de l'effort à accomplir en vue de comprimer les dépenses publiques. En effet, en présence de charges d'intérêt croissantes, la marge budgétaire se rétrécit. Durant l'année écoulée, la gestion de la dette a bénéficié principalement du recul des taux d'intérêt en Belgique, de la modification de la structure de la dette en devises et de la réduction des taux d'intérêt à l'étranger. Ces évolutions ont compensé l'incidence structurelle de l'effet boule de neige - les effets explosifs de l'accroissement automatique de la dette par les intérêts qui sont dûs en son chef - et ont servi les objectifs de la politique budgétaire.

TABLEAU 48- Recettes et dépenses de l'ensemble des pouvoirs publics

DESIGNATION	En % du PNB.			
	1985	1986	1987	1988 (a)
Recettes	49,1	47,9	48,0	47,0
dont: - contributions directes	19,2	18,7	18,4	17,8
- contributions indirectes	12,4	12,0	12,5	12,4
- sécurité sociale	15,3	15,3	15,5	15,2
Dépenses	58,2	57,1	55,4	54,1
dont: - charges d'intérêt	10,7	11,2	10,6	10,3
- formation brute de capital	2,5	2,2	2,0	1,9
<i>Besoin net de financement</i>	<i>- 11,7</i>	<i>- 11,1</i>	<i>- 9,4</i>	<i>- 8,4</i>

Source : BNB.

(a) Estimation.

B. BESOIN DE FINANCEMENT DU TRESOR

L'indicateur généralement utilisé pour apprécier la situation des finances publiques est le solde net à financer du Trésor (SNF). Ce SNF indique dans quelle mesure le Trésor doit faire appel aux marchés de l'argent et des capitaux pour financer ses dépenses. En tant que caissier de l'Etat, le Trésor centralise les recettes de l'autorité nationale, des régions et des communautés et couvre toutes les dépenses budgétaires nécessaires. Un déficit budgétaire engendre un solde net à financer, dont le financement est assuré par une augmentation de la dette publique.

Un examen du besoin de financement du Trésor doit donc être axé sur l'analyse du déficit budgétaire et des opérations non-budgétaires du Trésor, sur base des paiements de caisse effectués entre le 1er janvier et le 31 décembre. A cet égard, il faut remarquer que ces paiements de caisse peuvent relever de dépenses imputées au budget de l'année en cours, de l'année précédente ou de l'année prochaine. De plus, le découvert de la trésorerie résulte non seulement des opérations du pouvoir national, mais traduit aussi le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de caisse des régions et communautés. Cela veut dire qu'en l'absence d'une trésorerie propre, les régions et communautés laissent financer gratuitement leurs déficits par l'autorité nationale. Toutefois cet avantage dont bénéficient les pouvoirs régionaux est compensé en partie par le coût résultant de la liquidation tardive par les autorités nationales des ristournes de recettes aux autorités régionales et communautaires.

a. La politique budgétaire en 1988

La politique budgétaire a dû satisfaire en 1988 deux contraintes importantes. D'une part, il fallait poursuivre la politique d'assainissement en vue de ramener, en 1989, le SNF du Trésor à 7 % du PNB, d'autre part, les prévisions internationales n'étaient pas de nature à encourager une politique trop restrictive. Les objectifs pour 1988 visaient à réduire le SNF, à - 45 milliards, soit 7,4 % du PNB. La tendance à diminuer la part relative des recettes fiscales dans le PNB entamée en 1986, a été inscrite en 1988 dans la politique fiscale. L'accroissement de l'ensemble des dépenses, sans les charges d'intérêt, ne pouvait dépasser le taux d'inflation.

La crise gouvernementale de fin 1987 est venue perturber ces plans. L'assainissement des finances publiques s'est trouvé entravé. Le budget des voies et moyens pour l'exercice budgétaire 1988 n'a reçu sa forme définitive qu'au printemps de 1988 et son approbation a dû attendre l'été. Pour des motifs politiques, le gouvernement n'a pu disposer du temps suffisant pour prendre des mesures efficaces pour 1988, en sorte de faire face aux dépenses supplémentaires constatées au cours d'un premier contrôle budgétaire en mars et durant un deuxième contrôle en juin. Un ajustement du budget de 1988 était devenu inévitable. En termes budgétaires, le SNF s'élevait à -458,5 milliards, soit 8,3 % du PNB au lieu de 7,4 %. Néanmoins à la fin de décembre 1988, les réalisations dépassaient les espérances. Le SNF ne s'élevait qu'à -433,9 milliards soit 7,8 % du PNB.

TABLEAU 49- Besoins de financement du Trésor

DESIGNATION	En milliards de BEF.			
	1985	1986	1987	1988
1. Recettes	1 391,1	1 408,1	1 452,8	1 505,5
- Recettes courantes	1 386,4	1 404,1	1 448,4	1 500,0
. Fiscales	1 313,5	1 343,2	1 391,1	1 450,4
. Non-fiscales	72,9	60,9	57,4	49,6
- Recettes de capital	4,9	4,2	4,4	5,5
. Fiscales	2,4	2,5	3,5	4,1
. Non-fiscales	2,5	1,7	0,9	1,4
2. Dépenses	1 882,2	1 956,2	1 911,2	1 901,6
- Dépenses courantes	1 702,9	1 759,6	1 740,6	1 749,2
- Dépenses de capital	179,3	196,6	170,4	152,4
3. Solde des opérations budgétaires	- 490,9	- 547,9	- 458,2	- 396,1
4. Solde des opérations de trésorerie	- 61,2	- 4,3	+ 6,9	- 20,3
5. SNF National (2 + 3)	- 552,0	- 552,2	- 451,2	- 416,4
6. SNF Régions et Communautés	- 19,1	- 3,3	+ 20,8	- 17,5
7. TOTAL SNF (5 + 6)	- 571,1	- 555,5	- 430,5	- 433,9
8. TOTAL SNF EN % DU PNB	11,9 %	11 %	8,1 %	7,8 %

Source : Ministère des Finances.

b. Les recettes du Trésor

Les recettes de caisse, nationales, totales, c'est-à-dire les recettes fiscales et non-fiscales du Trésor imputables au budget des voies et moyens, se sont élevées, en 1988, à 1 505,8 milliards, soit + 3,6 % par rapport aux réalisations de 1987.

Les recettes perçues par l'Administration de la TVA et par l'Administration des Douanes et Accises et destinées aux Communautés européennes, se sont montées à 64,2 milliards, soit 13 % de plus qu'en 1987. Il s'agit ici des droits d'imposition, à verser quasi entièrement (à l'exception des droits d'importation CECA) à la CEE comme recettes propres, et de la cession de TVA, depuis 1979, pour un montant dont l'estimation annuelle correspond à 1,4 % de l'assiette TVA.

Les recettes attribuées au Fonds de compensation pour la réduction des contributions à la sécurité sociale se sont chiffrées, en 1988, à 14,1 milliards, contre 13,4 milliards en 1987 (+ 5,5 %). Elles proviennent de retenues sur accises, de taxe à la consommation, des droits de TVA et de timbre.

TABLEAU 50- Recettes totales du Trésor

RUBRIQUES				En milliards de BEF.	
	1986	1987	1988	Variation en %, t/t-1	
				1987	1988
<i>Recettes fiscales</i>	1 429,6	1 489,1	1 553,2	+ 4,2	+ 4,3
Contributions directes	874,6	895,0	919,2	+ 2,3	+ 2,7
dont:					
- taxes d'immatriculation	20,8	21,8	22,2	+ 4,8	+ 1,8
- précompte mobilier	134,2	140,4	143,8	+ 4,6	+ 2,4
- versements anticipés	179,6	185,2	193,4	+ 3,1	+ 4,4
- précompte professionnel	534,6	539,6	554,2	+ 0,9	+ 2,7
Droits d'entrée	21,6	23,3	27,6	+ 7,9	+ 18,5
Accises	109,8	113,7	116,1	+ 3,6	+ 2,1
TVA	376,1	401,7	429,1	+ 6,8	+ 6,8
Enregistrement et divers	34,3	40,8	45,7	+ 19,0	+ 12,0
Droits de succession	13,2	14,6	15,5	+ 10,6	+ 6,2
<i>Recettes non fiscales</i>	7,0	68,5	61,4	- 2,1	- 10,4
<i>Recettes totales du Trésor</i>	1 499,6	1 557,4	1 614,6	+ 3,9	+ 3,7
- en % du PNB	28,3	29,4	29,0		

Source : Ministère des Finances.

Les recettes réservées par le Trésor pour être transférées aux Régions et Communautés s'élèvent, pour cette année, à 11,4 milliards, contre 11,1 milliards un an plus tôt. Il s'agit ici de recettes provenant de la taxe d'ouverture sur les débits de boissons fermentées ou spiritueuses, de l'impôt sur les appareils de jeu automatiques, de la taxe de radio et de télévision, de droits d'enregistrement sur les transferts de biens immeubles et des droits de succession.

A la fin de décembre, les recettes de caisse totales se sont élevées à 1 614,6 milliards, soit 57,2 milliards (3,7 %) de plus qu'en 1987 et perçues comme indiqué au tableau 50. L'accroissement des recettes totales s'explique principalement par le produit plus élevé de la TVA (+ 27,5 milliards), les recettes plus élevées des droits d'enregistrement (+ 4,4 milliards), du précompte professionnel (+ 14,6 milliards), des versements anticipés (+ 8,2 milliards) et des droits d'entrée (+ 4,3 milliards).

Par rapport au PNB, les recettes fiscales ont diminué de 28,1 % en 1987 à 27,9 % en 1988. Cette évolution résulte de la réduction de la part des impôts directs dans le PNB, principalement du précompte professionnel en raison de l'allègement de la pression fiscale sur les revenus des particuliers et des sociétés. L'année passée, la part des contributions indirectes s'est accrue, surtout en raison de l'accroissement du produit de la TVA et des droits d'enregistrement. Le dynamisme dans le secteur immobilier, l'ampleur des investissements dans la construction résidentielle (construction, transformations et rénovations) et la reprise de la consommation privée de biens durables, n'y sont certainement pas étrangers.

c. Les dépenses du Trésor

En 1988, les dépenses effectuées par le Trésor pour compte du pouvoir national se sont montées à 1 749,2 milliards de dépenses courantes et 152,4 milliards de dépenses de capital (tableau 51). Contrairement aux dépenses de capital qui ont diminué, comme en 1987 d'ailleurs, certaines dépenses d'opérations courantes ont enregistré une légère progression. Au total, les dépenses courantes dépassent de 8,6 milliards (+0,5 %) le niveau de 1987, les plus fortes hausses se situant dans les transferts de ressources vers d'autres secteurs (+39,2 milliards), notamment la santé publique (+19 milliards), la sécurité sociale (+3,1 milliards) et les PTT (+2,1 milliards), ainsi que dans les transferts à l'intérieur du secteur public (+10,1 milliards), et plus particulièrement la sécurité sociale (+23,1 milliards). Les dépenses de charges d'intérêt et de service de la dette publique ont augmenté de 6,7 milliards. A noter cependant, que le niveau des dépenses nationales a baissé de 0,5 % (9,6 milliards) par rapport à 1987.

TABLEAU 51- Dépenses nationales de caisse du Trésor

RUBRIQUE DES DEPENSES	En milliards de BEF.				
				Variation en %, t/t-1	
	1986	1987	1988	1987	1988
<i>Dépenses courantes</i>	1 759,6	1 740,6	1 749,2	- 1,1	+ 0,5
Dette publique	418,5	388,4	395,1	- 7,2	+ 1,7
Pensions	176,4	186,6	189,9	+ 5,6	+ 1,8
Salaires et charges sociales	193,9	192,1	188,7	- 0,9	- 1,8
Biens et services	50,7	53,5	53,0	+ 5,5	- 0,9
Matériel militaire durable	22,9	24,5	19,1	+ 6,7	- 22,0
Intérêts et pertes	21,7	18,0	19,3	- 17,1	+ 7,2
Transferts de recettes vers d'autres secteurs	94,1	98,9	138,1	+ 5,1	+ 39,6
Transferts de recettes dans le secteur public	594,4	579,5	589,6	- 2,5	+ 1,7
Divers	58,4	35,2	41,3	- 39,7	+ 17,3
Fonds budgétaires	128,5	163,9	115,2	+ 27,5	- 29,7
<i>Dépenses de capital</i>	196,6	170,4	152,4	- 13,3	- 10,6
Transferts de recettes vers d'autres secteurs	10,7	13,9	12,3	+ 29,9	- 11,5
Transferts de recettes dans le secteur public	90,8	81,8	66,1	- 9,9	- 19,2
Investissements	23,9	21,1	18,7	- 11,7	- 11,4
Octrois de crédit	32,9	25,1	23,0	- 23,7	- 8,4
Divers	6,5	6,9	6,2	+ 6,2	- 10,1
Fonds budgétaires	31,8	21,7	26,1	- 31,8	+ 20,3
TOTAL	1 956,2	1 911,2	1 901,6	- 2,3	- 0,5

Source : Ministère des Finances.

De la répartition en grandes catégories, il ressort que les transferts de recettes à l'intérieur du secteur public constituent le groupe le plus important des dépenses (31 %), suivi de celui des charges d'intérêt et service de la dette publique (20,8 %), des dépenses de pensions (10 %), et charges sociales (9,9 %) ainsi que des dépenses de capital (8 %).

La part dans le PNB des dépenses de caisse totales effectuées par le Trésor et à imputer au budget des voies et moyens a reculé de 36,1 % en 1987 à 34,1 % en 1988. Tant la part des dépenses courantes que celle des dépenses en capital sont en diminution (de 1,5 % et 0,5 % respectivement). La baisse la plus marquée a été constatée pour les dépenses de pensions, salaires et charges sociales et pour l'achat de biens et services non durables (-0,5 %). Comme les années précédentes, la part des charges d'intérêt dans le PNB a diminué (tableau 52). Cette évolution est liée à la réduction du taux d'intérêt à long et court terme, en Belgique et à la gestion de la dette. Les engagements en dollar à taux d'intérêt élevé, ont été remplacés par des engagements à intérêt plus faible. Ainsi, entre autres, il a été possible d'atteindre un taux d'intérêt moyen moins élevé.

En ce qui concerne les dépenses de capital, un mouvement nettement baissier se manifeste de façon évidente. C'est la conséquence de compressions successives des programmes d'investissement au cours de ces dernières années, notamment dans le secteur des constructions résidentielles sociales. De même, l'aide aux secteurs nationaux a été réduite.

TABLEAU 52- Charges d'intérêt de la dette publique

Sur base de caisse, en milliards de BEF.

ANNEE	Dette publique (a)		Dépenses courantes en charges d'intérêt	Taux d'intérêt moyen (b)	Rythme de croissance des charges d'intérêt %	Part charges d'int.	
	Fin d'année	Accr. en %				en % des dépenses courantes	en % du PNB
1985	4815,5	+ 15,4	388,2	8,1	-	22,8	8,1
1986	5333,5	+ 10,8	418,5	7,8	+ 7,8	23,8	8,3
1987	5791,0	+ 8,6	388,4	6,7	- 7,2	22,3	7,3
1988	6278,6	+ 8,4	395,1	6,3	+ 1,7	22,6	7,1

Source : Ministère des Finances; calculs DGED.

(a) Opérations FMI non comprises.

(b) Charges d'intérêt divisées par dette publique exigible.

d. Solde net à financer

Dans une analyse des finances publiques, le solde net à financer constitue un indicateur très important. C'est au SNF que se mesure la situation effective du Trésor. Le SNF est constitué de deux composantes: le SNF national, qui trouve son origine dans la liquidation des opérations budgétaires nationales et des opérations effectuées en dehors du budget, et le SNF des régions et des communautés, soit le résultat des opérations de caisse pour compte des régions et communautés. Le total de ces deux composantes fournit le SNF global, lequel correspond, après quatre corrections, à la modification de la dette publique au cours d'une période déterminée (point 2.5).

Le solde net à financer provient en majeure partie du résultat budgétaire, lui-même procédant des recettes et dépenses de caisse du budget des voies et moyens (voir aussi tableau 49). Les opérations de Trésorerie ne proviennent pas de l'exécution du budget, mais exercent une certaine influence sur le déficit de la Trésorerie (tableau 53). Les fonds de tiers concernent des soldes d'opérations effectuées par la Caisse des veuves et orphelins, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les Communautés Européennes et le Fonds Européen d'Orientation et de

Garantie pour l'Agriculture, et le solde des opérations se rapportant aux emprunts garantis, les engagements des Postes, les fonds des administrations fiscales et l'amortissement des dettes des intercommunales. Les écarts d'émission ont trait à l'émission d'emprunts, au-dessus ou au-dessous du pair. Les écarts d'amortissement montrent la différence entre les valeurs nominales et le montant effectivement payé pour des emprunts, lors de rachat en bourse.

Le solde net à financer des Régions et des Communautés est le résultat des dépenses courantes et de capital des régions et communautés bénéficiant de la personnalité juridique. Le SNF des Régions et Communautés provient donc d'opérations effectuées au budget de la Communauté flamande, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone. En l'absence de personnalité juridique pour la Région bruxelloise, les dépenses de celle-ci, ainsi que celles de ses fonds, sont intégrées, dans le Trésor et au point de vue comptable, dans le secteur national.

Il n'apparaît pas opportun d'établir une comparaison du solde net à financer des autorités régionales pendant ces dernières années. En raison du paiement tardif des moyens de fonctionnement par l'autorité centrale aux autorités régionales, le flux de moyens financiers et donc aussi le déficit net de ces dernières est artificiellement perturbé. Par exemple, l'excédent de 20,8 milliards pour 1987 doit être attribué à un mouvement de rattrapage, durant cette année, des paiements de caisse, aux Régions, de ristournes se rapportant aux années antérieures.

Un aperçu selon les Régions et Communautés permet de décomposer le SNF, pour 1988, en ses parties composantes (tableau 55). Un examen du SNF au cours de la période 1983-1988 permet de se faire une image du déficit cumulé, encouru par les régions et communautés durant une période de six ans et financé gratuitement par le biais du Trésor (tableau 56).

e. Evolution de la dette publique

L'évolution de la dette publique reflète le résultat net des emprunts placés directement ou indirectement,

TABLEAU 53- Solde net à financer national

<i>En milliards de BEF.</i>			
DESIGNATION	1986	1987	1988
Résultat budgétaire	- 547,9	- 458,2	- 396,1
Opérations de Trésorerie	- 4,3	+ 6,9	- 20,3
dont: - fonds de tiers	+ 4,4	+ 13,1	- 8,0
- opérations de caisse	+ 5,5	+ 15,9	+ 11,0
- écarts d'émission	- 8,4	- 9,9	- 11,3
- écarts d'amortissement	- 3,7	- 11,5	- 11,9
SNF National	- 555,2	- 451,2	- 416,0
- en % du SNF total	99,2	104,8	95,9

Source : Ministère des Finances.

TABLEAU 54- Solde net à financer des Régions et des Communautés en 1988

<i>En milliards de BEF.</i>			
OPERATIONS DE CAISSE	Courantes	En capital	TOTAL
Recettes	88,6	44,5	133,2
Dépenses	112,8	37,9	150,7
Soldes	- 34,2	+ 16,6	- 17,5

Source : Ministère des Finances.

TABLEAU 55- Répartition du SNF par Régions et Communautés

<i>En milliards de BEF.</i>			
DESIGNATION	Recettes	Dépenses	Soldes
Communauté flamande	74,6	82,8	- 8,1
Région wallonne	25,0	28,6	- 3,6
Communauté française	32,8	38,3	- 5,6
Communauté germanophone	0,8	1,0	- 0,2
TOTAL	133,2	150,7	- 17,5

Source : Ministère des Finances.

TABLEAU 56- SNF cumulé des Régions et Communautés

<i>En milliards de BEF.</i>		
ANNEE	SNF	Cumulé
1983	- 10,3	- 10,3
1984	- 2,8	- 13,0
1985	- 19,1	- 32,1
1986	- 3,9	- 35,4
1987	+ 20,8	- 14,7
1988	- 17,5	- 32,2

Source : Ministère des Finances.

sur les marchés financiers par le Trésor. En principe, l'accroissement nominal annuel de la dette publique correspond aux besoins de financement du Trésor. Dans la pratique, il faut tenir compte de quelques corrections relatives aux variations des taux de change, aux opérations avec le FMI, à l'émission de bons du Trésor dans le cadre de l'opération de régularisation concernant les intérêts de certains emprunts de l'Etat ainsi que des engagements résultant de la reprise de dettes (e.a. dettes de la sidérurgie, loi du 5 mars 1984) concernant les soldes et les charges du passé des Communautés et Régions.

TABLEAU 57- Déficit de trésorerie et son financement

En milliards de BEF.

RUBRIQUES	1985	1986	1987	1988
Solde net à financer	- 571,1	- 555,5	- 430,5	- 433,9
Variation dette nominale	+ 649,7	+ 503,7	+ 454,2	+ 489,8
Variation dette réelle (a)	+ 641,1	+ 517,5	+ 457,4	+ 487,6
- Dette en BEF	+ 669,1	+ 487,4	+ 431,9	+ 446,2
. consolidée	+ 562,3	+ 241,9	+ 345,4	+ 443,2
. flottante (a)	+ 106,8	+ 245,5	+ 86,5	+ 3,0
- Dette en devises	- 28,0	+ 30,1	+ 25,6	+ 41,5
. consolidée	- 65,3	- 69,6	- 7,7	+ 44,5
. flottante	+ 37,3	- 99,7	+ 33,3	- 3,0
Dette consolidée totale	+ 497,0	+ 172,3	+ 337,7	+ 487,7
Dette flottante totale	+ 144,1	+ 345,2	+ 119,8	0,0

Source : Ministère des Finances.

(a) Sans les opérations avec le FMI. La position du Trésor n'est pas influencée par les opérations avec le Fonds Monétaire International. C'est la BNB qui reçoit les BEF ou les met à la disposition en exécution de l'accord avec le FMI.

En contraste avec l'évolution de ces dernières années, caractérisée par une augmentation moindre de la dette, la dette publique s'est à nouveau nettement accrue en 1988. La hausse s'élève à 6,6 % par rapport à 1987, soit un montant de 487,6 milliards, à répartir en dette en BEF (446,2 milliards) et dette en devises (41,4 milliards). Cette progression peut s'expliquer intégralement par l'augmentation nette de la dette à long terme. La dette consolidée en BEF et en devises est en nette progression. De plus, la part de la dette en devises dans la dette totale a grimpé de 5,6 % à 8,5 %. Quant à la dette flottante, il y a lieu de noter que les mouvements des obligations à moyen et à court terme, tant en BEF qu'en devises, se sont compensés l'un l'autre et de ce fait, le mouvement net devient quasi nul.

Des emprunts à long terme en franc belge, d'un montant total de 674,3 milliards, ont été placés de la manière suivante:

- emprunt 8 % 1988-1996 Etat belge (140,0 milliards),
- emprunt 7,75 % 1988-1996 Fonds des Routes (90,9 milliards),
- emprunt 7,75 % 1988-1996 Etat belge (106,8 milliards),
- emprunt 7,75 % 1988-1996 Etat belge (2e) (117,8 milliards),
- emprunt 8 % 1988-1995 Fonds auxiliaire communes (77,5 milliards),
- certificats de Trésorerie (35,2 milliards),
- emprunt 7,75 % 1988-1995 Etat belge (107,0 milliards).

Après déduction des remboursements hors budget et des remboursements contractuels d'un montant de 231,1 milliards, la progression nette de la dette consolidée en BEF s'élève à 443,2 milliards.

Les émissions et amortissements de la dette flottante en BEF ont été quasiment du même ordre en 1988. L'accroissement net de la dette s'est élevé à 3 milliards seulement. La dette à moyen terme a été remboursée à concurrence

de 28,6 milliards, tandis que les obligations à court terme ont progressé de 31,6 milliards. Il faut remarquer l'accroissement sensible (+ 79,8 milliards) du portefeuille de certificats de Trésorerie détenus par les banques et les caisses d'épargne. Les institutions para-étatiques et le Fonds des rentes ont réduit leurs avoirs en certificats (31,5 milliards et 15,7 milliards respectivement). L'on pourrait dire que, plus encore que par le passé, les banques et caisses d'épargne ont agi en tant que financiers du Trésor, surtout quant au court terme.

Les emprunts à long terme placés en monnaie étrangère ont rapporté 44,5 milliards nets. Du produit de l'émission de 144,6 milliards, 100 milliards ont été utilisés à des remboursements. De plus, une partie de la dette à court terme a été convertie en dette à moyen terme. La variation nette de la dette flottante en devises s'est située, en fin de compte, à -3 milliards.

TABLEAU 58- Evolution en 1988 de la dette en devises selon la monnaie

RUBRIQUES	En milliards de BEF.					
	CHF	DEM	JPY	NLG	USD	TOTAL
Consolidée	+ 3,3	+ 16,9	+ 8,3	- 13,9	+ 30,0	+ 44,5
Flottante	+ 42,2	- 64,3	- 1,7	- 4,6	+ 25,5	- 3,0
- à moyen terme	+ 13,8	+ 4,4	-	+ 2,1	-	+ 20,3
- à court terme	+ 28,4	- 68,7	- 1,7	- 6,7	+ 25,5	- 23,3
TOTAL	+ 45,5	- 47,4	+ 6,6	- 18,5	+ 55,5	+ 41,5

Source : Ministère des Finances.

Dans la gestion de la dette à court terme, le Trésor a fait appel à des emprunts en CHF et USD. Pour la gestion de la dette à long terme, il a été fait usage surtout d'engagements en USD et DEM. Les financements en NLG, tant à long qu'à court terme, ont encore régressé, ce qui n'a pas été le cas pour le financement à moyen terme.

f. La situation de la dette publique

Le montant de la dette réelle exigible (59) au 1er décembre 1988 s'élevait à 6 278,6 milliards, soit 5 191,2 milliards de dettes en BEF et 1 087,4 milliards en monnaie étrangère. Compte tenu de l'importance de cette dette - plus de 635 000 francs par habitant - la position de la Belgique est délicate. La comparaison avec la part de la dette dans le PNB des autres pays de la CE en témoigne. La moyenne européenne se situant à 60,1 %, la Belgique en est au double, un peu plus que l'Irlande et 50 % de plus que les Pays-Bas. Il n'en reste pas moins que la facilité avec laquelle les émissions publiques en francs belges trouvent à se placer, le reflux des capitaux et les conditions de financement en monnaies étrangères sont autant de preuves de la confiance dont l'Etat belge bénéficie tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

La distinction traditionnelle entre la dette consolidée et la dette flottante montre que depuis 1981, la dette à long terme (constituée à concurrence de plus de 90 % par une dette à taux d'intérêt fixe), représente toujours plus de 60 % de la dette (58). En 1988, cette part est même passée à 65 %. Les prévisions étant que le taux d'intérêt à long terme se remettrait à monter, le Trésor avait tout intérêt à remplacer intégralement et le plus rapidement possible la dette venant à échéance par de nouvelles émissions à long terme. La dette flottante comprend la dette à très court terme d'une durée maximale d'un an, ainsi que la dette à moyen terme d'une durée maximale de cinq ans. La dette à court terme est à taux d'intérêt variable, augmente la sensibilité des dépenses aux charges d'intérêt et influence donc vigoureusement et rapidement le solde net à financer.

TABLEAU 59- Situation de la dette publique (a)

RUBRIQUES	En milliards de BEF.				
	1984	1985	1986	1987	1988
<i>Dette en BEF</i>	3 156,1	3 825,2	4 313,1	4 745,1	5 191,2
- consolidée	1 971,0	2 533,3	2 775,2	3 120,5	3 563,7
- flottante (a)	1 185,1	1 291,9	1 537,9	1 624,6	1 627,5
<i>Dettes en devises</i>	1 018,3	990,3	1 020,4	1 045,9	1 087,4
- consolidée	639,3	574,0	504,5	496,8	541,4
- flottante	379,0	416,3	515,9	549,1	546,0
Total consolidée	2 610,3	3 070,3	3 279,7	3 617,3	4 105,1
Total flottante	1 564,1	1 708,2	2 053,8	2 173,7	2 173,5
<i>Dette totale (a)</i>	4 174,4	4 815,5	5 333,5	5 791,0	6 278,6
- en % du PNB	92,9	100,4	105,2	109,4	112,7
dette par habitant (en BEF)	423 466	488 442	540 660	586 430	635 807

Source : Ministère des Finances.

(a) A l'exclusion des certificats du FMI.

Une autre répartition classique de la dette est celle en BEF et en devises, c'est-à-dire la ventilation selon la monnaie effectivement utilisée. Depuis 1984, l'expansion de la dette en devises a été infléchie. La part de la dette en monnaies étrangères dans la dette exigible totale a reculé de 24,4 % en 1984 à 18,0 % en 1987 et 17,3 % en 1988, nonobstant l'accroissement en termes absolus depuis 1987. La dette en devises demeure néanmoins volumineuse et introduit les variations des taux de change dans la gestion de la dette. Jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas exercé une trop grande influence, parce que les dettes en monnaies échues ont été remplacées avantageusement par d'autres emprunts en devises.

TABLEAU 60- La dette en devises à la fin de 1988

RUBRIQUES	En milliards de BEF.					
	CHF	DEM	JPY	NLG	USD	TOTAL
Consolidée	156,7	167,9	98,5	24,2	94,1	541,4
Flottante	179,5	248,4	7,7	65,1	45,4	546,1
- moyen terme	13,8	5,2	-	2,1	-	21,1
- court terme	165,7	243,2	7,7	63,0	45,4	525,0
<i>TOTAL</i>	336,2	416,3	106,2	89,3	139,5	1 087,5

Source : Ministère des Finances.

La dette en devises est constituée pour à peu près la moitié, de dettes à long terme. L'autre moitié comporte pour la quasi totalité des dettes à court terme. Les emprunts en DEM et CHF constituent, ensemble, plus de 69 % de la dette en devises, les emprunts en USD, JPY et NLG prenant respectivement 13 %, 10 % et 8 % pour leur compte.

C. EVALUATION

En 1988, la politique budgétaire a été moins restrictive qu'initialement envisagé. Et pourtant les attentes pessimistes formulées en cours d'année au sujet du volume et de l'évolution du solde net à financer, ne se sont pas

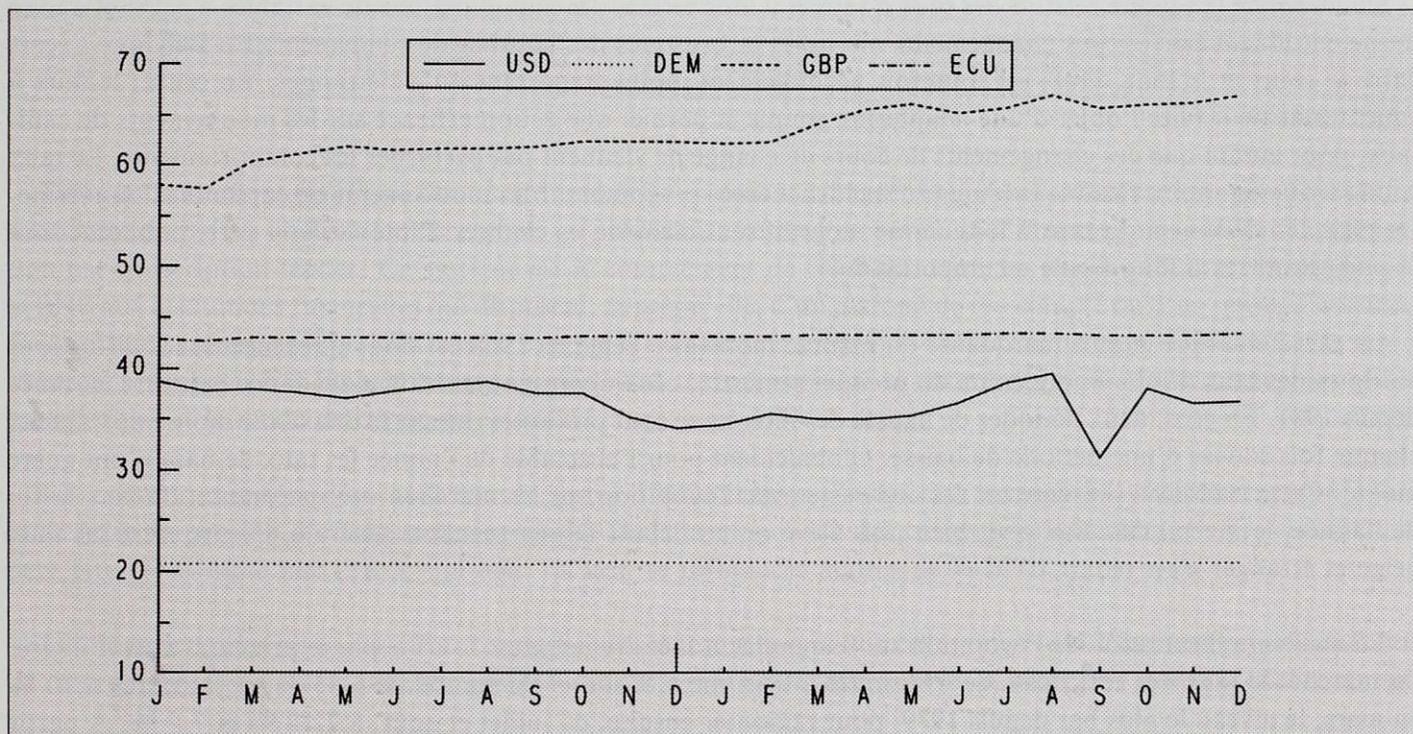
réalisées. Le produit des impôts, notamment celui des contributions indirectes a été une aubaine inespérée, grâce à la reprise économique: En pour cent du PNB, le SNF est retombé à 7,4 %, tandis que au cours de l'année 1988 on craignait que le déficit atteigne 8,3 %. Pour le financement de ses besoins, le Trésor a en majeure partie fait appel au marché intérieur des capitaux, sans pour autant négliger les marchés extérieurs. Pour les emprunts en monnaie étrangère à long terme, le Trésor a montré une préférence pour l'USD et le DEM.

3.4.2. ASPECTS MONETAIRES

A. LE MARCHE DES CHANGES: UN FRANC BELGE STABLE A LA QUEUE DU SME

Les grands pays occidentaux qui s'étaient engagés en février 1987, dans le cadre des accords du Louvre, à organiser une stabilité des cours de change n'y ont réussi qu'en partie durant cette année. Les parités au sein du SME ont été influencées par des fortes fluctuations du dollar. Ce n'est qu'au début de 1988, lorsque les banques centrales ont procédé à des achats massifs de cette monnaie que le cours baissier, -le plus bas depuis 1982, - du dollar a pu être infléchi. De janvier à juin, le dollar a été entraîné dans une spirale ascendante. Craignant une flambée de l'inflation, les banques centrales sont encore intervenues sur les marchés de change, mais cette fois-ci pour freiner la montée de cette devise. Au début de juin, les taux d'intérêt de base ont été relevés et au début d'octobre, le dollar reprenait ses fluctuations autour du niveau du troisième trimestre de 1987. A une contre-valeur de 39 BEF, il était de 12 % supérieur au minimum atteint en janvier 1988.

GRAPHIQUE 8- Cours de change officiels en Belgique



Source: BNB.

Grâce à des concertations en matière d'interventions et de politique d'intérêt entre les partenaires du Système Monétaire Européen, le calme a régné au sein de celui-ci. Le franc belge n'a guère rencontré de problème, sa position étant stable à la queue du SME. Ce n'est qu'en juillet, lorsque les plus faibles monnaies du système ont subi

une légère pression à la suite de la vente de dollars en échange de DM, que l'évolution du franc belge est devenue un peu moins favorable, mais elle n'a pas nécessité d'intervention significative sur le marché de change.

En tant que telle, la stabilité du BEF n'est pas le reflet des transactions de l'UEBL avec l'étranger. Les tensions sur le marché de change causées par l'alternance des périodes d'offre et de demande nettes apparaissent à la balance des paiements, se retrouvent plutôt dans les modifications des réserves nationales de devises et dans les mouvements de capitaux en devises des pouvoirs publics.

B. LE MARCHE MONETAIRE: PROGRESSION DES TAUX D'INTERET A COURT TERME ET EMISSION DE CERTIFICATS DE TRESORERIE

Comme dans la plupart des pays industrialisés, la politique monétaire en Belgique est concentrée davantage sur les modifications des taux d'intérêt, se situant ainsi d'ailleurs dans le cadre des objectifs établis en concertation avec les partenaires du SME en 1987.

L'efficacité de la politique des taux d'intérêt en Belgique ne repose cependant pas tant sur le volume total des opérations du marché monétaire que sur l'existence d'un marché particulier des certificats de Trésorerie. L'émission constante de certificats de Trésorerie sur le marché monétaire et l'importance des certificats détenus en portefeuille par les institutions financières ont pour ainsi dire placé les certificats dans une position privilégiée, d'une part en tant qu'instrument fiable et toujours disponible, d'autre part en tant qu'instrument de gestion de liquidités et d'avoirs en caisse des institutions financières. Dès lors, les taux des certificats de Trésorerie sont devenus les taux directeurs du court terme sur le marché monétaire.

Etant donné la rigidité relative des taux d'intérêt à long terme, des manipulations de variables à court et à long terme entraînent parfois des changements multiples et brusques des courbes de rendement. En Belgique l'écart entre le court et le long terme est toutefois généralement moins important qu'à l'étranger. En outre, le taux à court terme peut faire l'objet d'une adaptation souple et permet une action efficace sur les mouvements de capitaux, pour autant que des changements de cours de change ne viennent pas perturber les comportements. Le taux à long terme est moins flexible et n'a pas d'incidence aussi profonde sur les mouvements de capitaux à long terme. De plus, le relèvement du taux à long terme alourdit sensiblement les charges d'intérêt de la dette publique dont la part des titres à long terme est importante.

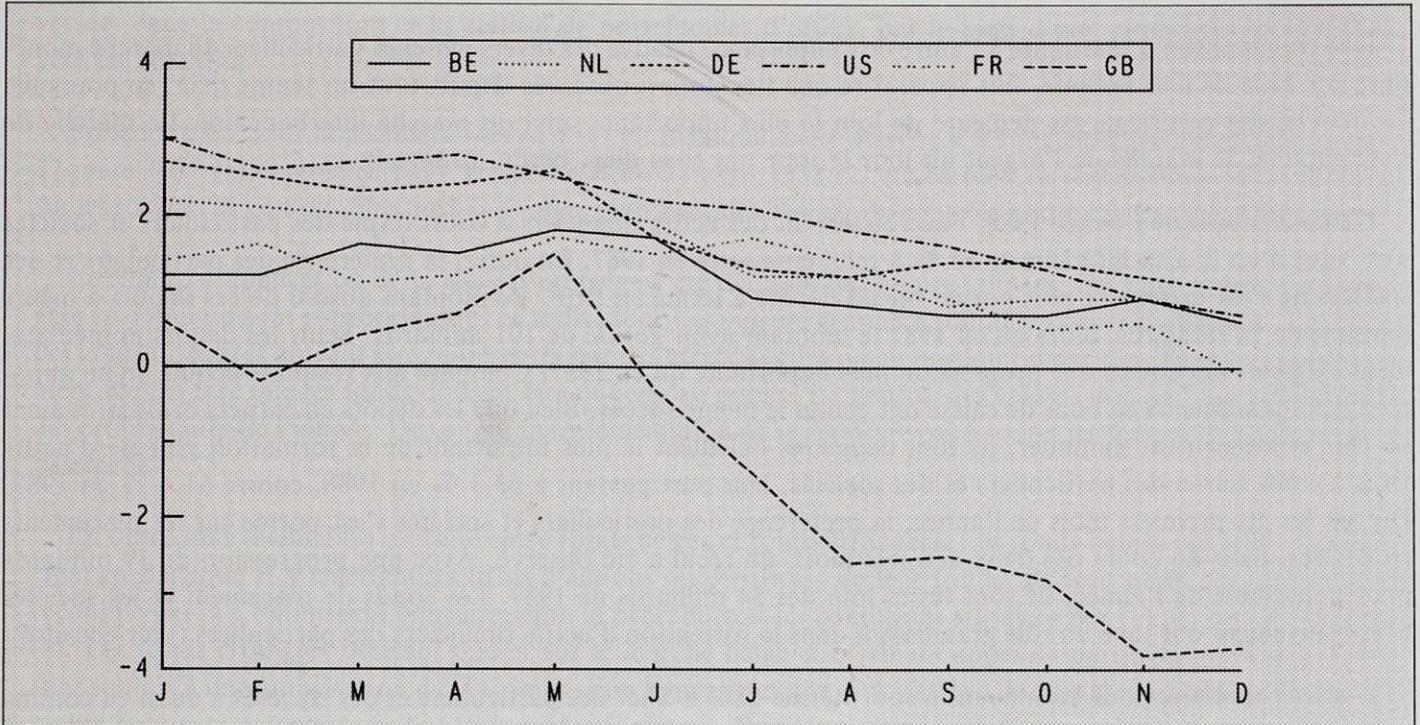
La caractéristique la plus marquante du marché monétaire belge en 1988 est donc l'absence de modifications abruptes des taux d'intérêt. Au cours du premier semestre, ceux-ci ont poursuivi leur tendance baissière entamée depuis 1981. En gros, deux périodes de hausse des intérêts se sont produites durant la deuxième moitié de l'année, chaque fois suivies d'une période de baisse. Globalement pour l'ensemble de l'année les taux de base n'ont guère monté. Cette évolution présente un net contraste avec l'évolution sur les marchés internationaux, où vers la fin de l'année, le niveau des taux était bien plus élevé qu'au début. D'une manière générale, l'écart entre les taux belge et étranger s'est réduit.

La meilleure illustration de l'évolution sur le marché monétaire belge est fournie par le principal taux d'intérêt du marché: le taux des certificats de Trésorerie à trois mois. Celui-ci est tombé de 6,35 % en janvier à 6,10 % en mars, le niveau le plus bas depuis 1979, pour remonter ensuite, en juillet et août, à 7,10 % et 7,5 %. A partir du mois d'août, le mouvement s'est orienté à la baisse, avec un sursaut à 7,65 % en décembre, suivi d'un recul à 7,5 % durant ce même mois.

Les taux officiels de la BNB ont appuyé ces mouvements: une régression en mars, ensuite une montée en juillet et août, suivie d'une baisse en novembre. En décembre, une nouvelle hausse est intervenue. En outre toute l'année

durant déjà, le taux d'escompte officiel s'est situé à un niveau supérieur à celui du taux des certificats à trois mois. L'avantage présenté par l'escompte d'effets commerciaux n'étant pas suffisant, le recours à la BNB et les achats de l'Institut de Réescampte et de Garantie (IRG) ont rapidement diminué. Le marché secondaire de l'escompte d'effets commerciaux a dès lors été caractérisé par une répartition assez régulière des opérations sur l'ensemble de l'année.

GRAPHIQUE 9: Ecart entre les taux d'intérêt à court et à long terme: comparaison internationale



Source: CEE.

Dans le cadre de sa politique des taux d'intérêt et en tenant compte de l'organisation structurelle du marché monétaire, la BNB a annoncé en décembre, un nouveau système d'escompte et d'avances, un système d'adjudication par souscription tender. Ce système est le complément de celui qui existe en matière d'octroi de crédit par la BNB aux institutions financières qui disposent, auprès d'elle, d'un plafond de réescampte ou d'un quota d'avances. Ce nouveau système doit permettre à la Banque d'exercer une influence directe sur le taux d'intérêt à très court terme (2 semaines). Les innovations se rapportent à trois domaines: la nature des opérations mêmes, les effets mobilisables et le mode de dépôt de ceux-ci.

Les opérations se font désormais sous la forme d'adjudication d'avances à terme fixe sur nantissement d'effets et de prise en pension d'effets commerciaux. Dans la mesure où des offres sont acceptées, l'effet commercial peut être réescampté par l'IRG, qui peut ou non se refinancer auprès de la BNB.

Les normes d'admission des effets commerciaux sont plus larges que celles relatives à l'imputation des plafonds de réescampte. Les papiers peuvent représenter des crédits d'investissement et avoir une durée d'encore un an.

L'émission d'effets devient également plus souple. Les opérations sont conclues selon la technique habituelle de vente et de rachat à l'échéance convenue, l'IRG agissant en qualité de contrepartie du cédant de papiers commerciaux. Pour faciliter le déroulement de ces opérations, les institutions financières peuvent déposer leurs effets commerciaux au préalable et sans frais auprès de l'IRG. Au cas où la BNB n'accepte pas certaines offres, les papiers sont retransmis de la manière consacrée au déposant et mobilisés selon les procédures habituelles. Ainsi

le marché de l'escompte a fait un premier pas sur une voie pouvant aboutir à la dématérialisation des effets commerciaux dans le traitement administratif sur le marché monétaire.

La situation du marché monétaire peut être caractérisée aussi par l'évolution du marché interbancaire. En 1988, il est apparu plus que jamais, que le taux d'intérêt interbancaire à 1, 2 et 3 mois s'alignait sur le taux directeur des certificats de Trésorerie à trois mois. Il a été frappant de constater que non seulement l'écart entre les taux des deux marchés particuliers se rétrécissait, mais qu'en outre, l'évolution du taux interbancaire s'est située dans la mouvance des certificats de trésorerie.

Une comparaison d'une année à l'autre de l'importance relative des divers marchés particuliers du marché monétaire sur base de leur volume, fait apparaître que l'évolution observée depuis tout un temps déjà, se poursuit. Le marché des certificats est demeuré de loin le plus important, suivi du marché interbancaire. Le marché de l'escompte et le marché de l'argent au jour le jour ont tous deux perdu du terrain.

Caractéristique de l'année 1988, l'accroissement des actifs financiers à court terme des particuliers et sociétés s'est situé à un niveau inférieur de 33 % à celui enregistré en 1987. En outre, la préférence des particuliers et des sociétés ne s'est nettement plus portée sur les dépôts à terme en BEF. Le montant absolu de ces dépôts a même diminué de 14 milliards, alors qu'en 1987 le montant avait gonflé de 101 milliards. Seuls les dépôts immédiatement exigibles ont connu une progression plus importante qu'en 1987. Comparé aux résultats acquis un an auparavant, les placements en bons de caisse ont connu le même succès. Bien que les dépôts en carnets ordinaires aient vu leur accroissement diminuer, ils sont demeurés l'élément le plus important de la formation globale d'actifs fixes à court terme des particuliers et des sociétés, leur part passant à 63,3 % en 1988, contre 51,4 % en 1987. Durant les dix premiers mois de l'année, la préférence des particuliers et sociétés s'est portée sur les placements en devises, mais au cours des deux derniers mois, un recul a été observé. Avec une progression de 39 milliards pour l'ensemble de l'année, ils sont restés loin des 54 milliards de 1987. Les fonds de placement et les sociétés d'investissement ont joué un rôle grandissant dans la formation d'actifs financiers des particuliers (voir encadré).

L'attrait moindre pour les moyens à court terme dans le chef des particuliers et des sociétés a aussi eu comme conséquence que l'offre nette des institutions financières sur le marché monétaire s'est réduite par rapport à 1987, malgré les nouveaux engagements accrus des institutions financières et leur réduction du financement public à court terme. Le volume des prêts interbancaires, des prêts sur le marché de l'argent au jour le jour et des mobilisations d'effets commerciaux s'est contracté (-2,2 milliards, contre +136 milliards en 1987). L'accroissement des engagements des participants au marché (à l'exclusion de la Banque Nationale) ne s'est retrouvé que dans l'émission de certificats de Trésorerie d'une durée d'un an au plus et de certificats du Fonds des rentes (+54 milliards, contre +198 milliards en 1987). La décélération des engagements mutuels des participants au marché a été à la base de la décroissance de l'appel total au marché monétaire, y compris de la Banque Nationale (+30 milliards, contre +284 milliards en 1987).

Néanmoins la marge sur le marché monétaire en 1988 n'a pas connu de rétrécissement notable. Pour l'année, la balance générale des paiements autonome (59) s'est clôturée par un solde de 3 milliards (exceptionnellement +47 milliards en 1987), donnant lieu à un accroissement des réserves de devises de l'ordre de 25 milliards. En revanche, l'importation au comptant de capitaux en devises par les pouvoirs publics s'est élevée à 22 milliards (35 milliards en 1987). L'apport de liquidités au marché monétaire a financé la légère progression du volume de billets de banque en circulation, ce qui a permis au Trésor d'amoinrir son appel à la BNB par le biais du Fonds des rentes.

Considérée par trimestre, par contre l'évolution du marché monétaire a été assez divergente et surtout les autorités ont senti l'influence des élargissements et reserremets successifs de ce marché. Ce n'est qu'au premier et au dernier trimestres que les autorités ont pu faire usage de l'offre de devises pour rencontrer leurs obligations vis-à-vis de l'étranger. Durant la période intermédiaire, leurs nouveaux emprunts ont suffi pour alimenter les réserves de devises.

Les Fonds de placements et les sociétés d'investissements

1. Cadre réglementaire général

L'investissement de fonds d'épargne en actions et obligations fait partie des activités spéculatives permettant, sous certaines conditions, de réaliser des gains de cours appréciables ou d'effectuer des placements mobiliers. Pour cette activité intéressante, les petits épargnants peuvent faire appel à des entreprises spécialisées, versées dans la composition et la gestion de portefeuilles d'effets, par le biais d'une participation au capital géré en commun.

Fonctionnant pour la première fois en 1947 en Belgique, cette activité a été réglementée par la loi-cadre du 27 mars 1957 (1), complétée par l'arrêté royal du 22 avril 1958 (2) concernant la réglementation du contrôle sur les sociétés de gestion. Plus tard, la Commission bancaire chargée du contrôle a édicté des arrêtés d'application.

Le champ d'application de la législation belge a été délimité par quatre critères. Les participants au capital géré en commun sont copropriétaires en indivision. Les valeurs groupées sont des valeurs mobilières. Les droits des copropriétaires doivent être représentés par des effets à ordre ou au porteur ou par des effets émis publiquement, c'est-à-dire que les fonds doivent être ouverts au public. La gestion des valeurs doit se faire pour compte des propriétaires de l'indivis. De ce fait, la réglementation ne se rapporte pas à toutes les formes de fonds d'investissement.

En outre, une distinction est faite entre fonds belges et fonds étrangers. Les fonds belges ont leur siège principal en Belgique et y émettent les titres d'actions ou certificats de leur fonds. Ils sont gérés par une instance reconnue par la Commission bancaire selon la procédure et les conditions stipulées par l'A.R. du 28 avril 1958 (2). Les fonds étrangers désirant opérer sur le marché belge et offrir un appel de participation à leur fonds, sont soumis à une autorisation de la Commission bancaire et une autorisation de commerce public d'investissements étrangers octroyée par le Ministre des Finances. Dans la pratique, la Commission bancaire n'accorde cette autorisation que pour autant que les principes servant de base au fonctionnement des fonds communs de placements soient respectés (3).

Considérant que les règlements légaux des Etats-membres au sein des Communautés européennes, dans le domaine des fonds d'investissement collectif sont extrêmement divergents, le Conseil des Ministres européens a approuvé, le 20 décembre 1985, la directive 85/611/CEE portant coordination des dispositions légales et de droit administratif concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières, dénommées OPVEM.

Cette directive contribue à la réalisation du marché européen des capitaux et vise, d'une part, à faciliter la suppression des entraves à la libre circulation de droits de participation aux institutions d'investissement collectif, et, d'autre part, à fixer les règles minimales à imposer aux OPVEM concernant l'admission, le contrôle, l'organisation, l'activité et l'information à publier. La directive est applicable aux fonds et sociétés d'investissement investissant principalement dans des effets cotés conformément au principe de la répartition des risques.

La directive est basée sur le principe que l'application de règles communes constitue une garantie suffisante pour autoriser les institutions d'investissement établies dans les Etats-membres, avec maintien de leur statut juridique, de négocier leurs droits de participation également dans les autres Etats-membres. Les Etats-membres disposent jusqu'au 1er octobre 1989 du temps nécessaire pour convertir la directive en législation et réglementation nationales.

Lors de la promulgation de sa nouvelle réglementation sur les fonds communs de placements belges, approuvée par arrêté ministériel de 22 avril 1986 (4), la Belgique avait déjà tenu compte de la directive européenne du 20 décembre 1985. La nouvelle réglementation n'est toutefois d'application que sur les fonds ouverts en Belgique à composition variable, c'est-à-dire des fonds dont le nombre de droits de participation est variable et non limité par le règlement de gestion et dont le gestionnaire détermine la composition du fonds conformément aux règles établies par le règlement de gestion.

La nouvelle réglementation élargit l'éventail des techniques et instruments financiers pouvant être mis en oeuvre pour la gestion de portefeuille. Ainsi, le gestionnaire peut, sous certaines conditions, émettre, acheter ou vendre des options de vente. En outre, il peut couvrir le risque du cours de change lié aux montants en devises à recevoir ou à fournir, ainsi qu'aux effets en devises faisant partie du fonds; pour les actions, cette couverture ne peut être supérieure à la moitié de leur valeur d'inventaire. Le gestionnaire peut également contracter, pour le compte du fonds, des emprunts à concurrence de 5 % des actifs du fonds. Le report est soumis aux nouvelles dispositions.

La réglementation de la vente publique de droits de participation des fonds étrangers n'a pas encore été modifiée; elle exige une modification de la loi du 27 mars 1957.

Dans le cadre de l'étude sur le rôle de Bruxelles en tant que centre financier, un groupe de travail présidé par le Ministre des Finances, s'est penché sur des propositions en matière de réformes fiscales et réglementaires dans le secteur financier. Les recommandations relatives à la réforme du cadre réglementaire des fonds d'investissement et la création éventuelle de sociétés d'investissement belges s'inscriront dans ce «projet de loi relative aux transactions financières et marchés financiers», projet qui comportera également la modernisation des bourses.

2. *Activité*

Les fonds d'investissement diffèrent selon les objectifs spécifiques sur lesquels les investissements sont axés. Un fonds peut s'adresser à plusieurs secteurs ou se limiter à un seul. L'ensemble du portefeuille d'effets peut consister en actions et/ou obligations géographiquement étalées sur un ou plusieurs pays (monnaies). La politique de répartition peut être orientée vers la capitalisation ou vers la distribution de dividendes. Selon la nature des investisseurs, les fonds d'investissement se distinguent en institutionnels et individuels. L'objectif spécifique fait l'objet d'un bref résumé après la dénomination de chaque fonds.

A l'heure actuelle, quatre catégories de fonds et de sociétés d'investissement sont représentées sur le marché belge: les fonds de retraite, les fonds créés dans le cadre de la loi sur les actions de 1982, les SICAV luxembourgeoises et le groupe des fonds belges et étrangers ordinaires. Une description précise de chaque fonds séparément peut être trouvée dans les prospectus mis à la disposition du public par les institutions financières, garanties de certains fonds.

Comme il apparaît au tableau A, la plupart des fonds et sociétés d'investissement ont connu un succès croissant ces dernières années, l'intérêt le plus marqué allant aux SICAV Luxembourgeoises; sans doute ont-elles joué le meilleur atout.

Les fonds de retraite ont été créés dans le cadre du régime de l'épargne-pension (6). Par des stimulants financiers, l'instauration de ce système a encouragé la formation d'un capital payable à la date de la retraite. Trois formules ont été prévues: le compte d'épargne collective, le compte d'épargne individuelle et l'assurance-épargne. Seul le compte d'épargne collective présente une analogie avec les fonds communs de placements.

TABLEAU A- Evolution des fonds d'investissements et des SICAV

En milliards de BEF, valeur d'inventaire en fin de période.

	1983	1984	1985	1986	1987	1988 I	1988 II
<i>Fonds belges</i>	32,6	54,6	91,5	120,6	126,9	153,1	169,5
- fonds d'épargne (a)	--	--	--	--	21,6	27,1	38,2
- loi actions (b)	24,8	46,2	79,7	101,4	85,0	100,0	103,9
- fonds ordinaires	7,8	8,4	11,8	19,2	20,4	26,0	27,4
<i>Fonds étrangers (c)</i>	38,7	41,3	52,3	107,0	182,0	266,0	n.d.
- fonds	38,7	41,3	52,3	94,4	121,0	147,1	n.d.
- SICAV	--	--	--	12,6	61,1	118,9	n.d.
TOTAL	71,3	95,9	143,8	227,6	308,9	419,1	

Source: Commission bancaire.

(a) A.R. du 22 décembre 1986.

(b) A.R. n. 15 du 9 mars 1982.

(c) Il a été tenu compte uniquement des fonds luxembourgeois.

Un compte est ouvert auprès d'une institution de crédit qui, à son tour, l'utilise pour acquérir des parts de fonds d'investissement spécialement reconnus. Les sommes épargnées doivent être converties en actifs déterminés, l'un des principes de base en la matière étant d'encourager les placements en titres des sociétés belges. Depuis qu'ils existent, les fonds de pension ont dépassé en succès les fonds belges habituels et leur importance dans le total des fonds belges s'est d'ailleurs accrue.

Les fonds créés dans le cadre de la loi De Clercq-Cooreman (3) investissent principalement en actions. La loi détermine que la déduction fiscale est applicable sur l'achat de certificats d'actions de fonds d'investissement plaçant jusqu'en 1990 au moins 60 % de l'épargne réunie en actions ou certificats d'actions de sociétés belges et les 40 % restant en effets émis par des débiteurs belges ou des dépôts libellés en BEF, étant entendu que les actifs en devises ne peuvent dépasser 10 %. Après 1991 la portée fiscale des fonds sera terminée, puisque les certificats d'actions fiscalement déductibles ont dû être conservés pendant cinq ans et que la dernière année de souscription était 1986. Depuis qu'ils existent les fonds d'actions se sont attribués la part du lion du total des fonds belges.

L'attrait du public pour les fonds luxembourgeois offerts en Belgique n'est un secret pour personne. Ces derniers temps ils doivent leur succès aux SICAV, lesquelles ont vu leur valeur d'inventaire doubler au cours de la première moitié de 1988.

Parmi les fonds d'investissement luxembourgeois classiques gérés par les institutions belges, les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) occupent une place à part. Les SICAV sont des sociétés commerciales de droit luxembourgeois, avec personnalité juridique. Ce ne sont donc pas des fonds, mais des sociétés. Elles n'émettent pas de certificats d'actions, mais des actions. Elles ne tombent pas sous le champ d'application de la loi du 27 mars 1957, laquelle limite le règlement du contrôle de la Commission bancaire aux seuls fonds d'investissement.

Au point de vue économique, les SICAV s'apparentent aux fonds d'investissement, puisque les deux groupes ont pour objet le placement étalé de capitaux gérés en collectivité. Au point de vue fiscal, leurs régimes diffèrent: du point de vue fiscal, les fonds d'investissement sont neutres; les SICAV offrent la possibilité d'acquérir des revenus mobiliers exempts d'impôts. En rachetant ses actions à la valeur d'inventaire, la SICAV ne fait

que servir un revenu à ses actionnaires. En Belgique, les revenus de rachat ne sont pas compris dans la définition du revenu imposable. Si la préférence se porte sur la distribution de dividendes, le précompte mobilier est dû.

Pour pouvoir vendre publiquement des actions SICAV en Belgique (par annonce), la SICAV doit être reconnue par la Commission bancaire et autorisée à l'émission publique par le Ministre des Finances. Une SICAV non reconnue peut être vendue, mais uniquement à la demande du client.

TABLEAU B- Evolution du nombre des fonds d'investissements et des SICAV

	1983	1984	1985	1986	1987	1988 I	1988 II
<i>Fonds belges</i>	13	13	15	17	32	33	34
- fonds pension	-	-	-	-	11	11	11
- fonds loi actions	6	6	7	7	7	7	7
- fonds ordinaires	7	7	8	10	14	15	16
<i>Fonds luxembourgeois</i>	11	11	11	11	29	40	n.d.
- fonds ordinaires	11	11	11	11	10	9	n.d.
- SICAV	-	-	-	1	19	31	n.d.

Source : Commission bancaire.

Les fonds luxembourgeois ordinaires et les SICAV utilisent une large part de leurs moyens pour acheter des obligations en devises. Ce fait explique donc l'accroissement, en 1988, des actifs financiers en monnaies étrangères des particuliers et des sociétés.

Il n'y a pas à douter que l'attrait des sociétés d'investissement s'intensifiera encore en 1989, grâce à l'introduction de nouveaux produits et plus spécialement des SICAV à tiroirs (ou «umbrella funds»), qui prévoient la possibilité de différentes formes d'investissement, par exemple en obligations et actions, placements à court terme ou encore des placements en devises avec un premier tiroir pour le DEM, un deuxième pour l'US...., un troisième pour le BEF. Le coût du passage d'une forme d'investissement à l'autre se trouve ainsi réduit par le système des compartiments; en effet, l'investisseur ne sort pas du SICAV.

A côté des SICAV à tiroirs, il existe des SICAV de trésorerie pour entreprises, des SICAV pour des banques moins importantes, des SICAV «money market» pour les placements à court terme et des SICAV synthétiques en chantier. Il s'agit là de SICAV légalement autorisées, mais ne pouvant pas faire l'objet de publicité.

Dans le domaine des innovations financières, 1988 a assisté à l'amorce d'une activité intense des SICAV et une réorientation de l'épargne, se soldant en fin de compte par une exportation non négligeable de capital, de sorte qu'il y a lieu de se poser la question: «des SICAV belges en 1989?»

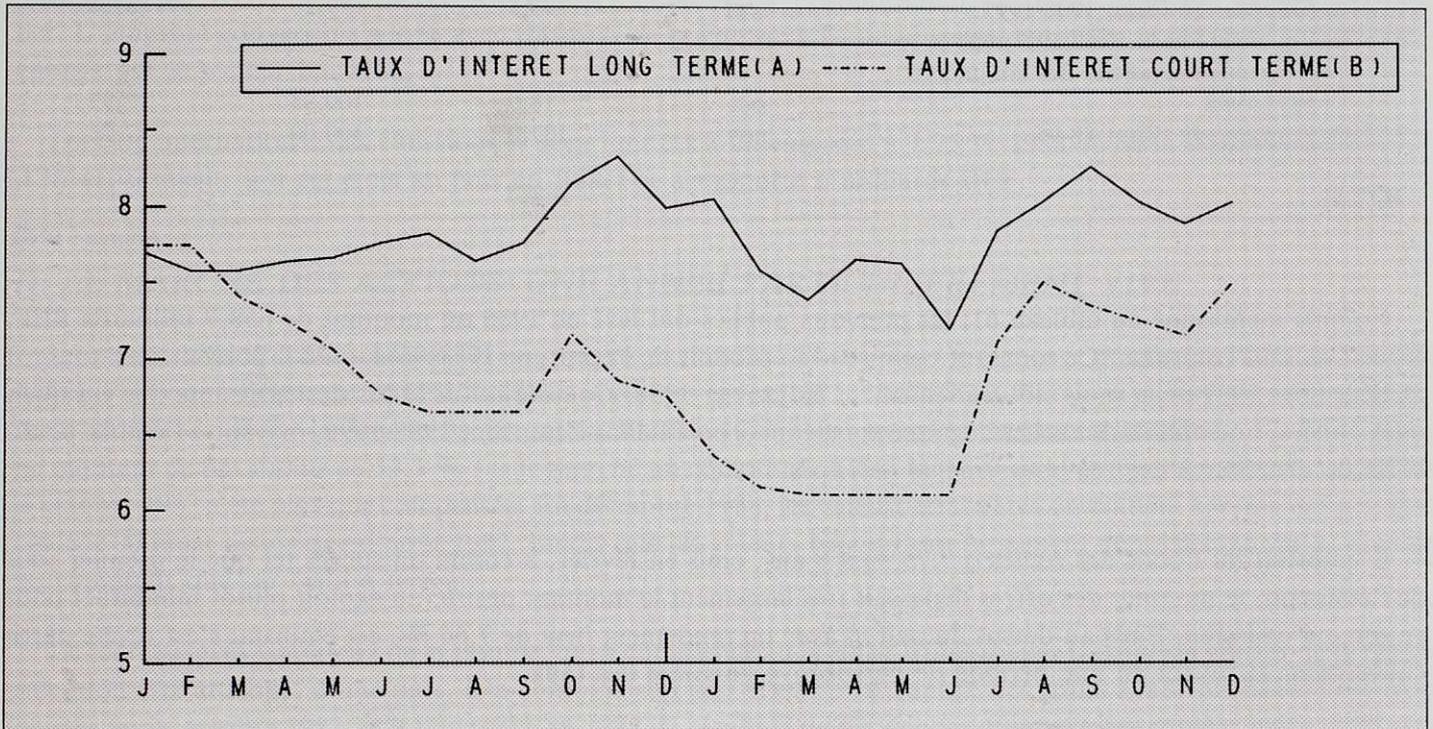
NOTES

- (1) M.B. du 13 avril 1957.
- (2) M.B. du 23 avril 1958.
- (3) Rapport de la Commission bancaire 1979-1980; 1983-1984.
- (4) Directive 85/611/CEE. Journal officiel L375 du 31 décembre 1985.
- (5) A.M. du 22 avril 1986, M.B. du 6 mai 1986.
- (6) A.R. du 22 décembre 1986, M.B. du 1er janvier 1987.
- (7) A.R. du 9 mars 1982. M.B. du 12 mars 1982.

C. LE MARCHE OBLIGATAIRE: PLACEMENTS ACCRUS EN OBLIGATIONS ET ELARGISSEMENT DES EMISSIONS PUBLIQUES

En 1988, les actifs à long terme en obligations et bons de caisse en BEF ont été plus recherchés qu'en 1987, bien que le niveau enregistré pour la période 1980-1986 n'ait plus été atteint. A cet égard, le portefeuille d'obligations d'Etat fait exception, leur part du total des actifs financiers placés s'agrandissant constamment. Plus que jamais la préférence des particuliers et des sociétés s'est portée sur les placements en obligations en devises, lesquels ont connu une progression record de 213 milliards (+ 89 milliards en 1989). Ce changement de comportement d'épargne financière dans le chef du public doit être attribué largement au désir de l'investisseur de réaliser le rendement le plus élevé; ceci a été encouragé par l'apparition des fonds communs de placement et des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), dont les activités ont pris un véritable essor en 1987. La formation d'actifs financiers à l'intervention des SICAV est montée de 4 milliards en 1986 à 28 milliards en 1987 et 55 milliards pour les neuf premiers mois de 1988.

GRAPHIQUE 10- Les taux d'intérêt à long et à court terme en Belgique



Source: BNB.

Le lien étroit existant en 1988 entre le taux des certificats de trésorerie, des autres taux du marché monétaire et l'ensemble des autres taux d'intérêts à court terme, ne s'est pas manifesté pour les taux à long terme. La tendance fondamentale du taux du marché monétaire ne s'est guère reflétée dans le taux d'intérêt du marché des capitaux. La hausse à partir de juillet est également restée plutôt limitée. De ce fait, l'écart entre les taux des marchés monétaire et des capitaux déjà important au premier trimestre s'est d'avantage creusé, mais à partir de juillet il s'est amenuisé. Cette structure plutôt étale des taux d'intérêt à long terme a été représentative des politiques qui ont caractérisé la situation belge. En liaison avec le volume de la dette publique à long terme et l'effet néfaste d'un relèvement du taux à long terme sur les finances publiques, il a été moins souvent fait appel à l'intérêt à long terme pour influencer les mouvements de capitaux.

Plus encore qu'au cours de l'année antérieure, le marché belge des émissions a été dominé en 1988 par les émissions des autorités belges, lesquelles ont fait appel surtout à des emprunts à long terme pour couvrir leurs besoins

de financement. Généralement orientée vers la baisse hormis quelques flambées, l'évolution des taux s'est alignée, comme dans le passé, sur ce qui se passait à l'étranger et plus particulièrement en RFA. Le taux nominal des émissions est parti de 8 % en janvier et s'est situé à plusieurs reprises à 7,75 %, niveau auquel il s'est arrêté en novembre. Pour le détenteur et en raison des différentes émissions au-dessus du pair, le rendement à échéance est en général demeuré plus bas que le rendement en 1987, lequel avait toujours dépassé 8 %.

TABLEAU 61- Emprunts obligataires émis par les pouvoirs publics

DESIGNATION	Période	Montant émis (en mrd. BEF)	Cours d'émission (en %)	Rendement à échéance finale pour le détenteur
8 % Emprunt de l'Etat 1988-1996	déc-jan	141,6	99,50	8,09
7,75 % Emprunt Fonds des Routes 1988-1996	fév	90,0	100,50	7,66
7,75 % Emprunt de l'Etat 88-96	avril	106,8	100,25	7,71
7,75 % Emprunt de l'Etat 88-96 (2ème série)	juin	117,8	99,75	7,79
8 % Emprunt de l'Etat 1988-1995	sept	77,5	99,25	8,14
8 % Emprunt Fonds auxiliaire pour le redressement financier des communes 1988-1995	oct	18,0	100,35	7,93
7,75 % Emprunt de l'Etat 88-95	nov	107,0	100,00	7,76
TOTAL		658,7		

Source : BNB.

Comme mentionné au tableau 61, les pouvoirs publics ont levé en 1988 un montant de 658,7 milliards BEF, réparti en sept emprunts. Ce montant comprend le produit de l'emprunt 1988-96 auquel il pouvait être souscrit en décembre 1987 déjà, mais clôturé seulement en janvier 1988. Comme ce fut le cas des emprunts d'il y a quelques années, une option de rachat dégressive a été incorporée dans l'emprunt 1988-1996, offrant à l'état la possibilité de procéder à des remboursements anticipés.

L'emprunt du Fonds des routes à 7,75 % à 8 ans, émis en février, a connu un succès tel que le premier jour de l'émission, le montant des offres dépassait très largement le montant désiré, un exploit plutôt inhabituel pour ce genre d'émission. Emis au-dessus du pair et avec un rendement brut de 7,66 %, cet emprunt s'est révélé particulièrement attrayant en une période de perspective baissière des taux.

En avril et juin également, les emprunts de l'Etat ont été nantis d'un intérêt nominal de 7,75 %. Le prix d'émission de 100,25 % a porté le rendement effectif à 7,71 % en avril. Grâce aux larges liquidités dont disposaient les investisseurs institutionnels, l'emprunt a pu être clôturé avant terme. En juin, la tendance haussière des taux a entraîné une émission au-dessous du pair. En ce mois également, les particuliers n'ont montré que peu d'intérêt; ce sont surtout les banques et les SICAV qui ont souscrit aux obligations publiques belges.

En septembre, les rendements plus élevés ont conduit à une émission de l'Etat à intérêt de 8 % et avec un prix d'émission de 99,25 %. Grâce à ces meilleures perspectives de gain, entre autres par rapport aux bons de caisse, les particuliers ont changé leur attitude et l'emprunt a pu être clôturé avant terme.

En novembre et un mois plus tôt que prévu, l'Etat a émis son dernier emprunt du calendrier d'émission 1988, une émission à 7,75 % à échéance de 6 ans et 3 mois, au pair, et d'un produit total brut de 107 milliards pour le Trésor.

En 1988, deux emprunts tender ont été émis. Lors du premier en janvier, au bénéfice de la Société nationale du Logement, il s'agissait d'un emprunt de gré à gré et exempt d'impôt. Le taux a été ramené à 5,25 %, au prix d'émission de 100 % et à échéance de 8 ans; il a rapporté 4,5 milliards. Le deuxième tender, en octobre, a été émis au bénéfice du Fonds auxiliaire pour le redressement financier des communes. L'intérêt avait été fixé au préalable à 8 % et le tender ne concernait donc que le prix d'émission. La souscription a été clôturée après un jour déjà. Les intermédiaires financiers ont offert 17,8 milliards à un prix d'émission de 95 %. L'emprunt a été placé parmi le public à un prix d'émission de 100,35 %, ce qui fournissait un rendement brut de 7,93 % pour les particuliers.

Le montant net total des émissions publiques non permanentes des émetteurs privés s'est limité à 11,9 milliards (60). Au total, huit emprunts ont été placés, le plus important étant un emprunt subordonné 1988-1996 à 8 % de la Banque Générale, émis en juin au rendement brut de 8,14 % et ayant rapporté 6 milliards de moyens frais. L'emprunt à 7 % en BEF émis à la fin de juillet par Grands Lacs-Cometra a rapporté 4,2 milliards. L'emprunt convertible à 5,50 % de la Société Immobilière de Belgique a amené 0,9 milliard de capital net; sa caractéristique spécifique était que l'emprunt n'était pas convertible en actions de l'émetteur, mais en actions de la Nederlandsche Vennootschap Wereldhave, spécialisée comme l'Immobilier Vennootschap van België, dans le secteur immobilier. L'emprunt convertible à 9 % avec warrant, de la Fabrique Nationale émis en juillet, a été quasi entièrement épongé par le secteur bancaire.

Du côté international, les émissions se sont limitées à un emprunt à 7,75 % 1988-96 de la Banque européenne d'Investissement. Il a été émis au pair en juillet et a rapporté 6 milliards BEF.

D. LE MARCHE DES ACTIONS: UNE ANNEE PARTICULIEREMENT VIVE

Le portefeuille d'actions belges détenu par les particuliers et sociétés s'est encore gonflé en 1988. Les ventes nettes d'actions à l'étranger ont été moins importantes qu'en 1987 et les achats d'actions en devises se sont également amenuisés. Pour la Bourse de Bruxelles, l'année 1988 a été marquée de bonnes aubaines, l'indice return ne montant de pas moins de 52,3 % sur le marché au comptant. Ainsi, la perte essuyée après la débâcle boursière d'octobre 1987 a été plus que compensée. En décembre 1988, les valeurs étrangères du marché à terme ont presque égalé le sommet historique d'août 1987, tandis que les valeurs belges l'ont largement dépassé tant sur le marché au comptant que sur celui à terme.

Le redressement vigoureux de la Bourse, qui a commencé au premier trimestre par l'agitation autour de la Générale, doit être attribué, d'une part, à la combinaison de l'effet de rattrapage des cours ayant probablement trop baissés après octobre 1987, et à l'annonce en 1988 de résultats de dividendes d'entreprises somme toute constamment meilleurs qu'attendu, et, d'autre part, aux nouvelles normes de valorisation, qui en 1988 ont joué un rôle important à la Bourse de Bruxelles, des éléments comme la position sur le marché et la qualité de l'actionnariat se substituant, pour bon nombre d'entreprises, aux critères boursiers traditionnels. Dans quasiment aucun secteur, les entreprises n'ont pu se soustraire aux restructurations et repositionnements, qui sont intervenus soit sous la forme d'un cloisonnement de capital pour repousser les raiders potentiels en émettant des obligations avec warrant ou par une majoration - autofinancée ou non - du capital, soit sous la forme de reprises et de participations, e.a. dans la perspective de l'Europe 1992.

Tous ces éléments n'ont pas seulement abouti à des relèvements de cours, mais aussi à des modifications fondamentales de la structure du capital des entreprises et à un tournant pour les travaux préparatoires relatifs à des initiatives dans les domaines législatif et fiscal au plan national (e.a. la loi antiraider et la loi sur les délits d'initié). De plus les travaux relatifs à la modernisation de la Bourse, notamment par l'introduction du commerce boursier électronique CATS (Computer Aided Trading System), se sont révélés un soutien institutionnel très spécifique à la vie boursière.

Rénovation de la bourse de Bruxelles

Debut 1989, la bourse de Bruxelles dispose de CATS, un Computer Aided Trading System. Avec ce système, une meilleure information est recherchée en matière de prix et de volumes ainsi qu'un marché plus efficient par une meilleure prise en compte de l'offre et de la demande au cours de la période d'ouverture allongée.

CATS est un système de traitement électronique des effets qui provient de la bourse de Toronto et qui a également été adapté à la bourse de Paris. Il consiste en un ordinateur central auquel sont reliés une série de terminaux. Via ces terminaux, les agents de change passent de leurs bureaux les ordres de leurs clients.

A côté du fait que les agents de change ne restent aussi longtemps à la bourse, la nouveauté la plus importante réside dans le fait que CATS permet un marché continu dès l'ouverture du marché au comptant à 11 h 30 jusque 15 h 30. Auparavant le marché était ouvert de 12 h 30 à 14 h 30. Plus tard, le marché sera ouvert de manière continue de 10 h à 16 h. Une ouverture de marché plus étendue permet un travail plus rapide de l'information du marché: l'ouverture de New York par exemple peut être réalisée avant que Bruxelles ne ferme.

Un jour de bourse sous le système CATS débute par une pré-ouverture, l'ouverture, le déroulement continu du marché proprement dit et la fermeture. Au cours de la pré-ouverture de 10 h 30 à 11 h 30 (plus tard de 9 h à 10 h.), les ordres d'achat et de vente sont entrés. A chaque entrée un cours théorique est automatiquement établi. Toutefois, aucun ordre n'est effectivement exécuté.

L'ouverture commence à 11 h 30 (plus tard à 10 h) avec le calcul des cours d'ouverture. Le cours d'ouverture dans le cas de CATS est une donnée importante en ce qu'il s'établit avec le marché du jour précédent. Le cours d'ouverture est le cours auquel la majeure partie des titres sera traitée. S'il existe plusieurs cours auxquels une même quantité d'effets peuvent être échangés, le cours retenu est celui pour lequel la différence entre le volume des titres offerts et demandés est la plus petite. S'il n'est pas possible d'obtenir un équilibre ou si celui-ci est égal à différents cours, alors le cours retenu est celui qui diffère le moins de celui de la clôture précédente.

Le marché effectivement continu commence lorsque le cours d'ouverture est calculé à 11 h 30 et se termine à 15 h 30 (plus tard de 10 h à 16 h). Au cours de cette période, des ordres peuvent être donnés à tout moment. Cela signifie qu'un investisseur peut via sa banque ou son agent de change acheter et vendre la même action au cours d'une journée de bourse. Cela signifie également qu'il n'est plus possible qu'un cours donné corresponde à différents ordres. Chaque transaction est un cours. Une liste d'attente des ordres d'ouverture pour un titre particulier est constituée. Toutes les valeurs belges à terme (et plus tard les étrangères) recevront une quotation continue pour la fin juin. Les valeurs au comptant ne seront toutefois pas traitées par CATS.

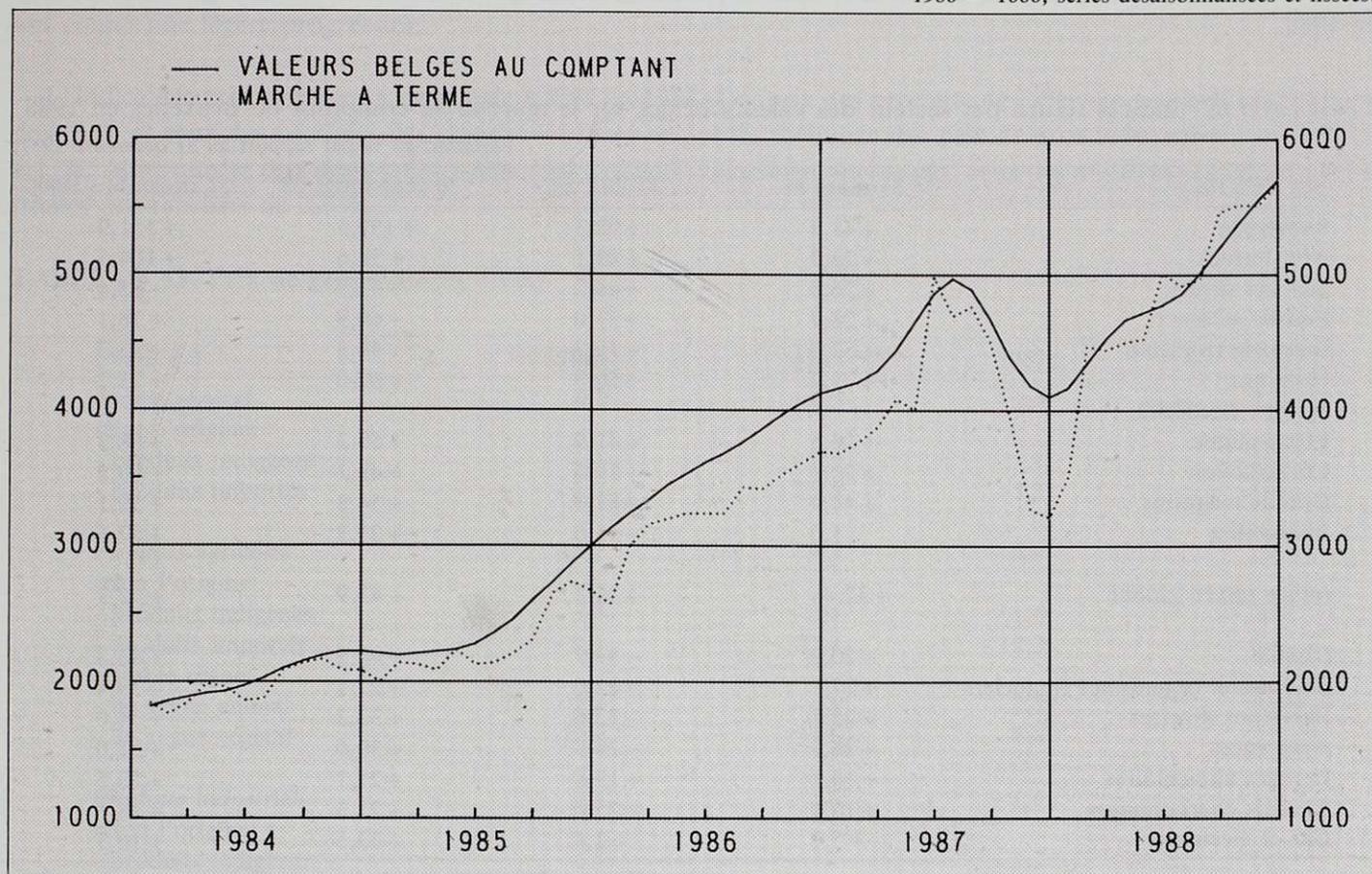
A la clôture du marché un certain nombre de programmes-ordinateur détermineront les ordres exécutés ce jour. Suit alors une procédure administrative.

Sous CATS, les ordres suivants peuvent être introduits: l'ordre au prix d'ouverture du marché, l'ordre au prix du marché, l'ordre au cours-limité, l'ordre d'exécution minimale immédiate, l'ordre avec exécution entière, l'ordre avec cours plafonds et l'ordre avec exécution minimale. Chacun de ces ordres est introduit dans le système avec des modalités spécifiques de durée et de validité. Au moment de l'exécution, le système CATS octroie automatiquement une date et une heure d'introduction à chaque ordre ce qui permet de déterminer l'ordre des exécutions. Les règles de répartition à l'ouverture et durant le fonctionnement continu du marché ne sont cependant pas les mêmes.

En bref, par l'introduction du CATS, la bourse de Bruxelles se dote de possibilités plus techniques. En vue d'assurer un traitement optimal des ordres boursiers et d'empêcher une fuite des transaction boursières vers l'étranger, un projet de loi a été préparé par une Commission placée sous la présidence du Ministre des Finances, qui permet aux institutions financières d'avoir accès à la bourse en prenant une participation dans une maison d'agents de change. A partir de 1990, les institutions financières pourront même créer des maisons de change. Le projet de loi prévoit en outre un relèvement de la quantité minimale de titres et d'obligations pouvant être traités en dehors de la bourse.

GRAPHIQUE 11- Bourse de Bruxelles, indices généraux

1980 = 1000, séries désaisonnalisées et lissées.



Source: Commission de la Bourse.

Il est en tous cas frappant de constater que plus de 60 % de la hausse de 1988 s'est située au premier trimestre; l'indice return a grimpé de 3 653,5 à la fin de décembre, vers 3 942,29 à fin janvier et 4 839,64 à fin mars réalisant ainsi une progression de 32,5 % pour les trois premiers mois, alors que l'augmentation pour l'ensemble de l'année 1988 a été de 52,3 %. La hausse au cours du premier trimestre doit être imputée à la forte progression du cours des actions de la Générale pendant la lutte pour la reprise.

Après une évolution hésitante du début de mars à la fin de mai, époque durant laquelle la lutte autour de la Générale s'estompait, l'indice de la Bourse de Bruxelles a poursuivi son ascension par sursauts, un peu moins vigoureusement pendant les mois d'été juillet et août, avec un bon pas en avant en septembre et un bond appréciable en décembre. Non seulement la Bourse a-t-elle subi toute l'année durant déjà la tension de la lutte de reprise, mais encore il a fallu qu'elle absorbe l'effet - de moindre envergure certes - du succès de l'épargne-pension. Trente pour-cent des montants réunis dans le cadre de l'épargne-pension doivent être consacrés à des actions de sociétés belges. L'année s'est terminée avec un indice comptant de 5 565,56.

Toute comme l'évolution des cotations, le volume des transactions a connu un important essor. Sous l'impulsion d'échanges intenses sur les actions belges - à la suite du raid sur la Générale et l'entrée croissante d'entreprises étrangères, surtout françaises, dans les entreprises cotées en bourse - le volume des capitaux négociés en actions belges s'est élevé à 152 milliards à la fin de mars; près de la moitié du volume de l'ensemble de l'année a été réalisé durant les trois premiers mois. Malgré la conjoncture internationale favorable en bourse, seules les actions belges ont connu un intérêt accru. La part de ces actions dans le volume des capitaux négociés est passée de 67,6 %

en 1987 à 77,76 % en 1988. Et pourtant le volume global des valeurs tant belges qu'étrangères est resté quasiment stable (395,6 milliards en 1988, contre 394,7 milliards en 1987), tandis que le nombre d'effets négociés a diminué en 1988.

TABLEAU 62- Indices return par secteur des valeurs belges sur le marché au comptant de Bruxelles en 1988

Variation en % par rapport au 31 décembre 1987.

SECTEURS	31 mars 88	30 juin 88	30 septembre 88	31 décembre 1988
Sidérurgie	+41,3	+98,3	+137,5	+151,9
Non ferreux	+23,9	+43,1	+58,6	+104,5
Services divers	+26,6	+44,2	+53,9	+82,4
Pétrole	+28,7	+57,0	+69,9	+76,1
Industrie tropicale	+32,0	+70,7	+52,3	+73,7
Holdings	+77,2	+50,8	+60,0	+73,2
Métal - électricité				
Electronique	+26,5	+41,9	+53,3	+68,3
Construction	+20,1	+39,6	+49,1	+60,2
Grands magasins	+44,9	+51,8	+54,3	+59,1
Immobilier	1,0	+15,8	+21,3	+57,6
<i>Indice return global</i>	<i>+32,46</i>	<i>+36,3</i>	<i>+43,9</i>	<i>+52,3</i>
Chimie	+20,9	+39,7	+42,3	+43,3
Banques et organismes financiers	+17,7	+22,0	+27,1	+39,4
Industries diverses	+25,1	+32,6	+33,3	+34,0
Assurances	+28,3	+29,5	+30,0	+31,0
Denrées alimentaires	+16,2	+13,8	+21,7	+23,5
Anciens charbonnages	+19,9	+25,0	+21,5	+18,5
Gaz et électricité	+5,1	+2,4	+33,3	+10,3

Source : Commission de la Bourse à Bruxelles; calculs DGED.

Comme le fait apparaître le tableau 62, l'évolution des indices return est fort divergente selon les secteurs, les plus grands succès ayant été enregistrés pour la sidérurgie et les non-ferreux, suivis du secteur des services divers. Les valeurs pétrolières et tropicales, ainsi que les holdings ont atteint des niveaux élevés, se situant, comme les valeurs construction, grands magasins et immobiliers, en meilleure position que l'indice général. Pour certains secteurs, une forte hausse a été observée au cours du premier semestre, notamment pour les holdings, les valeurs pétrolières et le secteur de la distribution. Pour d'autres, comme le non-ferreux, les services divers, l'industrie tropicale et l'immobilier la montée a été entamée surtout au dernier trimestre. Pour le secteur immobilier il faut noter, outre l'activité vivace au sein du secteur lui-même, l'intérêt de groupes étrangers, notamment scandinaves.

3.4.3. EVOLUTION DES PRIX

A. PRIX DE GROS

En 1988, l'indice des prix de gros (sans la TVA) s'est situé à un niveau supérieur de 1,2 % à celui de 1987. En 1986 et 1987, les prix de gros avaient encore baissé de respectivement 6,5 % et 2,5 %. Les prix des produits importés (surtout matières premières) repris dans l'indice ont progressé de 5,8 % en 1988 (-17,3 % en 1986 et -5,3 % en 1987): ces hausses se répartissent de manière à peu près égale entre produits industriels et produits agricoles. En ce qui concerne ces derniers, il faut signaler la réduction des stocks à la suite de la sécheresse prolongée

en Amérique du Nord. Les prix de gros des produits intérieurs ne se sont pour ainsi dire pas modifiés en 1988: ceux des produits agricoles intérieurs ont encore quelque peu regressé, tandis que ceux des produits industriels ont connu une légère progression.

L'indice des prix agricoles a haussé de 1,9 % en 1988. Les prix des produits de l'élevage n'ont augmenté que de 0,3 % et ceux des produits des grandes surfaces de 3,4 %. L'indice des prix de gros industriels a grimpé de 1,1 %. Alors que les prix des produits finis sont demeurés quasiment inchangés, ceux des matières premières industrielles ont renchéri de 3,9 %:

TABLEAU 63- Prix de gros (sans la TVA)

INDICES	Variation en %, t/t-1.			
	1985	1986	1987	1988
<i>Indice général</i>	0,0	- 6,5	- 2,5	1,2
selon l'origine:				
- produits indigènes	1,1	- 2,6	- 1,4	- 0,1
- produits importés	- 2,7	- 17,3	- 5,3	5,8
<i>Produits agricoles</i>	- 5,2	- 9,5	- 5,9	1,9
selon l'origine:				
- produits indigènes	- 3,8	- 2,5	- 1,6	- 1,0
- produits importés	- 7,1	- 22,4	- 12,3	6,6
selon le règne:				
- du règne animal	2,6	- 4,9	- 2,7	0,3
- du règne végétal	- 12,0	- 13,6	- 8,8	3,4
<i>Produits industriels</i>	1,4	- 5,7	- 1,6	1,1
selon l'origine:				
- produits indigènes	2,3	- 2,9	- 1,2	0,1
- produits importés	- 0,9	- 15,3	- 2,6	5,5
selon le degré de transformation:				
- matières premières	- 1,4	- 9,0	- 1,4	3,9
- produits intermédiaires	2,1	- 6,8	- 2,7	0,2
- produits finis	2,5	- 2,8	- 1,0	0,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du commerce.

B. PRIX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le nouvel indice des prix des produits industriels fait apparaître que dans la première phase de commercialisation et compte non tenu de l'évolution des prix à l'importation, les prix des producteurs ont augmenté de 1,2 % en 1988. Grâce à sa meilleure composition et sa pondération plus précise, ce nouvel indice suit de plus près l'évolution des prix intérieurs de la production industrielle.

A partir de 1988, le Service de l'Indice du Ministère des Affaires économiques a publié mensuellement, outre l'indice des prix de gros, un nouvel indice des prix: l'indice des prix à la production industrielle. Le motif de l'établissement parallèle de ces deux indices réside dans le fait que, pour pouvoir abandonner l'indice actuel des prix de gros, les trois composantes doivent être entièrement opérationnelles. A l'heure actuelle, seul l'indice des prix de la production industrielle peut faire l'objet de calculs suffisamment précis. Le calcul des indices des prix agricoles et des prix à l'importation doit encore être affiné (61).

Les prix des biens intermédiaires - qui représentent près de 59 % de l'indice - ont progressé de 1 % en 1988 (-6,6 % en 1987). Compte non tenu des produits énergétiques, les prix des produits intermédiaires ont haussé

de 4,3 % en 1988; en 1987, la baisse avait été limitée à 3,7 %. Les produits énergétiques, qui interviennent à concurrence de 26,12 % dans le nouvel indice, ont moins regressé en 1988 qu'un an auparavant (-4,3 % en 1988, contre -10,9 % en 1987).

Les biens de consommation (représentant plus de 30 %) ont connu une hausse de prix de 1,4 % en 1988, alors qu'en 1987, ces prix avaient encore diminué de 2,3 %. Les prix des produits alimentaires, des boissons et du tabac, dont l'intervention dans l'indice des biens de consommation est la plus large, ont augmenté de 1,7 % en 1988, après avoir baissé de 3,9 % en 1987. Les biens d'investissement, qui ne représentent que 11 % de l'indice, ont vu leurs prix hausser de 1,6 % en 1988 (+0,3 % en 1987).

TABLEAU 64 - Indice des prix à la production industrielle

DESIGNATION	(a)	Variation en %, t/t-1.		
		1986	1987	1988
<i>INDICE GENERAL</i>	10 000,0	- 9,1	- 4,4	1,2
Indice sans produits pétroliers	8 856,5	- 2,3	- 4,2	2,1
Biens intermédiaires	5 846,6	- 15,6	- 6,6	1,0
Idem, sauf énergie	3 234,6	- 3,0	- 3,7	4,3
Biens de consommation	3 039,4	0,5	- 2,3	1,4
Biens d'investissement	1 114,0	2,4	0,3	1,6
Produits des industries extractives	173,5	- 13,4	- 12,5	- 3,3
Produits des industries manufacturières	8 311,5	- 9,4	- 2,9	1,6
Energie et eau	2 757,0	- 27,9	- 10,2	- 4,8
Produits alimentaires, boissons et tabac	2 558,0	- 0,3	- 3,9	1,7

Source : Ministère des Affaires Economiques, Administration du commerce.

(a) Coefficient de pondération en pour dix mille.

C. PRIX A LA CONSOMMATION

1988 est la troisième année consécutive à faible taux d'inflation et aussi la troisième année durant laquelle ce taux se situe, en Belgique, bien au dessous de la moyenne de l'OCDE et de la CEE. Après une hausse de 1,3 % seulement des prix à la consommation en 1986, à la suite de la forte réduction des prix de l'énergie et d'une progression modérée de ceux des denrées alimentaires, le taux d'inflation s'était élevé, en 1987, à 1,6 %, grâce à l'endiguement de l'inflation sous-jacente (prix à la consommation de l'ensemble des produits, à l'exception des produits énergétiques et des denrées alimentaires). En 1988, le faible rythme d'accroissement de l'inflation s'est maintenu, du moins durant les dix premiers mois, grâce à un léger recul des prix de l'énergie et en dépit d'une assez forte montée des prix des matières premières dès le milieu de 1988.

Selon les estimations de la Banque nationale, le coût salarial par unité produite s'est maintenu en 1988 au niveau des années précédentes; l'augmentation du coût salarial aurait été compensée entièrement par l'accroissement de la productivité du travail. De même, l'inflation a pu être enrayée, grâce à l'élargissement de l'offre à la suite d'investissements d'expansion.

Après un recul de 0,4 % en 1987, l'indice particulier de prix des denrées alimentaires est demeuré inchangé en 1988. Les prix des produits non-alimentaires ont connu, en 1988, une hausse similaire à celle enregistrée en 1987: +1,1 %. Les prix des produits énergétiques repris dans l'indice ont diminué de 3,4 % en 1988 (-6,8 % en 1987). Le rythme de croissance de l'indice des prix des services a fléchi en 1988 (passant de 3,1 % en 1987 à 1,5 %). En 1988, les prix des loyers n'ont pas contribué à la réduction de l'inflation.

TABLEAU 65- Contribution des différentes catégories de biens à la variation globale de l'indice des prix à la consommation

	En %.				
GROUPE DE PRODUITS	1984	1985	1986	1987	1988
Produits alimentaires	1,8	0,8	0,4	- 0,1	0,0
Produits énergétiques	0,7	0,7	- 2,5	- 0,7	- 0,3
Produits non alimentaires (sauf énergie)	1,9	1,8	1,7	1,2	0,9
Services	1,5	1,3	1,5	0,9	0,4
Loyers	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2
TOTAL	6,3	4,9	1,3	1,6	1,2

Source : Ministère des Affaires Economiques, Administration du commerce.

TABLEAU 66- Prix à la consommation

	Variation en %, t/t-1.			
CATEGORIES DE PRODUITS	(a)	1986	1987	1988
INDICE GENERAL	1000,00	1,3	1,6	1,2
Indice hors produits énergétiques et alimentaires	652,25	5,3	3,5	2,2
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS	221,45	1,9	- 0,4	0,0
PRODUITS NON ALIMENTAIRES	427,95	- 1,9	1,1	1,1
SERVICES	286,60	5,2	3,1	1,5
LOYERS	64,00	3,7	4,3	3,6
Produits alimentaires, boissons et tabacs	233,10	2,3	- 0,1	0,0
Vêtements et chaussures	82,25	7,1	5,1	3,9
Loyers et charges, chauffage et éclairage	195,75	- 5,5	- 1,3	0,3
Meubles, appareils ménagers, outils, entretien quotidien	94,50	4,5	2,5	1,4
Soins corporels et dépenses de santé	39,95	5,4	3,8	1,6
Transports et communications	154,50	- 3,7	2,2	0,8
Culture et loisirs	81,65	4,3	3,0	1,5
Autres biens et services	118,30	7,4	3,4	2,5

Source : Ministère des Affaires Economiques, Administration du commerce.

(a) Coefficient de pondération en pour mille.

NOTES

- (1) L'analyse détaillée peut être trouvée au ch.2 de la présente publication.
- (2) OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE*, no 42, décembre 1987, Paris, 1987.
- (3) *ibidem*, no 43, juin 1988.
- (4) *ibidem*, no 44, décembre 1988.
- (5) *Economie Européenne*, Supplément A, no2, février 1989, Bruxelles 1989.
- (6) Les chiffres cités pour 1987 sont repris des comptes nationaux de l'INS tandis que ceux relatifs à 1988 sont tirés de la version du 20/2/1989 du Budget économique, établi par la DGED.
- (7) Voir chapitre 2. Environnement économique international.
- (8) Le taux d'investissement est le rapport des investissements à la valeur ajoutée.
- (9) Il faudrait y ajouter la part des revenus des entreprises individuelles ou indépendantes qui est mise en réserve par leur détenteurs pour le développement ou le renouvellement des activités de ces entreprises.
- (10) Bénéfices réservés des sociétés et amortissements en pour cent des investissements des entreprises.
- (11) Salaires et revenus des indépendants
- (12) Masse salariale réelle par emploi sur volume de la valeur ajoutée des entreprises.
- (13) Octroi de crédits et participations.
- (14) La balance commerciale des biens et services a été déficitaire de 1977 à 1982.
- (15) Rapport entre les importations et le total des emplois, à prix constants.
- (16) Voir le chapitre 3.1.3. Commerce extérieur, du présent rapport.
- (17) GATT(1988), *Le commerce international 87-88*, Genève.
- (18) GATT(1989), *Rapport préliminaire sur le commerce international en 1988-89*, février, Genève.
- (19) FMI(1988), *World Economic Outlook*, avril et *Bulletin du FMI*, 25 avril, Washington.
- (20) FMI(1988), *World Economic Outlook*, octobre et *Bulletin du FMI*, 3 octobre, Washington.
- (21) OCDE(1988), *Perspectives Economiques*, n. 43, juin, Paris.
- (22) OCDE(1988), *Perspectives Economiques*, n. 44, décembre, Paris.
- (23) Les informations suivantes proviennent du GATT(1989), *Rapport préliminaire sur le commerce international en 1988-89*, février, Genève.
- (24) FMI(1989), *Baisse des prix du brut en 1988. Hausse des autres produits de base.*, **Bulletin du FMI**, 13 février, p. 33 et 46.
- (25) La valeur du DTS est la moyenne pondérée des taux du marché d'un groupe de devises vis-à-vis de l'USD (Source des données citées: OCDE (1989), *Principaux Indicateurs Economiques*).
- (26) GATT(1989), *Ibidem*.
- (27) Cette région recouvre l'Australie, la Chine, la Corée, Hong-Kong, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, Taïwan et la Thaïlande.
- (28) Voir à ce sujet: OCDE(1988), *Perspectives Economiques*, n. 44, décembre, p. 50-54.
- (29) OCDE(1988), *Ibidem*, n. 44, décembre, tableau n. 28, p. 59.
- (30) Mesures permettant à un pays de protéger ses industries en cas de hausse brutale des importations.
- (31) Parmi les pays en développement importants prestataires de services, on peut citer: le Brésil, l'Inde, l'Egypte, la Jamaïque et l'Argentine.
- (32) Le «traitement national» consiste à mettre sur un pied d'égalité les fournisseurs étrangers et les nationaux.
- (33) S.N. (1989), *Les centres de coordination reconnus*, **Aperçu économique trimestriel**, n. 1/89, mars, pp. 41-49.
- (34) GATT (1988) *Rapport Préliminaire sur le Commerce International en 1988-89*, février, Genève.
- (35) Fabrimetal, *Conjoncture dans l'IFME*, notes mensuelles et trimestrielles.
- (36) Electronics International Corporation (1988), *L'Electronique dans le monde*, Paris.
- (37) Source des informations: FETRA (Fédération des industries transformatrices de papier et carton).
- (38) Source des données: FEBELBOIS (Fédération Belge des Entreprises de la Transformation du bois).
- (39) OCDE (1989), *Perspectives du marché de l'acier dans les pays de l'OCDE en 1989*, Comité de l'acier, Communiqué de Presse du 26 janvier.
- (40) Source des données (provisoires): Groupement de la sidérurgie.
- (41) Source: Fédération des Métaux non Ferreux (1989), *Non Ferreux Informations*, Recueil Statistique Mensuel.
- (42) Indice calculé par l'Institut für Wirtschaftsforschung, Hambourg, base 1975 = 100, sur base des prix en USD et utilisé par la BNB.
- (43) FEBELTEX (1989), *Febeltex Info-conjoncture*, trimestriel, n. 1, janvier.
- (44) FEBELTEX, données pour les 9 premiers mois de 1988.
- (45) voir (42)

- (46) Source des données sur le Commerce Extérieur Français = INSEE (1989), *Informations Rapides*, série c, derniers résultats, n. 106, 11 mai.
- (47) voir Eurostat (1989), *Commerce Extérieur - Statistiques mensuelles*, Thème 6 Série C, n.4.
- (48) Quatre fois par an le commerce extérieur du Japon est analysé dans **Aperçu Economique Trimestriel**, publication de la DGED.
- (49) OCDE (1989), *Perspectives Economiques*, n. 45, juin.
- (50) OCDE (1989), *Le tourisme international dans la zone OCDE*, communiqué de Presse du 3 mars.
- (51) BNB (1989), *Rapports 1988*, 27 février.
- (52) voir à ce sujet: *Repères 1: Finances publiques en 1988, une année de pause dans l'Assainissement?*, **Aperçu Economique Trimestriel**, n. 1/89, p. 31-41.
- (53) ONEm, *Rapport annuel 1987*, Bruxelles.
Cela paraît peu mais classe cependant l'ONem au rang de source principale de recrutement pour emplois vacants, devant les sources telles que les annonces (22 %), les écoles (10 %), les bureaux privés (5 %), le recrutement interne (17 %), les relations (17 %), les valves ou panneaux (5 %). Le recrutement pour emplois vacants non communiqués se réalise notamment à concurrence de 14 % par les réserves de recrutement, de 20 % par les offres spontanées.
- (54) LUX, B. et VANDEVILLE, V. (1981), *Une première estimation des facteurs influençant la durée de satisfaction des offres d'emploi*, Critique régionale, septembre, Bruxelles.
- (55) voir à ce sujet **L'économie belge en 1987**, chapitre 2.3. Aspects sociaux de l'économie, pp 77 à 79.
- (56) OCDE (1988), *Perspectives économiques*, n 44, décembre.
- (57) A l'exclusion des certificats FMI.
- (58) Voir à ce sujet: *Repères 1: Finances publiques; l'effet du Plan de Val-Duchesse*, **Aperçu économique trimestriel**, n. 1/88, p. 27-39.
- (59) Les opérations courantes de la balance des paiements, majorées du mouvement de capitaux, à l'exclusion de transactions de capital des pouvoirs publics.
- (60) Chiffre provisoire incluant le montant net de sept émissions seulement, mais à l'exclusion du montant de l'émission de la Banque européenne d'Investissement.
- (61) Pour plus d'information concernant le nouvel indice, il faut référer à la brochure *L'indice des prix de la production industrielle*, Administration du Commerce, MAE, 1988.